

2022 RAPPORT D'ACTIVITÉ



Mars 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Sommaire

| | | | | | |
|---|----|---|----|---|-----|
| Introduction | 03 | Direction générale de l'inclusion | 36 | Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques | 87 |
| LES PRIORITÉS POLITIQUES | | Ressources humaines | 36 | Divisions du SCRIPT | 87 |
| Diversification de l'offre scolaire | 05 | Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS) | 37 | Institut de formation de l'Éducation nationale | 92 |
| Pensée digitale | 05 | Commission nationale d'inclusion (CNI) | 38 | CGIE | 98 |
| Soutien des élèves et des familles | 06 | Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire (CC) | 39 | Direction générale des ressources humaines | 102 |
| Pensée critique | 06 | Direction générale du secteur de la jeunesse | 44 | Direction générale des affaires juridiques et de la coordination juridique | 106 |
| Créativité | 07 | Service de la jeunesse | 44 | Direction générale des finances et des écoles privées | 107 |
| Bien-être des enfants et jeunes | 07 | Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS) | 46 | Service des écoles privées (SEP) | 107 |
| Le luxembourgeois comme pilier de notre société | 08 | Direction générale de l'intégration | 52 | Service finances et budget | 108 |
| LES SECTEURS D'INTERVENTION | | Service de la scolarisation des enfants étrangers | 52 | Cellule d'harmonisation ASFT | 108 |
| Bureau du ministre | 10 | Institut national des langues (INL) | 55 | Bureaux des chiffres | 109 |
| Service presse et communication | 10 | Service de la formation des adultes (SFA) | 61 | Direction générale des infrastructures | 110 |
| Service des relations institutionnelles | 12 | Service de la reconnaissance des diplômés (SRD) | 64 | Service de planification des infrastructures | 110 |
| Service des relations internationales | 15 | Maison de l'orientation (MO) | 65 | Cellule infrastructures ASFT | 111 |
| Service Projets et stratégies | 17 | Service technique, accueil et réception - site Aldringen | 66 | Restopolis | 112 |
| Direction générale du secteur de l'enfance | 18 | Direction générale de l'aide à l'enfance et aux familles | 68 | Service technique accueil et réception Clausen (STAR-C) | 113 |
| Évolution quantitative | 18 | Service de l'aide à l'enfance et à la famille | 68 | Autres services du ou liés au ministère | 114 |
| Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil | 21 | Office national de l'enfance (ONE) | 69 | Anefore | 114 |
| Direction générale de l'enseignement fondamental | 23 | Centre socio-éducatif de l'État | 71 | Langue luxembourgeoise | 114 |
| Service de l'enseignement fondamental | 23 | Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) | 72 | Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire | 116 |
| Directions de l'enseignement fondamental | 25 | Service de l'adoption | 74 | Service de médiation scolaire | 116 |
| Direction générale de l'enseignement secondaire | 26 | Service des droits de l'enfant | 76 | ANNEXES | |
| Service de l'enseignement secondaire | 26 | Direction générale de l'enseignement musical | 77 | Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT | 119 |
| Directions de l'enseignement secondaire | 28 | Service national de la jeunesse | 79 | Statistiques de l'Éducation nationale | 126 |
| Centre de coordination des projets d'établissement (CCPÉ) | 28 | Offres pédagogiques | 79 | Coût et financement du système scolaire | 141 |
| Service des offres internationales et européennes (SOIE) | 31 | Soutien à la transition vers la vie active | 81 | Liste des abréviations | 142 |
| Direction générale de la formation professionnelle | 32 | Innovation | 83 | | |
| Service de la formation professionnelle (SFP) | 32 | Enquêtes et études | 85 | | |
| Validation des acquis de l'expérience | 34 | Suivi de la qualité dans les structures de l'éducation non formelle | 85 | | |
| INFPC | 34 | Accueil au pair | 86 | | |
| CNFPC – Esch et Ettelbruck | 36 | Soutien aux organisations bénévoles | 86 | | |
| | | Communication et événements | 86 | | |

Introduction

L'état de crises mondiales multiples que nous vivons actuellement, renforce et confirme les grands enjeux de la politique éducative.

L'année 2022 fut marquée par les effets continus de la pandémie de COVID-19. Une crise qui a été gérée au Luxembourg en donnant priorité à l'ouverture des écoles le plus longtemps que possible et en garantissant un temps d'enseignement direct plus élevé que dans d'autres pays voisins. En février 2022, le Luxembourg fut bouleversé par l'agression militaire de la Russie en Ukraine, suivi d'une mise en place très rapide d'un enseignement pour de nombreux enfants et jeunes provenant d'Ukraine. S'ajoutent les événements climatiques extrêmes dans certaines parties du monde, notamment la crue centennale au Luxembourg. Ces bouleversements influencent, voire accélèrent, les évolutions à plus long terme induites par des processus tels que la digitalisation ou les besoins de l'économie verte. Il en résulte des

« macro-tendances » mondiales, auxquelles les systèmes éducatifs doivent répondre. L'accent mis sur les compétences digitales et la mise en place d'un dialogue continu avec les partenaires de l'éducation ont facilité la gestion de crise de la COVID-19. La diversification de l'offre scolaire, entre autres l'ouverture des écoles internationales publiques, que le ministère fait avancer depuis des années, a facilité l'accueil de plus de 1 200 élèves ukrainiens dans le système scolaire luxembourgeois.

Cet état de crises mondiales multiples que nous vivons actuellement, renforce et confirme les grands enjeux de la politique éducative : amener chaque enfant au maximum de ses capacités, donner à chacun une chance d'obtenir une qualification, promouvoir l'excellence et prévenir

le décrochage scolaire. Dans cette perspective, les réformes nécessaires du système scolaire luxembourgeois ont été poursuivies au-delà des multiples crises.

En 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse continue ses efforts pour offrir une éducation de qualité pour tous, de la petite enfance à l'éducation des adultes. Dans cette logique, le ministère a introduit la gratuité des structures d'éducation et d'accueil, la gratuité des repas ainsi que la gratuité d'une aide aux devoirs à domicile. Tout en tenant compte des évolutions de la société, la modernisation et le développement de l'offre éducative sont poursuivis. Les nouveaux programmes, supports, disciplines et formations nouvellement introduits répondent aux besoins d'un public scolaire culturellement et socialement diversifié.

Dans les années à venir, le ministère continuera à mettre l'accent sur l'innovation et le progrès dans tous les domaines de l'éducation formelle et non formelle. Davantage de politiques seront mises en place pour diversifier l'offre scolaire, renforcer la pensée numérique, aider les élèves à développer leur esprit critique, éveiller leur créativité et leur curiosité et soutenir les familles.

Le rapport d'activités 2022 est structuré autour de deux parties : Une première partie met en évidence les priorités de la politique éducative, non négligées malgré la situation exceptionnelle, pour le reste de la législature, et une seconde partie reprend l'année 2022 à travers les activités des services du ministère.

Ces deux parties réunies donnent un aperçu du travail continu et soutenu des collaborateurs, dont l'engagement est tout aussi important pour la mise en œuvre de nouveaux projets que pour le fonctionnement au quotidien du système éducatif.



Les priorités politiques



Les priorités politiques

Diversification de l'offre scolaire

Le système scolaire doit tenir compte de l'évolution de son environnement et offrir aux enfants et aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans la vie et dans le monde du travail. Les investissements dans la diversification de l'offre existante se sont poursuivis ces dernières années. Outre la modernisation des sections existantes, des sections entièrement nouvelles seront également créées.

Modernisation de l'enseignement secondaire : les nouvelles formations

À la rentrée scolaire 2022-23 la section N Entrepreneuriat, finance, marketing a été lancée à l'École de Commerce et de Gestion – School of Business and Management. Elle accueille les élèves ayant réussi une 4^e classique, intéressés par le secteur de la finance. Les élèves de la nouvelle section bénéficient de la proximité des acteurs et des institutions de la place financière. La nouvelle section les prépare parfaitement à la demande de compétences entrepreneuriales telles que le travail en équipe, l'initiative, la créativité, la responsabilité, la pensée logique, la résolution de problèmes et les activités entrepreneuriales, ainsi qu'aux études universitaires.

Formations nouvelles et renouvelées à la formation professionnelle

La formation professionnelle initiale poursuit son mouvement de modernisation, de digitalisation et d'adaptation à la transition écologique à travers la mise à jour, voire la refonte des programmes.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, 4 nouvelles formations sont proposées, à savoir le DAP électrotechnique, le DT tourisme et communication de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg, le DT horticulture paysagiste du Lycée Technique Agricole et le DAP éducation – agent socio-pédagogique.

Élargissement de l'offre internationale

Sixième école européenne publique Gaston Thorn

L'École internationale Gaston Thorn (EIGT) a ouvert ses portes aux élèves le 15 septembre 2022 à Luxembourg-Ville. Elle accueille 139 élèves au primaire sur le site de Cessange et 174 élèves au secondaire, au Geesseknäppchen, répartis en trois sections linguistiques – francophone, germanophone et anglophone.

Bac international (BI) francophone au Lycée Mathias Adam (LMA)

Le LMA est le premier établissement scolaire à offrir la filière internationale francophone du BI dans le sud du pays, en complément du Lycée technique du Centre, à Luxembourg-Ville. En septembre 2022, les élèves sont accueillis en 4^e internationale. En septembre 2023, seront offertes en plus les classes internationales de 3^e et également de 7^e. À la rentrée 2024, s'ajouteront les classes de 6^e et 2^e. En 2025-2026, toutes les classes de la 7^e à la 1^{re} seront proposées.

Pensée digitale

Digital sciences généralisé en 7^e secondaire

À la rentrée scolaire 2021-2022, 18 lycées ont introduit le cours *Digital sciences* dans une phase pilote pour leurs classes de 7^e, en vue de généraliser le cours dans l'enseignement secondaire classique et général. Depuis septembre 2022, le cours est dispensé dans toutes les classes de 7^e, tandis que la phase pilote se poursuit dans les classes de 6^e des lycées pionniers. D'ici 2024/2025, toutes les classes de 7^e, 6^e et 5^e bénéficieront du cours *Digital sciences*.

Le même cursus est enseigné dans l'enseignement classique et dans l'enseignement général. Le cours est dispensé en luxembourgeois, avec des ressources pédagogiques en français, allemand et anglais, afin de contrer toute barrière linguistique.

Le Digital Learning Hub

En juin 2022, le *Digital Learning Hub* (DLH) a ouvert ses portes au bâtiment Terres Rouges à Belval. La création du DLH en tant que centre d'apprentissage moderne est une réponse à la demande croissante du marché de l'emploi luxembourgeois dans le domaine des compétences numériques.

Depuis son ouverture en juin 2022, le *Digital Learning Hub* (DLH) a organisé à Belval 38 formations pour 200 participants. Son catalogue 2022/2023 propose 130 formations.

L'offre est ouverte à toute personne majeure, indépendamment de sa qualification ou de son diplôme, et ce aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents. Le DLH est un lieu où l'on ne se contente pas

Les priorités politiques

de former et de perfectionner les compétences numériques, mais où l'on investit de manière générale dans les compétences du 21^e siècle. Il s'agit d'une infrastructure qui favorise l'échange d'apprenants et de professionnels, la créativité, le travail de pair à pair et l'apprentissage autonome. Il propose des formations dans les quatre grands domaines IT que sont le *coding*, la cybersécurité, le *blockchain* et le *design thinking*. Il réunit de nombreux partenaires, tous experts reconnus dans leur spécialité.

Parmi eux, l'école 42, une école venue de France, renommée mondialement, gratuite, au concept innovant : pas de cours, pas de profs, pas de classe ; une pédagogie par projet ; un apprentissage par les pairs ; une approche par le jeu (gamification) ; sans diplôme requis ; une formation flexible, adaptée au rythme de chacun, de trois ans, ou plus, ou moins. L'accès à l'école 42 passe par un test sous formes de jeux en ligne et un séjour dans la « piscine », un mois de préparation intensive se déroulant à Belval.

Soutien des élèves et des familles

L'aide aux devoirs à domicile (*Hausaufgabenhëllef*)

Un nouveau dispositif d'aide aux devoirs (*Hausaufgabenhëllef*) est proposé depuis la rentrée 2022/2023 dans toutes les structures d'éducation et d'accueil (maisons relais, assistants parentaux) dans le but de renforcer les enfants, soulager les familles et mettre en réseau les partenaires. Les enfants ne disposant pas d'un endroit pour faire leurs devoirs dans le calme chez eux, ou ceux dont la barrière de la langue ne permet pas une aide parentale, ne doivent pas être désavantagés dans leur parcours scolaire.

Avec le nouvel outil, le *e-Bichelchen* (journal de classe numérique), les parents, l'enseignant et l'éducateur ont la possibilité d'échanger sur les devoirs à domicile de l'enfant.

La gratuité de l'éducation non formelle et la gratuité des repas

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant la semaine scolaire est gratuit pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obliga-

tion scolaire). Ceci représente une étape importante dans la politique éducative : en garantissant un accès gratuit à l'éducation formelle et non formelle, le Luxembourg offre à tous les enfants les meilleures chances pour leur avenir.

En outre, pendant les semaines d'école, les repas de midi sont gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire.

Gratuité de l'enseignement musical

À partir de 2022-2023, une grande partie des cours de l'enseignement musical sont gratuits afin de les rendre accessibles à tous les enfants et jeunes et ainsi développer et cultiver chez eux la connaissance et le goût de la musique, de la danse et des arts de la parole. La gratuité s'applique au niveau inférieur, soit au minimum les quatre premières années de cours, à condition d'avoir moins de 18 ans.

Pour les cours non gratuits, le minerval est plafonné à 100 € par branche, également pour les adultes. Quand la gratuité ne s'applique pas, les familles aux revenus modestes sont désormais remboursées de la totalité du minerval.

Pensée critique

Le couvent de Cinqfontaines : un lieu de mémoire de la Shoah pour promouvoir la tolérance et les droits humains

En mars 2022, la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur a officiellement remis les clés du couvent de Cinqfontaines au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le couvent situé près de Troisvierges, a été acquis par l'État dans le cadre d'un accord entre le gouvernement et la Communauté juive du Grand-Duché de Luxembourg sur les questions non résolues suite aux spoliations des biens juifs pendant

la Seconde Guerre mondiale. Ce lieu de mémoire de la Shoah sera valorisé en devenant un centre commémoratif et éducatif.

Les activités éducatives sont mises en place progressivement par le *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB) et le Service national de la jeunesse (SNJ). Elles ont comme objectif de confronter les jeunes et les adultes à l'histoire du lieu, plus particulièrement aux persécutions de la population juive du Luxembourg. Un deuxième volet concerne la promotion de la démocratie, de l'humanisme et des Droits de l'homme.

Les priorités politiques

Le Centre Cinqfontaines accueille également des événements commémorant les victimes déportées au départ de Cinqfontaines pendant la Shoah. Un parcours avec des panneaux d'information illustre l'histoire du site. Il est envisagé d'intégrer le site à des circuits liés à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

Le centre sera ouvert aux institutions et organisations externes, qui pourront y organiser des activités et réaliser des projets en lien avec les objectifs du centre, soit en autonomie, soit en coopération avec le ZpB et le SNJ. Afin de constituer un réseau de partenaires, des ateliers d'échange ont été organisés.

Créativité

La créativité est une compétence essentielle pour l'avenir. L'école en est consciente et encourage la créativité de nombreuses manières et dans de nombreux domaines. À travers le SCRIPT, de nombreuses initiatives ont été lancées ou soutenues. Au niveau de l'enseignement fondamental, on peut citer le *Piwitsch*, un projet pédagogique multimédia qui s'adresse aux élèves des cycles 3 et 4. Le *Piwitsch* est un journal qui propose un contenu rédactionnel varié, dans un style accessible aux enfants. Dans le cadre de la *Mini Redaktioun*, les élèves endossent eux-mêmes le rôle de journalistes. Ils choisissent un sujet, effectuent des recherches et font le tri des informations qu'ils ont trouvées. Puis, ils créent un article de presse, un reportage audio ou un reportage vidéo.

Au niveau de l'enseignement secondaire, de nombreuses initiatives ont vu le jour tels les Youth Start Challenges, les ateliers de théâtre « Du trac au tac » qui ont pour ambition de transmettre aux élèves le plaisir de la pratique du théâtre et de la langue française, le projet *Hip Hop Marathon* une collaboration entre le SCRIPT et les Rotondes s'adressant aux élèves et enseignants de la voie de préparation, ou encore le « Concours Jeune Journaliste », organisé par le Conseil de presse (CdP) en coopération avec le SCRIPT et le *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB). De nombreux lycées soutiennent la créativité de leurs élèves dans le cadre de leur groupe de théâtre, ensemble musical ou des projets de type mini-entreprises.

Bien-être des enfants et jeunes

Plus de 400 secouristes pour veiller à la santé mentale des lycéens et des élèves à l'enseignement fondamental

La santé mentale des élèves concernant l'ensemble de la communauté scolaire, le CePAS propose depuis 2020/2021, en collaboration avec la Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale, une formation aux premiers secours en santé mentale à tous les professionnels des établissements secondaires et des directions régionales. Les participants apprennent à reconnaître les premiers signes et symptômes des difficultés psychologiques, à y faire face sans jugement et à encourager les jeunes concernés à rechercher une aide professionnelle adaptée.

À décembre 2022, 416 secouristes ont été formés dans les différents lycées et directions régionales de l'enseignement fondamental depuis le lancement en 2020/2021.

Personnel éducatif et psycho-social : un accord qui contribue à une école plus inclusive

Suite à la modification de plusieurs lois, la mise en œuvre de l'accord entre le ministère de l'Éducation

nationale, de l'Enfance et la Jeunesse et la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP), visant à garantir la qualité et le volume des services offerts par le personnel éducatif et psychosocial et à apporter un certain nombre d'ajustements et de clarifications à leurs tâches, a été concrétisée.

L'accord a pour but de créer une école plus inclusive, un meilleur soutien aux élèves ayant des besoins spécifiques et, en même temps, de remplir la mission de l'école en général, qui est de renforcer les enfants et les jeunes. L'accord pose en outre une base importante pour le développement de la qualité des services éducatifs et psychosociaux à l'avenir.

Sont concernés : les éducateurs gradués, psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens et autres professionnels qui travaillent dans les centres de compétences, les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), les services socio-éducatifs des lycées (SSE), les Services de psychologie et d'accompagnement scolaires (SePAS), les cellules d'orientations dans les lycées et les internats, entre autres.

Le luxembourgeois comme pilier de notre société

L'année 2022 a de nouveau été une année marquante pour la langue luxembourgeoise, l'évènement phare constituant la présentation du plan d'action pour la langue luxembourgeoise, adopté fin décembre en conseil de gouvernement.

Le plan d'action pour la langue luxembourgeoise consiste en un paquet de 50 mesures concrètes pour la promotion, le développement et la consolidation de la langue luxembourgeoise.

La rédaction du plan a été précédée par une consultation publique dans le cadre d'une tournée linguistique citoyenne (Sproocheronnen). Lors de cinq sessions régionales au courant de l'été, les citoyens ont réfléchi à ce qui fait encore défaut pour que le luxembourgeois trouve toute sa place dans notre société.

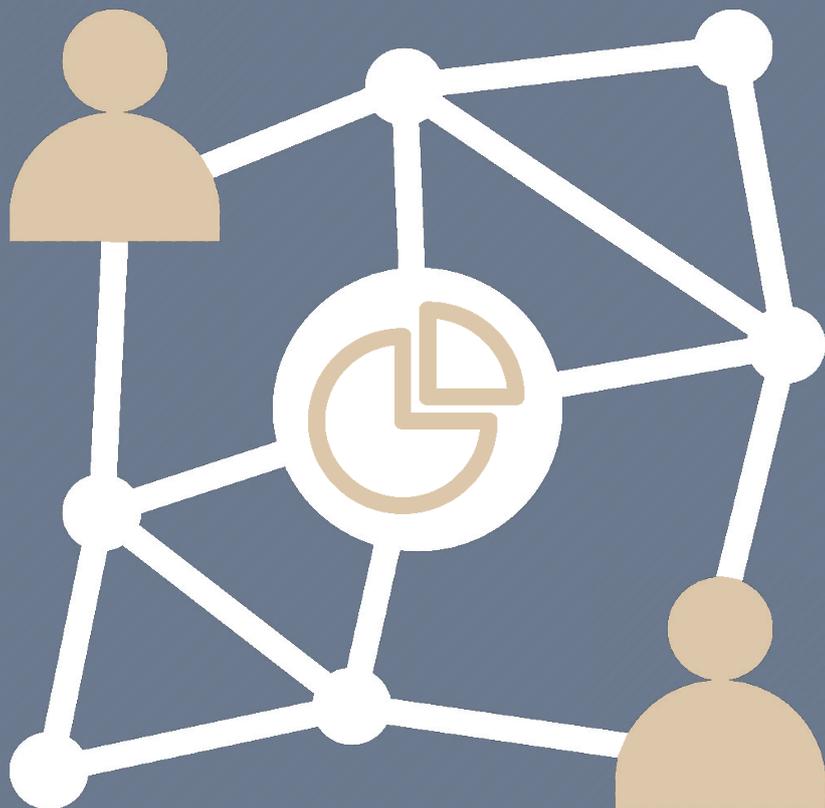
En 2022, le dictionnaire en ligne www.lod.lu a fait peau neuve, présentant un look moderne et aux fonctionnalités élargies. En 2022, 9,4 millions d'articles ont été consultés sur www.lod.lu. Un autre évènement phare était sans aucun doute la présentation du nouvel outil www.schreifmaschinn.lu, qui génère du texte écrit à

partir de la voix. La reconnaissance vocale ouvre la voie à de futurs développements : commande vocale, synthèse vocale, sous-titrage et traduction en temps réel, chatbot.

En termes littéraires, 2022 a vu une nouvelle édition du *Reenert* dans le cadre d'une collaboration entre le SCRIPT et le ZLS. Le texte original de 1872 y est enrichi d'une biographie de Michel Rodange et de textes qui illustrent le contexte historique et socioculturel ainsi que la dimension de critique sociale de l'œuvre à travers une fable animale. Le ZLS a également contribué à expliquer, au fil du texte en vers, 900 formes verbales et mots qui ne sont plus couramment utilisés.

L'apprentissage du luxembourgeois a de nouveau connu un franc succès et la plateforme d'apprentissage de la langue luxembourgeoise en ligne *Léier Lëtzebuergesch online* (www.llo.lu) a été lancée. Elle est accessible gratuitement dans le monde entier depuis la rentrée de septembre 2022, et plus de 40 000 personnes se sont inscrites depuis le lancement. Une réforme de la loi-cadre de l'Institut national des langues a en outre été déposée.

Les secteurs d'intervention



Les secteurs d'intervention

Bureau du ministre

Service presse et communication

Conférences et communiqués de presse

Le Service presse et communication a organisé 32 conférences ou visites de presse (27 en 2021). Le service a également diffusé 54 communiqués de presse (97 en 2021), consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Site www.men.lu

Le site internet du ministère a été visité 838 747 fois en 2022. Plus de 56 % des visiteurs ont consulté les informations sur le système éducatif ou les actualités du ministère depuis un smartphone.

Si le calendrier des vacances scolaires reste un sujet très recherché, la rubrique Enfance se démarque également. La rubrique a entièrement été repensée et réécrite, notamment pour informer sur l'introduction de la gratuité de l'éducation et de l'accueil pour les enfants qui fréquentent une maison relais ou sont accueillis chez un assistant parental.

Parmi les autres communications importantes sur le site figurent la campagne sur la gratuité et l'offre de l'enseignement musical, le premier Rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg (*Kannerbericht*) et le Plan d'action national de la jeunesse (*Jugendpakt*).

Au niveau des actualités, les plus lues ont concerné la COVID-19, la scolarisation des élèves ukrainiens, l'ouverture de l'École internationale Gaston Thorn, l'offre d'apprentissage du luxembourgeois, la Summerschool et la rentrée 2022/2023.

Page Facebook du ministère

Fin 2022, la page Facebook du ministère a compté plus de 12 500 abonnés. Au cours de l'année passée, la page a gagné plus 1 294 nouveaux « followers ». La communauté est principalement composée d'une audience féminine : 72,4 % de femmes et 27,6 % d'hommes. Les catégories d'âges les plus représentées sont ceux de 35-44 ans, de 25-34 ans et ceux de 45-54 ans. Le Luxembourg est avec 83,6 % de loin le pays de résidence le plus représenté.

En termes de visibilité, la page Facebook du ministère (janvier à décembre 2022), comptabilise un nombre total de 201 450 utilisateurs uniques (« reach ») qui ont vu du contenu associé à la page et 42 000 visites sur la page Facebook (nombre de fois où la page a été consultée).

Au cours de l'an 2022, ont été enregistrées plus de 120 000 interactions (réactions, commentaires, partages et clics). Les publications qui ont connu le plus d'interactions au cours de 2022 sont : la vidéo de présentation de la nouvelle édition du *Reenert* (263 réactions, 28 commentaires et 28 partages), la publication sur l'assermentation des 420 enseignants stagiaires (256 réactions, 29 commentaires et 16 partages) et, enfin, celle sur le projet « *Fro de Bauer* » (172 réactions, 9 commentaires et 104 partages).

Le top 3 des meilleures vidéos de 2022 est composé de ceux sur l'aide aux devoirs, la présentation de la nouvelle édition du *Reenert* et la vidéo de présentation de la plateforme d'apprentissage de la langue luxembourgeoise www.llo.lu.

En septembre 2022, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé et mis en place une nouvelle stratégie social media avec la mission globale de faire des réseaux sociaux du ministère des espaces de partage d'information et d'échange. Des rendez-vous éditoriaux réguliers avec une charte graphique adaptée structurent les prises de parole sur les réseaux sociaux et permettent de présenter et d'informer sur l'intégralité des domaines d'action, des services et des offres ainsi que des actualités du ministère.

LinkedIn

Vers la fin de l'année 2022, le ministère a également renforcé son activité sur LinkedIn. En effet, sur ce réseau, le ministère compte au total 1 052 abonnés. Avec le lancement de la nouvelle stratégie social media en septembre 2022, les publications sur ce réseau professionnel se sont multipliées. Elles mettent en avant aussi bien l'actualité du ministère que celle du secteur. Le top 3 des publications (considérant les interactions) est composé de la vidéo de présentation de la plateforme d'apprentissage www.llo.lu, la publication sur les 50 mesures pour la langue luxembourgeoise et celle sur « Les trois conventions pour étoffer l'offre de l'aide à l'enfance et à la famille ».

Chaîne YouTube du ministère

En 2022, 39 vidéos ont été mises en ligne sur la chaîne YouTube du ministère. Ces vidéos ont été vues 21 796 fois. Ces vidéos ont thématiqué : la présentation du rapport « *Strengthening Early Childhood Education and Care in Luxembourg* », un mot du ministre sur le rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg 2022, les vidéos « *Fann deng Bün !* », le lancement du *Digital Learning Hub*, le Festival de l'Enfance au CCRN Neumünster, l'aide aux devoirs, la plateforme www.llo.lu, la réédition du *Reenert* et les vidéos « *Innovativ Schoulen* ».

Les trois vidéos suivantes ont enregistré le plus de vues :

- *Hausaufgabenhëllef* (2 304 vues)
- *Fann deng Bün !* (1 899 vues)
- *Léier Lëtbuergesch Online* – LLO.lu (1 855 vues)

En septembre 2022, l'initiative « *Innovativ Schoulen* » a été lancée. Après une première visite des lycées luxembourgeois en 2017/18, le ministre se rend une deuxième fois dans tous les établissements d'enseignement secondaire afin de documenter deux projets innovatifs par lycée qui marquent son profil et sa philosophie. Les projets sont documentés sur vidéo et publiés sur la chaîne YouTube et Facebook du ministère. De cette initiative sortiront jusqu'en avril 2023, 100 projets innovants de 50 lycées différents

EDI – Infomagazin fir Elteren

La neuvième édition du magazine *EDI* a été distribuée en mars 2022, par courrier au domicile des parents des élèves scolarisés et par colis aux crèches. Le grand dossier présentait le secteur de l'éducation et de l'accueil, avec en toile de fond le projet de gratuité de l'accueil et les repas de midi gratuits dans les maisons relais. Au sommaire figuraient également la gratuité de la majorité des cours de l'enseignement musical, le programme de dépistage précoce des retards ou des troubles du développement moteur, le nouveau cours *Digital Sciences*, le futur *Digital Learning Hub* ou encore la sixième école européenne publique.

La dixième édition a été distribuée au moment de la rentrée scolaire. Elle mettait en avant la gratuité de l'accueil et des repas pour les enfants scolarisés, les détails de l'aide aux devoirs à domicile, un projet pilote d'alphabétisation en français, une école qui casse les codes, le dispositif de scolarisation des élèves ukrainiens, une offre d'enseignement international anglophone, une plateforme pour apprendre le luxembourgeois en ligne et la démocratie à l'école.

Travaux graphiques

Outre la mise en page des publications (voir plus loin), l'équipe des graphistes a réalisé des logos (*Schreifmaschinn.lu*, *EduNEWS*, etc.), des visuels pour le web (banners sur *men.lu*, Facebook, etc.), des infographies explicatives (carte des directions régionales, carte des lycées, carte du système scolaire luxembourgeois, accueil des réfugiés ukrainiens, etc.), des organigrammes (système scolaire, ministère, etc.), des invitations (*Kannerrechtsfest*, etc.), des visuels pour roll-up (*CePAS*, différentes formations, *ATVA*, etc.), des photoreportages (conférences de presses, portrait du ministre, etc.).

Communication interne

L'*IntraNEWS*, la lettre d'information interne du ministère, a été diffusée à sept reprises en 2022. Elle est envoyée

à tous les collaborateurs du ministère. Elle informe entre autres des changements de personnel, des instructions concernant l'ensemble des collaborateurs, des projets de loi et de règlement, et présente régulièrement un service.

Autres communications

En 2022, le Service presse et communication a diffusé :

- 34 newsletters hebdomadaires du site du ministère www.men.lu ;
- 16 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- 11 éditions électroniques du *Courrier de l'Éducation nationale*.

Publications

Voici les publications du MENJE dans lesquelles le Service presse et communication est impliqué, en collaboration avec d'autres services.

Enseignement fondamental

- *Flyer : activités culturelles et sportives essentielles pour votre enfant*

Bilans intermédiaires du développement des compétences

- *Bilans intermédiaires*
- *Fardes : Bilans intermédiaires*
- *Livret d'accompagnement (Lehrer)*
- *École fondamentale – Pédagogie et didactique – Recueil de textes – Concours de recrutement*
- *Registre de classe*
- *Journal de classe*
- *Circulaire de printemps*
- *Plan d'études de l'enseignement fondamental*

Orientation

- *Que faire après le 4^e cycle de l'enseignement fondamental ?*
- *Was tun nach dem 4. Zyklus der Grundschule ?*
- *Que faire après la 5^e de l'ESG ?*
- *Was tun nach der 5^e ESG ? (version en ligne)*
- *Que faire après la 4^e de l'ESC ?*
- *Offre solaire (version en ligne)*
- *Demande d'inscription à une classe de 7^e*

Enseignement secondaire

- *Flyer : les activités culturelles et sportives essentielles pour votre enfant*

Flyers présentant les nouvelles sections :

- *Technicien horticole en paysagisme / Techniker im Garten- und Landschaftsbau*
- *Électrotechnologies / Elektrotechnik*
- *DAP Éducation*

SECAM

- *Guide pour enseignants : L'orientation vers l'enseignement secondaire / Différentes voies pour*

- différents profils linguistiques
- Guide pour enseignants : L'orientation vers l'enseignement secondaire
- Brochure : Les classes à régime linguistique spécifique – RLS
- Guide pour enseignants : Accueillir et intégrer
- Bilans d'apprentissage – cours d'accueil
- Bienvenue à l'école luxembourgeoise FR/EN/PO/DE

CePAS

- Mateneen – École et environnement / N° 7 / 2022
- PFS -SKI-L cahiers des tests psychologiques
- Info-Flyer CePAS
- Affiches et dépliants : semaine de la démocratie et de la citoyenneté
- SePAS / CePAS : Jugend-Info brochure

Enseignement musical

Affiche et flyer :

- Gala des lauréats des conservatoires luxembourgeois
- Fann deng Bühn / La scène t'attend !

Flyer pour inscription aux différentes formations :

- Schüler mat besonnesche Bedierfnisser am Musekunterrecht
- Au commencement était...l'articulation
- Comment dynamiser mon énergie
- To diaphragm or NOT – that ist he question
- Stage de formation orchestre
- New developments in classical guitar technique

ONE

- Visuel affichage grands écrans
- Flyer: ouverture d'un office régional de l'Enfance à Remich

Autres

- Maltraitance de mineur : Procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse
- Droits de l'enfant - Zesumme fir d'Rechter vum Kand -Plan d'action national 2022-2026
- Ein Aktionsplan für die Kinderrechte in Luxemburg
- Journée découverte des Droits de l'enfant – Kan-nerrechtsfest
- Organigramme du système scolaire luxembourgeois
- Le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Luxembourg
- Le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Luxembourg (résumé)
- Stopp ! Keine sexuelle Gewalt gegen Kinder
- Maison de l'Orientation – Deng Schoul. Däi Beruff. Deng Zukunft.
- Dictionnaire luxembourgeois-français-ukrainien
- Les parents à l'école – Elections des représentants des parents
- Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle

- Éducation non formelle – gratuité pour votre enfant
- Classeur SFP : carnet d'apprentissage
- Flyer : ATVA

Service des relations institutionnelles

Le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et se charge des relations du ministère avec la Chambre des Députés, le Secrétariat général du Conseil de gouvernement ainsi que d'autres institutions étatiques. Ses tâches consistent notamment à :

- assurer le suivi des projets de loi et projets de règlement grand-ducal, et ce de la saisine du Conseil de gouvernement à la publication sur le site web du Journal officiel (<http://legilux.public.lu/>) ;
- coordonner les réponses aux questions parlementaires et les prises de position du ministère quant aux pétitions le concernant ;
- organiser la participation du ministère aux réunions des commissions parlementaires.

En 2022, le SRINS a suivi 54 projets législatifs et réglementaires, à savoir 13 projets de loi et 41 projets de règlement grand-ducal, pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des Députés. Parmi ces projets, 33 (7 projets de loi et 26 projets de règlement grand-ducaux) ont été publiés au Journal officiel (JO).

Par ailleurs, le SRINS a assuré la gestion et le suivi des 196 questions parlementaires qui ont été adressées au ministère au cours de l'année écoulée.

L'activité du SRINS au cours de l'année 2022 peut être résumée comme suit :

| | |
|---|-----|
| Projets de loi et projets de règlement grand-ducal suivis | 54 |
| Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi | 10 |
| Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de règlement grand-ducal | 34 |
| Publications officielles de lois et de règlements grand-ducaux | 33 |
| Questions parlementaires suivies | 196 |
| Pétitions suivies | 3 |

Tableau de législation 2022

| Enseignement fondamental | | |
|---|---|--|
| Règlement grand-ducal du 8 juillet 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental JO n° 353 du 13 juillet 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/08/a353/jo | Règlement grand-ducal du 26 août 2022 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 JO n° 470 du 26 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/26/a470/jo Rectificatif : JO n° 474 du 30 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rect/2022/08/26/a474/jo | |
| Règlement grand-ducal du 4 août 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental JO n° 455 du 12 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/04/a455/jo | Règlement grand-ducal du 22 septembre 2022 modifiant le règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 portant organisation de modules préparatoires donnant accès aux études supérieures dans le cadre de l'éducation des adultes JO n° 507 du 4 octobre 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/09/22/a507/jo | |
| Enseignement secondaire | | |
| Loi du 8 juillet 2022 portant création d'un lycée à Luxembourg et modification de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 JO n° 345 du 11 juillet 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/08/a345/jo | Dispositions communes : Enseignement secondaire et Enseignement fondamental | |
| Règlement grand-ducal du 16 mars 2022 portant modification du règlement grand-ducal du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques JO n° 137 du 25 mars 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/03/16/a137/jo | Loi du 1 ^{er} avril 2022 portant modification : 1 ^o de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2 ^o de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3 ^o de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1 ^o dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2 ^o modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3 ^o modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 4 ^o de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 JO n° 150 du 1 ^{er} avril 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/04/01/a150/jo | |
| Règlement grand-ducal du 16 juin 2022 modifiant 1 ^o le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques ; 2 ^o le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 308 du 24 juin 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/06/16/a308/jo | Enseignement musical | |
| Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire européen et international JO n° 416 du 2 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a416/jo | Loi du 27 mai 2022 portant : 1 ^o organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ; 2 ^o modification de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État JO n° 250 du 1 ^{er} juin 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/05/27/a250/jo | |
| Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique JO n° 446 du 10 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a446/jo | Règlement grand-ducal du 16 juin 2022 déterminant les différentes branches, les niveaux, la durée des cours, les programmes d'études et d'examens, les modalités d'obtention, de délivrance et de nomenclature des diplômes et certificats, ainsi que les modalités de transition entre les différents niveaux et les établissements dans l'enseignement musical JO n° 326 du 1 ^{er} juillet 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/06/16/a326/jo | |
| Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général JO n° 447 du 10 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a447/jo | Règlement grand-ducal du 29 juin 2022 fixant les jetons de présence des membres et des experts de la commission des programmes JO n° 335 du 5 juillet 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/06/29/a335/jo | |
| Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques JO n° 450 du 10 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a450/jo | Règlement grand-ducal du 22 juin 2022 fixant : 1 ^o les conditions et les modalités à remplir par les écoles de musique régionales pour assurer l'enseignement musical de la division moyenne spécialisée ; 2 ^o les modalités d'examen ainsi que les modalités d'obtention et de délivrance des diplômes de la division moyenne spécialisée pour les écoles de musique régionales JO n° 336 du 5 juillet 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/06/22/a336/jo | |
| Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales JO n° 451 du 10 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a451/jo | | |
| Règlement grand-ducal du 4 août 2022 portant adaptation pour certains lycées des articles 1 ^{er} et 2 du règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique JO n° 462 du 23 août 2022 : https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/04/a462/jo | | |

Règlement grand-ducal du 27 juillet 2022 abrogeant le règlement grand-ducal du 5 mars 1999 instaurant une commission consultative ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation Professionnelle dans toute question de reconnaissance de diplômes dans le domaine de l'enseignement musical
JO n° 435 du 8 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/27/a435/jo>

Règlement grand-ducal du 27 juillet 2022 abrogeant :
1° le règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical et modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant la mission et les conditions de nomination du Commissaire à l'enseignement musical ;
2° le règlement grand-ducal du 31 mars 2006 définissant les conditions dans lesquelles l'enseignement musical de la division moyenne spécialisée peut être assuré par des écoles de musique ;
3° le règlement grand-ducal du 18 mars 2000 portant création d'un Conseil supérieur de la musique ;
4° le règlement grand-ducal modifié du 3 août 1998 fixant la mission et les conditions de nomination du Commissaire à l'enseignement musical ;
5° le règlement grand-ducal modifié du 3 août 1998 fixant la mission et la composition de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical
JO n° 436 du 8 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/27/a436/jo>

Règlement grand-ducal du 4 août 2022 abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 3 août 1998 ayant pour objet a) de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical par les communes et b) d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical
JO n° 458 du 12 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/04/a458/jo>

Enfance

Loi du 29 juillet 2022 portant modification de :
1° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
2° la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022
JO n° 445 du 9 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/29/a445/jo>

Loi du 1^{er} avril 2022 portant modification :
1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;
2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ;
3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1^o dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2^o modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3^o modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ;
4° de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022
JO n° 150 du 1^{er} avril 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/04/01/a150/jo>

Règlement grand-ducal du 20 juillet 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants
JO n° 378 du 21 juillet 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/20/a378/jo>

Formation professionnelle

Loi du 26 octobre 2022 portant dérogation temporaire au délai de conclusion des contrats d'apprentissage prévu à l'article L. 111-3, paragraphe 4, du Code du travail
JO n° 535 du 26 octobre 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/10/26/a535/jo>

Règlement grand-ducal du 22 avril 2022 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat
JO n° 211 du 29 avril 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/04/22/a211/jo>

Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2022/2023 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions applicables à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale
JO n° 448 du 10 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a448/jo>

Règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre de la formation professionnelle
JO n° 449 du 10 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/07/26/a449/jo>

Règlement grand-ducal du 4 août 2022 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle et fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social
JO n° 456 du 12 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/04/a456/jo>

Promotion de la langue luxembourgeoise

Règlement grand-ducal du 4 août 2022 portant sur les modalités d'attribution d'un prix national de la langue luxembourgeoise
JO n° 457 du 12 août 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/08/04/a457/jo>

Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire Enfance

Loi du 16 mars 2022 portant modification :
1° de la loi du 13 mars 2018 portant création d'un Observatoire national de la qualité scolaire ;
2° de l'article 6 de la loi modifiée du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;
3° de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la Jeunesse
JO n° 136 du 25 mars 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/03/16/a136/jo>

Règlement grand-ducal du 29 juin 2022 portant fixation des indemnités spéciales revenant aux observateurs de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire
JO n° 377 du 21 juillet 2022 :
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/06/29/a377/jo>

IFEN

Loi du 8 juillet 2022 modifiant :

1^o la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ;

2^o la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;

3^o la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'Éducation ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ;

4^o la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

5^o la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

et abrogeant la loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1^o aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2^o à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire

JO n° 346 du 11 juillet 2022 ;

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/08/a346/jo>

Règlement grand-ducal du 5 octobre 2022

1^o modifiant

a) le règlement grand-ducal du 22 août 2019 déterminant les modalités pratiques du stage, du cycle de formation de début de carrière, du certificat de formation pédagogique et de la période d'approfondissement ;

b) le règlement grand-ducal du 22 février 2021 fixant les programmes de la formation spéciale et les modalités de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale en vue de l'admission définitive des fonctionnaires stagiaires relevant des différentes catégories de traitement auprès de l'Institut de formation de l'Éducation nationale ;

et

2^o abrogeant a) le règlement grand-ducal du 7 juin 2015 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire ;

b) le règlement grand-ducal du 14 mars 2017 fixant les missions, les conditions et les modalités de l'affectation des instituteurs spécialisés en développement scolaire ;

c) le règlement grand-ducal du 29 août 2017 déterminant les modalités d'admission au statut de fonctionnaire de l'État des employés de l'État relevant du sous-groupe enseignement

JO n° 515 du 12 octobre 2022 ;

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2022/10/05/a515/jo>

Service des relations internationales

Union européenne (UE)

Éducation

Une réunion informelle des ministres de l'éducation et de la jeunesse, le 27 janvier 2022, a été l'occasion d'un échange entre les ministres européens et les jeunes délégués européens autour de la participation et de l'engagement des jeunes au niveau européen et tout particulièrement autour de la question du développement durable. La présidence française a mené en ce sens, les discussions sur la recommandation du Conseil concernant l'éducation au développement durable.

En février, une conférence sous le thème « Investir en éducation » eut lieu sous présidence française, suivie d'un échange sur le même thème organisé par l'OCDE et où le Luxembourg a pu participer de façon active grâce à son rôle de modérateur d'une des sessions de discussions.

Les ministres européens de l'éducation, en présence de Mariya Gabriel, commissaire européenne chargée de l'innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse, se sont réunis sous la présidence du ministre français de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Jean-Michel Blanquer, le mercredi 16 mars 2022, par visioconférence, afin d'échanger sur la manière dont l'Union européenne peut apporter son aide concrète aux élèves, aux professeurs et aux personnels éducatifs ukrainiens.

Réunis en conseil à Luxembourg le 5 avril 2022, les ministres de l'éducation de l'Union européenne ont fait le point sur l'état de préparation des systèmes éducatifs de l'Union européenne pour faire face à des crises telles que la pandémie de la COVID-19 ou la guerre en Ukraine, crises qui ont un impact direct sur les enfants et les jeunes en général. Conscients du caractère essentiel de l'accès à l'éducation, les États membres de l'UE se sont mobilisés pour accueillir en urgence des millions d'enfants et d'étudiants.

Lors de ce conseil du 5 avril, les ministres ont pu entendre le ministre ukrainien de l'éducation et des sciences, Serhiy Shkarlet. Ils ont fait un point d'étape sur le travail du groupe de coordination, avant de poursuivre leur débat sur la meilleure réponse à apporter face à la situation en Ukraine. Finalement, les ministres ont adopté des conclusions visant à renforcer la mobilité des professeurs et des formateurs, en particulier la mobilité européenne, dans leur formation initiale et continue.

Le 28 novembre, réuni sous présidence tchèque, le Conseil des ministres de l'éducation de l'UE a adopté une recommandation concernant l'initiative « Pas-seport pour la réussite scolaire », qui invite les États membres à élaborer des stratégies promouvant la réussite scolaire et à réduire autant que possible les effets du statut socio-économique sur les résultats de l'éducation et de la formation.

Les ministres ont également approuvé des conclusions sur le soutien au bien-être dans l'éducation numérique, qui invite les États membres, dans la conception de leurs stratégies en matière d'éducation numérique, de tenir compte des évolutions en cours et de la nécessité de veiller au bien-être des apprenants et des éducateurs dans cette réalité.

Hormis ses réunions semestrielles, le Groupe à Haut Niveau établi dans le cadre de la stratégie de coopération européenne en matière d'éducation, s'est réuni régulièrement pour échanger sur les mesures prises dans les États membres de l'UE pour accueillir les élèves ukrainiens. Grâce à la coordination des présidences française et tchèque, les échanges avec le ministère ukrainien de l'éducation ont été réguliers, de sorte que les États membres ont pu rapidement se familiariser avec système éducatif ukrainien, des programmes qui y sont enseignés, ce qui a été d'une importance cruciale lors des premières vagues de scolarisation des enfants ukrainiens.

Jeunesse

L'année 2022 fut l'année européenne de la jeunesse et elle a été conclue par une conférence de clôture en présence de 700 participants, composés de représentants des États membres et de jeunes Européens. L'année européenne de la jeunesse avait pour objectif de rétablir des perspectives positives pour les jeunes Européens qui ont subi les conséquences négatives de la pandémie de la COVID-19. Près de 8 500 activités ont eu lieu à travers les pays membres et au-delà (56 pays en tout) et des jeunes européens ont pu participer à des dialogues politiques avec des commissaires de l'Union européenne, échanger avec des politiciens de haut niveau dans le but de faire entendre leur voix. Une centaine d'initiatives politiques au niveau de la commission ont aussi pu être comptabilisées. Une valorisation de l'héritage de l'année européenne de la jeunesse est prévue et s'inscrit dans le contexte plus général de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.

Sur le plan de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027, objet de la résolution du Conseil du 26 novembre 2018, un nouveau programme de travail 2022-2024 a fait l'objet de discussions au sein du « groupe jeunesse » et a été adopté par le Conseil et les États membres fin juin 2022. Le programme de travail se base sur les principes de guidance et les priorités de la stratégie et figure comme instrument pouvant être utilisé par les États membres et la Commission afin de réaliser les objectifs de la stratégie.

Les travaux préparatoires pour l'évaluation intermédiaire des deux programmes *Erasmus+* et Corps européen de solidarité, entrés en vigueur en 2021 et dotés d'un budget de 26,2 milliards d'euros pour la période 2021 à 2027, ont commencé et vont s'achever en mai 2024.

Des conclusions du Conseil sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale, ont été adoptés par le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » lors de sa session tenue les 28 et 29 novembre 2022 et des conclusions pour favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement, afin de protéger l'environnement, lors de la session du 5 avril 2022.

Eurydice

Le service des relations internationales coordonne les réponses aux questionnaires du réseau européen Eurydice dont la mission consiste à expliquer l'organisation et le fonctionnement des systèmes éducatifs en Europe. Leurs publications sont régulièrement mises à jour, et des questionnaires en vue d'études comparatives sur des sujets spécifiques, des indicateurs et des statistiques dans le domaine de l'éducation y sont régulièrement publiés. En 2022, le Luxembourg a participé à une dizaine de publications d'Eurydice.

Conseil de l'Europe

Comité directeur de l'éducation

Les représentants du ministère participent régulièrement aux réunions du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe. Deux réunions ont eu lieu en 2022. L'agression russe contre l'Ukraine y a été un sujet dominant et il a été question de l'éducation en temps d'urgence et des capacités de réaction des systèmes éducatifs en temps de crise et d'urgence. Les projets concernant l'éducation à la citoyenneté numérique, et l'intelligence artificielle en éducation ont été discutés et le comité a entamé les travaux préparatifs de la 26^e édition de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation prévue pour septembre 2023.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le ministère a été représenté aux deux réunions annuelles du Comité des politiques éducatives auprès de l'OCDE. Les travaux du Comité portent sur l'orientation et le choix des projets poursuivis par la division des politiques d'éducation et de formation de l'OCDE. Le ministère participe également aux travaux du réseau d'échange sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Deux représentants du ministère ont participé à une réunion sur la mise en œuvre des politiques éducatives, organisée par l'OCDE à Dublin en Irlande.

En décembre 2022, le ministre a participé à une réunion ministérielle de l'EDPC sous le thème : « Reconstruire une société inclusive et équitable grâce à l'éducation ». Les discussions de la réunion, qui s'est clôturée par une déclaration commune, étaient basées sur les trois éléments constitutifs de la Déclaration : bâtir des sociétés plus équitables grâce à l'éducation et à la formation, repenser l'éducation et définir une vision ambitieuse de l'avenir de l'apprentissage et soutenir le développement des compétences de demain.

La réunion était l'occasion pour le ministre de rencontrer ses homologues français et islandais en bilatéral. Le Service des relations internationales a coordonné les travaux pour le volet éducation dans le cadre de l'évaluation par l'OCDE de la gestion de la crise de la COVID-19 du gouvernement luxembourgeois. Il a coordonné les réponses au questionnaire et organisé le visite d'étude des experts de l'OCDE au mois de juin 2022.

Commission intergouvernementale Luxembourg-France (CIG)

À la suite de la CIG, qui a eu lieu fin 2021 à Esch-Belval, les partenaires (ministère et l'Académie de Nancy Metz) ont œuvré ensemble pour la mise en place des dispositions prévues dans la convention et la déclaration d'intention, entre autres pour l'apprentissage du luxembourgeois en région transfrontalière et une collaboration étroite dans le domaine de la Formation professionnelle continue.

Nations Unies

En avril, la représentante du ministère a participé à l'examen périodique du Luxembourg auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, également à Genève au mois d'octobre.

Le ministère a participé à la réunion préparatoire du Sommet sur la Transformation de l'Éducation à Paris en juin 2022. Le Sommet a eu lieu en septembre 2022 à New York à l'occasion de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par message vidéo, le Premier ministre Xavier Bettel y a souligné l'importance de l'éducation formelle et non formelle sur laquelle le Luxembourg a mis un fort accent ces dernières années. Il a également confirmé le soutien et la coopération du Luxembourg aux efforts visant à garantir le droit à l'éducation à tout un chacun.

Visites

Du 7 au 8 novembre 2022, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, s'est rendu à Lisbonne pour une visite de travail qui a été l'occasion pour lui de présenter toutes les mesures de promotion de la langue portugaise et des cultures lusophones au Luxembourg. L'importance d'une reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles a été sujet des discussions entre les parties.

Le ministre Claude Meisch y a également rencontré son homologue portugais, le ministre de l'Éducation João Costa auquel il a pu présenter les nombreuses initiatives du Luxembourg en matière de diversification de l'offre scolaire, de l'intégration des élèves portugais à l'école luxembourgeoise ainsi que de l'interculturalité comme un des objectifs majeurs de toutes les écoles au Luxembourg.

Service Projets et stratégies

Le Service Projets et Stratégies (SPS) veille à la mise en œuvre du programme gouvernemental en suivant les projets respectifs et en contribuant au développement de stratégies liées à l'évolution des différents secteurs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

À travers l'année 2022, le SPS a étendu sa communication par newsletter sur les informations et les mesures importantes aux différents partenaires scolaires. Au total, 28 différents sujets ont été thématiques, dont notamment l'*e-Bichelchen*, l'enseignement musical gratuit ou encore le lancement du site www.llo.lu. En 2022, l'audience se composait de plus de 100 000 parents et de près de 17 000 professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi que des centres de compétences. Une lettre d'information a aussi été introduite au niveau du personnel du secteur de l'éducation non formelle.

Le SPS a également poursuivi le processus *Bildung am Dialog* qui consiste en un échange régulier et constructif entre le ministre et tous les acteurs de l'éducation formelle et non formelle. En été 2022, cinq sessions régionales ont été organisées avec les citoyens et aussi des élèves. Ensemble, ils ont réfléchi à ce qui fait encore défaut pour que le luxembourgeois trouve toute sa place dans notre société. Par ailleurs des consultations en vue de la réforme de la loi sur la protection de la jeunesse ont été menées avec les acteurs concernés et le ministère a eu 20 échanges en vue d'un accord pour le personnel éducatif et psycho-social. L'accord concrétise la volonté commune des parties d'assurer la qualité et le volume des services offerts par les membres du personnel et d'apporter un certain nombre d'adaptations et de précisions aux tâches des agents en question. Des consultations régulières ont été organisées avec les Collèges des directeurs, les syndicats dans le secteur de l'éducation, la représentation nationale des parents ainsi que la Conférence nationale des élèves.

Afin de promouvoir la diversité et l'innovation retrouvées au sein de l'enseignement secondaire, en 2022, le SPS a également organisé une tournée lycées intitulée « *Innovativ Schoulen* ». Jusqu'en décembre 2022, 20 lycées ont présenté 40 projets innovants différents portant notamment sur le coaching, la digitalisation, la modernisation des programmes ainsi que bien-être physique et mental. La tournée lycées se poursuivra en 2023.

Dans le cadre du *Bildung am Dialog*, le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) s'est réuni 7 fois en 2022 pour discuter et prendre position entre autres sur le projet de loi relative au droit à l'enseignement et à l'obligation scolaire, la réforme du Service de la scolarisation des enfants étrangers, le projet-pilote de l'alphabétisation en français et des rapports thématiques de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS).



Les secteurs d'intervention

Direction générale du secteur de l'enfance

Évolution quantitative

Évolution des places

Le nombre de places dans les structures d'éducation et d'accueil (SEA) n'a cessé d'augmenter dans le courant de l'année 2022. Cependant, l'accueil en famille a connu une diminution de 240 places, ce qui correspond à une baisse d'environ 11 % par rapport à 2021.

L'offre totale de places dans le secteur de l'éducation non formelle de l'enfance (SEA, mini-crèche [MC] et assistance parentale) est passée de 24 648 en 2009 à 64 424 places en 2022. Une légère augmentation d'environ 3,8 % est constatée par rapport à l'année 2021.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

| Situation au 31.12.2022 | 2009 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Différence 2021/2022 | Progression 2021/2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|-----------------------|
| Services d'éducation et d'accueil conventionnés | 20 308 | 40 489 | 42 417 | 41 241 | 42 453 | 43 777 | 45 718 | 1 941 | 4,4 % |
| Services d'éducation et d'accueil commerciaux | 2 734 | 12 874 | 14 046 | 14 505 | 15 098 | 15 995 | 16 760 | 765 | 4,8 % |
| Mini-crèches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 22 | 0 | 0 % |
| Assistance parentale | 1 606 | 3 000 | 2 797 | 2 551 | 2 340 | 2 164 | 1 924 | - 240 | - 11 % |
| TOTAL | 24 648 | 56 363 | 59 260 | 58 297 | 59 891 | 61 958 | 64 424 | 2 466 | 3,8 % ? |

| Situation au 31.12.2022 | Jeunes enfants | Enfants scolarisés | TOTAL |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Services d'éducation et d'accueil conventionnés | 4 994 places | 40 724 places | 45 718 places |
| Services d'éducation et d'accueil commerciaux | 13 392 places | 3 368 places | 16 760 places |
| TOTAL | 18 386 places | 44 092 places | 62 478 places |

Évolution des agréments

Un agrément est une autorisation gouvernementale réglementée soit par un texte réglementaire (SEA et MC), soit par un texte législatif (assistance parentale) permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. Le nombre d'agréments a augmenté au niveau des SEA, conventionnés et commerciaux.

Dans le secteur de l'assistance parentale, le nombre d'agréments diminue depuis 2017, avec l'introduction des nouvelles dispositions légales relatives au chèque-service accueil, dont la procédure assurance qualité dans le secteur de l'éducation non formelle.

| Situation au 31.12.2022 | 2009 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Services d'éducation et d'accueil conventionnés | 350 | 410 | 407 | 334 | 340 | 354 | 355 |
| Services d'éducation et d'accueil commerciaux | 113 | 416 | 441 | 455 | 469 | 481 | 491 |
| Mini-crèches | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| Assistance parentale | 368 | 633 | 582 | 532 | 486 | 448 | 395 |
| TOTAL | 831 | 1 459 | 1 430 | 1 321 | 1 295 | 1 285 | 1 243 |

Les secteurs d'intervention

Évolution des structures d'éducation et d'accueil collectives (SEA et mini-crèches)

En 2022, 44 arrêtés ministériels accordant un nouvel agrément pour SEA ont été émis et 220 visites dans les SEA ont été organisées par les agents du ministère. 75 entrevues ont eu lieu sur demande des gestionnaires ou sur initiative des agents du ministère en vue de la mise en place d'un nouveau SEA ou en vue de projets de modification relatifs à un SEA existant. En ce qui concerne les services d'éducation et d'accueil des écoles internationales, 60 entrevues et visites ont été organisées afin d'accompagner les projets en cours.

En ce qui concerne les mini-crèches, type d'accueil introduit en 2019, quatre demandes d'agrément et/ou projets sont en cours et 10 demandes d'information relatives aux conditions d'ouverture ont été traitées.

Évolution de l'assistance parentale

En 2022, 21 personnes ont déposé un dossier de candidature auprès de l'agence Dageselteren, conventionnée par le ministère. La procédure d'obtention de l'agrément a été entamée par huit nouveaux candidats. Il en résulte que cinq nouveaux agréments ont été délivrés.

Il est à relever que 53 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental qui a décidé de ne plus exercer le métier, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 42 visites d'agrément dans le cadre de l'activité d'assistance parentale.

En décembre, 2 133 enfants ont été accueillis chez un assistant parental. Parmi ces enfants, 601 n'avaient pas atteint l'âge de l'obligation scolaire.

Cellule réclamation et contrôle

L'équipe de la cellule réclamation et contrôle de la Direction générale du secteur de l'enfance comprend des professionnels du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et financier.

Ses missions consistent à :

- répondre aux réclamations à l'encontre des SEA, des MC et des assistants parentaux ;
- organiser et assurer le suivi des contrôles (contrôles administratifs, inspections, demandes de prises de position) ;
- veiller à la mise en conformité par rapport aux dispositions réglementaires et accompagner les acteurs ;
- assurer un rôle d'écoute, d'information, d'orientation et de résolution de conflits ;
- organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées.

En 2022, 145 réclamations ont été réceptionnées dont 105 concernaient des SEA et 40 concernaient l'accueil en famille. Ces réclamations ont été suivies de demandes de prises de position, convocations, contrôles administratifs et visites d'inspection.

Ainsi, 34 inspections et 51 contrôles administratifs ont été effectués, suivis de 79 avertissements/mises en demeure et de 46 convocations, ayant eu comme conséquences :

- 9 refacturations ou demandes de remboursement de montants indûment touchés par des structures agréées ;
- 3 réductions de la capacité d'accueil maximale ;
- 2 résiliations de la convention du chèque-service accueil (CSA) ;
- 2 suspensions d'agrément et ;
- 2 retraits d'agréments.

Il a été procédé à 38 avertissements et une mise en demeure a été envoyée dans le cadre de la procédure de renouvellement du concept d'action général et du projet d'établissement.

Enfin, 78 dossiers ont pu être clôturés suite à la mise en conformité de la structure d'éducation et d'accueil. À ce jour, 20 dossiers sont encore en cours.

Commission qualifications

La commission prévue à l'article 8bis du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 a entre autres comme mission de donner son avis au ministre pour permettre de déterminer la classification professionnelle suite à la demande du requérant conformément à l'article 7 et 8 du règlement précité. Elle se compose de représentants des ministres ayant l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et le secteur de l'enfance dans leurs attributions respectives. Vu la complexité des dossiers, un bureau exécutif a été créé en vue d'assurer la gestion et la préparation des dossiers soumis à la commission.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------|------|------|------|-----------------------------|
| Nombre de demandes de classification | 456 | 623 | 394 | 399, dont 29 non recevables |
| Nombre de réunions | 8 | 8 | 8 | 9 |

Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires du CSA

Depuis septembre 2016, les enfants, dont au moins un parent est travailleur frontalier, peuvent bénéficier du CSA s'ils sont accueillis dans une structure agréée prestataire CSA.

Le nombre d'enfants bénéficiaires du CSA a augmenté de manière constante depuis sa mise en place, à l'exception de l'année 2020 (où la fréquentation des structures d'accueil a été impactée par la pandémie du COVID-19). Depuis lors, l'évolution du recours au CSA a repris son cours, et le nombre d'enfants bénéficiaires a augmenté de 7 % entre décembre 2021 et décembre 2022.

À l'heure actuelle, tous les SEA conventionnés par l'État sont prestataires du CSA. Il en est de même pour les mini-crèches.

La quasi-totalité des SEA à vocation commerciale et des assistants parentaux sont reconnus comme prestataires du CSA, à l'exception de quatre services et de 25 assistants parentaux qui n'appliquent pas la tarification du CSA. En 2022, 39 demandes de reconnaissance comme prestataire du CSA pour les SEA et huit demandes pour les assistants parentaux ont été introduites auprès du ministère.

Évolution du budget du Service de l'éducation et de l'accueil

La croissance du budget entre 2017 et 2022 a été de 69 %.

En 2022, le budget s'est réparti comme suit :

| | 2009 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'enfants résidents au Luxembourg bénéficiant du CSA (31 décembre de chaque année) | 25 972 | 45 112 | 46 851 | 49 157 | 51 077 | 49 035 | 51 862 | 55 593 |
| % de la population d'enfants résidente totale (1 ^{er} janvier de la même année) | 34 % | 55 % | 56 % | 58 % | 60 % | 56 % | 59 % | 62% |

Sources : MENJE (données de la facturation du chèque-service accueil) et STATEC (chiffres de la population au Luxembourg)

À noter : du fait des données disponibles, les deux sources font référence respectivement aux mois de janvier et de décembre de la même année ; le taux de recours au CSA est donc surévalué.

| Nombre d'enfants | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Différence 2021/2022 | Progression 2021/2022 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------------|-----------------------|
| Enfants résidents | 45 112 | 46 851 | 49 157 | 51 077 | 49 035 | 51 862 | 55 593 | +3 731 | +7,2 % |
| Enfants frontaliers | 709 | 1.240 | 1.839 | 2.347 | 2.559 | 2.920 | 3.301 | +381 | +13,0 % |
| Total | 45 821 | 48 091 | 50 996 | 53 424 | 51 594 | 54 782 | 58 894 | +4 112 | +7,5 % |

Source : MENJE (données de la facturation du chèque-service accueil)

| Budget | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Différence 2021/2022 | Progression 2021/2022 |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------|-----------------------|
| Total en mio € | 371,7 | 425,0 | 461,6 | 534,3 | 577,3 | 628,6 | 51,3 | 8,88 % |

| | Services d'éducation | Services d'éducation et d'accueil commerciaux | Assistance parentale | Divers |
|------------------------|----------------------|---|----------------------|--------|
| % du budget total 2020 | 59,6 | 36,1 | 2,3 | 2,0 |

Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Afin d'améliorer le dispositif de la démarche qualité, des réflexions ont été poursuivies en étroite collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ). Comme l'année précédente, les agents régionaux du SNJ ont rédigé leurs rapports annuels. En concertation avec le SNJ, ces rapports sont analysés et une procédure est déclenchée en cas de non-conformité par rapport aux obligations légales. Dans le courant de l'année 2022 les structures ont été soutenues dans le développement de la qualité, que ce soit au niveau du développement de la qualité pédagogique ou au niveau de la qualité structurelle.

Enfin, l'année 2022, comme celle de 2020, a encore été marquée par la pandémie de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Ce contexte hors du commun a sollicité des mesures et des ressources importantes afin de permettre au secteur de l'éducation non formelle de s'adapter aux défis quotidiens engendrés par ce climat d'incertitude.

Afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des politiques au niveau du terrain, la concertation avec le secteur de l'éducation non formelle a été réorganisée et approfondie.

Le dialogue structuré repose désormais sur deux piliers, à savoir :

- Le pilier relatif à la « qualité » dont le SNJ assure la présidence en étroite concertation avec la direction générale du secteur de l'enfance (DG-Enfance) du ministère ;
- Le pilier relatif aux questions sur le financement et le contrôle dont la présidence est assurée par la DG-Enfance du ministère en étroite concertation avec le SNJ.

Un comité de pilotage, présidé par la DG-Enfance, fédère les deux piliers avec l'objectif de suivre la mise en place des politiques liées à l'éducation non formelle des enfants et d'en assurer la cohérence. Dix réunions ont eu lieu dans le cadre du comité de pilotage avec l'objectif de suivre la mise en place des politiques liées à l'éducation non formelle des enfants, dont deux réunions extraordinaires consacrées à la mise en œuvre du dispositif « aide aux devoirs ».

Une collaboration étroite entre le SNJ et la DG-Enfance sera le gage d'une meilleure collaboration marquée par la répartition des sujets à traiter.

Mesures dans le cadre de la crise sanitaire

La crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire était encore bien présente pendant le premier trimestre de l'année 2022. Ainsi, après la vague marquée par le variant Omicron (janvier-février 2022), une accalmie s'est confirmée par la suite. La stabilisation de la situation s'est accompagnée de la levée des restrictions afin de permettre aux structures de l'édu-

cation non formelle la mise en place progressive d'un accueil selon les modalités pédagogiques appliquées avant la crise sanitaire.

Aussi, afin d'accompagner les structures durant cette phase de stabilisation, des communiqués ont été envoyés régulièrement à tous les acteurs du secteur de l'éducation non formelle pour enfants afin de les informer des dernières décisions du Gouvernement concernant les dispositifs et mesures sanitaires de prévention à mettre en place. En tout neuf communiqués ont été envoyés aux gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil (SEA, mini-crèche, accueil en famille). Le congé pour raisons familiales dans le contexte de la pandémie a été adapté et seul le cas de figure où un enfant est testé positif à la COVID-19 donne encore droit au congé pour raisons familiales.

L'organisation de l'accueil des enfants ukrainiens

La guerre en Ukraine a constitué un nouveau défi. Ainsi, l'arrivée des familles ukrainiennes a nécessité la mise en place d'une scolarisation adaptée pour ces enfants ainsi qu'un accueil extra-scolaire assuré par les structures d'éducation et d'accueil en vue de promouvoir l'intégration de ces enfants dans notre société. Cette mise en place a impliqué une série de réunions avec les différentes parties prenantes ayant pour objectif d'organiser au mieux la prise en charge de ces enfants.

Des moyens en ressources humaines et matérielles ont été mis en place permettant ainsi aux structures d'éducation et d'accueil dépendant directement d'une école internationale publique d'organiser un accueil pour les enfants ukrainiens. Les parents, qui ont opté pour l'enseignement public, ont pu bénéficier d'un accueil extra-scolaire dans les structures communales en fonction des places disponibles.

Une task-force a permis de réunir les différents acteurs en vue de les accompagner dans cette situation d'urgence. Grâce à l'implication de tous les acteurs, un accueil a pu être organisé dans des délais extrêmement courts.

Parallèlement au développement de l'accueil dans les structures de l'éducation non formelle, un service d'animation « ambulatoire » a été mis en place afin d'encadrer les enfants dans les centres d'hébergement.

Nouveaux projets

La gratuité partielle de l'accueil et la gratuité des repas

La rentrée scolaire 2022/2023 a été marquée par l'introduction de la gratuité des repas ainsi que la gratuité de l'accueil des enfants scolarisés pendant les semaines scolaires entre 7.00 heures et 19.00 heures. Le but étant de promouvoir l'accès à l'éducation non formelle qui est complémentaire à l'école en tant que lieu d'apprentissage et de vie. L'éducation non formelle soutient le système de l'éducation formelle et vise à renforcer la cohésion sociale par l'intégration des enfants au niveau de la communauté locale dans la société luxembourgeoise.



Le dispositif « aide aux devoirs »

La prestation « études surveillées » prévue à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2013 relatif à l'agrément à accorder aux gestionnaires des services d'éducation et d'accueil a fait l'objet de réflexions en vue d'harmoniser la mise en œuvre de celle-ci dans les structures d'éducation et d'accueil. C'est ainsi que le dispositif « aide aux devoirs » a vu le jour et est entré en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022/2023. La mise en œuvre dudit dispositif s'est accompagnée de l'introduction d'un journal de classe digital (*e-Bichelchen*) permettant de faciliter les échanges entre le personnel enseignant, les parents et le personnel encadrant des structures d'éducation et d'accueil. Une formation continue en ligne destinée au personnel encadrant les enfants des cycles 2-4 pendant les devoirs à domicile a été mise en place en collaboration avec l'IFEN.

Un groupe de travail a vu le jour dont l'objectif était de définir le profil pédagogique du personnel encadrant les enfants pendant leurs devoirs à domicile. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois sous la régie de la DG-Enfance en collaboration avec le SNJ et dans lequel étaient représentées les différentes fédérations (FEDAS, ELSEA et SYVICOL).

La digitalisation de la Direction générale du secteur de l'enfance

Au niveau de la digitalisation de la Direction générale du secteur de l'enfance, les démarches ont été poursuivies. L'année 2022 a été marquée par la création d'un groupe de travail avec les représentants du secteur permettant ainsi d'associer les futurs utilisateurs au développement des fonctionnalités de la base de données. L'interface avec les données signalétiques du gestionnaire a été finalisée et les travaux de développement de l'interface pour effectuer une demande d'agrément en ligne est en cours de développement. Outre le travail réalisé en collaboration avec le CGIE, la DG-Enfance a collaboré étroitement avec le Bureau des chiffres Enfance Jeunesse qui a actualisé les fichiers permettant de recenser les données en vue de structurer le contenu de la base de données.

Yearbook

Dans le cadre de l'appel à contributions du CIDREE 2022 (Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe) qui portait sur « La qualité et programmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance », un article portant sur l'évolution de l'éducation non formelle au Luxembourg a été publié en collaboration avec le SNJ. Dans ce contexte, il a été question de présenter le cadre législatif en vigueur depuis 2016 et le dispositif qualité comme cadre de référence régissant les pratiques éducatives au sein des structures d'éducation et d'accueil. En outre, il était question de présenter le paysage diversifié de l'offre d'accueil, l'évolution de l'accueil institutionnel des enfants ainsi que la participation financière de l'État dans l'accueil des enfants à travers le dispositif Chèque-Service Accueil (CSA). De plus, un accent particulier a été mis sur la promotion de l'accès à l'éducation non formelle, l'égalité des chances pour tous les enfants et l'assurance qualité du travail éducatif.

Assistance parentale

Afin de maintenir la diversité des types d'accueil, un large processus de concertation et d'analyse a été mené avec les acteurs concernés (*Agence Dages-elteren*, assistants parentaux, SNJ, etc.) et avec une société de consultance externe afin d'identifier des pistes permettant de revaloriser l'accueil en famille.

ECEC/UE

Dans le cadre du groupe de travail de l'Union européenne sur l'accueil et l'éducation dans la petite enfance (ECEC), la DG-Enfance a participé aux séances de travail pour le développement des outils de suivi et d'évaluation de la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en Europe. Dans ce contexte, les informations sur l'inclusion des enfants ainsi que leur implication dans le suivi et l'évaluation des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance seront recueillies au cours de l'année 2023. Ces informations serviront à identifier les bonnes pratiques sur l'utilisation efficace des résultats du suivi et de l'évaluation pour l'amélioration de la qualité des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance au niveau des pratiques ou des politiques en Europe.

La Semaine de l'enfance

Le but de la Semaine de l'enfance est de renforcer la visibilité de l'éducation non formelle et de mettre en évidence les apprentissages non quantifiables, mais indispensables pour le bien-être de l'enfant qu'elle engendre. La première édition de la Semaine de l'enfance a été lancée en mai 2022 par un Festival de l'enfance au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster. 8 569 visiteurs s'y sont rendus.

Dans tout le pays, près de 100 structures d'éducation et d'accueil ont proposé des ateliers et portes-ouvertes aux enfants, à leurs parents et au grand public. Les ateliers et les activités organisés du 14 au 20 mai 2022 ont permis de mettre en avant les grands principes pédagogiques qui régissent le travail quotidien dans les structures de l'éducation non formelle et de montrer leur contribution à l'éducation globale de l'enfant. La

Semaine de l'enfance 2022 a été préparée en étroite collaboration avec le SNJ, les représentants du secteur de l'enfance et des parents.

Les ateliers de l'éducation non formelle

Dans le contexte de la promotion du secteur de l'éducation non formelle et suite à la première édition de la Semaine de l'enfance en mai 2022, il a été décidé de réunir en octobre 2022 les professionnels autour du thème : « Les structures d'éducation et d'accueil, un secteur éducatif - Renforcer la perception du secteur de l'éducation non formelle des enfants comme secteur éducatif ». Le but était d'être à l'écoute des acteurs du terrain et de permettre un échange constructif sur les défis rencontrés sur le terrain.

Rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg

Le premier rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg, lancé en 2018, répond aux dispositions prévues par la Loi Jeunesse, de soumettre, tous les

cinq ans au Parlement, un rapport sur la situation des enfants au Grand-Duché de Luxembourg. Le rapport s'inscrit dans le courant international qui considère, dans les rapports portant sur les questions sociales, les enfants comme un groupe de population distinct et se concentre sur le bien-être des enfants au Luxembourg et ce jusqu'à l'âge de 12 ans. Il a été finalisé et publié en mars 2022. La publication a été suivie de présentations à différents publics cibles courant de mars 2022.

Un livre pour enfants - une petite histoire sur le bien-être

Lors du processus de finalisation du premier rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg, il a été décidé de présenter le contenu de manière à ce que les enfants, en tant que principaux acteurs de ce rapport, en bénéficient également. Le projet d'un livre pour enfants - une petite histoire sur le bien-être - a été lancé en collaboration avec le *Kannermuseum PLOMM* en tant que média adapté pour les enfants. Le livre sera finalisé et présenté au public courant de mars 2023.

Direction générale de l'enseignement fondamental

Service de l'enseignement fondamental

Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves. En 2022, la CSN s'est réunie cinq fois, de janvier à décembre. En mars et en décembre 2022, elle a siégé en groupe élargi.

La CSN a abordé les sujets suivants :

- le *coding* à l'école fondamentale ;
- le matériel sur le respect et les valeurs pour les écoles fondamentales élaboré par le « Centre contre la radicalisation » ;
- le projet FuDo (« *Fuerschen dobaussen* ») ;
- le matériel « *Léieren duerch Engagement* » du « *Zentrum fir politesch Bildung* » ;
- le mode de fonctionnement des écoles internationales publiques.

Lors de ses réunions, elle a formulé un avis portant sur le livre « Max, le tout petit microbe qui voulait devenir un superhéros ! » du *Luxembourg Institute of Health*.

Gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19

Tout comme en 2021, le début de l'année 2022 était encore marquée par la gestion de la crise sanitaire, notamment pour endiguer la propagation du variant Omicron. Au fil des mois, les mesures mises en place ont toutefois pu être assouplies progressivement et les dernières mesures en application ont été supprimées à partir du 19 avril 2022.

Projets pédagogiques

En étroite collaboration avec divers services ministériels et partenaires scolaires, le Service de l'enseignement fondamental a collaboré au développement et à la mise en place de divers projets pédagogiques.

Projet pilote d'alphabétisation en français dans quatre écoles fondamentales

À partir de la rentrée scolaire 2022/2023, un projet pilote d'alphabétisation en langue française, développé en collaboration avec le Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et accompagné par les directions de régions concernées, a été mis en place dans quatre écoles fondamentales (Larochette, Nelly Stein à Schif-

flange, Deich à Dudelange et Oberkorn à Differdange), choisies en raison de la composition hétérogène de leur population scolaire, afin de répondre aux besoins de la situation langagière et multiculturelle particulière du Luxembourg et d'offrir de meilleures chances de réussite aux élèves évoluant dans un environnement non luxembourgeois et non germanophone.

Au cours du cycle 1, l'opportunité d'une alphabétisation en français est abordée avec les parents par les enseignants. La décision finale appartient aux parents. Pour les élèves alphabétisés en français, les rôles du français et de l'allemand sont inversés par rapport aux élèves alphabétisés en allemand : le français est la première langue écrite et parlée dès le cycle 2, l'apprentissage de l'allemand oral commence au cycle 2 et l'apprentissage de l'allemand écrit est introduit au cycle 3. Il est possible de proposer les deux alphabétisations dans une même classe, en séparant les élèves uniquement pour les leçons liées à la langue et en mathématiques.

À Schiffflange, l'alphabétisation en français est proposée dans une classe de la première année du cycle 2 depuis la rentrée scolaire 2022/2023. Dans les trois autres communes, le projet pilote démarre dans une classe du cycle 1. Il est prévu que les élèves, bénéficiant de l'alphabétisation en français, puissent rejoindre le système scolaire ordinaire à la fin de l'enseignement fondamental. L'objet du projet pilote est d'offrir une alphabétisation parallèle en français au niveau national.

L'aide aux devoirs à domicile (*Hausaufgabenhëllef*) et le journal de classe digital (*e-Bichelchen*)

Le Service de l'enseignement fondamental a également collaboré avec les services ministériels concernés dans le cadre de la généralisation de l'aide aux devoirs à domicile (*Hausaufgabenhëllef*), introduite à partir de la rentrée scolaire 2022/2023 afin de conférer à tous les élèves les mêmes chances de réussite. Ainsi, cette mesure permettra de soutenir ceux qui n'ont pas la possibilité de faire leurs devoirs à domicile à la maison ou pour lesquels la barrière linguistique ne permet pas l'aide des parents.

Dans ce cadre, un nouvel outil informatique a également été développé, accessible à tous les partenaires scolaires, qui facilite les échanges sur les devoirs à domicile et les absences des élèves, en cas de besoin, ainsi que la supervision des élèves dans l'exécution de leurs devoirs à domicile. Le journal de classe digital (*e-Bichelchen*) sera perfectionné au fil du temps et de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées progressivement, suite aux expériences vécues.

Commissions nationales des programmes (CN-EF)

Voir pages 89 et suite.

Organisation de la 3^e édition de la Summerschool

Le programme gouvernemental souligne l'importance que doit accorder le système scolaire au soutien des élèves présentant des difficultés ou des retards scolaires. Vu le succès des deux premières éditions de la

Summerschool, le ministère a décidé d'organiser du 29 août au 9 septembre 2022 une troisième édition de la *Summerschool* à l'attention des élèves qui fréquentaient une classe des cycles 2 à 4 pendant l'année scolaire 2021/2022. Ces cours étaient facultatifs et gratuits. 4 280 élèves de l'enseignement fondamental se sont inscrits.

Passage fondamental/secondaire

Grâce aux échanges intensifs avec les titulaires de classe au cours des cycles 4.1 et 4.2, les parents d'élèves sont, dès le début, mieux informés sur les performances de leur enfant et peuvent présenter leur point de vue sur les aspirations de celui-ci. Ceci leur permet de participer plus activement à la prise de décision commune. Sur les 5 564 élèves concernés, un taux de concordance de 99,5 % a pu être atteint entre les avis d'orientation des parents et ceux de l'équipe pédagogique.

La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques utilisés, ainsi que pour l'évaluation statistique des données se poursuit. En 2021/2022 le nouveau site web www.skil.lu a été lancé afin d'augmenter l'accessibilité des informations concernant le volet psychologique du passage fondamental/secondaire aux parents et élèves et ceci tout au long de l'année. Un total de 115 psychologues du CePAS, des SePAS et des équipes ESEB fondamental et secondaire ont ainsi suivi

4 727 élèves du cycle 4.2 dont les parents ont opté pour la participation facultative au testing psychologique. En 2022, le taux de participation aux séances de rattrapage en février-mars a particulièrement augmenté, plus de 100 élèves se sont présentés.

Les mesures sanitaires ont amené à annuler aussi les visites des élèves de cycle 4 dans les lycées (journées ORIKA – *Orientatioun fir Kanner*) du 6 janvier 2022 au 11 mars 2022. Durant cette période, les lycées ont été invités à mettre en place des visio-conférences.

Collaboration avec l'enseignement musical

Voir page 77.

Recrutement du personnel enseignant

En étroite collaboration avec les directions de région de l'enseignement fondamental et le Service ressources humaines du ministère, plusieurs vagues de recrutements ont été organisées en 2022.

Prolongation des contrats de travail de 247 agents en janvier 2022

Le Service de l'enseignement fondamental a procédé en janvier 2022 à la prolongation des contrats de travail des membres du pool d'agents renforçant temporairement les équipes pédagogiques pour favoriser l'organisation de mesures de différenciation et pour assurer le remplacement temporaire des enseignants mis en isolement respectivement en quarantaine (jusqu'au 19 avril 2022).

Recrutement de 209 agents dans le contexte de la scolarisation des élèves réfugiés ukrainiens au début du 3^e trimestre de l'année scolaire 2021/2022
209 agents ont été engagés pour assurer l'accueil des élèves réfugiés ukrainiens dans les écoles communales qui allait de pair avec une augmentation du nombre de leçons à attribuer sur demande aux communes. Le personnel favorisait l'organisation des cours d'accueil et la création, en fonction du nombre d'élèves nouvellement inscrits, de classes supplémentaires.

Recrutement de 295 agents dans le cadre de la 3^e édition de la *Summerschool*
49 enseignants, 165 détenteurs d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental et 81 membres du pool national « études surveillées » ont assuré les cours de la *Summerschool*.

Recrutement de neuf instituteurs spécialisés dans la scolarisation des EBS pour la rentrée scolaire 2021/2022

Recrutement de 285 agents en vue du stage préparant à la fonction d'instituteur
285 personnes se sont inscrites à la session 2022 du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur. 44 agents se sont classés en rang utile à l'option cycle 1 du concours et 241 agents se sont classés en rang utile à l'option cycles 2-4, dont quatre ayant opté pour un poste de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Recrutement de 149 détenteurs d'un bachelors en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental pour la rentrée scolaire 2022/2023
149 détenteurs d'un bachelors en relation avec un des objectifs de l'enseignement fondamental sont entrés en fonction à la rentrée scolaire 2022/2023.

Formation des agents assurant des remplacements temporaires dans les écoles fondamentales luxembourgeoises
Tout au long de l'année 2022, 908 candidats ont sollicité une autorisation de stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. 176 candidats, qui ont complété leur dossier par des diplômes en relation avec des formations pédagogiques accomplies, ont bénéficié d'une dispense du stage. 348 candidats ont achevé avec succès le stage de remplacement. Le faible nombre de candidats ayant accompli le stage avec succès s'explique notamment par le fait qu'une dérogation aux dispositions légales en matière d'engagement de remplaçants temporaires avait suspendu jusqu'au 31 décembre 2022 l'obligation d'être détenteur d'une attestation de remplacement pour intervenir dans les écoles fondamentales et nombreux étaient les candidats qui ont, par conséquent, opté pour une intervention immédiate.

Modifications législatives

Les règlements grand-ducaux et loi suivants ont été publiés pendant l'année 2022 :

Règlements grand-ducaux

- *Le règlement grand-ducal du 8 juillet 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental* porte sur le projet d'isolation en langue française qui a été mis en place dans quatre écoles fondamentales publiques, à savoir à Larochette, Dudelange, Differdange et Schiffange pour la rentrée scolaire 2022/2023. *Le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental* a donc été modifié par conséquent afin de prévoir la possibilité de mettre en place une alphabétisation en français dans les quatre écoles fondamentales sous-mentionnées.
- *Le règlement grand-ducal du 4 août 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental* porte sur la *Summerschool 2022* qui a été proposée de nouveau aux élèves des cycles 2 à 4.1 de l'enseignement fondamental. La *Summerschool* avait pour objet de leur permettre de pouvoir consolider les compétences acquises pendant l'année scolaire et de pallier des lacunes éventuelles provoquées par des mesures de mises en quarantaine et d'isolement en lien avec la pandémie COVID-19 pendant l'année scolaire 2021/2022.

Loi

La loi du 1^{er} avril 2022 portant modification : 1^o de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2^o de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3^o de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1^o dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2^o modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3^o modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 4^o de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 porte sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de la suspension temporaire de la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Cette suspension temporaire a été prolongée de nouveau au vu du contexte de la guerre en Ukraine et en raison des dispositions liées à l'obligation scolaire au Luxembourg et à l'accueil dans le système scolaire luxembourgeois des enfants réfugiés en provenance d'Ukraine.

Directions de l'enseignement fondamental

Le premier constat à tirer de l'année 2022 reste la satisfaction d'une rentrée scolaire qui n'était plus marquée par la pandémie, qui durant deux années consécutives avait profondément affecté le champ organisationnel de l'éducation.

Cette bonne nouvelle ne saurait cependant gommer les fragilités géopolitiques et les mouvements démographiques induites par la guerre en Ukraine, qui ont de nouveau mis en exergue l'importance de la solidarité entre tous les acteurs de l'éducation nationale. Ainsi, le collège des directeurs, en collaboration étroite avec les services du ministère et les écoles internationales, a su s'adapter afin d'affronter ce nouveau défi et a notamment contribué à identifier les écoles ou salles de classe indispensables, de manière à pouvoir assurer les cours proposés aux enfants ukrainiens.

Le retour à la normalité a permis aux directions d'investir un volume de travail considérable dans l'accompagnement et l'évaluation des différentes catégories de stagiaires, dans l'appréciation des performances

professionnelles de ces mêmes agents et dans l'attribution de notes d'inspection, tout en respectant les fiches techniques élaborées par les différents groupes de travail en vue de l'harmonisation des démarches. Le Collège a assuré la mise en place de la digitalisation des dossiers des élèves à besoins spécifiques au niveau régional et de l'optimisation du transfert des dossiers entre CI et CNI.

En parallèle, il a contribué à la conceptualisation d'un nouvel outil de communication digital entre les écoles, SEA et parents.

Parallèlement, le Collège a continué à mettre en place ou à piloter des groupes de travail diversifiés qui répondent aux exigences éducatives qui évoluent sans cesse. Ainsi, les directions ont piloté des groupes de travail en matière de constructions scolaires et de sécurité y afférente pour pouvoir garantir des infrastructures propices au développement des élèves.

Quatre des 15 directions se sont vu offrir la possibilité de participer au projet pilote d'alphabétisation en français (Voir page 23).

Direction générale de l'enseignement secondaire

Service de l'enseignement secondaire

Offre scolaire

Situations d'exception

Dans l'ensemble, l'année dernière a été marquée par la pandémie de la COVID-19 avec des adaptations continues au niveau de la gestion de la crise, qui ont impacté le déroulement de l'année scolaire. Alors que la crise sanitaire est arrivée à un tournant avec l'annonce, le 11 mars 2022 que toutes sortes de voyages pédagogiques étaient à nouveau autorisées et que les mesures sanitaires 3G n'étaient plus d'application dans les activités péri- et parascolaires, il a fallu faire face à une nouvelle crise qui a déferlé sur l'Europe avec le début de l'invasion des troupes russes en Ukraine. D'une semaine à l'autre, des centaines de réfugiés ukrainiens sont arrivés au Luxembourg, la plupart étant des familles ou des jeunes, qui devaient être scolarisés au Luxembourg. En étroite collaboration avec le SECAM, la direction générale de l'enseignement secondaire a participé activement à la mise en place de classes permettant d'accueillir et de répondre aux besoins de ces élèves, notamment avec l'ouverture de classes internationales dans six établissements secondaires.

Classes supérieures ESC et ESG

Dans le cadre de la diversification de l'offre scolaire, un projet nommé « synergies » a été mis en place par le Lycée classique d'Echternach. Dans le cadre de deux leçons hebdomadaires dispensées dans des cours à option, les lycéens des deux ordres d'enseignement se rencontrent afin de parfaire leur parcours scolaire dans un cours correspondant à leurs intérêts personnels. Sept axes thématiques ont été retenus afin de répondre aux demandes des élèves des classes de 3^e et de 2^e, à savoir, l'environnement et le développement durable, ensuite, le monde contemporain, les sciences, les langues et l'expression artistique, le corps et la santé, les outils mathématiques et informatiques et la vie pratique.

Finalement, des adaptations ont été faites au niveau des variantes de sections dans l'ESC. La grille des horaires de la variante sciences politiques (CG-SPO) de la section sciences humaines et sociales à l'Athénée de Luxembourg a été publiée pour la classe de 2^e. La grille des horaires d'une variante mathématiques (CA-MATT) de la section langues vivantes au Lycée Aline Mayrisch Luxembourg a également été introduite dans les textes réglementaires.

Classes supérieures ESC

Une nouvelle section a été lancée à la rentrée 2022/2023 à l'École de Commerce et de Gestion, à savoir « N_entrepreneuriat, finance et marketing ». Le paysage scolaire du Luxembourg est en passe d'être diversifié davantage, avec la mise en place de la section P, sciences cognitives et sciences humaines, qui débutera à la rentrée 2023/2024 dans plusieurs lycées luxembourgeois.

Classes inférieures ESC et ESG

À travers le pays, l'offre pour les élèves du cycle inférieur est devenue plus attrayante avec l'ouverture de nouvelles classes ayant un profil linguistique particulier, ou bien de classes proposant un concept pédagogique particulier, comme l'ouverture de classes musicales ou de sport.

Le cours *Digital Sciences* fait partie intégrante de la grille des horaires des classes de 7^e de l'ESC et de l'ESG à raison d'une leçon par semaine. Dans les lycées participant à la phase pilote, le cours est maintenant enseigné en classe de 6^e.

Organisation scolaire et suivi des élèves

La situation sanitaire s'étant stabilisée en 2021/2022, le retour à la normale a pu s'accroître. Toutefois, vu de la précarité de la situation sanitaire, le régime semestriel a été maintenu au niveau national. L'intensité des moments d'évaluation a ainsi été réduite au profit des apprentissages. À la rentrée 2022/2023, 23 lycées publics et écoles privées ont décidé de continuer le régime semestriel, d'abord pour éviter un changement circonstanciel imprévisible en cours d'année, ensuite, dans le but d'évaluer et de comparer le régime semestriel et le régime trimestriel en situation standard. Après la phase d'évaluation, les lycées opteront, en connaissance de cause, pour l'un ou l'autre régime.

La matricule continue, mise en place à la rentrée 2021/2022, a permis de faire un suivi rapproché des performances individuelles et de consulter la situation des élèves tout au long de l'année. Développée en situation d'urgence, l'application de base a subi des améliorations notables et répond, dans une large mesure, aux besoins exprimés par la communauté scolaire.

Organisation de l'examen de fin d'études secondaires

Même si la situation sanitaire s'est nettement améliorée, il a fallu tenir compte des conditions d'apprentissage auxquelles les élèves se trouvaient confrontés pendant la pandémie. Le programme d'examen a été maintenu, mais des questions alternatives ont été proposées aux épreuves écrites dans toutes les disciplines et une majoration de dix minutes a été accordée pour chaque épreuve écrite.

Au niveau des outils informatiques, la migration de l'application de gestion BAC vers BAC2 a été ralentie parce que le CGIE a été sollicité pour développer en urgence des applications informatiques dans les contextes de crise successifs. La reprise des projets a toutefois été amorcée à la fin de l'année.

Commissions nationales de l'enseignement secondaire

Les mandats des présidents des commissions nationales de l'enseignement secondaire (CNES) sont arrivés à terme en 2022. L'appel à candidatures a été lancé à la fin de l'année scolaire. L'intérêt des présidents sortants a été considérable, de sorte que de nombreux mandats ont pu être reconduits. En cas de candidatures multiples, le SCRIPT et le Service de l'enseignement secondaire se sont entretenus avec les candidats. L'appel à candidatures a dû être répété pour quelques postes vacants.

Les projets de refonte de la gestion au quotidien des commissions nationales ont été transposés en 2021/2022. Les commissions nationales, leurs présidents, secrétaires, bureaux et membres seront gérés dans l'application de gestion des besoins en personnel enseignant TERA. Les formalités de nomination des membres des commissions nationales, les procédures d'indemnisation et la documentation du travail des commissions nationales se voient ainsi largement simplifiées.

Cellule juridique

Les juristes du Service de l'enseignement secondaire ont élaboré plusieurs textes légaux et réglementaires. Ces textes concernent, à la fois, des adaptations annuelles qui sont nécessaires à l'organisation scolaire ainsi que la concrétisation de nouveaux projets. Le texte émanant du Service de l'enseignement secondaire qui a été le plus médiatisé au cours de l'année 2022 est celui de la *loi du 8 juillet 2022 portant création d'un lycée à Luxembourg et modification de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022*.

Par ailleurs, les juristes du service ont régulièrement collaboré avec des groupes de travail avec d'autres services du ministère, notamment le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaire (CePAS). En ce qui concerne les questions relatives à la discipline des élèves, au cours de l'année 2021, 13 recours ont été introduits devant la commission de recours en matière disciplinaire, dirigés à l'encontre de décisions de renvoi prononcées par des conseils de discipline d'établissements scolaires. Les juristes ont traité ces dossiers, organisé et participé aux réunions de la commission de recours.

De plus, ils ont répondu aux interrogations des agents du ministère, de la communauté scolaire, d'autres administrations ou encore des structures d'assistance sociale.

Finalement, en ce qui concerne la résolution des différends, le service a également traité et assuré le suivi des dossiers relatifs à des recours gracieux et contentieux. Le traitement des dossiers contentieux a été réalisé en collaboration avec le service de la Direction des affaires juridiques du ministère.

Directions de l'enseignement secondaire

Au niveau de la gestion de la pandémie, les directions des lycées et le Collège des directeurs ont été largement sollicités, tant dans le cadre de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans les lycées, qu'au niveau de l'implication dans le processus d'analyse et d'adaptation du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale. Pendant la période où le variant Omicron a touché les communautés scolaires, les membres des directions ont été contraints d'orienter leurs disponibilités et responsabilités en quasi-exclusivité sur des situations complexes et dynamiques induites par l'augmentation du nombre de cas positifs. Le bureau exécutif du Collège des directeurs s'est concerté régulièrement avec les services du ministère en vue de mettre en place un dispositif efficace de tests antigéniques rapides et de procédures de gestion des cas positifs, permettant d'assurer la continuité des enseignements dans le respect des dispositions sanitaires en vigueur au sein des lycées.

À partir du mois de mars 2022, les directions des lycées, et celles des écoles internationales publiques, ont multiplié leurs efforts pour soutenir le ministère dans les démarches visant à scolariser, à court terme, près de 1 300 enfants réfugiés ukrainiens aux niveaux fondamental et postfondamental.

Outre les réunions régulières du Collège en séance plénière et celles du bureau exécutif, plusieurs échanges concernant des sujets particuliers, tels que la *YEP-Schoolfoire*, le programme *Food4Future* de Restopolis, le relevé des notes intermédiaire et la matricule continue, le cadre de référence révisé pour l'orientation scolaire et professionnelle et les nouvelles modalités de l'examen-concours de recrutement du personnel enseignant ont eu lieu avec les responsables du ministère. Une enquête en ligne concernant une éventuelle réduction des programmes en classes terminales au vu de la situation sanitaire a été organisée auprès des directions des lycées.

Lors de la journée de travail du Collège, les ateliers suivants ont été proposés aux membres des directions en coopération avec des partenaires externes :

- La sécurité dans les lycées ;
- Le service comptabilité des lycées ;
- La santé mentale des élèves et le dispositif de bien-être ;
- La présentation des nouvelles sections de l'ensei-

- gnement secondaire classique et général ;
- Le travail en réseau au niveau des projets d'établissement ;
- Les besoins des directions en matière de digitalisation.

Afin de structurer davantage le travail et la communication au sein du Collège et d'éviter une surcharge de l'ordre du jour des réunions plénières, 14 commissions thématiques permanentes et *ad hoc* ont contribué à la réalisation des missions du Collège.

Le bureau et les commissions du Collège ont émis des avis spécifiques concernant l'inclusion dans l'enseignement secondaire, la discipline *Digital Sciences* et l'avant-projet de loi en faveur de l'accueil, de l'orientation, de l'intégration et de l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés.

Centre de coordination des projets d'établissement (CCPE)

Le Centre de Coordination des Projets d'établissement (CCPE) est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et est administré et géré par un conseil d'administration (CA) composé de trois représentants du ministre, de cinq représentants des Chambres professionnelles ainsi que de quatre représentants du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire (CODIR ES).

Les affaires courantes du CCPE sont exécutées par un gestionnaire. Le CCPE coordonne et accompagne les projets d'établissement (Pé), mais a aussi l'obligation de gérer son établissement dans le cadre légal auquel il est soumis.

Coordination des Pé

Depuis plus de 30 ans, les Pé sont mis en œuvre au sein des établissements scolaires publics de l'enseignement secondaire (établissements). Au total, depuis l'année scolaire 1991/1992, le CCPE a géré 148 Pé différents. Ces Pé qui ont une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans, mobilisent une grande partie de la communauté scolaire de l'établissement concerné. Ils ont pour effet de promouvoir l'innovation pédagogique puisque c'est au sein des établissements que le contenu, les objectifs et les moyens de mise en œuvre des Pé sont définis. Le CCPE coordonne et accompagne les Pé qui bénéficient de formations sur mesure, de la mise à disposition d'outils de gestion et de planification financière et d'une évaluation régulière avec des recommandations tant au niveau stratégique que pratique.

Depuis 2021, le CCPE a systématiquement revu les processus en place. Ceci a conduit à la mise à jour des documents en vigueur et à la matérialisation de certaines règles. Les informations demandées et fournies aux Pé sont à présent nettement plus structurées, et depuis 2022, la gestion et le suivi des ressources mises à disposition pour toute la durée du Pé se font de façon entièrement numérique. De même, les règles relatives

aux audits annuels des Pé ont été revues. Notamment le déroulement et la mise à disposition des documents ont en grande partie été digitalisés et sont à présent disponibles en versions électroniques.

Finalement, le CA, après consultation du CODIR ES, a décidé d'offrir, à partir de l'année scolaire 2023/2024, une nouvelle formule collaborative de Pé qui vise plus particulièrement la mise en réseau de différents établissements scolaires poursuivant un objectif commun. Le thème orientation/remédiation est proposé en tant que formule collaborative en vue d'une préphase en 2023/2024, sur la base d'une concertation entre le CCPÉ, les Chambres professionnelles et le CODIR ES.

Année scolaire 2021/2022

Le CCPÉ a coordonné 23 Pé dont 10 qui ont pu terminer leur mise en œuvre et transférer plusieurs activités au sein de leurs établissements scolaires respectifs. Les activités transférées ont été présentées au CA lors de la remise des plaquettes commémoratives qui s'est déroulée, pendant trois après-midis, au mois de décembre 2022 à la Chambre des Métiers. Dans ce cadre, un échange constructif a eu lieu entre les représentants du Pé et le CA.

Liste des dix Pé ayant reçu une plaquette commémorative en 2022 :

- **HumIn : Humanisme et innovation** à l'Athénée de Luxembourg, qui a regroupé un volet offre scolaire avec, entre autres, une nouvelle section G axée sur les sciences politiques, un volet de promotion des compétences langagières plus complètes et un volet consacré aux médias digitaux.
- **SLP.Komm** au *Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl*, qui a amélioré la communication interne et externe ainsi que la visibilité du lycée dans les médias digitaux.
- **Get up Stand up** à l'École de Commerce et de gestion – School of Business and Management, qui a développé une nouvelle branche « entrepreneuriat », mis en place des « challenges » et introduit une certification des élèves aux activités entrepreneuriales.
- **(Digital) Society. Changing Education** au Lycée des Arts et Métiers, qui a promu et intégré les compétences « 6C » dans l'offre scolaire et, qui, à travers

l'éducation aux médias, a entamé les prochains pas vers la (r-)évolution digitale de l'enseignement (plateforme www.digipass.lu).

- **More than Words** au Lycée classique de Diekirch, qui a valorisé et promu les langues à travers un grand nombre d'activités, visites, spectacles, rencontres, lectures et un nouvel élan pour la bibliothèque du lycée.
- **iPad@LGK** au Lycée Guillaume Kroll, qui a rendu l'apprentissage différencié dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire général et classique plus performant grâce à l'introduction de l'iPad.
- **DKL-Digital Kompetenz fir d'Liewen** au Lycée Josy Barthel Mamer, qui non seulement a développé, en collaboration avec d'autres lycées, les compétences digitales des élèves via une plateforme en ligne www.digipass.lu, mais aussi mis au point les certifications de ces compétences.
- **digitLMRL** au Lycée Michel-Rodange Luxembourg, qui a accompagné aussi bien les élèves que les enseignants dans la transition vers des modèles d'apprentissage basés sur les compétences numériques et le socioconstructivisme.
- **Digit@ll ... arbeiten, lehren, lernen** au Lycée technique Agricole, qui a favorisé l'usage ciblé des outils digitaux par les enseignants, amélioré la communication grâce aux réseaux sociaux et identifié le LTA comme partenaire connecté pour les formations basées sur les nouveaux médias.
- **LTPES goes DIGI-LOG : Balance zwischen Digital und Analog** au Lycée technique pour professions éducatives et sociales, qui a permis aux membres du lycée de compléter (à leur guise) leur panoplie d'interventions pédagogiques par de nouveaux outils numériques.

Lors de cette même année scolaire et en complément des séances de remise des plaquettes commémoratives, le CA a effectué cinq visites de Pé en préphase et s'est réuni à trois reprises pour assister à 11 présentations d'avancement de Pé.

Les audits sur les comptes Pé se sont déroulés en date du 25 octobre 2022 et n'ont pas donné lieu à des observations.

Année scolaire 2022/2023

Le CCPÉ coordonne 25 Pé, repris dans le tableau ci-dessous :

| Intitulé du Pé | Établissement scolaire concerné |
|--|---|
| ALL - <i>Learn and Live together</i> | Athénée de Luxembourg (AL) |
| <i>Move On Up</i> | École de Commerce et de Gestion – School of Business and Management (ECG) |
| <i>Key Competences for Lifelong Learning</i> | École Internationale Mondorf-les-Bains (EIMLB) |
| POL - <i>Projet Oppe Léieren</i> | Lycée des Arts et Métiers (LAM) |

| Intitulé du Pé | Établissement scolaire concerné |
|--|--|
| LcD-LdE (<i>Lycée Classique de Diekirch : Léieren duerch Engagement</i>) | Lycée classique de Diekirch (LCD) |
| Promotion des sciences naturelles | Lycée de Garçons d'Esch (LGE) |
| <i>Nohaltegkeet am LGK</i> | Lycée Guillaume Kroll (LGK) |
| Ancrage du nouveau slogan Du, d' <i>Natur an d'Wëssenschaft</i> dans les classes inférieures en promouvant le travail relationnel, l'autonomie et les sciences | Lycée Josy Barthel de Mamer (LJBM) |
| <i>Ready</i> | Lycée Mathias Adam (LMA) |
| <i>Be CreActive - Make a change</i> | Lycée Michel Rodange (LMRL) |
| <i>Let's Take Action - fir eng nohalteg Entwécklung</i> | Lycée technique Agricole (LTA) |
| <i>Mut tut gut</i> (ancienne dénomination <i>Mir geet et gutt</i>) | Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl (SLP) |
| <i>Triple A : Apprentissage, Attention, Autonomie</i> (ancienne dénomination <i>LAML Core Business</i>) | Lycée Aline Mayrisch (LAML) |
| Vers une pratique de l'évaluation formative (globale et holistique) au sein des différents ordres d'enseignement du LESC | Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC) |
| <i>Roots / Routes to the Future</i> | Lênster Lycée International School (LIIS) |
| <i>Zesummen Traditioun an Innovatioun Liewen</i> (ancienne dénomination <i>Creativity and creative learning</i>) | Lycée du Nord (LN) |
| <i>Wuelbefannen</i> | Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) |
| <i>Die Verzahnung von Hausaufgabenzeit und Nachhilfe im Atert-Lycée Réiden</i> | Atert-Lycée Redange (ALR) |
| <i>Lëtzebuerg - Europa via Miersch</i> | École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) |
| <i>DigitalLAML</i> | Lycée Aline Mayrisch (LAML) |
| <i>LGL Networking</i> | Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL) |
| <i>TransforLmL</i> | Lycée Michel Lucius (LML) |
| <i>Digital Evolution</i> | Lycée Robert-Schuman (LRSL) |

Gestion du CCPÉ

Depuis 2021, en plus des activités de gestion du CCPÉ, celui-ci a entamé un travail de réflexion sur les modalités de son fonctionnement. Des documents ont été rédigés définissant les obligations et les missions des différents membres du CA ou agents du CCPÉ. En 2022, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a donné son approbation quant au règlement d'ordre intérieur du CCPÉ. La rédaction de la procédure de fonctionnement du CCPÉ est en cours de finalisation.

En plus de la remise des plaquettes commémoratives, des visites et présentations mentionnées sous « Coordination et accompagnement des Pé », le CA s'est réuni en séance ordinaire à quatre reprises. Le bureau du CA s'est réuni à neuf reprises.

L'audit sur les comptes annuels 2021 du CCPÉ s'est déroulé en date du 23 février 2022 et n'a pas donné lieu à des observations.

Service des offres internationales et européennes (SOIE)

L'année 2022 a permis de renouer avec un fonctionnement normal, moins impacté par la crise sanitaire. De ce fait, de nombreux projets qui étaient en attente, ont pu se concrétiser ou entrer dans une phase de développement plus active. Un nouvel équilibre a été trouvé entre les réunions en visioconférence et les réunions en présentiel ; il permet d'être plus efficace en adaptant le format de la réunion au sujet abordé. La crise ukrainienne a fortement impacté le fonctionnement des écoles internationales qui assurent, entre autres, la scolarisation des enfants de familles réfugiées. La coordination des différents services permet d'élaborer des solutions aux différentes situations qui se présentent.

Une nouvelle école européenne

L'année 2022 a permis de préparer dans les meilleures conditions l'ouverture de l'École internationale Gaston Thorn qui fonctionne d'après le modèle pédagogique européen. Le travail suivi avec les différents services du ministère : juridique, RH, financier, infrastructures, a permis une rentrée en septembre 2022 avec des installations et une équipe pleinement opérationnelles. L'accompagnement du groupe de pilotage et le travail d'accréditation de la délégation auprès des institutions européennes a anticipé la majorité des problèmes inhérents à la création *ex nihilo* d'une telle école.

Une offre en évolution

Initialement prévue en septembre 2022, l'ouverture de la section BI francophone du LMA a été repostée à septembre 2023 car les délais d'accréditation imposés par l'I'BO de Genève se sont avérés plus longs que prévus. Ce temps supplémentaire a permis de développer le projet dans ses moindres détails, et de former la personne responsable de la section.

Par ailleurs, cette année écoulée a permis d'amorcer et d'approfondir le travail de groupes de réflexion sur les sujets suivants :

- Perspectives d'une offre anglophone à caractère technique et professionnel pour des élèves anglophones purs qui présentent des difficultés dans les formations internationales proposées.
- Projet préparatoire sur l'extension mixte EIGT/ Conservatoire de la *Blumm* avec le CDL, ABP, et le service des infrastructures du ministère.
- Passerelles entre le système national et international. Recommandations rédigées en commun avec les services de la DG-ES, le Service de la formation professionnelle, la Maison de l'orientation et des représentants des directions.

Rationalisation des tâches et outils d'aide à la prise de décision

Initiée lors de la période de la COVID-19, cette rationalisation des procédures passe par le développement de solutions numériques :

- Création d'un dashboard spécifique aux écoles internationales, en collaboration avec le service « Traitement de données » du SCRIPT. Cet outil permet d'avoir un aperçu précis sur l'évolution de la population scolaire des écoles depuis la rentrée 2016, ainsi que des données actualisées de l'année en cours. Les différents filtres mis au point permettent d'avoir des données précises sur l'origine des élèves, les langues parlées et apprises, la répartition géographique, de manière globale ou ciblée par école. Il s'agit d'un outil d'observation et d'indication des tendances.
- Implémentation de TERA pour le recrutement des personnels des écoles internationales. Vérification par le SOIE des dossiers transmis au service RH.
- Extension de l'application *eSchoolbooks* de fourniture gratuite des manuels scolaires aux écoles internationales ; le service a été chargé d'homogénéiser les listes de manuels entre les écoles, les matières et les langues, et de travailler avec le CGIE et le SCRIPT pour adapter *eSchoolbooks* aux sections spécifiques de ces écoles. Le travail de saisie des manuels sera également effectué par le SOIE au printemps 2023.
- Évolution de l'application Extranet d'inscription des élèves dans les écoles internationales. La campagne 2021/2022 a permis au service de mesurer les qualités et les faiblesses du système, et d'y remédier pour la campagne 2022/2023 qui débute le 1^{er} mars 2023.

Développement d'outils et d'actions d'information sur les écoles internationales

L'information sur ces écoles publiques reste encore à améliorer, d'autant que la plupart d'entre elles sont encore en phase de croissance. Qui plus est, elles n'offrent pas toujours les mêmes caractéristiques et s'inscrivent dans une proposition pédagogique déclinée selon trois systèmes : Système européen, *Cambridge Assessment* et *IB*. Un travail important portant sur l'information s'est déroulé en 2022 et se poursuit actuellement :

- Réalisation de documents d'information sur les écoles avec le service communication du ministère, à destination d'autres services comme la MO et d'événements comme la *YEP-Schoulfaire*.
- Participation à des réunions institutionnelles d'information organisées par la DG-EF à destination des enseignants de l'école fondamentale des classes de 4.2.
- Participation à des événements organisés par d'autres services (Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire par exemple) sur l'efficacité des stratégies linguistiques dans d'autres pays et sur les choix effectués au Grand-Duché : Conférence « *Patterns of Linguistic Inequalities in Education* ».

Délégation au Conseil Supérieur des Écoles Européennes (CSEE)

La représentation du Grand-Duché au CSEE à Bruxelles est confiée au SOIE. Hormis les dossiers pédagogiques, stratégiques et financiers qui sont exposés et votés au CSEE, l'année 2022 a été marquée par l'ouverture et l'audit très positif de l'École internationale Gaston Thorn ; cet audit externe effectué par des inspecteurs européens d'autres pays de l'UE a révélé la grande qualité du travail préparatoire effectué.

D'autres audits majeurs ont confirmé, à l'automne 2022, la capacité des écoles internationales de Junglinster et de Mondorf-les-Bains à préparer les élèves et à

organiser le baccalauréat européen. L'année scolaire 2022/2023 est également celle de la première promotion très attendue de bacheliers européens à l'EIDE. Avec le nombre d'écoles européennes le plus élevé d'Europe, l'avis de la délégation luxembourgeoise est écouté au CSEE. Les sujets sont préparés avec les deux inspecteurs luxembourgeois, primaire et secondaire, détachés aux écoles européennes.

La participation de la délégation aux conseils d'administration et aux *steering boards* des deux écoles européennes de Kirchberg et Mamer contribue également au rôle actif du service pour une bonne cohabitation et collaboration avec les écoles européennes publiques,

Direction générale de la formation professionnelle

Service de la formation professionnelle (SFP)

Élèves et apprentis en formation professionnelle au 15 décembre 2022

| Total | DT | DAP | CCP |
|-------|-----|-------|-------|
| 8 068 | 616 | 4 478 | 2 974 |

DT : diplôme de technicien
DAP : diplôme d'aptitude professionnelle
CCP : certificat de capacité professionnelle

L'apprentissage pour adultes et l'apprentissage transfrontalier

Les demandes en vue de s'inscrire à un apprentissage pour adultes ont pu être introduites auprès du Service orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) dans la période du 2 mai au 15 septembre 2022. Dans ce délai, la commission consultative dans le cadre de l'apprentissage pour adultes a traité 3 155 demandes de 1 612 demandeurs différents (un demandeur peut introduire plusieurs demandes) : 421 demandes CCP ; 2 525 demandes DAP ; 129 demandes DT et 80 demandes TRF (apprentissage transfrontalier). Au total, 2 852 demandes ont été accordées et 303 demandes ont été refusées. 904 personnes ont été placées en apprentissage pour adultes.

L'apprentissage transfrontalier est une formation sous contrat d'apprentissage où la partie pratique est réalisée dans une entreprise formatrice au Luxembourg

tandis que la partie théorique/scolaire est suivie dans un institut de formation dans un pays limitrophe. Au 31 décembre 2022, 86 personnes ont commencé un apprentissage transfrontalier.

Changements et extension de l'offre de formations

Pour l'année scolaire 2022/2023 s'ajoutent au curriculum existant, les formations suivantes :

- **DT tourisme et communication**, formation de quatre années à temps plein, avec stages, enseignant des compétences transversales dans les domaines de communication, de maîtrise d'outils numériques, du marketing, d'administration, de comptabilité, de la culture nationale et internationale ainsi que des connaissances juridiques afin de pouvoir conseiller les clients et de pouvoir répondre à leurs besoins ;
- **DT technicien horticole en paysagisme**, formation sur deux ans et concomitante, exigeant la réussite d'un DAP (de préférence du secteur vert), permettant d'acquérir et d'approfondir des connaissances de planification de jardins à l'aide de technologies numériques, de gestion de projets, de relations publiques et de gestion d'équipe ;
- **DAP électro-technologies**, formation axée sur trois ans, permettant d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques en électro-technique, informatique industrielle, techniques digitales et automatisation ;
- **DAP agent socio-pédagogique (DAP éducation)** : formation proposée dans 12 établissements différents, cette formation de trois ans à temps plein, avec stage, prépare les élèves à une interaction professionnelle, consciente et responsable avec les

(jeunes) enfants. Grâce à des vidéos, des exercices pratiques et des jeux de rôle, l'élève apprend à observer des enfants d'âges différents et à reconnaître leurs besoins. Cette nouvelle formation connaît un énorme succès : au 31 décembre 2022, 497 élèves-apprentis ont été inscrits ;

- L'introduction du **DAP agent socio-pédagogique** a des répercussions sur le curriculum de la formation DAP auxiliaire de vie. Cette dernière se concentrera dorénavant sur l'approfondissement des compétences liées au soutien, à l'accompagnement et à l'assistance de personnes à besoins spécifiques.

Promotion de la formation professionnelle

En date du 25 avril 2022 a eu lieu, la deuxième conférence-débat de l'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant pour but de proposer des recommandations pour une stratégie de développement des compétences au Luxembourg. Cette étude est réalisée par l'OCDE en collaboration avec les partenaires sociaux du pays. 130 participants ont discuté les recommandations préliminaires élaborées par l'OCDE suite à la première-conférence débat, qui eut lieu en octobre 2021.

Quatre volets principaux ont été discutés :

- la création de formations professionnelles continues adaptées au marché du travail ;
- les mesures destinées à promouvoir l'apprentissage et l'*upskilling/reskilling* tout au long de la vie ;
- l'attraction et la rétention de talents ;
- la gouvernance des données en matière de compétences ;
- une publication du rapport est prévue au premier trimestre 2023.

La première édition de la *YEP-Schoulfoire* (2 au 4 mai 2022), organisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a permis au grand public de découvrir les différentes facettes du système scolaire luxembourgeois.

Cet évènement a permis au Service de la formation professionnelle et au Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC) de promouvoir les différents métiers et professions à travers des ateliers et des stands. L'interaction directe, l'expérimentation, la manipulation, la visualisation ainsi que la création ont su susciter l'intérêt des enfants et des jeunes pour un métier ou une profession donnée. Cette expérience a été complétée par l'organisation des *Luxskills*, un championnat national des métiers et professions pour les jeunes de moins de 21 ans. Au cours de quatre jours et à travers 28 concours différents, ces jeunes ambassadeurs de la formation professionnelle ont pu démontrer leurs talents aux spectateurs intéressés et inspirer les élèves qui ont visité la *YEP-Schoulfoire*.

Congé individuel de formation

Le Service de la formation professionnelle est en charge de l'instruction des demandes d'octroi du congé individuel de formation pour le secteur privé. En 2022, 2 660 personnes ont introduit 2 976 demandes de congé-formation, dont 2 607 demandes ont été acceptées (175 demandes refusées ; 119 demandes retirées ; 75 demandes non exécutées).

Au cours de l'année 2022, 2 181 398,12 € ont été remboursés. Depuis 2021, les demandes d'obtention d'un congé-formation peuvent être introduites via *MyGuichet*.

Aide financière exceptionnelle

Au cours de l'année 2022, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a introduit une aide financière exceptionnelle, remplaçant la prime unique mise en place en 2020, afin de soutenir l'apprentissage. Cette aide était destinée aux organismes de formation offrant un poste d'apprentissage, disposant du droit de former et ayant pris la décision d'embaucher de nouveaux apprentis, malgré le contexte économique difficile. La fin du délai pour introduire une telle demande était le 15 octobre 2022.

Au 31 décembre 2022, 284 organismes ont introduit une telle demande pour 514 apprentis. 963 500 € ont été versés aux organismes de formation.

Digital Learning Hub

Imbriqué dans le contexte de la formation professionnelle continue, le *Digital Learning Hub* (DLH), qui a ouvert ses portes le 16 mai 2022, est un lieu de rencontre entre apprenants et professionnels qui met à disposition une infrastructure appropriée pour favoriser la créativité, le travail entre pairs, une culture d'apprentissage et d'échange internationale dans différents domaines de l'informatique. Le but du DLH est d'offrir des formes pédagogiques variées dans un cadre convivial et de proposer une alternative par rapport à une école traditionnelle.

Les formations au sein du DLH sont ouvertes à toute personne majeure, résident ou non, qui souhaite obtenir une formation avancée dans les spécialités offertes dans les différentes entités de formation. Il n'y a pas de conditions d'entrée, ni de qualification ou de diplôme requis.

Le DLH coopère avec quatre partenaires principaux : *École 42* ; *Luxembourg House of Cybersecurity* ; *Luxembourg Blockchain Lab* ; *D-School du Hasso-Plattner-Institut (HPI)* à Potsdam.

Pour les employeurs qui envisagent de former leurs employés, le DLH offre la possibilité de créer des formations faites sur mesure en fonction des besoins. En complément à ces formations, la première édition de la nouvelle formation découverte *ICT Start*, en collaboration avec l'ADEM, a eu lieu. Elle permet à des demandeurs d'emploi de découvrir les métiers de l'IT pendant deux semaines.

Jusqu'à la fin de l'année 2022, quelque 800 personnes ont été formées au DLH et 140 entreprises ont manifesté dans leurs besoins en formations.

Validation des acquis de l'expérience

En tant qu'outil de valorisation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître ses compétences et un parcours professionnel par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Cette valorisation se fait sur base des compétences professionnelles qui ont pu être acquises par un apprentissage formel, non formel ou par la voie du bénévolat.

En 2022, 450 demandes ont été introduites, dont 382 ont été déclarées recevables. Les 68 demandes déclarées non recevables l'ont été pour diverses raisons (erreur dans le diplôme demandé, demande hors délai, demandes incomplètes, etc.)

Au total, 266 personnes dont la demande a été déclarée recevable (premier dossier), et qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement, ont reçu les coordonnées d'un accompagnateur pour la constitution de leur demande de validation sur le fond (deuxième dossier).

Concernant l'évaluation des demandes de validation sur le fond, 143 dossiers ont été présentés auprès des différentes commissions d'évaluation qui ont prononcé 43 validations totales.¹ 29 dossiers se trouvaient en 2022 au stade de validation partielle.² 71 personnes se sont vues attribuer un refus, tous diplômes et certificats confondus.³

INFPC

Cofinancement de la formation en entreprise

En 2022, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a instruit 1 630 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2020 et 2021. La commission consultative, qui se prononce sur l'éligibilité des demandes et transmet son avis au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour décision, s'est réunie à 15 reprises.

L'INFPC a organisé 14 formations sur le cofinancement pour un total de 105 participants au courant de l'année 2022.

Les travaux d'analyse concernant la construction d'une nouvelle base de données, en relation avec le CTIE et ARHS Cube, se sont poursuivis et une version beta test

¹ Écalage possible entre l'année de la déclaration de recevabilité et l'année d'évaluation de la demande sur le fond, ce qui permet d'expliquer ces résultats. Chaque candidat reçoit deux dates auxquelles il peut remettre son deuxième dossier. Cela peut concerner l'année n et/ou l'année n+1.

² Une validation partielle peut être prononcée en année n et se maintenir jusqu'en année n+3 vu qu'un candidat a 3 ans pour compléter son dossier en cas d'une validation partielle.

³ Voir note 1.

est prévue pour le troisième trimestre 2023.

Observatoire de la formation

Plusieurs publications, infographies et interfaces concernant quatre axes de travail ont été réalisées.

1. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue

- Publication Pratiques de formation : *Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2019*. Nouveau format reprenant le contenu des trois publications : *L'effort de formation des entreprises*, *L'accès à la formation des salariés* et *Analyse de la contribution financière de l'État à la formation en entreprise*.
- *Infographies sur les chiffres clés* de la formation en entreprise pour 2019.
- Conception et administration d'une enquête portant sur l'activité de formation auprès d'un échantillon de 440 entreprises représentatif des entreprises de moins de 50 salariés ayant recours au dispositif de soutien financier de l'État à la formation professionnelle continue et d'un échantillon de 419 entreprises représentatif des entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas recours au dispositif.

2. Transition École-Vie Active (TEVA)

- Baromètre interactif de l'intégration professionnelle servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés entre 2010 et 2020 par 10 230 jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale répartis sur dix années scolaires (www.teva.lu).
- Publication *La première année de vie active des jeunes issus de la formation professionnelle initiale* (Indicateurs 2019-2020).

3. ReferNet - Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP)

- Un *Policy report* dématérialisé (outil VET-Ref) renseignant sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP.
- Trois brèves sur des actualités nationales récentes liées à l'EFP : *Les études sectorielles de l'ADEM*, *L'intégration des réfugiés ukrainiens dans l'EFP et sur le marché du travail* et *Le Digital Learning Hub*.
- Actualisation de la base de données *VET in Europe* gérée par le Cedefop, présentant le système national d'EFP.
- Un rapport thématique *Les enseignants et formateurs dans un monde en mutation : renforcer les compétences pour un enseignement et une formation professionnels inclusifs, verts et numérisés*.
- Contribution aux réponses à un questionnaire sur le suivi du décrochage dans l'EFP - les effets de la COVID-19.

Portail lifelong-learning.lu

En 2022, le portail national de la formation tout au long de la vie compte 315 organismes de formation membres, contre 301 en 2021. Il a enregistré en moyenne 55 800 visites par mois. Plus de 241 400 pages ont été consultées mensuellement. Deux séances d'information à destination des organismes de formation ont été organisées et ont permis de réunir 41 participants, à des fins d'adhésion au portail.

En fin d'année, le portail présentait plus de 12 500 formations contre 11 800 en 2021. Tous les secteurs d'activité de l'économie sont couverts, avec en tête les formations en langues, informatique et systèmes d'information, développement personnel et professionnel, logiciels et banque assurance. Tous domaines confondus, les formations publiées sur www.lifelong-learning.lu, ont donné lieu à 10 200 demandes d'inscription. Le nombre de formations proposées à distance avec le *digital learning* a continué d'augmenter, représentant près de 20 % de l'offre globale, contre 17 % en 2021.

L'année 2022 a été largement consacrée au développement de la nouvelle version du portail, basée sur l'optimisation de l'expérience utilisateur, le concept du *mobile first* et la charte graphique web définie pour l'écosystème digital de l'INFPC. Les développements techniques, ergonomiques et éditoriaux de cette nouvelle version se sont déroulés tout au long de l'année : création des nouveaux *templates* de page, refonte fonctionnelle du moteur de recherche, prise en compte de l'accessibilité, restructuration des contenus et de la navigation, reprise et adaptation des contenus sur la nouvelle plateforme, etc. La mise en ligne est planifiée au premier trimestre 2023.

La mise à jour des rubriques de la navigation et des différentes versions linguistiques du portail a été réalisée tout au long de l'année. Les rubriques consacrées aux actualités et aux événements dédiés à la formation ont été alimentées régulièrement grâce notamment à une veille informationnelle active réalisée à l'aide d'un logiciel qui scrute à intervalles réguliers le contenu de quelque 1 300 pages de sites internet sélectionnés par l'INFPC.

Le classement des formations proposées par les organismes de formation membres du portail en domaines et sous-domaines de formation a été effectué quotidiennement et a permis d'alimenter la recherche par domaine de formation. Les mises à jour de contenu effectuées par les organismes sont également passées en revue avant publication. Ce sont ainsi en moyenne 6 000 formations qui sont validées par l'INFPC chaque année.

Formanews, la newsletter du portail relayant l'actualité et l'offre de formation continue, comptait 4 500 abonnés, en augmentation de 5 % par rapport à 2021. La maintenance technique des sites de l'INFPC ainsi que les travaux destinés à l'optimisation du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche (SEO – Référencement naturel) ont été poursuivis.

Communication

La nouvelle identité visuelle visant à renforcer et à dynamiser la présence digitale de l'INFPC a été lancée. Cette évolution graphique fait partie intégrante de la stratégie digitale de l'institut dont l'objectif est de proposer un service en ligne facile d'accès, performant et adapté aux besoins des particuliers et des entreprises dans le cadre de leurs démarches de formation.

Une refonte du site Internet institutionnel, www.infpc.lu, a été réalisée en adéquation avec la nouvelle identité visuelle. Première étape de l'évolution de l'écosystème digital de l'INFPC, le nouveau site propose une expérience utilisateur optimisée. Il répond également aux règles et bonnes pratiques dédiées à l'accessibilité numérique.

L'animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter de l'INFPC a permis de diffuser les informations sur les actualités, les événements, l'offre de formation et les dispositifs d'aide à la formation. La page Facebook de l'institut compte plus de 4 300 abonnés. Un compte Instagram www.lifelong-learning.lu a été créé afin de gagner en visibilité et de promouvoir la formation également par le biais de ce réseau social.

L'INFPC a été représenté, à travers un stand d'information, aux différents événements externes dédiés à la formation et/ou à l'emploi : *HR Lux Trade Fair*, *Moovijob Day Luxembourg*, *Jobdag*, *Unicareers*. L'institut a également participé à l'événement *SME Open Day*.

La campagne de communication visant à promouvoir la formation tout au long de la vie et à renforcer la notoriété de www.lifelong-learning.lu a été diffusée via un plan média ciblé. Les travaux pour la conception d'une nouvelle campagne de communication ont été entamés.

Quatre séances d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et quatre séances d'information sur les congés et aides à la formation pour particuliers ont été organisées, en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. L'INFPC a également participé à l'animation de deux séances d'information sur la VAE organisées par la Maison de l'orientation.

Une nouvelle vidéo, présentant le témoignage de personnes ayant obtenu un diplôme par le biais de la VAE, a été réalisée en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Sous-titrée en différentes versions de langue, la vidéo est accessible sur la chaîne YouTube lifelong-learning.lu.

Le service d'information téléphonique Infoligne a traité plus de 850 appels et courriels concernant la formation tout au long de la vie. Les demandes d'information sont également adressées à l'INFPC via les réseaux sociaux. Les communiqués relatifs aux actualités de l'INFPC ont été adressés à la presse écrite et en ligne.

CNFPC – Esch et Ettelbruck

Formation professionnelle initiale

Le nombre total d'apprenti(e)s inscrit(e)s en formation professionnelle initiale au Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) à Esch-sur-Alzette et à Ettelbruck préparant à un CCP/DAP s'élève en 2022 à 321 (Esch : 182 et Ettelbruck : 139). De plus, les deux CNFPC ont offert en 2022 à 45 jeunes (Esch : 20 et Ettelbruck : 25), n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC leur formation patronale.

Formation professionnelle continue

Formation professionnelle continue

Plus de 50 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2022, 2 104 personnes (Esch : 965 et Ettelbruck : 1 139) ont été formées dans ce cadre, y inclus les formations de reconversion professionnelle.

Mesures complémentaires en collaboration avec l'ADEM

Le SFP préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2022, 251 demandeurs ont été sélectionnés pour participer aux différentes mesures organisées au CNFPC Esch-sur-Alzette.

Cours de développement personnel

Le CNFPC a organisé des cours de développement personnel dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, écologie et développement durable, bureautique et artisanat. Le nombre de personnes inscrites était de 608 (Esch : 292 et Ettelbruck : 316).

Projets JobElo, Fit4Léier, Diplom+ et modules préparatoires

En 2022, neuf élèves ont bénéficié du projet *JobElo*, qui a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-30 ans) dits décrocheurs, en vue d'une intégration sur le marché du travail.

Le programme *Fit4Léier*, qui prépare à l'apprentissage, comptait 98 élèves inscrits en 2022 (Esch : 72 et Ettelbruck : 26).

Au total, 64 élèves (2021/2022 : 31 et 2022/2023 : 33) issus de la formation de technicien, ont suivi les modules préparatoires en 2022 en vue de poursuivre des études supérieures.

Le programme *Diplom+*, destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire qui n'ont pas encore trouvé d'emploi ou d'études supérieures, a accueilli un total de 182 apprenants (2021/2022 : 99 et 2022/2023 : 83) en 2022 dans les deux CNFPC.

Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) et classes d'intégration jeunes adultes (CLIJA)

Le CNFPC organise sur son site à Ettelbruck des cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP) pour des jeunes adultes âgés de 18 ans et plus. Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2022 à Ettelbruck 19. En collaboration avec le SECAM, 57 jeunes réfugiés ont bénéficié d'une formation pour favoriser leur intégration (Esch : 27 et Ettelbruck : 30).

Modernisation des ateliers

En 2022, les deux CNFPC ont modernisé leurs ateliers dans plusieurs domaines, tels que la menuiserie, la coiffure et l'aménagement paysager.

Direction générale de l'inclusion

L'année 2022 s'est caractérisée par la volonté du ministère de renforcer davantage le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques à travers l'amélioration continue de la qualité du dispositif et l'augmentation des ressources au service de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.

Conformément au principe d'une inclusion au cœur de l'école régulière, la priorité fut donnée à l'action des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS), des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), des Commissions d'inclusion et d'inclusion scolaires dans l'enseignement

fondamental et l'enseignement secondaire (CI et CIS), appuyée par les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et la Commission nationale d'inclusion (CNI).

Ressources humaines

Les moyens mis à disposition pour répondre aux besoins des élèves à besoins spécifiques se sont développés continuellement.

Enseignement fondamental

Au niveau des écoles fondamentales, les instituteurs

spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) sont les premiers interlocuteurs entre l'élève concerné, ses parents, le titulaire de classe et les autres membres de l'équipe pédagogique. Ils peuvent assister l'élève en classe tout en respectant une approche inclusive. Le nombre total d'I-EBS intervenant dans les écoles fondamentales luxembourgeoises est passé de 109 postes équivalents temps plein (ETP) en 2021 à 129 ETP en 2022, ce qui représente une augmentation de 18,34 %.

Au niveau régional, les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) se composent de professionnels multidisciplinaires. Ils assurent une première intervention en situation de crise et effectuent un diagnostic généraliste des élèves à besoins spécifiques. Actuellement, le nombre total de postes au sein des ESEB de l'enseignement fondamental s'élève à 419,35 ETP.

Enseignement secondaire

L'implémentation des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) dans l'enseignement secondaire s'est poursuivie en 2022. 99,5 postes équivalents temps plein (ETP) attribués aux ESEB dans les lycées publics permettent de faire bénéficier tous les établissements de l'expertise de ces équipes, à l'exception de deux lycées publics (dont un est organisé en équipes pédagogiques).

Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC)

En 2022, 38 postes ETP ont été créés pour les besoins des Centres de compétences. Le nombre total de postes au sein des Centres de compétences en 2022 s'élève ainsi à 823,60 ETP. Le ministère assure ainsi que les élèves concernés bénéficient d'une prise en charge tout en renforçant l'encadrement ambulatoire des élèves, conformément au principe de l'inclusion, au cœur de l'école.

Enseignement en milieu hospitalier

Depuis la rentrée scolaire 2021, le suivi de l'enseignement en milieu hospitalier est assuré de façon centralisée par le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS). Cinq nouveaux postes d'enseignant ont été créés et permettent d'impliquer au total 22 professionnels de l'Éducation nationale dans la prise en charge d'élèves hospitalisés ou en rémission.

Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)

Évaluation du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques

L'évaluation du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques initiée en 2020, a permis de dresser un état des lieux de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Luxembourg, de rendre compte des progrès accomplis depuis les réformes de 2017 et

de 2018 et de présenter les perspectives d'amélioration. Le rapport qui en résulte a permis d'identifier six axes d'amélioration. Les plus importants étant la réduction des délais de prise en charge et une meilleure information sur le fonctionnement du système des acteurs impliqués.

Avant-projet de loi sur l'inclusion

Se basant sur les résultats de l'évaluation, un avant-projet de loi sur le bien-être et l'inclusion a été élaboré. Les différents points du projet ont été discutés avec les Collèges des directeurs des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, les syndicats des CGFP et de l'OGBL ainsi qu'avec la Représentation nationale des parents d'élèves. Parmi les points essentiels du projet figurent un délai maximal pour le diagnostic, un soutien supplémentaire des parents par une personne de référence, l'introduction d'un Assistant pour enfants à besoins spécifiques (A-EBS) et la création d'un Service national de l'éducation inclusive (SNEI).

Digitalisation et simplification des tâches administratives

Dans le cadre des efforts de digitalisation et de simplification des tâches administratives, un outil informatique de gestion électronique documentaire a été mis en place, en collaboration avec le CGIE, pour permettre à tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques de gérer et de suivre les dossiers des élèves à besoins spécifiques en réseau et de manière sécurisée.

L'inclusion dans l'enseignement secondaire

La mise en réseau entre les ESEB de l'enseignement secondaire a été renforcée et deux groupes de travail (diagnostic et prise en charge éducative) sont désormais actifs. Le S-EBS continue à recenser les besoins des ESEB et a optimisé, en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), le catalogue de formations continues.



Analyse statistique

Une collaboration entre le S-EBS et le SCRIPT est en cours afin de développer un outil pour mieux recueillir des données et ainsi établir des statistiques permettant d'analyser la situation et l'évolution des élèves à besoins spécifiques.

Transport scolaire et accompagnement des élèves à besoins spécifiques

Suite à une forte demande concernant le transport scolaire et l'accompagnement des élèves présentant un risque grave de détérioration imminente et substantielle de leur état de santé ainsi que des élèves présentant un risque important et fréquent d'actes d'auto- ou d'hétéro-agressivité, le S-EBS a mis en place une série de mesures. Pour les élèves présentant un état de santé fragile, un accompagnement est garanti par l'asbl Doheem versuergt – Service des aides et soins de la Croix-Rouge luxembourgeoise depuis 2021. Pour les élèves présentant des troubles du comportement, un service d'accompagnement socio-éducatif « Service Comibus » a été mis en place par le S-EBS en collaboration avec ARCUS asbl à partir de la rentrée scolaire 2022.

L'inclusion dans l'éducation non formelle

En vue de favoriser l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans les activités de l'éducation non formelle, des rencontres ont eu lieu entre les Centres de compé-

tences en psycho-pédagogie spécialisée, des maisons de jeunes, le SNJ et la Direction générale du secteur de la jeunesse. Le S-EBS, en collaboration avec le Service de la jeunesse, a également lancé une étude sur le degré d'accessibilité des maisons de jeunes en juillet 2022

L'offre d'enseignement en milieu hospitalier et thérapeutique

En collaboration avec l'IFEN et les hôpitaux partenaires, des initiatives à créer des offres de formation spécifiques pour le personnel enseignant en milieu hospitalier se poursuivent. La coopération avec l'Université du Luxembourg a été reprise dans la perspective d'étendre l'offre d'accueil des étudiants pendant leur temps de terrain.

Depuis novembre 2022, le suivi de l'enseignement dans les centres socio-thérapeutiques (CST) est également assuré de façon centralisée par le S-EBS.

Le plan d'action national de la mise en œuvre de la CRDPH 2019-2024

En ce qui concerne l'implémentation des mesures annoncées dans le plan d'action national de la mise en œuvre de la CRDPH 2019-2024, le S-EBS a contribué activement par sa présence au comité interministériel à réaliser les 11 objectifs retenus.

Commission nationale d'inclusion (CNI)

La CNI s'est réunie 40 fois en réunion de bureau et 39 fois en séance plénière. Un total de 2 168 dossiers a été traité. Bien que le nombre de réunions ait été moins élevé qu'en 2021, le nombre de dossiers n'a connu qu'un léger recul de 5,53 %.

Le nombre de demandes émanant directement des parents reste relativement stable avec 141 demandes en 2022 comparé à 144 en 2021, ce qui constitue 15,61 % de la totalité des demandes reçues. Les différents Centres de compétences ont été chargés 550 fois avec l'établissement d'un diagnostic spécialisé. La répartition des demandes de diagnostic spécialisé par Centre de compétences au cours de l'année 2022 se présente comme suit :

| Centre de compétences | CDI | CDV | CDM | CDA | CDSE | CEJHP | CTSA | CL | Demandes complémentaires |
|-----------------------|------|-----|-----|------|------|-------|------|-----|--------------------------|
| Pourcentage | 10 % | 4 % | 3 % | 19 % | 11 % | 1 % | 9 % | 5 % | 38 % |

Concernant les 1 265 décisions émises par la CNI, la répartition se présente comme suit :

| | Intervention spécialisée ambulatoire (ISA) | Atelier d'apprentissage | Scolarisation spécialisée | Autres mesures | Scolarisation à l'étranger | Autres |
|-------------|--|-------------------------|---------------------------|----------------|----------------------------|--------|
| Pourcentage | 15 % | 14 % | 18 % | 13 % | 1 % | 39 % |

Dans la catégorisation Autres sont notamment inclus les fins de certaines prises en charges ou encore la clôture de dossiers.

Digitalisation

En début d'année, la CNI a organisé des échanges avec les commissions d'inclusion (CI) pour leur expliquer en détail le fonctionnement de la plateforme *M-Files* afin d'aller davantage vers le « sans-papier » tout en utilisant une plateforme d'échange fiable et sécurisé pour pouvoir partager des données sensibles. Suite à ces réunions, la communication et/ou le transfert de données se fait exclusivement par le biais de *M-Files* et ceci depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

Collaboration

Tout au long de l'année 2022, une partie des membres de la CNI, ont visité certains Centres de compétences et des institutions diverses telles que des centres psychothérapeutiques afin de se familiariser davantage avec leur population cible et les prises en charge proposées.

De plus, des échanges ont eu lieu avec les commissions d'inclusion (CI) sous forme d'un *coffee & questions*, ceci dans le but de renforcer la collaboration, mais également afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions de leur part. Certains représentants de la CNI ont également participé à des journées pédagogiques organisées entre autres par l'IFEN pour présenter le fonctionnement de la Commission.

Un groupe de travail traitant le sujet *diagnostic* a été initié à la demande des différents acteurs du secteur. À ce groupe de travail ont participé des spécialistes de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, des Centres de compétences et de la CNI. La finalité de ce groupe de travail consiste à identifier certains défis rencontrés lors du diagnostic et de la collaboration entre acteurs du dispositif et de proposer d'éventuelles solutions ou pistes de réflexion à considérer par les professionnels concernés.

Tous ces échanges ont comme finalité de faciliter et fluidifier la collaboration et la communication entre les différents acteurs afin de pouvoir venir en aide aux élèves de la façon la mieux adaptée possible tout en répondant à leurs besoins divers.

Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire (CC)

Centre de Logopédie (CL)

Le nombre d'élèves pris en charge par le CL a augmenté en chiffres absolus. En 2022, +/- 2 400 élèves ont été inscrits dans un atelier d'apprentissage spécifique et +/- 300 diagnostics spécialisés ont été réalisés (ces nombres ayant doublé par rapport à l'année 2018, date de mise en application de la loi portant sur la création des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée). De plus, l'intensité de la prise en charge a pu être augmentée pour nombre d'entre eux. En mode ambulatoire, une prise en charge hebdomadaire des élèves présentant un trouble spécifique du développement du langage ou une déficience auditive est devenue la norme.

L'objectif fixé en 2021, notamment la prise en charge des élèves à besoins spécifiques multiples dont le profil ne correspond pas directement à la population cible du CL relative à une scolarisation, mais qui manifestent des difficultés graves et persistantes du développement du langage oral et/ou écrit, associés à des difficultés d'apprentissage sévères et, le cas échéant, à d'autres difficultés développementales, a été réalisé. Effectivement, deux classes Langage – difficultés associées des cycles 3 et 4 ont été créées. Le premier bilan s'avère positif. Les élèves sont motivés et progressent au niveau socio-émotionnel et au niveau scolaire, dû à l'encadrement par une équipe multidisciplinaire, spécialisée dans le domaine des troubles langagiers et des difficultés associées, notamment des difficultés d'apprentissage et troubles comportementaux.

Afin d'aboutir à l'objectif fixé en 2018, qui consistait à intégrer 16 classes logopédiques dans diverses écoles de l'enseignement fondamental, les quatre dernières classes qui finaliseront cet objectif sont actuellement en planification ou en fin de réalisation, notamment à Esch/Alzette (Wobrécken) et à Remerschen. Le suivi de l'évolution dans les domaines de la psycho-pédagogie spécialisée constitue une mission importante pour le CL. De surcroît, le CL s'est engagé à différents niveaux, entre autres : Le projet *Erasmus Lehrer*innenbildung im Zeichen der Inklusion – Teaching Teacher in Times of Inclusion* en collaboration avec la *Pädagogische Hochschule Heidelberg*, le *Seminar für Ausbildung und Fortbildung der Lehrkräfte Heidelberg*, l'*Autonome Hochschule Ostbelgien*, la *Kirchliche Pädagogische Hochschule Wien/Krems* et l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik HFH Zürich* est en phase de réalisation.

En collaboration avec l'Université du Luxembourg, une batterie de tests évaluant l'acquisition des compétences langagières en luxembourgeois entre 4 et 6 ans sera développée. Cette batterie de tests constituera une étape importante dans le domaine du diagnostic différentiel.

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)

La croissance de 12,5 % du nombre total des élèves pris en charge entre 2021 et 2022 reste dans la continuité de l'évolution constatée depuis la création des Centres de compétences en 2018. Qui plus est, le nombre d'élèves pris en charge est passé de 233 en 2018 à 353 en 2022, soit une augmentation de 51,5 %.

Tous les élèves du CDV sont suivis au sein de leur classe respective de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, d'un autre Centre de compétences, à l'Université, ou sont assistés dans le cadre de leur transition vers une vie active.

En vue d'élargir son offre au niveau de la formation non formelle, le CDV a multiplié les initiatives en 2022. La collaboration existante entre le CDV et la Direction générale de l'enseignement musical s'est intensifiée par une offre conjointe de formation sur l'accessibilité des

cours de musique, à laquelle se sont inscrits 50 professeurs de musique des conservatoires et des écoles de musique.

En parallèle de sa collaboration avec la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire (LASEP), le CDV est partenaire d'initiatives visant l'inclusion d'élèves ayant des besoins relatifs à la vue dans des activités sportives, telles que l'accessibilité des cours de judo, des cours de natation, des sorties en vélo en tandem, des cours de Crossfit et des cours de tennis. Le CDV a également proposé des activités sportives inclusives en proposant des ateliers lors de la « Nuit du sport ».

À l'occasion du *Kannerfestival*, organisé par le ministère au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, le CDV a fait découvrir à plus de 4 000 élèves et parents un parcours multisensoriel dans le noir. Une exposition interactive d'aides auxiliaires techniques et de ressources du centre des médias du CDV, a permis de montrer à quel point l'inclusion d'élèves ayant des besoins relatifs à la vue est réalisable dans le cadre des activités de l'éducation non formelle.

Dans le souci de veiller à la qualité des prises en charge et d'assurer une qualification optimale de son personnel, le CDV s'efforce d'offrir un maximum de formations continues. En 2022, 78 collaborateurs et collaboratrices du CDV ont suivi 12 formations continues spécifiques différentes. La formation des rééducateurs en orientation et mobilité représente à elle seule presque 900 heures (cours et préparation) de cours et de préparation par rééducateur. Avec 10 rééducateurs en orientation et mobilité, le CDV disposera à l'avenir du personnel qualifié pour répondre aux besoins des élèves suivis.

En 2022, 204 demandes de diagnostics spécialisés ont été introduites auprès du CDV. En comparaison avec 2021, le nombre de demandes a augmenté de 5,6 %. 56 expertises auprès de l'Assurance dépendance ont également été réalisées dans le but d'offrir aux élèves des aides techniques à domicile compatibles avec celles utilisées à l'école. Enfin, neuf expertises d'adaptation de poste de travail ont été effectuées.

En parallèle, 1 899 demandes d'aides ont été introduites auprès du centre des médias du CDV par les élèves du CDV. Ces demandes ont concerné l'adaptation de documents et de livres, la production et l'adaptation d'aides didactiques en relief ou en 3D et l'adaptation de logiciels.

Le dépistage systématique des troubles relatifs à la vue est encadré par le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. Le centre des médias du CDV est également responsable de l'implémentation d'un projet européen ayant comme objectif le développement d'un logiciel de diagnostic des besoins relatifs à la vue auprès d'élèves présentant d'autres besoins spécifiques.

Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)

Depuis sa création, le CDSE a connu une constante augmentation des demandes d'aide. 454 demandes ont été adressées aux CDSE en 2022. Un tiers des demandes est parvenu au CDSE par la CNI, les autres demandes par les parents, les enseignants ou d'autres professionnels. En 2022, le CDSE a été présent dans 118 écoles.

Le CDSE a effectué plus de 500 mesures destinées à des élèves uniquement. Ces mesures se répartissent entre 26 % de diagnostics spécialisés, 28 % d'interventions spécialisées ambulatoires, 26 % de conseil et guidance des professionnels, 14 % de scolarisation spécialisée et 4,5 % d'autres mesures.

Le nombre d'interventions spécialisées ambulatoires a doublé de 2021 à 2022, ce qui démontre la nécessité d'un suivi intensif pour les élèves. Dans la scolarisation spécialisée, 71 élèves ont été pris en charge par l'équipe du CDSE.

Le CDSE est un centre pluridisciplinaire qui offre ses services aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant et aux parents d'élèves. 249 mesures ont concerné des classes entières (coaching en cas de harcèlement, cours de pleine conscience, etc.). Dans le volet coaching, le CDSE a effectué un total de 206 mesures, dont 63 ont été demandées dans le cadre des interventions pour harcèlement moral.

Dans le but de maintenir une bonne qualité des services et de rester informé sur les évolutions dans le domaine du développement socio-émotionnel, la totalité des collaborateurs du CDSE ont suivi des formations continues (en moyenne 40h/personne). En outre, la bibliothèque interne a acquis du nouveau matériel pédagogique, dont 420 nouveaux livres.

En 2022, le CDSE a organisé sa troisième édition du colloque *SchülerInnen die Systeme sprengen*, sous le titre : *Emotionen machen Schule*. Le colloque réparti sur deux jours et animé par cinq conférenciers et 10 ateliers a été suivi par 200 membres des personnels enseignant, éducatif et psycho-social par jour.

En 2022, le CDSE, a débuté le programme d'apprentissage social, émotionnel et éthique nommé *SEE Learning - Social, Emotional and Ethical Learning* en partenariat avec l'Université Emory, Atlanta, Georgia. Le programme *SEE Learning™* complète les programmes existants d'apprentissage socio-émotionnel avec les recherches scientifiques récentes. Il met l'accent sur l'entraînement de l'attention, de la compassion, de l'engagement éthique et de la pensée systémique tout en promouvant la résilience et la pratique basée sur les connaissances de la thérapie des traumatismes.

Le CDSE a instauré le programme *SEE Learning™* dans plusieurs écoles de l'enseignement fondamental et écoles internationales. 18 classes et 269 élèves bénéficient depuis 2022 de la mise en œuvre de ce programme dans leur enseignement.

La page d'accueil internet du CDSE, a en 2022 compté 37 000 visites et la brochure *Ressourcevalis* a été téléchargée plus que 1 400 fois.

Centre pour le développement des apprentissages (CDA)

En 2022, le CDA a pour la première fois, depuis sa création en 2018, enregistré une régression de 15 % au niveau des nouveaux dossiers pour atteindre le seuil toujours élevé de 500 demandes. Le nombre de dossiers provenant de la CNI était légèrement à la baisse ainsi que les diagnostics réalisés suite à une demande directe des parents ou de l'adulte. Or, le CDA a constaté une nette augmentation du nombre de personnes qui se sont adressées directement au CDA sans que leur prise de contact ait mené à un diagnostic spécialisé.

Le CDA a renforcé son offre de formation continue qui a augmenté de 10 % pour atteindre le niveau de 100 unités. Les échanges thématiques, appelés *permanences*, pour les équipes de soutien ont connu un grand succès. Lors de ces échanges, les professionnels sont conseillés pour optimiser la prise en charge de l'élève au niveau local dès le début, bien avant un diagnostic spécialisé éventuel.

Au niveau de l'utilisation de l'iPad comme outil de compensation, le CDA a poursuivi l'adaptation du système de mise à disposition, moyennant une implication plus rapprochée des acteurs régionaux. Le guide d'utilisation de l'iPad, téléchargeable sur le site www.cc-cda.lu, a été optimisé. L'application *Kaligo-lux* pour l'apprentissage de l'écriture sur tablette a été développée et une version *Kaligo-Dys* conceptualisée.

Le projet visant l'élaboration de tests standardisés pour le diagnostic des troubles des apprentissages, basé sur une convention avec l'Université du Luxembourg a bien avancé en 2022. L'intégralité des *items* des trois batteries a été testée en phase de prétest avec la participation de 632 élèves répartis sur 46 classes dans 15 écoles. Ainsi, la préparation pour la phase de normalisation, planifiée pour 2023, s'est déroulée comme prévue.

Face à l'ouverture projetée pour 2023 de l'antenne sud du CDA à Differdange, l'équipe du CDA a entamé diverses réflexions visant à réorganiser le format du diagnostic en faveur d'une efficacité accrue et un rapprochement de tous les acteurs et écoles avoisinant ces nouveaux locaux. Une nouvelle équipe a été constituée pour concrétiser cette nouvelle approche.

Centre pour le développement moteur et corporel (CDM)

L'enseignement fixe au Centre pour le développement moteur

La hausse du nombre d'élèves en scolarisation spécialisée s'est de nouveau confirmée pour l'année scolaire 2021/2022. Neuf nouveaux élèves ont été admis en scolarisation spécialisée par rapport à une moyenne de sept élèves par an sur les trois années précédentes. En septembre 2022, 89 élèves répartis sur 13 classes

fréquentaient les classes du CDM à Strassen. L'équipe de l'Unité Diagnostic du CDM a réalisé 51 diagnostics spécialisés au cours de l'année 2022.

La prise en charge ambulatoire des élèves dans l'enseignement régulier - une approche interdisciplinaire de l'enseignement, de l'éducation, des rééducations et des soins Le Service d'Inclusion œuvre à optimiser la scolarité des élèves en situation de handicap moteur et fréquentant une classe de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire. La qualification du personnel intervenant en ambulatoire, les concepts de prises en charge inclusives et l'organisation au niveau national de ces prises en charge ont été élaborés et restent des défis principaux pour les années à venir.

Les membres du Service d'Inclusion en concertation avec les médecins, psychologues et pédagogues du CDM sont intervenus auprès de 40 élèves dans l'enseignement fondamental ainsi qu'auprès de huit élèves dans les lycées sous forme d'interventions spécialisées ambulatoires, de prises en charge rééducatives et sous forme de conseil et guidance. De plus, 23 élèves ont été accompagnés en scolarisation spécialisée simultanée et à titre complémentaire sous forme de conseil et guidance par le biais d'une mise en place de projets d'inclusion avec les partenaires respectifs.

La mise à disposition d'aides techniques thérapeutiques, informatiques et pédagogiques ainsi que l'accompagnement des utilisateurs représente une part de plus en plus importante des interventions du Service d'Inclusion. Le nouveau Service Prêt matériel, opérationnel depuis septembre 2022, a comme objectif de répondre à cette demande. Afin de répondre aux demandes d'interventions au niveau des soins et d'accompagnement aux toilettes dans les lycées, deux infirmières ont rejoint le Service d'Inclusion du CDM. Elles interviennent actuellement au sein de différents lycées.

Le dépistage et la prise en charge des enfants susceptibles d'être porteur d'un trouble spécifique du développement moteur

La population cible de la section 2 du CDM se compose d'enfants susceptibles de présenter un trouble spécifique du développement moteur (ICD10 : F82). Il s'agit d'un trouble chronique assez répandu avec une prévalence de 5-6 % des enfants en âge scolaire. L'objectif du CDM est de proposer la prise en charge la plus inclusive possible, tout en prenant en compte la singularité du trouble apparent, ainsi que les besoins et les ressources de l'élève.

Le dépistage systématique des troubles spécifiques du développement moteur a pu être réalisé à ce jour dans 12 directions régionales (4 733 élèves du cycle 1.2.). 349 élèves, présentant des symptômes spécifiques ont pu bénéficier d'une prise en charge individuelle ou de groupe ; pour 77 élèves une intervention du type Conseil/Guidance a pu être mise en place. Il s'y ajoute également 46 prolongations de prise en charge individuelle entamées l'année scolaire 2020/2021.

À la recherche de nouvelles infrastructures

Les membres de la Cellule de Développement Scolaire, ensemble avec tout le personnel du CDM, ont commencé à élaborer des concepts de régionalisation des différents services et sont à la recherche d'infrastructures adéquates, afin d'y accueillir des élèves en situation de handicap moteur et de proposer les différentes prises en charges.

Le développement de la qualité

À côté des différentes formations internes concernant les prises en charges des élèves en situation de handicap moteur et des élèves porteur d'un trouble spécifique du développement moteur, des *Förderwerkstätten* ont été mises en place. Cette offre hebdomadaire permet de décroquer les classes très hétérogènes et d'offrir des ateliers spécifiques sur différents sujets scolaires, créatives, éducatives et thérapeutiques.

Centre pour le développement intellectuel (CDI)

Au CDI, l'année 2022 fut marquée par une consolidation des acquis et l'optimisation des concepts pédagogiques mis en place. En effet, le CDI a mis l'accent sur l'échange des collaborateurs travaillant dans une même annexe (réunions de service avec des thèmes spécifiques) ou entre les différentes annexes (regroupements entre pairs, groupes de travail).

Dans la foulée du maintien continu d'échanges, le CDI a organisé une journée pédagogique où les 300 collaborateurs ont travaillé sur les sujets suivants :

- La concrétisation des objectifs formulés dans le plan de développement de l'établissement scolaire ;
- Le *Leitbild* du CDI.

Dans ce même contexte, le CDI entend renforcer son identité visuelle.

En outre, la direction du CDI a participé au 12^e Congrès de pédagogie spécialisée *Inklusive Bildung- Was funktioniert noch nicht ?* à Fribourg en Suisse.

Quelque 20 collaborateurs ont bénéficié du *Onboarding* au CDI. Une formation interne pour les nouveaux collègues enseignant sur le fonctionnement des différentes unités ainsi qu'une matinée d'échange avec la direction ont été organisées afin de faciliter l'embarquement.

En collaboration avec la *Lebenshilfe Bremen*, Allemagne, le CDI a dévoilé le projet *Leichte Sprache* et a entamé la phase de sensibilisation dans toutes les annexes. Le CDI, ensemble avec le Lënster Lycée International School, a participé au festival *EINKlang-das inklusive Festival* qui fut clôturé par un concert à Dillingen (Saarlouis).

En ce qui concerne les projets inclusifs, l'annexe Differdange (cycle 2/3) a organisé avec le cycle 2 de l'école fondamentale Mathendahl une pièce de théâtre. Le CDI, en collaboration avec l'IFEN, a élargi son offre de formation continue pour les partenaires externes.

Le CDI poursuit sa démarche qualitative et continue à assurer les prises en charges courantes auprès des élèves :

- Scolarisations spécialisées : 347 ;
- Interventions spécialisées ambulatoires : 47 ;
- Mesures de prise en charge rééducative et thérapeutique : 497 ;
- Conseil et guidance : 54.

Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)

Le CTSA a connu un développement important tant au niveau du volume qu'au niveau de la qualité de ses prestations. En 2022, les prestations et prises en charge offertes par le CTSA se présentent comme suit :

| Prestations / prises en charge | Élèves en 2022 | Élèves en 2021 |
|--|---|----------------|
| Diagnostics spécialisés réalisés | 77 | 65 |
| Scolarisation dans une classe du CTSA | 106 | 102 |
| dont scolarisation simultanée dans une classe régulière et dans une classe du CTSA | 14 | 10 |
| Interventions spécialisées ambulatoires | 202 | 168 |
| Prises en charge rééducatives | Motricité : 83 Orthophonie : 37 Musicothérapie : 26 | n.c. |
| Conseils / guidances pour professionnels | 53 | 16 |
| Guidances parentales | 107 | n.c. |

Une classe supplémentaire du CTSA a été créée dans l'enceinte de l'école régionale de Harlange. Une deuxième classe pourra bientôt accueillir davantage d'élèves.

Les contacts avec la *Kannerklinik* et le Service de Ré-éducation Précoce (SRP) se sont intensifiés, ce qui a permis d'assurer la continuité de prise en charge de plusieurs enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dès le début de leur scolarité obligatoire.

Le CTSA a consolidé son expertise dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ainsi, plusieurs collaborateurs sont qualifiés *DIRFloortime® Expert & Training Leader respectivement Certified TEACCH® Advanced Consultant / Certified TEACCH® Trainer*. Tous les membres de l'unité de diagnostic, de conseil et de suivi suivent une formation *DIRFloortime®*. Des professionnels du CTSA ont participé, dans le cadre d'un projet *Erasmus+*, à une formation certifiée orientée vers la pratique dans le domaine de l'autisme / *TEACCH / ICF* du réseau eurorégional de l'autisme. Des collaborateurs du CTSA ont participé au Congrès international organisé par Autisme Europe. Tout le personnel du CTSA

a suivi une formation interne sur les outils de communication améliorée et alternative. Les groupes de travail institués à la suite du Plan de développement scolaire, ont continué en 2022 d'élaborer des outils et projets dans les domaines de l'alimentation, de la communication améliorée et alternative, des compétences sociales, de la psychomotricité, de la santé et de l'éducation affective et sexuelle.

Le CTSA a participé activement au Groupe de travail institué par le Conseil scientifique du domaine de la santé dans le but de définir au Luxembourg une procédure spécifique standardisée pour détecter et diagnostiquer précocement les troubles du spectre de l'autisme principalement chez les enfants.

En réponse aux demandes des professionnels des écoles fondamentales et secondaires, de nombreuses formations sur les troubles du spectre autistique (TSA) ont été proposées. Des formations ont également été organisées pour les professionnels en période d'initiation d'emploi ou en période de stage de fonctionnaire. Ainsi, les collaborateurs du CTSA ont animé 28 formations auxquelles ont participé 553 professionnels.

Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP)

En 2022, 117 nouvelles demandes ont été introduites, dont 14 demandes de diagnostic spécialisé en provenance de la CNI. La majorité des demandes provenaient de l'enseignement fondamental (64,96 %). À la fin de l'année 2022, un total de 189 jeunes et adolescents sont pris en charge par le CEJHP.

Le CEJHP continue de proposer des mesures individualisées aux besoins des enfants et jeunes, notamment des suivis psychologiques et des suivis pédagogiques. Au début de l'année scolaire 2022/2023, huit ateliers d'apprentissage spécifiques axés sur les besoins spécifiques des élèves ont accueilli 42 élèves âgés entre 6 et 18 ans. Cette offre est très appréciée par les enfants et jeunes ainsi que leurs parents, et propose d'un côté des plateformes de rencontre pour jeunes élèves à haut potentiel et d'un autre côté un objectif pédagogique ou psychologique adapté spécifiquement à leurs besoins. Une autre offre principale du CEJHP sont les interventions spécialisées ambulatoires par les enseignants-ressource. En 2022, huit enseignants sont intervenus régulièrement auprès de 143 élèves dans 56 écoles fondamentales, 22 lycées et sept écoles internationales.

Le plan de développement scolaire du CEJHP a été approfondi par la cellule de développement scolaire de manière participative avec la totalité du personnel du CEJHP. L'objectif principal consiste à actualiser en permanence les connaissances spécialisées dans le domaine du diagnostic, du soutien et de l'enseignement, dans le but de travailler de manière uniforme et scientifiquement fondée et de transmettre ces connaissances en tant que multiplicateurs. Dans ce cadre, des rencontres avec d'autres Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et l'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA), avec

la CAR et avec plusieurs directions d'écoles ont eu lieu, des formations pour enseignants en collaboration avec l'IFEN ont été préparées et des formations internes ont été organisées. Plusieurs collaborateurs ont participé à des colloques internationaux sur la thématique du haut potentiel. L'entièreté du personnel, qui continue à s'engager dans différents groupes de travail, veille ainsi à améliorer continuellement l'offre du CEJHP et à optimiser le travail en réseau pour le bien des élèves.

Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA)

L'année 2022 s'est caractérisée par l'élaboration d'un plan de travail en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) et la réorganisation conceptuelle de l'ATVA.

Plusieurs groupes de travail ont été organisés, qui se sont penchés sur des thèmes tels que l'optimisation du fonctionnement, le développement de la qualité et les offres de l'ATVA. Quelques changements ont été introduits au niveau structurel. Un autre point important constitue le développement du réseau de partenaires avec lesquels l'ATVA souhaite collaborer.

Il est à noter que la première journée de formation a été organisée par l'ATVA sur le thème *Les partenaires pour la préparation à la vie active des jeunes à besoins spécifiques*. Celle-ci s'adressait à tous les professionnels des Centres de compétences et des lycées travaillant dans le domaine des besoins spécifiques et de la transition vers la vie active.

Les collaborateurs de l'ATVA ont réuni un total de 804 heures de formation continue, ce qui représente une moyenne de 73 heures par personne.

En 2022, 86 jeunes ont été pris en charge par l'ATVA : une guidance a été proposée à 24 élèves de 10 lycées depuis septembre. Les 62 autres jeunes - qui n'avaient plus été scolarisés - se sont vus proposer une prise en charge individuelle et ont pu bénéficier au cours de l'année d'offres telles que :

- entretiens de conseil réalisés dans les bureaux de l'ATVA ;
- stages d'orientation et / ou d'ateliers organisés par l'ATVA durant l'année ;
- inscription dans une première ou deuxième année d'apprentissage (CCP) ;
- mesures d'emploi de longue durée chez les partenaires extérieurs de l'ATVA (SNJ / Centre Formida / Forum pour l'emploi).

Direction générale du secteur de la jeunesse

Service de la jeunesse

Politique européenne de la jeunesse

En 2022, la mise en œuvre des deux programmes *Erasmus+* et *Corps européen de solidarité* a été intensifiée. Doté d'un budget de 26,2 milliards d'euros pour 2021 à 2027 (contre 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020), le nouveau programme *Erasmus+* offre des possibilités de périodes d'études à l'étranger, de stages, d'apprentissages et d'échanges de personnel dans tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le *Corps européen de solidarité* est doté d'un budget spécifique de plus d'1 milliard d'euros pour la période 2021-2027 et offre à quelque 275 000 jeunes la possibilité de contribuer à relever des défis sociétaux et humanitaires par le volontariat ou la mise en place de leurs propres projets solidaires.

2022 était l'année européenne de la jeunesse. L'année avait comme objectif de mettre en lumière l'importance de la jeunesse européenne indispensable à la construction d'un avenir meilleur : plus écologique, plus inclusif et plus numérique. Au Luxembourg, plus de 50 activités ont été menées dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse en 2022.

Sous les présidences française et tchèque, les recommandations et conclusions suivantes ont été adoptées :

- Recommandation du Conseil relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne ;
- Conclusions pour favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement ;
- Conclusions sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale.

Des débats et échanges entre les ministres européens en charge de la jeunesse ont été menés sur les expériences nationales et transnationales pour faire vivre la citoyenneté européenne et sur l'année européenne de la jeunesse 2022.

Politique nationale de la jeunesse

Accord de coopération avec l'Université du Luxembourg

Afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de la jeunesse basée sur les connaissances, l'accord de coopération entre le ministère et l'Université du Luxembourg a été prolongé en 2022. L'université réalise pour le ministère cinq missions permanentes, à savoir :

1. *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg* ;
2. *Youth survey* ;

3. *Recherche et évaluation de l'éducation non formelle des jeunes* ;
4. *Digital Documentation and Research Centre – Youth (DDRC)* ;
5. *HBSC (Health Behavior in School-aged Children)*.

Au cours de l'année 2022, la diffusion des résultats du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 a été assurée. Ainsi, des ateliers réguliers, structurés en deux parties, ont été organisés. Tout d'abord les conclusions du rapport sur la jeunesse ont été présentées par des chercheurs de l'Université du Luxembourg, puis, dans une deuxième phase, le public participant qui se composait majoritairement de professionnels des secteurs de l'éducation formelle et non formelle ont discuté en petits groupes des constatations qui ont pu être faites lors de la présentation antérieure, mais également des expériences vécues sur le terrain. En 2022, au total quatre ateliers ont été organisés, qui ont bien été accueillis par le public cible.

Le développement du concept pour le prochain rapport sur la jeunesse 2025 a progressé. Ainsi, une recherche bibliographique approfondie a eu lieu et la délimitation thématique du sujet « jeunesse numérique » a également été définie.

Le site www.jugend-in-luxemburg.lu a été évalué : différents groupes cibles ont été interrogés sur le contenu ainsi que sur la structure du site. Sur la base de ces retours, le site a été modifié et adapté. L'agencement est désormais intuitif et les contenus tout comme les études de l'Université du Luxembourg sur la thématique de la jeunesse au Luxembourg peuvent y être consultés. Depuis la restructuration du site, une augmentation du nombre de visiteurs peut être constatée.

Dans le domaine « Recherche et évaluation de l'éducation non formelle des jeunes », l'étude actuelle sur les expériences et vécus éducatifs des jeunes dans des cadres non formels a été achevée. Les résultats de l'étude soulignent une confirmation positive de l'influence de l'animation socio-éducative du domaine de l'éducation non formelle au Luxembourg. Ainsi, il ressort de l'étude que les maisons des jeunes au Luxembourg jouent un rôle important pour atténuer les inégalités sociales et pour renforcer les jeunes dans les différentes phases de transition qu'ils vivent. La fonction centrale de l'animateur socio-éducatif est clairement soulignée dans l'étude JUBI⁴. L'objectif est de la renforcer au cours de l'année 2023, comme cela était déjà le cas pour l'année 2022.

⁴ Expériences éducatives dans des cadres non formels : une étude sur le potentiel et la valeur de l'animation socio-éducative pour les jeunes.

La collecte de données de l'enquête HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) 2022 s'est achevée au printemps. Comme pour les enquêtes précédentes, le Luxembourg présente un pourcentage élevé d'élèves participants. Cela a un effet positif sur la représentativité nationale et la comparaison internationale des résultats. Les premiers résultats de l'étude sont attendus début 2023. L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les jeunes est démontré au travers de cette étude représentative, tant au niveau national qu'international. En 2022, la collaboration entre l'Université du Luxembourg, le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a porté ses fruits, ce qui a permis à l'étude d'être réalisée dans les délais et de répondre à des normes internationales élevées.

Dans l'ensemble, force est de constater que le travail performant, qui résulte de la coopération entre l'Université et le ministère, induit une aspiration à une politique de la jeunesse basée sur des données scientifiques.

Conseil supérieur de la jeunesse

Suite à un appel à candidature fin 2020, le Conseil supérieur s'est reconstitué pour une nouvelle période de trois ans allant de 2021 à 2023. En 2022, deux avis ont été présentés au ministre Claude Meisch, à savoir un avis sur l'animation socio-éducative et un avis sur le logement pour jeunes. L'avis sur le logement souligne le manque de logements adéquats, accessibles aux jeunes voulant quitter le domicile familial pour débiter leur vie indépendante. Plusieurs pistes pour améliorer la situation sont proposées, dont la mise à disposition de logements de fonction inhabités pour des services pour jeunes agréés et la facilitation des démarches relatives à la colocation par une nouvelle législation. L'avis sur l'animation socio-éducative constate le besoin de renforcer la visibilité, la mise en réseau, la reconnaissance et l'appui à l'animation socio-éducative au niveau communal.

Fin 2022, le Conseil supérieur de la jeunesse a souligné par un avis l'importance de soutenir le secteur de la jeunesse et l'éducation non formelle.

Plan d'action national de la jeunesse : pour le bien-être des jeunes

Le plan d'action national de la jeunesse est ancré dans la *loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse*. Il a pour but de fixer les axes stratégiques, qui orientent la politique de la jeunesse du gouvernement, et de définir les actions à entreprendre à court et moyen termes au niveau institutionnel, administratif et professionnel, tout en se basant sur les recommandations du *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 : le bien-être des jeunes*, ainsi que sur les connaissances tirées des nombreuses consultations faites dans ce cadre.

La finalité du nouveau plan d'action 2022-2025 est de définir des actions concrètes afin d'avoir un impact positif direct sur le bien-être des jeunes. La démarche

« bien-être » concentre son attention sur le développement personnel et le renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes. L'approche éducative non formelle est définie comme un processus actif au quotidien : l'apprentissage par la pratique, la prise en compte des besoins et intérêts individuels et la participation aux processus de décision. Dans cette optique d'éducation et de renforcement de la prévention, trois axes d'intervention prioritaires ont été définis :

- Axe d'intervention 1 : Favoriser le bien-être à l'école ;
- Axe d'intervention 2 : Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative ;
- Axe d'intervention 3 : Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau sur les partenaires.

Le Plan d'action national pour la jeunesse a été présenté le 27 juin 2022 au grand public. Il contient les trois axes d'intervention mentionnés ci-dessus et 21 actions et mesures concrètes, planifiées et mises en œuvre en collaboration avec les partenaires et les jeunes d'ici 2025. De plus, une partie du document renvoie à 12 autres plans d'action nationaux en cours au Luxembourg ayant, entre autres, comme champ d'action la « jeunesse ».

Plan d'action Promotion de la santé affective et sexuelle

Une campagne de sensibilisation et de détabouisation de la menstruation sera diffusée dans toutes les structures éducatives des secteurs formel et non formel. La campagne est axée sur la transmission d'informations scientifiquement correctes et aura une durée de trois mois durant lesquels les informations les plus pertinentes seront diffusées.

Prévention des addictions aux substances licites et illicites

Grâce à la mise en réseau des principaux acteurs externes spécialistes en matière de prévention des addictions (Centre de prévention des toxicomanies - Cnapa, Service Impuls, Police grand-ducale, etc.) ainsi qu'à la définition de leurs rôles et missions dans le contexte de leurs interventions au sein des structures éducatives, le ministère vise la mise en place d'une offre cohérente et diversifiée de prestations liées à la prévention des addictions.

L'état des lieux réalisé en 2021 auprès d'une centaine de structures éducatives a permis de comprendre quels étaient les besoins essentiels pour mettre en place une stratégie de prévention optimale auprès du personnel éducatif mais aussi auprès des enfants et des jeunes.

Le ministère a préparé la mise en place de deux mesures complémentaires l'une à l'autre en collaboration avec le Cnapa et le Service Impuls. L'une pour renforcer les compétences des enfants et des jeunes, l'autre pour renforcer les compétences du personnel éducatif.

Organisations et mouvements de Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics. Diverses associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 105 000 €.

Services pour jeunes

Les services pour jeunes conventionnés sont au nombre de 86 et se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2022, le budget total était de 20 584 958 €, avec 3 693 775 € à titre de participation aux frais de fonctionnement et 16 891 183 € à titre de participation aux frais de salaires.

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif, des communes ou des fondations, se compose de centres locaux et de centres régionaux, de services Outreach ainsi que de structures de logement pour jeunes.

L'effectif total des éducateurs était de 174,8 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 47 maisons de jeunes locales (150,3 ETP), deux maisons de jeunes régionales (8,5 ETP), huit services de logement (12,5 ETP) et cinq services Outreach (3,5 ETP). Ces services sont cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquelles ils sont implantés. Après une interruption forcée à cause de la pandémie de la COVID-19, les réunions régionales (sud, nord, est, centre) ont à nouveau repris. Les premières quatre rencontres ont eu lieu en 2022 dans un cadre d'échange professionnel, laissant également la place à des échanges informels afin de renforcer le secteur. Aussi, des invités externes définis par le ministère ont pu contribuer aux différents débats. Ces réunions ont eu une résonance positive, ce qui est reflété par le nombre élevé de participants.

Services à missions spécifiques

D'autres services pour jeunes bénéficient de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques :

- Agence nationale d'information pour jeunes
- Angela - La Main tendue
- Zentrum fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV)
- Betreit Wunnen - Service Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange
- Caritas Jeunes et Familles pour la prise en charge de jeunes DPI
- Centre de médiation
- Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg
- Croix-Rouge luxembourgeoise pour la prise en charge de jeunes DPI
- Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendstrukturen

- EVEA - Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel
- GRAFFITI « Maison de Jeunes sur Ondes »
- HARIKO - Croix Rouge luxembourgeoise
- Impuls - Solidarité Jeunes
- Jugendbüro ÉISLÉCK - Coopérations
- Jugendwunnen « am quartier ARBORIA » - Croix-Rouge luxembourgeoise
- KJT - Caritas Jeunes et Familles
- Letzebuenger Landjugend - Action catholique rurale Jongbauer a Jongwënzer,
- Mérite Jeunesse
- MOVE - Mouvement écologique
- Service « youngcaritas » - Caritas Jeunes et Familles
- Service de formation - Centrale des Auberges de Jeunesse luxembourgeoises
- Service de formation - Fondation AGGL - FNEL
- Service de formation - Lëtzebuenger Guiden a Scouten
- Service Logement Centre - Wunnéngshëllef
- Service Logement Etape 21 - Wunnéngshëllef
- Service Logement Nordstad - Nordstadjugend
- Service Sportkrees Attert - Kanner- an Jugendbetreuung
- Service « Jugendroudkraiz » - Croix-Rouge luxembourgeoise

L'effectif total du personnel était de 85,425 ETP. Ces services sont financés à 100 % par le ministère.

Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS)

Prises en charge individuelles

Le Centre de consultation du CePAS a suivi un total de 520 cas (304 nouveaux élèves en 2022), dont 61 % de filles, 36 % de garçons, et 3 % de trans-inter-gender au cours de 4 263 rendez-vous, dont 334 consultations à distance. À ces chiffres s'ajoutent les permanences téléphoniques (271) et les appels concernant les aides financières (253).

125 demandes d'information de type psychologique, d'orientation ou sociale via le site Internet ont été comptabilisées pour 2022 dont 60 % ont pu être résolues via courriel ou par téléphone et 40 % ont abouti à une prise en charge au CePAS. 58 demandes d'informations de nature diverse ont également été traitées.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre d'élèves | 808 | 834 | 635 | 626 | 520 |
| Nombre de consultations (RDV) | 4 552 | 4 473 | 3 529 | 4 276 | 4 263 |
| Moyenne par élève | 5,63 | 5,06 | 5,55 | 6,83 | 8,2 |

Les consultations se répartissent comme suit :

| Type de consultation | Mode présentiel en % | Mode distanciel en % |
|--|----------------------|----------------------|
| Consultations psychologiques | 76 | 5 |
| Rééducation en psychomotricité | 9 | 2 |
| Consultations mixtes (orientation et psychologiques) | 3 | 0 |
| Consultations en orientation | 4 | 0 |
| Demandes d'information | 1 | 0 |
| Consultations relevant du domaine social | 76 | 5 |

Parmi les problématiques psycho-sociales les plus traitées en 2022, l'on retrouve prioritairement les troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (29 %), les troubles de l'humeur (affectifs) (26 %) ainsi que les difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale (17 %).

Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, etc.), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu cinq fois en 2022 afin de procurer une aide organisationnelle pour faire face à des événements tragiques ou offrir des encadrements de classes et de groupes. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à huit reprises. Le GAP s'est réuni six fois au cours de l'année 2022. Il a été sollicité tout au long de l'année pour donner son apport pour l'organisation de la mise en place des équipes de postvention en cas de crise (EPV) dans les lycées. Un membre du GAP, en collaboration avec le Groupe de support psychologique (GSP), Omega 90 et le Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE), a participé à la finalisation de l'élaboration d'un flyer et d'un guide *Krisenbewältigung bei Notfällen in der Grundschule*. Le GAP a organisé une formation de deux jours, destinée au personnel psycho-socio-éducatif des lycées, des équipes de postvention et du CePAS: *Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide*. Le GAP a aussi organisé une journée de travail destinée aux membres du GAP pour planifier et coordonner les interventions et les méthodes d'intervention.

Le CePAS propose également, en collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe qui permettent de favoriser l'échange entre jeunes et de développer diverses compétences sociales :

- Le groupe d'échange *Komm mol mat* qui est destiné aux jeunes souhaitant améliorer leur relation aux autres et apprendre à mieux se connaître par

un échange interactif et créatif sur leur quotidien, l'image de soi et la perception des autres à leur égard. La gestion des émotions et le développement des compétences sociales sont au cœur de ces rencontres.

Fin mars 2022, le projet pilote a démarré avec un groupe de cinq jeunes qui a eu lieu toutes les deux semaines à sept reprises. Pour cibler davantage de jeunes concernés par cette thématique, une vidéo explicative du *Komm mol mat* a été tournée fin 2022 et sortira début 2023.

- Les groupes de parole *Transgender* – espace protégé mensuel, propice aux échanges sur les expériences personnelles et le soutien mutuel pour les jeunes dont le sexe d'assignation ne correspond pas à leur auto-perception sexuée/genrée ou l'identité de genre, ainsi que pour leurs parents. Les groupes sont encadrés par l'asbl *Intersex & Transgender Luxembourg*. En 2022, sept groupes de parole pour les jeunes (entre un et six participants) et neuf groupes de parole pour parents (entre trois et 10 participants) ont eu lieu.
- *Stress Less* – ateliers de gestion de stress : Pour répondre aux contraintes de l'emploi du temps des élèves, le CePAS a augmenté les suivis en individuel dans le travail de prise en charge individuelle du CCJF et s'est orienté vers la formation des professionnels du terrain intéressés aux techniques et méthodes de la gestion de stress afin de pouvoir compléter l'offre dans les lycées.

Coordination, formation continue et approche qualité

Afin de mener à bien sa mission de coordination des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) et des Services socio-éducatifs (SSE), le CePAS a continué à renforcer ses capacités et à structurer les activités du Centre de Ressources (CdR). Outre la poursuite des activités d'accompagnement du personnel éducatif et psycho-social (EPS) des lycées (350 personnes) le Centre de Ressources met en œuvre une stratégie de développement des pratiques EPS en milieu scolaire en faveur du bien-être et de la participation du jeune à l'école et œuvre au développement structurel des moyens et processus du travail EPS.

Accompagnement des équipes

Le Centre de Ressources a accompagné individuellement, au niveau méthodologique, pédagogique et organisationnel les équipes du SePAS et/ou du SSE de la majorité des lycées (via une cinquantaine de rencontres/réunions, comme par exemple 12 SSE, quatre S-Team, 10 réunions avec des CIS, etc.). Les thématiques étaient diverses telles que : traitement confidentiel des données, signalement, consommation de substances illicites, mobbing, fonctionnement CIS, l'animation socio-éducative au lycée, etc.

Le CePAS a par ailleurs été sollicité pour participer à différentes journées pédagogiques des lycées orientées sur le bien-être en direction des enseignants ou des élèves. Une dizaine de workshops ont ainsi pu être proposés.

Via des groupes de travail composés de personnel EPS accompagné par le CdR, des procédures et supports de travail thématiques ont été élaborés (participation des jeunes [8x], accueil psycho-social des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg [4x], logement des jeunes [1x], Le REVIS et les autres prestations du Fonds national de solidarité [1x], ainsi que des outils méthodologiques (référentiel de fonctions et de missions par corps de métier [4x], banque de données consultation [3x], vademecum secret professionnel et confidentialité [2x]). Cinq réunions nationales à l'attention du personnel EPS ont permis d'informer les équipes du terrain et de maintenir un échange professionnel avec plus de 300 participants.

Les activités d'*onboarding* ont bénéficié à près de 50 nouveaux collaborateurs EPS.

L'accompagnement par corps de métier du personnel EPS, (assistants sociaux [3x], éducateurs diplômés et gradués [5x], psychologues [3x] et leurs coordinateurs [5x]), a été assuré au travers de réunions formelles et informelles (55 heures regroupant plus de 330 professionnels), de journées de réflexion et de groupes de travail avec la présence d'experts sur quelques séances. Le groupe de psychologues s'est par ailleurs organisé régionalement (nord, sud) afin de favoriser les synergies locales.

Les réunions permettant de réunir autour d'une table le personnel EPS, leur direction, ainsi que la direction du CePAS et des représentants de l'équipe du CdR se sont poursuivis en 2022 et étaient au nombre de huit. Trois réunions CAR/CIS/CNI ont favorisé l'inclusion scolaire grâce à la présence toujours plus nombreuse de près de 135 professionnels.

Développement des pratiques psycho-sociales et éducatives en milieu scolaire

Le programme annuel de formation continue reste adapté aux cinq piliers thématiques du bien-être (développement des compétences socio-émotionnelles, réduction des dangers liés aux médias sociaux, promotion de la santé affective et sexuelle positive, réduction de la violence et du harcèlement, promotion de la gestion des risques et réduction des addictions) et aux démarches-clés : participation, périscolaire, maintien scolaire, conseil et soutien psychologique, travail social, logement et vie à l'école. Il tient à tenir compte du développement des pratiques et met en valeur les projets phares du CePAS (compétences socio-émotionnelles, prévention harcèlement, etc.) en les renforçant par des formations de multiplicateurs pour le personnel EPS ou le personnel scolaire dans un souci de *whole school approach*.

En 2022, l'accent a été mis sur la résilience, la capacité à rebondir. Ainsi, CHANCES – CRISES – CHANGEMENTS sont les mots-clés qui ont servi à concevoir cette offre de formation qui mise sur le renforcement des compétences socio-émotionnelles et la participation des élèves.

26 formations continues et une journée d'études sur

mesure ont été organisées à l'attention du personnel EPS, du CePAS et du personnel enseignant (22 journées entières de formation avec plus de 630 participants au total).

Par ailleurs, 185 professionnels répartis sur quatre types de supervisions ont approfondi leurs pratiques sur un total cumulé de 28 séances.

L'offre de projets pilotes (formation continue, conseil sur mesure pour les participants, évaluation nationale en vue d'un transfert plus large) s'est agrandie en 2022 et est en lien avec les deux grands thèmes apparaissant comme prioritaires : le développement des compétences socio-émotionnelles et la culture de la bienveillance. Ainsi, ce ne sont pas moins de sept projets qui ont été créés et mis à disposition des lycées.

Ces derniers ont ainsi pu répondre à un appel à candidatures couvrant :

- **Dispositif Bienveillance – Child protection policy** : il vise à favoriser la sécurité des élèves et mettre en place une culture de la bienveillance, via différents supports de communication, protocoles et outils :
 - Vademecum Confidentialité : lignes directrices sur l'application des règles de confidentialité et de partage du secret professionnel ;
 - Espaces de paroles régulés : intégration régulière de moments d'échanges pour apprendre ensemble à exprimer ses émotions, réguler les vécus et agir ainsi sur la dynamique de classe
 - Protocole de traitement des révélations : adoption d'une procédure interne transparente pour intervenir en cas de harcèlement et/ou de violence physique ou verbale ;
 - Délégués bienveillances : professionnels spécialement formés à la protection de la jeunesse agissant comme multiplicateur au sein des équipes EPS et du lycée ;
 - Charte bienveillance : formulation des valeurs communes régissant le vivre ensemble en milieu scolaire.

Quatre lycées ont relevé ce défi et contribuent activement à sa mise en œuvre en participant notamment à des formations qui leur sont dédiées.

- **Les nuits d'Aurore** : projet portant sur la prévention du harcèlement au sein des lycées. En 2022, deux formations inhérentes à ce projet pour le personnel enseignant, EPS et direction ont été organisées. Six ateliers de théâtre forum (interventions en classe) et six supervisions permettant le suivi du déroulé de ce projet ont été réalisés. Trois lycées sont impliqués.
- **Premiers secours en santé mentale** : ces cours enseignent comment la famille, les amis ou les collègues de travail peuvent prodiguer des premiers secours en cas de troubles psychiques. La stratégie de formation dans l'ES est double : offrir la formation de secouristes (10 à 20 % du personnel d'un établissement formé donne accès à la formation pour jeunes) et offrir aussi la formation d'instructeurs afin d'accélérer l'atteinte du quota de secouristes. En 2022, cinq instructeurs supplémentaires

- ont été formés et plus de 350 secouristes.
- **Stop&Go** combiné à *Being me, Being us, Being professional* : ce projet se compose d'une phase de formation pour multiplicateurs (sept enseignants, EPS) et de quatre co-interventions (multiplicateurs et formateurs) auprès d'une trentaine d'élèves : ateliers de techniques créatives pour favoriser l'estime de soi, prise de décision, intégration du vécu et développement de compétences psycho-sociales (S&G). Deux lycées ont proposé ces ateliers à des classes d'insertion pour jeunes adultes (CLIIJA).
- **ScreenScouts** : dans le cadre du développement des compétences digitales des élèves, ce projet vise à aider les élèves de passer d'un comportement d'utilisation excessive à une gestion consciente et autodéterminée des médias au quotidien en proposant une formation d'élèves-multiplicateurs. Pour arriver à cette fin, le Centre de Ressources a organisé, pour les élèves des deux lycées participants, une formation de deux jours avec des experts de la digitalisation.
- **#ShareYourCloud** : en coopération avec le Centre Hospitalier du Nord (CHdN) et le ministère de la Santé (MISA), ce projet pilote se focalise sur la santé mentale des jeunes, au-delà du post COVID-19 et invite les jeunes, de manière participative, à s'exprimer au sujet de leurs expériences en santé mentale via différents médias. L'objectif est d'utiliser la créativité des jeunes et leur propre langage comme vecteur de sensibilisation pour déstigmatiser la santé mentale.
- **ITINERANT** : ce jeu a pour vocation de provoquer des prises de conscience et des changements d'attitudes pour un mieux-être et un mieux-vivre ensemble. Il a été entièrement créé par deux formatrices et a été validé tant par les jeunes, de 12 à 18 ans, de tous les types d'enseignement et aussi les décrocheurs, que par les EPS lors de trois formations.

Durant l'année scolaire 2022, le Centre de Ressources du CePAS a mis en place un réseau national de coordinateurs des équipes de postvention (EPV), qui comprend 25 lycées et établissements éducatifs. Au total, plus de 50 personnes font désormais partie de ce réseau. Afin d'échanger sur la mise en œuvre d'une EPV et les pratiques professionnelles qui y sont liées, le CdR a organisé (en collaboration avec *Pétillances asbl*) plusieurs réunions de préparation, de débrief et de mises en situation, d'une part avec les coordinateurs-mêmes et d'autre part avec les différentes EPV dans 12 lycées au total. Une multitude de réunions d'échange ont également été organisées avec des intervenants externes et parties prenantes (Okaju, Service de la Médiation Scolaire, Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, les représentants des parents, *Pétillances*, etc.) afin d'évaluer en continue les pratiques et d'adapter le matériel pédagogique disponible.

Par ailleurs, le CdR a poursuivi des collaborations intra-ministérielles ciblées pour favoriser le maintien scolaire, l'inclusion et le bien-être en milieu scolaire. Il s'agit respectivement de l'adaptation des procédures de départ et de renvoi (GT conjoint avec le SNJ, le service

de l'ES, et le CGIE), du traitement de dossiers CAR avec le SMS (huit réunions), ainsi que de la participation aux deux GT du CODIR ES : *Inclusion, Qualité scolaire et BE*, en outre en prenant une part active dans l'organisation de la journée *Bien-être en milieu scolaire* à l'attention des directions de l'ES.

Développements structurels du travail PSE

Un recueil national auprès de l'ensemble du personnel EPS des lycées a été finalisé en 2022, permettant la mise à jour de la base de données dudit personnel. Ce recueil constitue une base pour la mise en place d'une stratégie de co-pilotage des ressources humaines EPS. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une mesure issue de l'accord conclu fin 2021 entre le ministère et représentants du personnel EPS (éducatif et psycho-social) a été centrale : l'introduction d'un département EPS et de la fonction d'un chef de département.

Des outils GRH pour le personnel EPS, tels qu'un référentiel de missions, des descriptions de fonction par corps de métiers et des PTI-modèle ont été validés et finalisés en concertation avec les parties prenantes et pourront guider le travail dudit chef de département dès 2023.

Le relevé statistique national lancé en 2021, s'est implanté semestriellement et a été ainsi réitéré à deux reprises en 2022, avec respectivement 36 et 39 lycées participants (34 lors du premier recueil fin 2021), et permet, outre le développement d'un pilotage stratégique *evidence-based*, de déterminer, les principales causes de consultation des jeunes en rapport avec la santé mentale auprès des services EPS des lycées : les résultats sont chaque fois sensiblement les mêmes, à savoir en premier lieu le stress lié à la scolarité, puis les troubles anxieux et ensuite la violence / les conflits domestiques, respectivement les troubles dépressifs.

Afin d'intégrer les équipes SSE dans la démarche qualité pratiquée par les SePAS depuis 2007, la grille d'auto-évaluation a été adaptée et son support digital actualisé. En 2022, plus de 30 équipes EPS ont réalisé cette auto-évaluation des pratiques et ces résultats donneront lieu, comme chaque année, au *rapport désormais intitulé Rapport annuel sur le développement de la qualité des pratiques EPS*.



Aides financières

La loi du 13 juillet 2006 portant organisation du CePAS, a introduit deux subventions pour soutenir les élèves, respectivement leurs familles à faible revenu pendant la scolarisation à l'enseignement secondaire. Une aide financière peut être demandée pour les élèves « inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire classique et secondaire général public luxembourgeois, ainsi que les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois ». On distingue : (1) la subvention pour ménages à faible revenu qui est une subvention annuelle calculée en fonction des revenus du ménage et située entre 662,28 € et 993,42 € (N.I. 877.01) par élève et par an, et (2) la subvention du maintien scolaire qui est une allocation mensuelle payée à l'élève adulte en situation de détresse psychosociale et qui est contraint d'habiter en dehors de son milieu familial. Elle couvre ses frais de vie, de loyer et de scolarité.

| Année scolaire 2021/2022 | Bénéficiaires | Budget total |
|--|---------------------|-----------------------|
| Subvention pour ménage à faible revenu | 7 892 élèves | 6 858 495,11 € |
| Subvention du maintien scolaire | 297 élèves | 1 594 711,13 € |
| TOTAL | 8 189 élèves | 8 453 206,24 € |

Communication

En 2022, le CePAS a réalisé une refonte et un ajustement de nombreux outils de visibilité et canaux de communication. Soulignons par exemple un positionnement distinctif sur les réseaux sociaux permettant d'interagir plus efficacement avec les jeunes, au cœur de ses publics cibles.

Une présence en ligne améliorée

La page Facebook rassemble 2 336 abonnés (+11,09 %) et la page Instagram 1 028 abonnés (+37,67 %).

Lors des différentes campagnes qui ont eu lieu au courant de l'année 2022, le CePAS a pu constater un attrait particulier pour les contenus vidéo et un intérêt considérable pour la thématique de la santé mentale. Le CePAS a notamment mesuré un pic au niveau du taux d'engagement lors de la Semaine de la Santé Mentale (11,87 % pour Facebook et 32,09 % pour Instagram).

En général, le CePAS a gagné en visibilité en élargissant sa communauté sur les médias sociaux et a connu une nette amélioration au niveau de l'engagement et de l'interaction suscités par les contenus publiés en ligne. Le nombre de visiteurs sur le site web du CePAS s'est vu tripler au mois de septembre et octobre avec une augmentation de 72,10 % par rapport aux mois d'été.

Du virtuel au réel

Au-delà de la relation que le CePAS entretient avec son public via les outils digitaux, il a pu aller à sa rencontre lors de plusieurs conférences, formations et événements. Citons par exemple la *YEP-Schoulfoire* ayant eu lieu en avril et à laquelle deux pôles de rencontre étaient proposés aux élèves : un espace permettant d'échanger sur la santé mentale et l'aide dont le jeune peut bénéficier, et un espace l'interrogeant sur sa participation à l'école. Après cette rencontre, un autocollant reprenant les réponses des jeunes à la question : « De quoi ai-je besoin pour me sentir bien à l'école ? », a été produit et diffusé à l'ensemble des professionnels de la communauté scolaire.

Une autre rencontre annuelle importante a été la *Studentefoire* ayant eu lieu en octobre. L'occasion pour le Centre de Consultation pour Jeunes et Familles (CCJF) du CePAS de souligner l'importance de la santé mentale dans le parcours du jeune et en particulier dans le cadre de son orientation scolaire.

Semaine de la Santé Mentale (10 au 16 octobre)

Dans le cadre de la Semaine de la Santé Mentale organisée par le Centre d'Information et de Prévention de la Ligue Luxembourgeoise, le CePAS a proposé aux professionnels un atelier sur le développement des compétences socio-émotionnelles. Il a aussi développé un partenariat avec le Jugendinfo et renforcé celui avec la CNEL (Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg) en réalisant et en diffusant collectivement trois « reels » (vidéos courtes destinées aux réseaux sociaux) dans lesquelles des jeunes se sont positionnés sur la notion de santé mentale. Ces vidéos ont connu un franc succès avec 5 553 comptes touchés et permis au CePAS d'innover dans sa communication. Aussi, en collaboration avec le SNJ, le CCJF a édité différents messages adressés aux jeunes dans le cadre de cette semaine. Ceux-ci ont également été à maintes reprises relayés sur les réseaux sociaux.

Ces actions de sensibilisation ont été complétées par une participation à l'opération « ruban vert » via un shooting spécifique. Le ministre Claude Meisch, la directrice du CePAS, mais également une éducatrice, une psychologue et un assistant social ont porté le ruban vert sur les réseaux sociaux pour afficher leur soutien aux personnes touchées de près ou de loin par les troubles psychiques. Enfin, ce même ruban vert a été envoyé à l'ensemble des équipes psycho-socio-éducatives présentes dans les lycées (SePAS/SSE) et a donné l'occasion de clarifier encore davantage leur rôle auprès des élèves et d'aborder avec eux la question de la santé mentale.

Les contenus diffusés lors de la Semaine de la Santé Mentale ont touché 21 178 comptes sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) avec un taux d'engagement de 11,87 % (Facebook) et 32,09 % (Instagram).

Semaine de la démocratie et de la citoyenneté (24 au 28 octobre)

Pour renforcer la démocratie à l'école et valoriser la participation des jeunes, le CePAS a coordonné le co-

mité organisateur (CNEL, *Zentrum für politisch Bildung*, professionnels, enseignants et éducateurs issus de sept lycées différents) de la première édition de la Semaine de la démocratie et de la citoyenneté. 30 établissements ont organisé des élections. À l'occasion de cette semaine, trois jeunes ont accepté de partager leurs témoignages qui ont été diffusés sur les écrans des établissements ainsi que sur les réseaux sociaux. Une vidéo valorisant cette dynamique de participation a été réalisée durant cette semaine dans plusieurs lycées et reflète bien la réussite de cette première édition avec notamment aussi des débats et des ateliers. Les contenus diffusés lors de la Semaine de la démocratie et de la citoyenneté ont touché 5 341 comptes sur les médias sociaux avec un taux d'engagement de 3,96 % (Facebook) et 6,55 % (Instagram).

La campagne #MirSinn

Le CePAS a créé un comité de consultation avec plusieurs organisations de jeunes : la CNEL, l'UNEL, le *Jugendrot* ou encore le *Jugend Parlament*, portant sur le bien-être et la santé mentale. Ce comité se réunit ponctuellement et a pour objectif de co-construire des actions concrètes à partir de l'expertise d'usage des jeunes et dans lesquelles ils se reconnaissent. L'une des premières actions identifiées a été d'améliorer l'accessibilité et la proximité des services psycho-socio-éducatifs présents dans les écoles secondaires, mais aussi d'informer les jeunes sur le respect de la confidentialité et du secret professionnel auxquels ces services sont tenus. Pour répondre à ces premiers objectifs, le CePAS a mis en place une campagne d'information et de sensibilisation intitulée #MirSinn. Ont été diffusés à l'ensemble des équipes psycho-socio-éducatives des lycées (SePAS et SSE) : trois affiches digitales, trois affiches PRINT renvoyant vers trois animations différentes par le biais d'un QR code et trois roll-ups avec les mêmes messages. Cette campagne colorée et innovante aura permis d'attirer l'attention des jeunes, une étape cruciale dans le travail en cours sur l'image et la compréhension de l'apport de ces services.

La campagne #MirSinn a touché 22 388 comptes sur les réseaux sociaux avec un taux d'engagement de 9,48 % (Facebook) et 17,22 % (Instagram).

Des publications toujours mieux ciblées

En plus de nombreux flyers digitaux, les publications suivantes ont été éditées en 2022 :

- huit newsletters envoyées aux équipes psycho-socio-éducatives, dont quatre sur les outils psycho-pédagogiques, les tests et les ouvrages proposés par le Centre de Documentation et d'Information (CDI) du CePAS. Notons que le taux d'ouverture de la newsletter est passé de 38,35 % en mars, à 61,94 % en décembre ;
- une brochure faisant le bilan des 10 ans d'existence de la Commission des aménagements raisonnables (CAR) ;
- un rapport développement qualité de la pratique professionnelle psycho-sociale et éducative des SePAS au sein des lycées ;
- un nouveau catalogue de formation continue des-

tiné aux professionnels ;

- la réédition du coffret pédagogique « Et si c'était toi? » permettant aux enseignants du secondaire et au personnel psycho-socio-éducatif des lycées de thématiser la solitude, le suicide et la violence sous toutes ses formes.

Plus de visibilité, de données et de clarté dans les médias

En 2022, le CePAS a répondu régulièrement à des interviews traitant du bien-être et de la santé mentale des jeunes, et notamment des questions de violence et de harcèlement. Sur le thème de la détabouisation des maladies psychiques, la directrice du CePAS, a par ailleurs participé à l'émission *Kloertext*, débat télévisé sur *RTL Télé Letzebuerg*

Un Centre de Documentation et d'Information (CDI) actif et disponible

Le CDI offre aux professionnels un large éventail d'ouvrages permettant de répondre à leurs besoins. Dans cette optique, plusieurs fonds documentaires sont régulièrement actualisés.

D'une part, la bibliothèque spécialisée dans les domaines psycho-socio-éducatifs s'est enrichie en 2022 de 61 nouveaux ouvrages, y compris différents abonnements et revues scientifiques.

La testothèque constituée d'outils d'évaluation sur le fonctionnement intellectuel et cognitif, la personnalité, la motivation, les intérêts, le développement psychomoteur, mais aussi des tests cliniques et des outils psychopédagogiques, s'est enrichie de 37 nouveaux outils. Ces ressources documentaires sont mises à la disposition par le biais de prêts et/ou de consultations sur place. Le CDI comptabilise 170 prêts pour l'année 2022.

Aménagements raisonnables

En application de la *loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers*, la Commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 44 lycées en 2022 et a fixé des aménagements raisonnables pour 344 élèves après avoir entendu les parents, les élèves et les personnes de référence. La répartition des élèves est la suivante : 55 % de garçons et 45 % de filles.

Répartition des élèves

- Les dossiers provenant de l'ESG représentent 69 % des demandes (53 % pour le régime technique ; 6 % pour le préparatoire et 10 % pour le régime technicien DAP et CCP).
- Les classes de l'ESC représentent presque un quart des demandes avec 23 %.
- Les élèves des écoles internationales représentent 9 % des dossiers traités par la CAR.
- 20 % des dossiers proviennent des classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage et les projets intégrés.
 - Dans ce contexte, la commission a été saisie de 41 nouvelles demandes pour des élèves de 1^{ère} et de sept demandes d'ajout.

- Les élèves ont adressé à la commission 14 demandes de suspension partielle ou totale. Ils invoquent deux raisons majeures à ces demandes : soit ils n'ont plus l'utilité des mesures proposées, soit ils estiment que les mesures inscrites au complément au diplôme pourraient être préjudiciables pour l'accès aux études supérieures.
- La répartition des dossiers est la suivante : 59 % des demandes concernent le cycle inférieur et 41 % le cycle supérieur.

Mesures d'aménagements principales

- Les aménagements raisonnables les plus attribués, soit 26 % portaient sur les mesures de l'article 5.1 ; c'est-à-dire une majoration du temps lors des épreuves et des projets intégrés (majoration généralement de 30 % du temps, en cas de besoin).
- Les mesures de l'article 5.5 consistent en un recours à des aides technologiques et à des aides humaines, permettant de compenser les déficiences particulières (24 %).
- Les mesures de l'article 3.3 concernant la présentation adaptée des questionnaires sont prises dans 13 % des dossiers.
- Celles de l'article 3.1 attribuent l'aménagement de la salle de classe et/ou de la place de l'élève (11 %).

Pathologies et troubles

Les aménagements raisonnables ont été décidés pour compenser, entre autres, des déficiences particulières au niveau de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture. Au fil des années, on note une augmentation régulière des troubles *dys* et des troubles déficitaires de l'attention.

- Plus de la moitié des demandes concernent les troubles dys (60 %).
- Les troubles déficitaires de l'attention (TDA/TDAH) représentent 38 % des demandes.
- En troisième lieu s'y ajoutent 14 % de demandes concernant la gestion de stress, les angoisses, les phobies et les dépressions.
- Des déficiences d'ordre physique (visuelles et auditives) ont été constatées dans 13 % des demandes.

On constate que les demandes adressées à la CAR sont en constante progression. Le travail de diagnostic fourni par les Centres de compétences et les mesures prises par les commissions d'inclusion dans le fondamental d'une part, l'apport des équipes ESEB dans les lycées d'autre part, permettent une meilleure détection et un meilleur suivi des élèves.

Direction générale de l'intégration

Service de la scolarisation des enfants étrangers

Base légale

Le savoir-faire du Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) est fondé entre autres sur les années d'expérience en matière de flux migratoires précédents et les échanges réguliers avec des associations favorisant le vivre-ensemble de toutes les communautés au Luxembourg. Afin de systématiser et d'améliorer la prise en charge de l'ensemble des élèves nouvellement arrivés, le SECAM a élaboré un projet de loi portant création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires. L'accueil et l'encadrement systématiques des élèves nouvellement arrivés aspirent à réduire l'impact des inégalités dues aux origines sociales ou culturelles et aux performances scolaires acquises. Chaque élève se voit valorisé par son identité, son vécu, son répertoire langagier et culturel, ses acquis et ses compétences. Après consultation des différents partenaires, le projet de loi a été finalisé et déposé en 2022.

Accueil et orientation des élèves de 12 à 24 ans

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, 1 517 candidats ont été accueillis par la Cellule d'accueil scolaire en tant qu'élèves nouvellement arrivés :

15.09.2020 - 14.09.2021 : 1 256 candidats
 15.09.2019 - 14.09.2020 : 983 candidats (baisse due à la pandémie)
 15.09.2018 - 14.09.2019 : 1 223 candidats

Les principales nationalités des candidats lors des entretiens étaient les suivantes :

| Principales nationalités | 2021/2022 | 2020/2021 | 2019/2020 | 2018/2019 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Portugaise | 13,18 % | 17,60 % | 14,63 % | 17,91 % |
| Luxembourgeoise (retour au pays) | 5,60 % | 8,76 % | 10,32 % | 7,60 % |
| Française | 4,00 % | 6,21 % | 7,01 % | 5,97 % |
| Syrienne | 9,16 % | 7,56 % | 6,21 % | 5,72 % |
| Érythréenne | 6,72 % | 7,32 % | 6,21 % | 9,32 % |
| Afghane | 3,82 % | 3,74 % | 6,21 % | 4,50 % |
| Italienne | 3,16 % | 4,14 % | 5,81 % | 5,07 % |
| Capverdienne | 3,36 % | 3,18 % | 3,30 % | 2,86 % |

214 des 1 517 candidats étaient âgés entre 18 et 24 ans, dont 171 demandeurs de protection internationale concernés par la procédure du parcours d'intégration accompagné. Les principales nationalités de ces derniers étaient : syrienne (57), érythréenne (48) et afghane (18). Les candidats ont été orientés vers des classes d'accueil pour jeunes adultes (79), vers une classe à régime linguistique spécifique (1), vers la formation professionnelle (1) ou vers la formation des adultes (52). Fin 2022, 22 candidats se trouvaient toujours en cours d'orientation. 10 candidats ne se sont pas présentés à l'entretien. Deux candidats sont retournés dans leur pays d'origine. L'orientation de quatre candidats n'incombait pas à la compétence du SECAM.

Classes pour élèves nouvellement arrivés

Classes spécialisées d'accueil de l'État à l'enseignement fondamental

Conformément à la législation en vigueur sur l'accueil des élèves nouvellement arrivés, des classes spécialisées d'accueil de l'État sont créées selon les besoins. L'effectif de ces classes peut dès lors varier d'un trimestre à l'autre. Au mois de juillet 2022, on comptait 22 classes d'accueil étatiques pour 316 élèves.

Classes d'accueil et classes d'insertion de l'enseignement secondaire général

| | Classes d'accueil | | | Classes d'insertion | | | | Total |
|-------------------|-------------------|-------|--------|---------------------|------|-----|-----|-------|
| | ACCU | CLIJA | CLIJA+ | VP | 5ADF | GIF | GIA | |
| Élèves inscrits | 495 | 166 | 299 | 397 | 106 | 447 | 147 | 2 057 |
| Nombre de classes | 38 | 11 | 22 | 35 | 8 | 28 | 9 | 151 |
| Nombre de lycées | 20 | 9 | 16 | 5 | 4 | 5 | 4 | |

Inscriptions au mois de juillet 2022 (source : fichier élèves)

Accueil des élèves en provenance de l'Ukraine

Le SECAM a accueilli tous les élèves en provenance de l'Ukraine (3 à 18 ans) à partir du 9 mars 2022 et a atteint un taux de scolarisation de 100 %. Un guichet unique permettant de regrouper toutes les démarches administratives a ouvert ses portes le 30 mars 2022 dans les bureaux situés rue Emile Reuter à Luxembourg-Ville. Les entretiens ont permis de conseiller les élèves et leurs familles concernant les différentes possibilités de scolarisation à l'école publique luxembourgeoise. Les écoles et les lycées ont été informés par le biais d'une application créée par le Service à cet effet. Au total 1 169 élèves ont été reçus au guichet unique et scolarisés de la manière suivante : écoles fondamentales (322), écoles publiques internationales (795), École nationale pour adultes (51) et Lycée privé Emile Metz (1).

Dans le cadre de l'accompagnement des écoles et lycées, l'élaboration d'outils pédagogiques et didactiques ou encore de documents d'évaluation était un autre volet assuré par le Service. Des campagnes d'information et de communication en ukrainien et anglais pour les institutions, associations et communes ont permis d'assurer, entre autres avec un *call center*, un soutien permanent. La collaboration intense avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de la Santé, l'Office national de l'accueil, la Ville de Luxembourg et l'Ukraine asbl s'est avérée fructueuse. 52 médiateurs interculturels ukrainophones avec un background en éducation ont été recrutés dans les plus brefs délais pour les écoles et lycées afin de renforcer les équipes pédagogiques sur place et d'assurer autant que possible le bien-être des élèves.

Mesures spéciales à l'attention d'élèves nouvellement arrivés

Actions à l'attention des enseignants

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers a proposé des formations au personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire :

- journées de l'accueil des classes ACCU, CLIJA et CLIJAA (trois journées / trois groupes) ;
- journées de l'accueil : accueillir et intégrer un élève nouvellement arrivé à l'enseignement fondamental (deux journées / deux groupes) ;
- formations continues :
 - l'orientation vers l'enseignement secondaire – Différentes voies pour différents profils linguistiques (six journées / six groupes) ;
 - échanges sur les pratiques en classe d'accueil et les offres scolaires CLIJAA (trois journées, dont une pour deux groupes) ;
 - *inspiring practices* – *Sproochförderung am Cours d'accueil* (quatre journées / quatre groupes) ;

- le parcours des demandeurs de protection internationale : procédures administratives, hébergement, accueil et intégration scolaire (une journée / un groupe) ;
- relations école-famille et médiations interculturelles dans le cadre de la formation initiale des enseignants : cours proposés aux étudiants en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg (semestres 5 et 7).

Le Service est intervenu à 102 reprises dans les écoles et lycées : 38 conseils de classe, 12 sessions d'orientation, neuf accompagnements pédagogiques et trois séances d'information s'adressant aux familles nouvellement arrivées.

Médiateurs interculturels

En 2022, le SECAM comptait 85 médiateurs interculturels pour 40 langues différentes. En 2021/2022, 9 954 demandes de médiations interculturelles, dont la durée moyenne est d'une heure, ont été enregistrées. Les cinq langues les plus demandées étaient l'arabe (2 640), le portugais (1 770), le bosnien-croate-monténégrin-serbe (1 261), le tigrigna (970) et le chinois (675). À ceci s'ajoutent 206 demandes de traductions écrites, d'une durée moyenne d'environ deux heures par traduction.

Demandes de médiation :

| 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 6 058 | 7 475 | 8 926 | 8 188 | 10 160 |

Langues sollicitées :

| Langue | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Arabe | 1 784 | 1 955 | 2 403 | 1 886 | 2 640 |
| Portugais | 1 223 | 1 256 | 1 541 | 1 405 | 1 770 |
| Bosnien-croate-monténégrin-serbe | 938 | 1 031 | 1 170 | 1 271 | 1 261 |
| Tigrigna | 243 | 664 | 911 | 742 | 970 |
| Chinois | 440 | 517 | 483 | 512 | 675 |
| Persan / farsi | 333 | 675 | 740 | 438 | 603 |
| Espagnol | 95 | 133 | 288 | 295 | 411 |
| Turc | 86 | 93 | 153 | 217 | 234 |
| Russe | 69 | 82 | 174 | 180 | 230 |
| Italien | 174 | 193 | 201 | 151 | 217 |
| Albanais | 275 | 189 | 108 | 142 | 154 |
| Créole Cap-Vert | 80 | 137 | 108 | 106 | 127 |

Éducation plurilingue et interculturelle

Développement de la langue et de la culture portugaises

On distingue plusieurs offres de cours, pour un total de 3 152 élèves :

- le projet Assistant de langue portugaise au cycle 1 : 544 élèves dans sept écoles ;
- les cours intégrés (ayant lieu pendant les horaires scolaires) : 93 cours suivis par 1 053 élèves ;
- les cours complémentaires, niveaux débutants et avancés (ayant lieu en dehors des horaires scolaires et en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental) : 66 cours suivis par 738 élèves ;
- les cours parallèles (ayant lieu en dehors des horaires scolaires et suivant le programme de l'enseignement portugais à l'étranger) : 101 cours suivis par 1 361 élèves.

La langue portugaise est également offerte en tant que cours à option (niveaux débutant et avancé) ou en tant qu'activité périscolaire dans cinq lycées. Ces cours, suivis par 41 élèves, visent la continuité de l'apprentissage de la langue portugaise et le développement des compétences communicatives, ainsi que le développement progressif des compétences plurilingues et interculturelles de l'élève.

Éducation interculturelle

Le Centre d'éducation interculturelle, géré par le ministère et l'Association de soutien aux travailleurs immigrés et soutenu par la Ville de Luxembourg, a pour mission d'élaborer et de proposer des outils pédagogiques et formations dans le cadre scolaire et parascolaire pour promouvoir l'éducation interculturelle et favoriser le vivre-ensemble. L'année scolaire 2021/2022 a été marquée par des formations et des projets dans les domaines de la fuite et de la migration ou encore de l'identité, du racisme et de l'interculturalité. Au total, 101 ateliers pour les élèves des écoles fondamentales et des lycées ainsi que des formations pour le personnel enseignant et socio-éducatif ont été effectués. Avec le SECAM, le Centre d'éducation interculturelle a organisé la première session de la formation *Interkulturell Öffnung – E Schlüssel am Eingang mat Diversität am Klasesall*. Cette formation constitue une introduction dans le domaine de l'interculturalité pour les enseignants et le personnel socio-éducatif.

Les projets en cours sont les suivants :

- *Cliché* – une plateforme numérique promouvant du matériel pédagogique et proposant des ateliers, en collaboration avec des artistes, sur les thèmes de la migration, des stéréotypes et du vivre-ensemble ;
- *Visible* – un projet de livres d'enfants et de jeunes parlant de la diversité (handicaps, identités, origines, modèles familiaux, etc.). Les livres circulent à l'aide d'une valise, d'école en école, et sont accompagnés de fiches pédagogiques.

Classes d'été

Entre le 18 juillet et le 19 août 2022, 193 élèves ont participé aux cours d'été destinés aux jeunes fréquentant des classes d'accueil en 2021/2022. Les élèves ont été encadrés par 18 étudiants et la Cellule de soutien du SECAM. 101 élèves (répartis en cinq groupes) se sont inscrits à l'atelier de luxembourgeois, qui a eu lieu à raison d'une fois par semaine. L'atelier *Creative Coding* a compté 48 inscriptions, réparties en deux groupes, avec une fréquence de deux fois par semaine. Au cours des cinq semaines, il y a eu 36 désistements.

Renforcement du Service

10x nouveaux collaborateurs ont rejoint le Service de la scolarisation des enfants étrangers afin d'améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves nouvellement arrivés.

Institut national des langues (INL)

L'année académique 2021/2022 a été marquée par une légère baisse du nombre d'inscriptions au niveau des cours de langues avec 15 166 inscriptions contre 15 335 en 2020/2021. Quant aux inscriptions au niveau des certifications nationales et internationales à l'Institut national des langues (INL), une augmentation de 8,8 % a pu être enregistrée, atteignant 4 379 inscriptions contre 4 026 en 2020/2021. Cette augmentation s'inscrit dans la ligne de la demande croissante pour le *Sproochentest*.

Afin de répondre au maximum aux besoins des apprenants et dans le but de garantir un bon fonctionnement de l'administration ainsi qu'une offre de cours de qualité, le recrutement de personnel enseignant et administratif ainsi que la formation systématique de stagiaires dans les disciplines et sur les postes les plus sollicités s'avère indispensable. Enfin, les locaux actuels de l'INL, avec ses annexes à Belval et Mersch, permettent une planification conséquente de l'offre intégrale.

Cours de langues

En 2021/2022, l'INL a organisé 1 008 cours (contre 964 cours en 2020/2021) et totalise 15 166 inscriptions. Sur les neuf langues proposées (allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, luxembourgeois, néerlandais et portugais), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5 533 inscriptions concernaient le français, ce qui ne constitue qu'une légère baisse de moins 1,5 % par rapport au nombre d'inscriptions de l'année académique 2020/2021, alors que le département de luxembourgeois a connu une augmentation de 2,5 % du nombre d'inscriptions en 2021/2022 avec 5 707 par rapport à 5 567 inscriptions en 2020/2021. Il est à noter que les inscriptions dans les autres langues restent plus ou moins stables avec un total de 3 926 inscriptions.

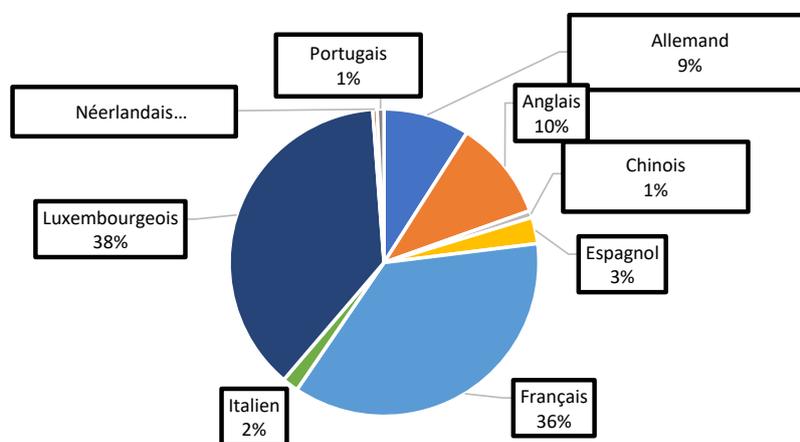
Au cours de l'année académique 2021/2022, en vue de diversifier l'offre de cours à l'INL-Belval, le portugais a rejoint l'espagnol et les cinq autres langues y enseignées. Ainsi, 189 classes y ont été organisées contre 146 classes en 2020/2021.

Comme chaque année, l'INL investit dans de nouvelles formules d'apprentissage des langues pour mieux répondre aux besoins de son public. Ainsi, en étroite collaboration avec l'ADEM, l'INL a développé et proposé des cours intensifs à visée professionnelle en langue française pour les niveaux A1, A2 et B1, respectivement A1 et A2 pour la langue luxembourgeoise. Ces cours s'adressent aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et se construisent autour de thèmes socio-professionnels visant à augmenter l'employabilité des personnes. Afin d'élargir cette offre, des cours intensifs à visée professionnelle seront également proposés en langues allemande et anglaise à partir de la nouvelle rentrée académique 2022/2023. Plusieurs cafés des langues ont été organisés, permettant aux apprenants de mettre en pratique leurs compétences langagières nouvellement acquises.

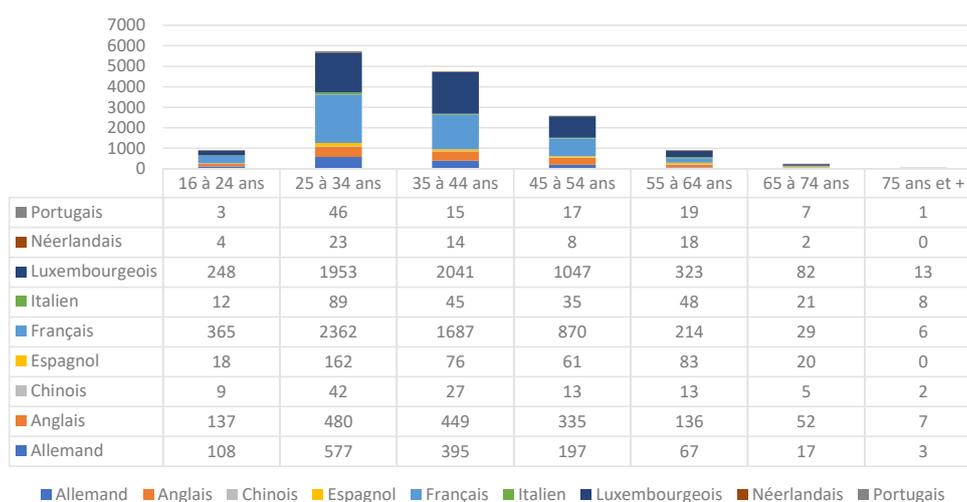
Inscriptions aux cours de langues à l'INL pendant l'année académique 2021/2022

| Langue | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 | Total |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Allemand | 1 430 | 1 560 | 1 610 | 1 591 | 1 544 | 1 647 | 1 662 | 1 723 | 1 556 | 1 364 | 15 687 |
| Anglais | 1 627 | 1 643 | 1 859 | 1 885 | 1 939 | 1 873 | 1 839 | 2 001 | 1 600 | 1 596 | 17 862 |
| Chinois | 145 | 150 | 137 | 125 | 118 | 128 | 133 | 150 | 135 | 111 | 1 332 |
| Espagnol | 560 | 532 | 469 | 436 | 430 | 479 | 480 | 464 | 394 | 420 | 4 664 |
| Français | 4 265 | 4 554 | 4 915 | 4 964 | 5 020 | 5 444 | 5 740 | 5 772 | 5 619 | 5 533 | 51 826 |
| Italien | 304 | 298 | 302 | 284 | 273 | 272 | 273 | 303 | 291 | 258 | 2 858 |
| Luxembourgeois | 2 706 | 2 966 | 3 459 | 3 449 | 3 814 | 4 756 | 5 291 | 6 217 | 5 567 | 5 707 | 43 932 |
| Néerlandais | | | | | | | | | 47 | 69 | 116 |
| Portugais | 146 | 134 | 156 | 111 | 117 | 132 | 136 | 146 | 126 | 108 | 1 312 |
| Total | 11 183 | 11 837 | 12 907 | 12 845 | 13 255 | 14 731 | 15 554 | 16 776 | 15 335 | 15 166 | 139 589 |
| Évolution 1 an | 74 % | 106 % | 109 % | 100 % | 103 % | 111 % | 106 % | 108 % | 91 % | 99 % | |

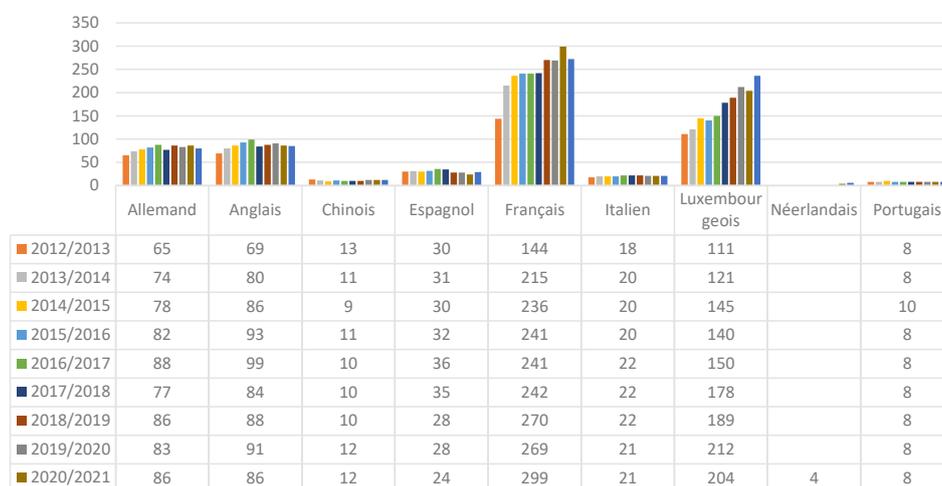
Taux d'inscription aux cours par langue - année 2021/2022



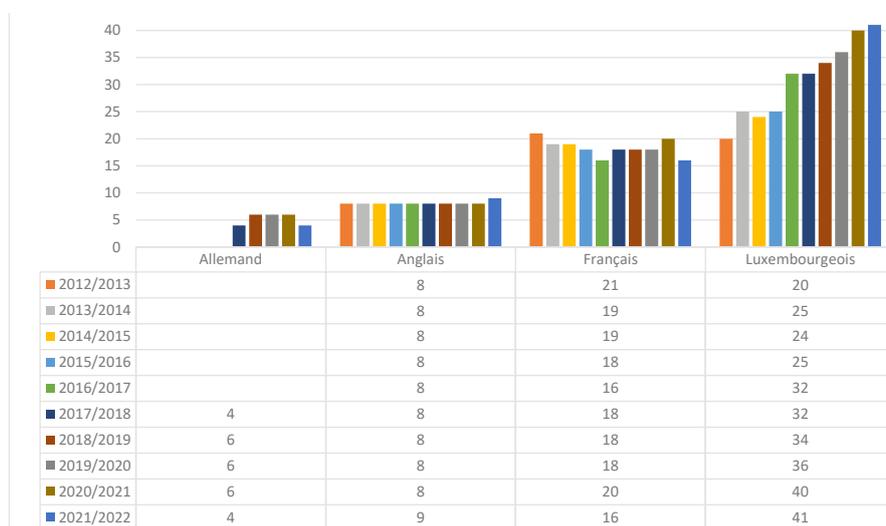
Inscriptions aux cours de langue, par tranche d'âge - année 2021/2022



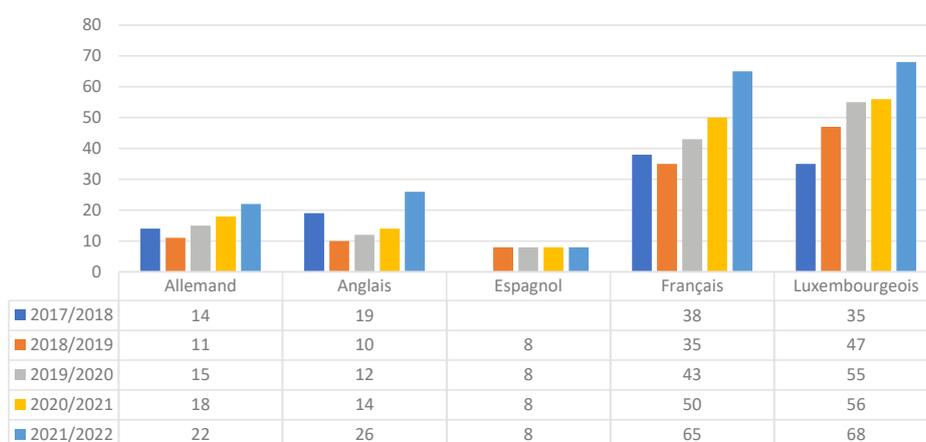
Évolution du nombre de classes à INL-Glacis 2012/2013 à 2021/2022



Évolution du nombre de classes à INL-Mersch 2012/2013 à 2021/2022



Évolution du nombre de classes à INL-Belval 2017/2018 à 2021/2022



Certifications nationales – Sproochentest et diplôme Lëtzebuergesch als Friemsprooch

Chaque enseignant du département de luxembourgeois est impliqué dans le *Sproochentest*, à raison de deux leçons par semaine, les épreuves ayant lieu du mardi au vendredi, en alternant entre les épreuves d'expression et de compréhension orales.

Ce système permet de faire passer à chaque session, entre 20 et 30 candidats et de réduire ainsi les délais d'attente de passation du test, ce qui a permis de tester 3 096 candidats entre septembre 2021 et juillet 2022. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions du *Sproochentest* de la période s'élève à 67 %.

Dans le but de réduire encore davantage les délais d'attente de participation au test, l'INL a entamé

la passation du *Sproochentest* sur tablette, ce qui a permis d'organiser les épreuves de compréhension et d'expression orales en une seule demi-journée pour chaque candidat. Le *Sproochentest* est désormais organisé sur deux des trois sites de l'INL, à savoir à l'INL à Luxembourg-Ville et à Belval.

L'Institut national des langues, ayant pour objectif le maintien de la qualité du *Sproochentest*, a mis en place un partenariat avec le *Luxembourg Center for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg en vue de l'obtention du label *Association of Language Testers Europe* (ALTE).

Par ailleurs, l'INL a organisé des sessions du *Lëtzebuergesch als Friemsprooch* (LaF) pour 185 candidats en 2021/2022 contre 209 candidats en 2020/2021, le taux de réussite étant de 53 %.

De plus, l'INL, en collaboration avec la *Gesellschaft für akademische Studienvorbereitung und Testentwicklung (g.a.s.t.)*, se penche actuellement sur une version numérique du test *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)* pour les niveaux A2-B1. Une première séance de tests a déjà eu lieu.

Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

L'INL assure une formation continue qui débouche sur le diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. La promotion 2021/2022 comptait 21 candidats, dont 19 ont obtenu leur diplôme.

La rentrée 2022/2023 verra l'apparition d'une version *blended learning* du *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*, ce qui permettra à un plus grand nombre de candidats de participer à cette formation.

Au total, plus de 80 000 exemplaires du livre *Schwätzt Dir Lëtzebuergesch ? (SDL) (A1 & A2 & B1)* ont été vendus depuis leur parution. Ils sont utilisés comme supports de cours à l'INL, dans les formations organisées par le Service de la formation des adultes (SFA) ainsi que dans les écoles de langues privées ou encore les lycées. Le manuel B1 est disponible depuis la rentrée 2020.

Les dossiers pour l'apprentissage du niveau B2, consultables uniquement en ligne, sont en train d'être finalisés. La première édition est disponible gratuitement sur le site www.sdl.inll.lu depuis juillet 2022.

Outre l'élaboration du matériel didactique dans le cadre de la série *Schwätzt Dir Lëtzebuergesch ?* un groupe de travail, composé d'enseignants de luxembourgeois, a travaillé sur la réalisation d'une plateforme d'apprentissage en ligne du luxembourgeois, lancée en septembre 2022 suite à la conférence de presse avec le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. L'application, donnant accès à la plateforme, est disponible gratuitement à travers le monde. Du matériel pédagogique pour les niveaux A1 et A2 y est déjà disponible. Chaque année scolaire, un nouveau niveau sera rajouté au matériel existant. L'INL collabore étroitement avec les différents acteurs impliqués dans la promotion de la langue luxembourgeoise, comme le commissaire à la langue luxembourgeoise, le *Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS)*, l'Université du Luxembourg, etc.

Dans ce contexte, l'INL a signé une convention avec le *Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS)* pour l'élaboration d'un test en orthographe luxembourgeoise.

Examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise pour l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise *Sproochentest*

| Périodes | Inscrits | Présents | % Présents | Admis | % Admis |
|-------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| décembre 2008 à avril 2017 | 8 824 | 8 531 | 97 % | 5 796 | 68 % |
| mai 2017 / juillet 2017* | 507 | 487 | 96 % | 396 | 81 % |
| septembre 2017 / juillet 2018 | 2 173 | 2 060 | 95 % | 1 530 | 74 % |
| septembre 2018 / juillet 2019 | 2 224 | 2 121 | 95 % | 1 523 | 72 % |
| septembre 2019 / juillet 2020 | 2 380 | 2 271 | 95 % | 1 603 | 71 % |
| septembre 2020 / juillet 2021 | 3 142 | 2 871 | 91 % | 1 809 | 63 % |
| septembre 2021 / juillet 2022 | 3 295 | 3 096 | 94 % | 2 068 | 67 % |
| Total | 22 545 | 21 437 | 95 % | 14 725 | 69 % |

*article 15 de la loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise.

Examen *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)*

| Année | Nombre sessions | Inscrits | Présents | % Présents | Admis | % Admis |
|-----------|-----------------|----------|----------|------------|-------|---------|
| 2015/2016 | 2 | 169 | 153 | 91 % | 71 | 46 % |
| 2016/2017 | 3 | 179 | 160 | 89 % | 91 | 57 % |
| 2017/2018 | 3 | 167 | 119 | 71 % | 73 | 61 % |
| 2018/2019 | 3 | 129 | 116 | 90 % | 67 | 58 % |
| 2019/2020 | 2 | 111 | 105 | 95 % | 49 | 47 % |
| 2020/2021 | 3 | 229 | 209 | 91 % | 110 | 53 % |
| 2021/2022 | 3 | 207 | 185 | 89 % | 98 | 53 % |

Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 655 en 2020/2021 à 918 en 2021/2022.

Pour la grande majorité des langues, le nombre d'inscriptions est resté stable par rapport à l'année précédente. L'anglais a connu le plus grand essor, passant de 173 à 437 candidats. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que INL a commencé à offrir le *International English Language Testing System* (IELTS) en ligne depuis mars 2022. En outre, en juillet 2022, le centre d'examens Cambridge du Lycée Vauban a fusionné avec celui de l'INL. Ce dernier est dorénavant le seul au Luxembourg à avoir l'habilitation d'offrir les examens d'anglais en tant que langue étrangère Cambridge. En ce qui concerne le français, le Test de connaissance du français - wwIntégration, Résidence et Nationalité (TCF IRN) a remplacé le Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF).

Médiathèques

Les deux médiathèques de l'INL, comptent ensemble environ 920 lecteurs inscrits et présentent un fond de 15 777 ouvrages, tous supports confondus et ce depuis la rentrée académique 2022. En 2021/2022, des événements pour le public de l'INL et pour l'Université populaire ont régulièrement eu lieu au sein des médiathèques, comme des cafés des langues, le *Bookface challenge*, des quiz, le club des jeux ou l'action *Bichertosch*, dont l'objectif est de promouvoir la lecture.

Organisé par la médiathèque de l'INL-Belval, l'INL a participé au projet *1001 Tonnen* de la photographe Jessica Theis dans le cadre de l'initiative Capitale européenne de la culture Esch 2022 dans le but de sensibiliser le grand public à la pollution environnementale et de contribuer au maintien d'une ville propre.

Résultats des examens à l'INL en 2021/2022

| Langue | Examen | Nbre de sessions | Inscrits | Présents | % Présents | Admis | % Admis |
|----------------|--|------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Allemand | GOETHE-ZERTIFIKAT | 5 | 111 | 98 | 88 % | 68 | 69 % |
| Allemand | TestDaF | 5 | 27 | 27 | 100 % | * | * |
| Anglais | CAMBRIDGE ENGLISH | 7 | 215 | 198 | 92 % | 184 | 93 % |
| Anglais | IELTS | 7 | 204 | 193 | 95 % | * | * |
| Espagnol | DELE | 2 | 13 | 11 | 85 % | 6 | 55 % |
| Français | DELFDALF | 3 | 219 | 204 | 93 % | 185 | 91 % |
| Français | TCF | 4 | 53 | 46 | 87 % | * | * |
| Italien | CELI | 2 | 18 | 17 | 94 % | 17 | 100 % |
| Luxembourgeois | <i>Lëtzebuergesch als Friemsprooch</i> | 3 | 207 | 185 | 89 % | 98 | 53 % |
| Luxembourgeois | <i>Sproochentest Lëtzebuergesch</i> | 106 | 3 295 | 3 096 | 94 % | 2 068 | 67 % |
| Portugais | CAPLE | 2 | 17 | 9 | 53 % | 9 | 100 % |
| Total | | 146 | 4 379 | 4 084 | 93 % | 2 635 | 69 % |

(*) Les tests permettent la détermination d'un niveau ; ils ne sont pas repris dans ce tableau.

Évolution du nombre de candidats aux examens et tests par année – INL – 2016/2017 à 2021/2022

| Langue | Examen | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 |
|----------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Allemand | GOETHE-ZERTIFIKAT | 62 | 72 | 79 | 78 | 138 | 111 |
| Allemand | TestDaF | 56 | 42 | 27 | 15 | 28 | 27 |
| Anglais | CAMBRIDGE ENGLISH | 118 | 107 | 157 | 122 | 135 | 215 |
| Anglais | IELTS | 229 | 244 | 239 | 165 | 38 | 204 |
| Espagnol | DELE | 11 | 13 | 11 | 9 | 25 | 13 |
| Français | DELFDALF | 114 | 176 | 176 | 170 | 229 | 219 |
| Français | TCF | 26 | 46 | 29 | 31 | 41 | 53 |
| Italien | CELI | 10 | 4 | 8 | 10 | 13 | 18 |
| Luxembourgeois | <i>Lëtzebuergesch als Friemsprooch</i> | 179 | 167 | 129 | 111 | 229 | 207 |
| Luxembourgeois | <i>Sproochentest Lëtzebuergesch</i> | 1 397 | 2 173 | 2 224 | 2 380 | 3 142 | 3 295 |
| Portugais | CAPLE | 4 | 6 | 11 | 5 | 8 | 17 |
| Total | | 2 206 | 3 050 | 3 090 | 3 096 | 4 026 | 4 379 |

Formation des enseignants de l'Institut national des langues

En collaboration avec l'IFEN, l'INL a organisé plus de 160 heures de formations lors d'une année marquée par un large éventail de nouveautés. Le format *Barcamp* a fait son entrée à l'INL et a su susciter l'enthousiasme des enseignants. Deux nouveaux projets, *La création de capsules vidéo* et *l'e-learning* ont été lancés avec des journées de formation pour les enseignants, membres des groupes de travail. L'INL a fait appel à l'expertise de partenaires externes pour mener à bien ses projets. Pour l'élaboration du concept des cours de langue étrangère en ligne, l'INL a été épaulé par le *Norwich Institute for Language Education* (NILE). Johann Fischer du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) a animé une formation sur le *Volume complémentaire du CECR* qui permettra aux participants d'actualiser les syllabi de l'INL. Les enseignants des cours à visée professionnelle de l'INL ont peaufiné leurs connaissances lors d'une formation avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Éducation. Un autre groupe d'enseignants a bénéficié de l'expertise du LUCET en matière d'évaluation. La formation *Tout le monde en classe !* du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) ou encore plusieurs ateliers du *Zentrier fir politesch Bildung (ZpB)* ont également connu un vif intérêt.

Collaboration nationale et internationale

L'INL est membre de l'*Association of Language Testers in Europe* (ALTE) et de l'*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services* (EAQUALS). Ces deux

adhésions ainsi que la participation aux conférences virtuelles et en présentiel, lui permettent des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues. Le Luxembourg est membre du Centre européen des langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe. La directrice de l'INL représente le Luxembourg au sein du Comité de Direction et promeut les activités du CELV au Luxembourg.

En partenariat avec la Région académique Grand Est et le ministère, une convention a été établie et signée à la rentrée académique 2021/2022 avec l'objectif commun de faire découvrir la culture et la langue luxembourgeoise aux adultes en formation continue et aux élèves des lycées professionnels de l'Académie de Nancy-Metz.

L'INL s'engagera à partir de la rentrée académique 2022/2023 de proposer des cours d'initiation à la langue et à la culture luxembourgeoise aux élèves intéressés des lycées précités et d'émettre des certificats de participation pour l'accomplissement du module.

En collaboration avec l'ADEM, l'INL a organisé deux journées *Jobday* ADEM-INL permettant aux personnes inscrites à l'ADEM et au public de l'INL de rencontrer des employeurs nationaux.

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg et la *Gesellschaft für akademische Studienvorbereitung und Testentwicklung* (g.a.st.) pour ce qui relève de la certification au niveau national.

Service de la formation des adultes (SFA)

Le Service de la formation des adultes (SFA) a pour mission de développer et de promouvoir la formation des adultes, ainsi que d'organiser des cours pour adultes dans les domaines de la 2^e voie de qualification, de l'instruction de base, d'intérêt général et de promotion sociale.

Les cours sont ouverts à tous les résidents ; ils s'inscrivent dans une logique d'éducation populaire et offrent une perspective de promotion sociale, de promotion professionnelle ou d'épanouissement personnel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des inscriptions dans les différents domaines de formation :

| Domaine de formation | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Enseignement secondaire classique | 91 | 115 | 217 | 164 | 162 | 190 |
| Enseignement secondaire général | 578 | 516 | 493 | 406 | 484 | 420 |
| Langues | 15 931 | 17 480 | 18 420 | 17 607 | 17 299 | 17 864 |
| Arts et créations artisanales | 1 433 | 1 527 | 1 599 | 1 593 | 1 538 | 1 505 |
| Technologies de l'information et de la communication | 1 078 | 1 239 | 1 122 | 789 | 760 | 804 |
| Sciences, économie et environnement/ Socio-éducatif et bien-être | 358 | 449 | 358 | 262 | 272 | 342 |
| Instruction de base | 1 054 | 851 | 738 | 604 | 1 083 | 1 472 |
| Cours pour adultes à besoins spécifiques | 269 | 287 | 289 | 25 | 297 | 284 |
| Citoyenneté (CAI et loi nationalité) | 2 516 | 3 001 | 3 705 | 3 068 | 4 331 | 4 900 |
| Intégration linguistique primo arrivants, DPI, BPI | 214 | 1 193 | 1 719 | 2 542 | 3 164 | 5 804 |
| Total | 23 522 | 26 658 | 28 660 | 27 060 | 29 390 | 33 526 |

2^e voie de qualification

Les personnes qui n'ont pas terminé leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets, peuvent accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire par les cours de 2^e voie de qualification.

Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (*e-learning*), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation.

En 2021/2022, 420 apprenants ont été inscrits à une classe de l'enseignement secondaire général. 178 personnes étaient inscrites en cours de jour, dont 143 dans la voie de préparation, offerte pour la première fois cette année de formation. 242 personnes ont suivi des classes en cours du soir qui sont plutôt suivis par la population active du pays.

La plateforme *e-campus* a pris en charge 190 apprenants adultes qui préparaient le diplôme de fin d'études secondaires classiques en section G et 15 pour les modules complémentaires permettant aux techniciens d'accéder à des études supérieures via *e-learning*.

Instruction de base pour adultes

L'instruction de base s'adresse aux adultes en situation d'illettrisme. Ce sont des personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment les compétences de base (la lecture, l'écriture et le calcul) pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne.

L'instruction de base concerne aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées. En 2021/2022, il y a eu 1 472 inscriptions (1 083 l'année précédente).

Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les domaines des langues, de l'art et des créations artisanales, des sciences, de l'économie et de l'environnement, du socio-éducatif et bien-être, et des TIC. Pour un total de 20 515 inscriptions aux cours d'intérêt général, la grande majorité des apprenants a opté pour une formation linguistique (87,1 %). Les TIC regroupent 3,9 % des inscriptions, les arts et créations artisanales 7,3 % et les deux autres domaines 1,8 %.

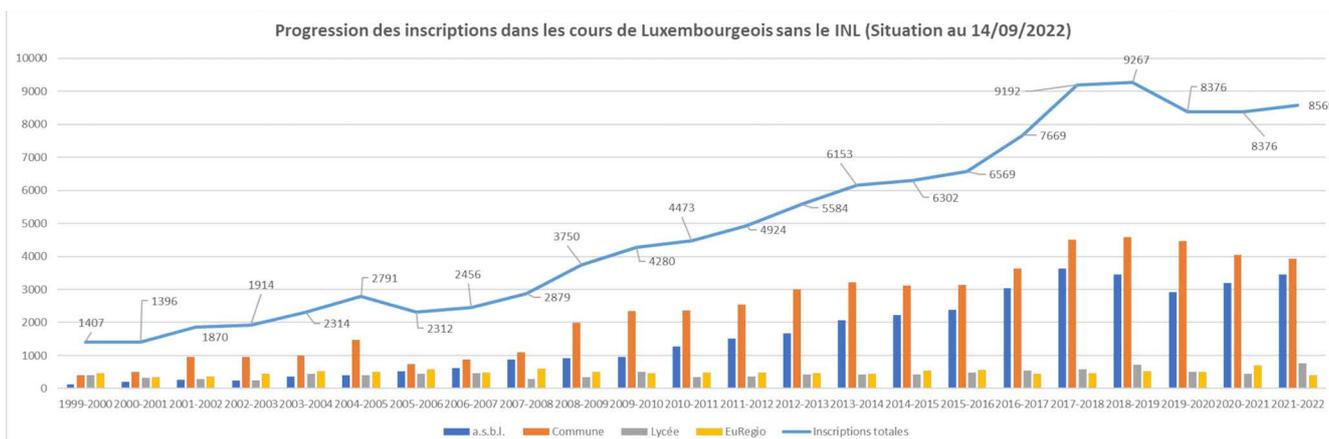
Les cours d'intérêt général sont offerts par les lycées, les associations, les communes et syndicats communaux qui bénéficient d'agrément délivrés par le SFA.

Sur 20 515 inscriptions, 9 892 (49 %) sont effectuées auprès des associations, 6 866 (34 %) auprès des communes et 3 606 (18 %) auprès du SFA, des lycées et en milieu pénitentiaire.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 17 805 inscriptions en formation linguistique, 48,1 % concernaient la langue luxembourgeoise, 38,4 % la langue française, 4,0 % la langue anglaise, 2,6 % la langue allemande et 6,9 % quatorze autres langues.

De 1999/2000, où 1 407 inscriptions ont été enregistrées aux cours de langue luxembourgeoise, à 2021/2022 avec 8 569 inscriptions, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable. L'afflux aux cours de langues résulte de trois raisons majeures : l'augmentation permanente de l'immigration, la volonté accrue d'apprendre les langues officielles du Luxembourg et le nombre croissant de personnes qui désirent accéder à la nationalité luxembourgeoise.

| | Administration communale | ASBL | Ministère | Total |
|---------------------------|--------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Allemand | 149 | 244 | 81 | 474 |
| Anglais | 457 | 194 | 77 | 728 |
| Arabe | | 2 | 24 | 26 |
| Bosniaque, Croatie, Serbe | | 13 | | 13 |
| Chinois | | 49 | 19 | 68 |
| Cours de langue de signes | 37 | | | 37 |
| Espagnol | 91 | 16 | 156 | 263 |
| Français | 1 589 | 4 961 | 341 | 6 891 |
| Grec | | | 32 | 32 |
| Italien | 54 | 206 | 93 | 353 |
| Japonais | | | 159 | 159 |
| Latin | | | 9 | 9 |
| Luxembourgeois | 3 927 | 3 461 | 1 181 | 8 569 |
| Néerlandais | | 12 | | 12 |
| Polonais | | | 10 | 10 |
| Portugais | 45 | 37 | 37 | 119 |
| Russe | 8 | | 76 | 84 |
| Suédois | | | 17 | 17 |
| Total | 6 357 | 9 195 | 2 312 | 17 864 |



Ateliers d'apprentissage personnalisé – L4S Learn for Success

Parallèlement aux cours d'intérêt général, le SFA continue de proposer les ateliers d'apprentissage personnalisé L4S – *Learn for Success*. Ce dispositif s'adresse à tout adulte qui, dans le cadre de son travail, de sa recherche d'emploi ou de son projet de reconversion professionnelle, nécessite un soutien flexible et sur mesure en langues (allemand, anglais et français) ou en mathématiques/sciences. Depuis septembre 2021, les ateliers L4S sont proposés dans les locaux du ministère

(Aldringen). Pendant l'année de formation 2021/2022, 59 conventions ont été signées correspondant à 14 heures d'allemand, 170 heures d'anglais, 795 heures de français et 499 heures de mathématiques.

Cours de citoyenneté

Les cours de citoyenneté représentent aujourd'hui un autre pilier important de la formation générale des adultes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la nationalité du 8 mars 2017, le certificat Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg peut être acquis en

participant soit à des cours de 24 leçons, soit à un examen. Les cours et l'examen, dispensés en trois langues, portent sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales du Grand-Duché de Luxembourg et sur l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg et l'intégration européenne.

Pendant l'année de formation 2021/2022, 2 645 certificats ont été émis pour des personnes ayant participé aux cours et 515 certificats à des personnes s'étant présentées à l'examen.

Dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI), des cours d'instruction civique sont proposés aux signataires du contrat. Pour l'année de formation 2021/2022, 1 368 personnes se sont inscrites à ces cours.

Cellule Orientation – Maison de l'orientation

Depuis mai 2021, le SFA dispose d'un guichet à la MO permettant d'accueillir et de conseiller les adultes dans les domaines touchant au développement personnel (formations d'intérêt général, la reprise d'études, l'instruction de base, l'intégration linguistique, etc.).

En 2022, 3 655 personnes ont été orientées au guichet de la MO.

Outre l'orientation et la guidance des adultes, entre mai et septembre 2022, 102 personnes ont été testées dans le cadre du test d'accès au DAP permettant ainsi à 89 personnes de s'inscrire à la voie préparatoire menant à une formation professionnelle.

L'équipe de la Cellule Orientation a fait partie du guichet unique Ukraine pendant la période de mars à juillet 2022, où environ 2 000 personnes ont bénéficié d'une orientation directement sur place.

Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), initialement mis en place pour les demandeurs de protection internationale (DPI), le SFA assure le volet de la formation linguistique et de l'orientation vers la formation des adultes, aussi bien pour les DPI que pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Pendant l'année de formation 2021/2022, 2 648 personnes ont participé aux cours d'intégration linguistique, contre 1 154 l'année précédente. C'est une augmentation importante de près de 130 % qui s'explique par la prise en charge de nombreux apprenants en provenance d'Ukraine.

Ce projet comprend deux étapes :

- Lors d'une séance de guidance individuelle (intégration linguistique 1), les connaissances linguistiques et le parcours scolaire des futurs apprenants sont analysés, afin de les orienter vers les cours correspondant à leur niveau linguistique. Les personnes sont alors inscrites en cours d'alphabétisation ou en cours de français langue d'intégration.

- Les cours d'intégration linguistique (intégration linguistique 2) comprennent au moins 120 heures de cours d'alphabétisation ou de français langue d'intégration (FLI), dont l'objectif est d'atteindre un niveau A1 en français. L'organisation se fait en *blended-learning* : des cours en présentiel, des cours à distance et des ateliers « Pratique de langue », combinés dans une formation de 11 heures par semaine. Selon les besoins des apprenants, les cours peuvent durer entre 120 et 480 heures. Il s'agit de cours trimestriels.

Entre le 15 septembre 2021 et le 14 septembre 2022, 2 220 inscriptions ont été enregistrées en cours d'intégration linguistique 1 (936 l'année précédente) et 3 584 (2 228 l'année précédente) en cours d'intégration linguistique 2, réparties comme suit :

- 1 014 en cours d'alphabétisation (augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente) ;
- 2 570 en cours de français langue étrangère (augmentation de 91 % par rapport à l'année précédente).

En 2021/2022, 2 220 certificats ont été émis dans le cadre des cours d'intégration linguistique 1 et 2 492 certificats pour les cours d'intégration linguistique 2.

Les supports de cours et des activités pédagogiques complémentaires aux cours d'intégration linguistique sont toujours en cours de développement. Dès finalisation, ils sont accessibles gratuitement sur le site : <https://sfadocs.lu>.

Formation en milieu pénitentiaire

Le SFA assure l'enseignement et la formation au sein des Centres pénitentiaires de l'État. Le SFA propose aux détenus des cours d'instruction de base en lecture, écriture, mathématiques et informatique allant du niveau débutant au niveau avancé. S'y ajoutent des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire général, des cours d'intérêt général et des activités pratiques.

Pendant l'année scolaire 2021/2022, 254 apprenants, dont 227 hommes et 27 femmes, étaient inscrits au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) et 79 apprenants, dont 70 hommes et 9 femmes, au Centre pénitentiaire de Givenich.

La répartition des apprenants était comme suit :

- 304 apprenants ont participé aux cours d'enseignement des compétences scolaires de base pour apprendre à mieux écrire, lire et calculer ;
- 53 apprenants ont participé aux cours de formation générale, citoyenne et culturelle ;
- 49 apprenants ont suivi des formations et activités pratiques ;
- 43 apprenants ont participé à des activités artistiques et de loisirs ;
- 4 apprenants ont suivi un enseignement à distance.

En 2022, le SFA a préparé ses interventions futures au Centre pénitentiaire *Uerschterhaff*. L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes. Tout contact entre détenus adultes et détenus mineurs étant proscrit, ces derniers bénéficient de cours organisés exclusivement à leur intention.

Pendant l'année scolaire 2021/2022, trois mineurs, étant inscrits au CPL, ont suivi un enseignement de base, respectivement un enseignement par modules dans le cadre de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Promotion de l'accès à l'éducation et à la formation des adultes

L'outil d'information du SFA est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, paru en 2022 pour la 31^e fois à 17 000 exemplaires. Les informations fournies par le catalogue sont également accessibles sur le site du ministère et sur www.lifelong-learning.lu.

Le droit d'inscription réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées, migrantes ou fragilisées par rapport au marché de l'emploi, sont incitées à participer à l'éducation et à la formation des adultes. Des bons donnent droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et l'INL.

En 2021/2022, 17 895 bons ont été émis, dont 46 % par l'ADEM, 18 % par le MIFA - Département de l'intégration dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et 7 % par l'ONA pour les DPI, 19 % par l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et 10 % par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de français, de luxembourgeois, d'allemand et d'anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. 21 % des bons émis n'ont pas été utilisés et ont expirés et 10 % des bons n'ont pas encore été utilisés, mais restent valables.

Activités et projets européens

Le SFA participe à l'*Agenda Adult Learning (AAL)* de la Commission européenne. Les projets soumis portent sur le développement des ressources, selon les critères promus par la Commission européenne, à savoir : le développement de l'éducation des adultes sur le plan national et l'amélioration de la qualité.

La participation à l'AAL permet au SFA des échanges de bonnes pratiques avec des experts européens, reconnus dans le domaine de l'andragogie. Le SFA est membre de *European Basic Skills Network – EBSN*. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base.

Service de la reconnaissance des diplômes (SRD)

En 2022, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 6 394 demandes de reconnaissance de qualifications scolaires et/ou professionnelles. 868 demandes ne concernaient pas le département, mais l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Santé, ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région). Ces demandes ont été transmises pour attribution aux services concernés.

3 786 dossiers de demandes n'étaient pas complets (augmentation de 20,92 % par rapport à 2021) et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

En 2022, 3 998 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un diplôme, respectivement une certification luxembourgeoise.

Dans le secteur de la santé, 371 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (augmentation de 13,46 % par rapport à 2021), entre autres pour 33 infirmiers ainsi que pour 234 aides-soignants. Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 642 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées (augmentation de 44,27 % par rapport à 2021), notamment pour 459 éducateurs ainsi que pour 183 auxiliaires de vie.

Le 12 juillet 2022, la Chambre des Députés a adopté la loi sur la gratuité de l'éducation non formelle ce qui a engendré un besoin important en personnel qualifié dans les divers types de structure d'éducation et d'accueil, et, dès lors, une forte augmentation des dossiers soumis. Rien que pour le mois d'octobre 2022, 161 reconnaissances d'équivalence ont pu être prononcées (25 % des dossiers sur l'année 2022 et augmentation de 496,30 % par rapport au mois d'octobre 2021).

409 autorisations d'exercer ont par la suite été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus en 2021 et fin 2020, notamment pour 270 éducateurs ainsi que pour 139 auxiliaires de vie. 248 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômes d'État d'éducateur luxembourgeois (augmentation de 29,84 % par rapport à 2021).

Dans le secteur de l'artisanat, 28 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (diminution de 3,45 % par rapport à 2021), 544 à un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP / augmentation de 6,46 % par rapport à 2021) et sept au certificat de capacité professionnelle (CCP / huit en 2021). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi de salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1 319 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou

secondaires générales (augmentation de 1,54 % par rapport à 2021), 534 à un diplôme de technicien (augmentation de 11,02 % par rapport à 2021). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

En outre, 553 attestations de niveau d'études ont été prononcées (augmentation de 12,17 % par rapport à 2021) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois, une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au

pays, ont voulu savoir à quoi correspondait leur niveau d'études au Luxembourg pour éventuellement bénéficier de l'offre d'apprentissage pour adultes.

426 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées (augmentation de 21,71 % par rapport à 2021), dont 244 (186 en 2021) concernaient le secteur socio-éducatif, 82 (80 en 2021) le secteur de l'artisanat et 55 (54 en 2021) les baccalauréats de pays tiers. En 2022 le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 11,27 % tandis que l'augmentation du nombre total des demandes est de 6,69 %.

| Équivalences | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Professions de santé | 1 245 | 695 | 394 | 341 | 248 | 371 | 345 | 257 | 327 | 371 |
| Professions socio-éducatives | 226 | 294 | 243 | 262 | 412 | 622 | 605 | 470 | 445 | 642 |
| Fin d'études secondaires | 1 571 | 1 651 | 1 032 | 1 106 | 1 051 | 1 066 | 1 251 | 1 275 | 1 299 | 1 319 |
| Technicien | 478 | 467 | 360 | 370 | 398 | 386 | 485 | 509 | 481 | 534 |
| Brevet de maîtrise | 74 | 50 | 36 | 44 | 31 | 36 | 36 | 32 | 29 | 28 |
| DAP/CCP | 458 | 409 | 257 | 270 | 370 | 343 | 492 | 478 | 519 | 551 |
| Niveau d'études | 1 254 | 1 191 | 570 | 587 | 625 | 606 | 601 | 418 | 493 | 553 |
| TOTAL | 5 328 | 4 811 | 2 903 | 3 001 | 3 153 | 3 430 | 3 815 | 3 439 | 3 593 | 3 998 |

Maison de l'orientation (MO)

La Maison de l'orientation – un guichet unique

La MO héberge six services : le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP), le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS), le Service national de la jeunesse - Antenne locale Luxembourg, la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA), l'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) et le Service de la formation des adultes - cellule Orientation. Une permanence du Service information études supérieures du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est assurée tous les après-midis de la semaine.

En 2022, le standard téléphonique de la MO a pu traiter 4 445 appels.

La MO a accueilli en tout (rendez-vous avec les différents services et guichets) 22 875 citoyens et traité 1 168 demandes reçues par courriel via l'adresse électronique (info@m-o.lu). Les demandes portent sur tous les volets de l'orientation scolaire et professionnelle, du choix des études secondaires, de la formation professionnelle initiale et adulte, des études supérieures, des formations continues ainsi que des questions de réorientation scolaire et professionnelle de personnes de tout niveau de qualification.

Les quatre guichets thématiques ont accueilli 4 728 personnes sans rendez-vous pour les conseiller, sur les thématiques suivantes :

1. parcours scolaire (382) ;
2. études supérieures (691) ;
3. formation des adultes (3 655) ;
4. jeunesse - guichet ouvert depuis le 1^{er} juin 2022 (39).

La plateforme virtuelle de la MO, facilitant l'accès aux portes ouvertes des lycées et des écoles européennes et internationales au Luxembourg, a été consultée 164.939 fois par 46.167 visiteurs. Les 383 fiches-métiers publiées sur www.beruffer.anelo.lu ont été consultées à 90.189 reprises. Enfin, 4.225 personnes suivent les actualités de la MO sur les réseaux sociaux.

Les services de la Maison de l'orientation ont participé à plusieurs foires : *Deng Zukunft, d'äi Wee*, Foire des sections et des Métiers (Lycée Josy Barthel), *Foire Bildung fir nohalteg Entwécklung* (BNE), *Fit fir den Aarbechtsmaart* (Lycée Guillaume Kroll), *YEP-Schoulfoire*, Foire agricole Ettelbruck, *Foire vun der Jugendarbecht*, Foire de l'étudiant, *Meet and Greet Diplom+*, *Sustainable Entrepreneurial Schools* et la journée d'orientation (Contrat d'accueil et d'intégration).

Activités transfrontalières et internationales

La MO participe et contribue aux activités des réseaux européens liés à l'orientation scolaire et professionnelle et à l'emploi *Euroguidance*, *Academia*, et *Europass*. Elle poursuit également sa collaboration avec ses par-

tenaires des centres d'orientation scolaire et professionnelle transfrontaliers francophones de la Grande Région.

En 2022, la MO a soutenu la formation continue des professionnels de l'orientation en leur permettant de participer à des rencontres, conférences et visites d'études qui facilitent le partage de connaissances et les échanges entre acteurs de l'orientation au niveau européen : réunions du réseau *Euroguidance* à Paris et à Prague et des centres *Euroguidance* francophones à Bruxelles, conférence *Meeting the future today : competence development of the European guidance community* à Prague, rencontre inter-réseaux européens *Learning by leaving* à Majorque, Forum européen de l'emploi et des droits sociaux à Bruxelles, visites d'études sur le thème des Structures, méthodes et outils pour l'orientation en Belgique et sur les Challenges du conseil en orientation dans les zones urbaines et péri-urbaines en Autriche, invitation d'experts autrichiens lors de l'organisation à Luxembourg de la conférence *Schulische und berufliche Orientierung : gut aufgestellt für die Zukunft*.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, une visite d'étude a par ailleurs été organisée à l'Université du Luxembourg pour une trentaine de professionnels de l'orientation de Lorraine et de la Province de Luxembourg belge en vue de développer leurs connaissances de l'offre universitaire luxembourgeoise et de leur permettre ainsi d'aider et de conseiller au mieux les citoyens de la Grande Région sur les opportunités de formation et de mobilité au Luxembourg.

Maison de l'orientation – Cellules d'orientation dans les lycées

Le Service de coordination de la MO (SCMO) a coordonné et finalisé la révision du cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle en coopération avec les parties prenantes. Le nouveau cadre de référence a été arrêté par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en juin 2022 et lancé le 14 juin 2022, dans le cadre de la conférence *Schulische und berufliche Orientierung : gut aufgestellt für die Zukunft*. À cette même occasion furent présentés les résultats d'évaluation de la première édition de la formation *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools* suivi d'une remise de diplômes aux participants.

Les coordinateurs d'orientation ont également participé à quatre réunions en mars, mai, septembre et octobre 2022 portant notamment sur l'encadrement des élèves en amont et dans le cadre de foires d'orientation, sur la révision du cadre de référence et les besoins pour sa mise en œuvre, la *YEP-Schoulfoire*, des projets de stages pour élèves, la Foire de l'étudiant, etc. En vue de soutenir les lycées dans l'accompagnement des jeunes, une série de guides pratiques ont été établis par le SCMO. Ils offrent des exercices pratiques, des questions et informations clés qui peuvent être utilisés par les acteurs scolaires, les familles et les jeunes pour accompagner les réflexions d'orientation et pour pré-

parer par exemple la visite de foires d'orientation.

Deux journées de réflexion ont été proposées aux lycées : *Digital challenge : une coopération entre lycées et entreprises* (14 juin 2022), donnant lieu à un échange animé et fructueux entre des orienteurs des lycées et des responsables RH des entreprises engagées dans le développement durable, *Coopération avec les parents d'élèves en matière d'orientation* (7 novembre 2022), visant à compléter sur base d'échanges un recueil de bonnes pratiques préparé en amont par le Service de coordination de la MO.

Pour la première édition de la *YEP-Schoulfoire*, le SCMO a accompagné les lycées. Le concept et le déroulement ont été présentés et des supports pédagogiques à l'attention des élèves, du personnel enseignant et des parents élaborés afin que les élèves puissent bénéficier au maximum de cette expérience dans le cadre de leur processus d'orientation.

Projets proposés aux jeunes

Hallo Handwerk : à travers ce projet (en coopération avec la Chambre des métiers, la MO et le SCRIPT.) 320 élèves (22 classes) de l'enseignement fondamental ont pu participer aux ateliers de toiture, 322 élèves (22 classes) aux ateliers de mécanique de véhicules et 55 élèves (quatre classes) aux ateliers mode-santé-hygiène.

Stages d'orientation *DayCare* : 223 élèves issus de classes supérieures de 19 lycées ont participé aux stages d'orientation organisés par Care Luxembourg en coopération étroite avec la MO.

M-Proj-Mentoring professionnel pour les jeunes de classes supérieures : ce projet soutenu par la MO, a permis à 192 élèves de 12 lycées de bénéficier d'un soutien personnel par un mentor issu du monde professionnel, afin de définir ou d'affiner leur projet professionnel.

Luxembourg Science Center – journées de découverte : cette offre d'orientation professionnelle accompagnée par la MO, a été choisie par 486 élèves lors de 55 journées de découverte de professions et métiers répartis sur divers ateliers :

- matériaux : fer et aciers (quatre journées ; 23 élèves) ;
- électricité et domotique (quatre journées ; 27 élèves) ;
- optique et télécommunication (cinq journées ; 46 élèves) ;
- matériaux : plastique et recyclage (huit journées ; 89 élèves) ;
- optique et multimédia (14 journées ; 143 élèves) ;
- mécatronique et mobilité autonome (six journées ; 34 élèves) ;
- géométrie et 3D Design (quatre journées ; 34 élèves) ;
- microorganismes et science de la cuisine (10 journées ; 81 élèves).

Formation continue des membres des cellules d'orientation des lycées

Le SCMO et l'IFEN continuent à développer l'offre des formations proposées aux membres des cellules d'orientation des lycées et aux agents de la MO.

En 2022, 10 coordinateurs des cellules d'orientation ont terminé la formation *Hochschullehrgang Careers Education and Guidance in Schools*. Son évaluation a confirmé sa pertinence et son utilité pratique. 10 participants du deuxième groupe, ayant suivi la formation depuis octobre 2021, l'ont poursuivie en 2022.

Un module de formation de base pour l'orientation scolaire et professionnelle, qui s'adresse aux orienteurs et toute autre personne intéressée, complète l'offre de formations depuis 2021. Il permet aux orienteurs d'acquérir une base de connaissances communes (missions et théories, bases légales et partenaires, critères de qualité et méthodes d'orientation scolaire et professionnelle). En 2022, les deux premiers groupes ont terminé cette formation. Le rapport d'évaluation de septembre 2022, confirme, le concept établi par le SCMO. Une offre en français a également été intégrée par le SCMO dans le catalogue de formations de l'IFEN pour répondre à la demande des lycées.

Les formations proposées par le SCMO, ont trait à quatre domaines de compétences : le processus (la méthodologie), l'environnement professionnel, l'environnement économique, social et éducatif et la pratique réflexive. Elles permettent de couvrir les thématiques essentielles de l'orientation scolaire et professionnelle et de connecter les différentes parties prenantes.

En 2022, 61 agents de la MO ont bénéficié d'un total de 44 heures de formation organisées au sein de la MO. En décembre 2022, la deuxième édition de la Journée de porte ouverte interne a été l'occasion pour 50 participants de rencontrer le personnel et de découvrir les activités de tous les services réunis au sein du bâtiment Aldringen.

Sensibilisation

Évènements de la MO

En 2022, le SCMO a organisé 26 ateliers et séances d'information à la MO auxquels participaient en moyenne 20 personnes, à savoir :

- huit ateliers portant sur les thématiques suivantes : Comment rédiger son CV ; Comment rédiger sa lettre de motivation ; EUROPASS : créez votre profil, CV et lettre de motivation et Entretien d'embauche : comment se préparer et convaincre.
- 18 séances d'information portant sur : *Mat der Schoul oder de Studie (fréizäiteg) opge-*

halen oder fäerdeg? An elo? ; STEM, des métiers et formations pour toutes et tous; Études supérieures en Irlande, en France, en Allemagne, aux États-Unis, à Montréal; Validation des acquis de l'expérience; La Digitalisation : de la formation et des métiers; Bibliothèque, archiviste, documentaliste : formations et métiers; Armée, CGDIS, police, commune : formations et métiers ainsi que des Midis de l'orientation pour sensibiliser le personnel d'associations actives, pour la plupart, dans le domaine social.

Par ailleurs, la MO a été officiellement inaugurée en septembre 2022 par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. Elle a également accueilli une délégation des Commissions parlementaires en charge de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour présenter les missions et nouveaux locaux.

Production de matériel d'information et de sensibilisation

En septembre 2022, une première édition de la newsletter de la MO est parue. Les matériels d'information et pédagogiques suivants ont été élaborés :

- *La Maison de l'orientation ;*
- *Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle (14.06.2022) ;*
- *Petit guide pour écrire ta lettre de motivation (FR, DE, EN) ;*
- *Guide Foire - Études supérieures ;*
- *Tableau comparatif des systèmes éducatifs du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Belgique et de la France ;*
- *À la recherche d'un poste d'apprentissage ou d'un stage - élèves ;*
- *À la recherche d'un lycée, d'une section ou d'une formation - acteurs scolaires ;*
- *À la recherche d'un poste d'apprentissage ou d'un stage - famille ;*
- *Qualités, valeurs, intérêts et expériences - acteurs scolaires ;*
- *Qualités, valeurs, intérêts et expériences - élèves ;*
- *Qualités, valeurs, intérêts et expériences - famille ;*
- *Recherche d'un lycée, d'une section, d'une formation - guide de préparation pour les acteurs scolaires ;*
- *Recherche d'un lycée, d'une section, d'une formation - guide de préparation pour élèves ;*
- *Recherche d'un lycée, d'une section, d'une formation - guide de préparation pour familles ;*
- *Informations sur les métiers, les entreprises et le monde du travail ;*
- *Présentation de la Maison de l'orientation (en 18 langues).*

Le SCMO a réalisé des films ZOOM, mettant en lumière des professions et métiers (et les formations correspondantes) parfois peu ou pas connus à travers de courts témoignages de professionnels et d'apprentis sur leur lieu de travail :

- six ZOOM mis en ligne en 2022 : ferblantier - zingueur, serveur de restaurant, charpentier, serrurier, médecin vétérinaire, métiers de l'art ;
- quatre ZOOM tournés et diffusés lors de la Foire de l'étudiant : médecin vétérinaire, médecin dentiste, médecin, pharmacien.

Les ZOOM sont également repris dans la newsletter mensuelle de la MO et sont sélectionnés en fonction des thématiques du moment.

Service technique, accueil et réception - site Aldringen

Le service technique, accueil et réception du site Aldringen a pour mission de garantir le bon fonctionnement des infrastructures et l'accueil.

Comme pendant la pandémie, les membres du service technique étaient en charge de la livraison de tests rapides COVID-19 aux directions de région de l'enseignement fondamental à travers tout le pays.

Le bâtiment est équipé de deux réceptions afin de contrôler le flux de ces visiteurs. En 2022, les agents des réceptions du site Aldringen ont accueilli 22 875 visiteurs, ce qui représente une augmentation de plus de 109 % par rapport de l'année précédente.

Direction générale de l'aide à l'enfance et aux familles

Service de l'aide à l'enfance et à la famille

La Direction générale de l'aide à l'enfance et à l'enfance (DG-AEF) et l'Office national de l'enfance (ONE) ont continué à développer leurs offres et prestations en vue de garantir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles, de façon à donner une réponse adéquate aux besoins identifiés.

L'année 2022 a été marquée par le dépôt du projet de loi No 7994 portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes adultes et aux familles. Le projet de loi fait partie d'un paquet de trois projets qui visent à réformer la protection de la jeunesse et l'aide à l'enfance et à la famille, notamment avec la séparation de la protection de la jeunesse et du droit pénal pour mineurs. En outre, quatre règlements grand-ducaux ont été déposés au mois de novembre qui visent à régler l'agrément, le financement, l'accueil en famille d'accueil et le conseil supérieur.

Service Eltereforum

L'une des évolutions majeures pour le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) est le développement du Service Eltereforum, créé en novembre 2021. L'objectif de ce service est de renforcer les parents dans leur rôle parental, de les soutenir au besoin et de les accompagner tout au long de leur parentalité. Les principales missions dudit service sont l'échange, l'information et l'accompagnement de tous les parents dans le respect de leur situation de vie et de leurs compétences. À partir de la grossesse et durant toutes les étapes que parcourent leurs enfants jusqu'à l'âge

de la majorité, les parents peuvent être soutenus par le Service Eltereforum. L'activité des forums parentaux est de caractère préventif et généraliste et a recours à un réseau de partenaires compétents en matière de parentalité. L'accès aux forums parentaux est volontaire et l'offre est majoritairement gratuite. En cas de besoin, les parents sont orientés vers des services spécialisés compétents. En 2022, l'activité du service a été pilotée par une équipe multidisciplinaire de cinq personnes et les forums régionaux ont été animés par cinq coordinateurs régionaux. Les forums parentaux de Niederanven et de Marnach ont ouvert leurs portes fin 2022. Le lancement officiel du Service Eltereforum a été réalisé en février 2023. Il est prévu d'ouvrir des forums parentaux dans toutes les régions des directions de l'enseignement fondamental du pays. Un portail internet www.eltereforum.lu ainsi qu'une camionnette d'information complètent l'offre du Service Eltereforum.

Service qualité & projets

Pendant l'année 2022, le service Qualité de la DG-AEF a mis l'accent sur le développement de la formation continue du secteur AEF, mais également de son personnel interne. Un dispositif de formations continues et d'accompagnement professionnel gratuit a été développé avec le SNJ et les six agences de formation déjà en place pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse (Arcus asbl, Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise, groupe elisabeth asbl, FEDAS asbl et Inter-Actions asbl). Les formations proposées se dérouleront pendant l'année 2023 et sont en relation étroite avec les principes du cadre de référence national de l'aide à l'enfance et à la famille. Les thèmes à déve-

lopper ont été recensés par l'AEF Social Lab auprès du personnel du secteur AEF. Le catalogue de formations continues est consultable sur le portail <https://formation.enfancejeunesse.lu>.

Des formations continues collectives ont également été proposées au personnel interne de la DG-AEF et de l'ONE. Le concept SOP (*sicherheitsorientierte Praxis*), débutée en 2021 et alliant protection des enfants et participation des parents et enfants, continue d'être développée et implémentée. À ceci s'ajoute la formation qui représente un outil de travail commun relatif à la protection des enfants et adolescents. Ces deux formations représentent des éléments importants à la professionnalisation et mise en commun du personnel interne. Le développement de la qualité a été discuté lors d'échanges avec les gestionnaires de l'AEF. Les éléments qui en sont ressortis ont été recueillis et seront intégrés dans les guides pédagogiques, actuellement en cours de rédaction. Ces guides concernent trois thèmes : le concept de protection, la gestion des réclamations et la participation.

D'autres moyens d'échange entre le ministère et les gestionnaires sont les plateformes d'échange sectorielles. Celles-ci sont organisées par thème : mineurs non accompagnés, centres socio-thérapeutiques, centres d'insertion socio-professionnelle, internats, accueil stationnaire. Les thèmes de ces échanges sont la communication des volontés politiques, les besoins du secteur, le financement, le personnel, le développement ou l'adaptation réglementaire des mesures.

Mineurs non accompagnés (MNA)

Dans le cadre de la politique du Gouvernement en matière de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le ministère a été confronté à une augmentation de nouvelles arrivées. En 2022, 164 MNA ont été accueillis dans un centre primo-accueil. 110 ont introduit une demande de protection internationale et ont dès lors pu être redirigés vers un centre d'accueil. Le ministère a, entre autres, répondu à ce besoin accru par la création de cinq nouvelles structures, pour un total de 88 nouvelles places stationnaires. Plusieurs autres structures sont prévues afin de répondre au besoin constant de places supplémentaires.

Centre d'accueil à petite taille (PCA)

Le ministère a mis en œuvre à échelle nationale le projet innovant des petits centres d'accueil (PCA), soit quatre places par unité de vie, en vue de répondre plus adéquatement au besoin des mineurs ayant connu des situations traumatisantes et connaissant des instabilités socio-émotionnelles prononcées. Une telle démarche de qualité vise à développer les interactions positives du mineur, entre la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et l'encadrement. L'accueil se fait sans distinction d'âge, mais selon le diagnostic, le vécu et les besoins du mineur. Ainsi, trois structures, donc 12 places ont été créées en 2022. En plus de ces nouvelles places, un centre d'accueil avec huit places a été transformé en deux PCA afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins des jeunes y étant présent.

Plateformes sectorielles

La DG-AEF poursuit un dialogue structuré avec les gestionnaires du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. L'objectif est de favoriser l'innovation collaborative sur base de groupes de travail, de faciliter les relations entre les acteurs afin d'échanger sur les besoins du terrain, d'aviser les décisions et de viser à exploiter les synergies dans les domaines concernés. Le Service projets et stratégies de la DG-AEF organise régulièrement des plateformes concernant les trois piliers des prestations d'aides : ambulatoire, semi-stationnaire et stationnaire. En 2022, des plateformes sectorielles de cinq domaines ont eu lieu : Centre socio-thérapeutique, MNA, Centre d'Insertion socio-professionnelle (CISP), Accueil institutionnel et Internat socio-familial. De nouvelles plateformes sont en voie de préparation pour l'année 2023 : la plateforme espace-rencontre et la plateforme concernant l'intervention précoce.

CISP

Le groupe de travail intra-ministériel composé des directions générales de l'AEF, de l'ES ainsi que de la FP a poursuivi son travail en 2022, à savoir la prévention du décrochage du système éducatif et scolaire. Par le soutien du jeune dans son développement des compétences individuelles, sa réconciliation avec les systèmes éducatif et scolaire et/ou la préparation à la vie professionnelle, ce projet phare du ministère se veut une opportunité de scolarisation alternative pour les jeunes de l'ES.

Internats

En ce qui concerne l'offre de semi-internats, la fréquentation la plus élevée reste au sein de l'internat de Wiltz vu son concept pédagogique, bien que des étudiants fréquentent d'autres semi-internats.

Le 21 novembre 2022, les ministres François Bausch, Claude Meisch et Corinne Cahen ont procédé à la pose de la première pierre et au premier coup de pelle pour la construction d'infrastructures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange. Ce projet regroupe une pouponnière nationale, un internat psychothérapeutique avec un centre thérapeutique, un internat socio-familial, des logements pour des personnes autistes et des parents en situation de handicap ainsi qu'un centre médical. L'internat socio-familial aura une capacité totale de 60 places pour les jeunes fréquentant l'enseignement fondamental (à partir du cycle 4) et l'enseignement secondaire. Cet internat répondra au besoin de places en internat dans le sud du pays.

Office national de l'enfance (ONE)

L'ONE, créé par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille s'adresse à tout enfant et à tout jeune adulte jusqu'à 27 ans qui se trouve sur le territoire du Luxembourg et qui rencontre une situation de détresse psychosociale dans sa vie quotidienne.

L'année 2022 a été synonyme de transformation pour l'ONE, au niveau structurel, mais également visuel. Ainsi, en vue de se rapprocher davantage des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des familles, l'ONE

a changé d'identité visuelle, plus audacieuse et moderne, afin de se repositionner auprès du grand public et du paysage institutionnel. Ces changements se sont concrétisés avec un nouveau logo, aux couleurs fortes, permettant de gagner en visibilité et en accessibilité auprès du grand public et entend incarner ses trois grandes missions à savoir soutien, cohésion et protection. La devise « *All Kand zielt* » demeure inchangée.

Cette refonte a également permis à l'ONE d'améliorer sa présence en ligne, notamment grâce à un nouveau site Internet (www.officenationalenfance.lu) ainsi qu'une présence sur les réseaux sociaux, avec notamment la création d'une nouvelle page Facebook et LinkedIn.

Cette nouvelle identité visuelle a été présentée le 10 juin 2022, lors d'un événement en présence du ministre Claude Meisch, des responsables ministériels de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) et près de 200 acteurs du secteur. À l'ordre du jour de cet événement figuraient : une rétrospective sur les dates clés de l'AEF depuis le vote de la loi AEF de 2008, la présentation de la nouvelle identité visuelle de l'ONE et de son nouveau site internet ainsi que le point de vue de professionnels sur l'évolution et l'avenir de l'aide à l'enfance et à la famille.

Différents intervenants du secteur de l'aide à l'enfance ont partagé leur vision pour l'avenir du secteur : Charrel Schmit, *Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher* (OKaJu) ; Petra Böwen, de l'Association nationale des communautés éducatives et sociales (ANCES) ; Magali De Rocco, de l'AEF *Social Lab*; Mireille Molitor, de *Flee-gelteren Lëtzebuerg* ASBL ; Jacques Schloesser, de la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS).

Ressources humaines

En vue de mieux poursuivre ses missions qui ne cessent de se développer, l'ONE a considérablement augmenté l'effectif de ses équipes. En vue de garantir la prise en charge et l'accompagnement des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des familles, l'administration a procédé à l'embauche de 25 personnes supplémentaires. (En 2021, l'ONE a procédé à l'embauche de sept personnes).

Offices régionaux de l'enfance (ORE)

De plus, l'ONE a ouvert quatre offices régionaux supplémentaires, à savoir à : Remich, Marnach, Mersch et Bettembourg. Ce développement témoigne de la volonté du ministère d'implémenter sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg des ORE, de sorte que toutes les familles puissent y avoir accès. Cette démarche a également pour ambition de renforcer les liens avec l'école, pour que l'enfant et sa famille soient adéquatement pris en charge. De ce fait, les ORE s'installent dans les locaux des Directions régionales de l'enseignement fondamental ou alors à proximité. Cette proximité permettra d'intensifier et de faciliter les échanges entre tous les intervenants, afin d'acquérir une vue holistique de l'enfant et de garantir la meilleure prise en charge possible de chaque enfant et de chaque famille.

L'année 2022 en chiffres

Suite à l'évaluation des besoins de l'enfant et de sa famille, l'ONE peut mettre en place des mesures d'aide individuelles, soit ambulatoires soit institutionnelles ou en famille d'accueil.

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien répondent en grande partie à l'objectif de prévention que s'est fixé l'ONE. En 2022, le nombre total de mesures ambulatoires est de 9 348 (soit + 1 461 par rapport à 2021). 8 720 individus ont pu bénéficier de l'aide de l'ONE, toutes mesures confondues.

Mesures ambulatoires

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Aide socio-familiale en famille | 146 | 131 | 106 | 112 | 116 |
| Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille et Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille d'accueil | 2 476 | 2 535 | 2 551 | 2 330 | 2 893 |
| DPI Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille | | | | 9 | 22 |
| Accueil en formule de logement encadré (SLEMO) | 454 | 451 | 476 | 509 | 557 |
| Consultation psychologique ou psychothérapeutique | 2 314 | 2 521 | 2 700 | 2 843 | 3 316 |
| DPI Consultation psychologique ou psychothérapeutique | | | | | 18 |
| Soutien psychosocial par l'orthophonie/ Consultation psychomotricité ou ergo thérapeutique/intervention orthopédagogique précoce | 1 643 | 1 800 | 1 841 | 2 084 | 2 426 |
| TOTAL | 7 033 | 7 438 | 7 674 | 7 887 | 9 348 |

Mesures ambulatoires et de soutien de jour

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Accueil en famille | 25 | 13 | 7 | 6 | 5 |
| Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique | 104 | 119 | 124 | 46 | 61 |
| DPI | | | | 49 | |
| Total | 129 | 132 | 131 | 101 | 66 |

Mesures d'accueil socio-éducatif stationnaire ou en famille d'accueil

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|------------------|
| Accueil de base DPI Accueil de base Accueil petit groupe | 402 | 400 | 351 | 461 52 8 | 494 181 27 |
| Accueil d'enfants de moins de 3 ans | 59 | 55 | 64 | 57 | 52 |
| Accueil en famille | 589 | 601 | 584 | 620 | 582 |
| Accueil orthopédagogique | 257 | 285 | 277 | 300 | 321 |
| Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger et projet pédagogique individuel | 170 | 175 | 155 | 143 | 139 |
| Accueil psychothérapeutique | 104 | 120 | 157 | 130 | 130 |
| Accueil urgent en situation de crise | 137 | 131 | 107 | 120 | 113 |
| TOTAL | 1 718 | 1 767 | 1 695 | 1 891 | 2 057 |

Service protection de l'enfance

En vue de l'implémentation de la nouvelle loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, jeunes adultes et aux familles, l'ONE a créé le Service protection de l'enfance (SPE).

Ce service est en charge de l'évaluation et du traitement des demandes d'accueil socio-éducatif stationnaire, des demandes d'accueil en famille d'accueil et des demandes d'accueil socio-éducatif spécialisé à l'étranger ainsi que des projets pédagogiques individuels. Le SPE évalue le degré d'urgence des demandes entrantes et met en place une mesure d'accueil adaptée aux besoins de prise en charge du mineur. Les mesures d'accueil sont toujours accordées dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'accueil socio-éducatif stationnaire en 2022 :

- neuf enfants âgés de moins de 3 ans ont été accueillis en centre d'accueil pour enfants de moins de 3 ans ; dont sept placements judiciaires et deux accueils volontaires. Une demande n'a pas abouti.
- 75 enfants âgés entre 3 et 12 ans ont été accueillis en centre d'accueil ; dont 51 placements judiciaires et 24 accueils volontaires. 20 demandes n'ont pas abouti.
- 133 jeunes âgés entre 12 et 18 ans ont été accueillis en centre d'accueil ; dont 69 placements judiciaires et 64 accueils volontaires. 36 demandes n'ont pas abouti.
- 81 enfants et jeunes mineurs non accompagnés ont été accueillis en centre d'accueil suite à leur passage dans une structure d'accueil pour primo-arrivants. neuf demandes n'ont pas abouti.

L'accueil en famille d'accueil en 2022 :

- 20 enfants ont été accueillis en famille d'accueil ; dont 12 placements judiciaires et huit accueils volontaires. 13 enfants ont été accueillis dans une famille d'accueil à long terme et sept enfants ont été accueillis dans une famille d'accueil à court terme.

L'accueil socio-éducatif à l'étranger et projets pédagogiques individuels en 2022 :

- 16 enfants ont été accueillis en centre d'accueil socio-éducatif spécialisé à l'étranger.
- 12 enfants ont entamé un projet pédagogique individuel.

En 2022, le SPE a par ailleurs créé des espaces d'échange et de travail avec différents acteurs du domaine de l'aide à l'enfance pour présenter son service et renforcer la collaboration en vue d'augmenter la qualité de la prise en charge des bénéficiaires et de préparer le fondement pour procéder à l'implémentation des changements annoncés par la réforme.

Centre socio-éducatif de l'État

Chiffres-clé 2022

Le Centre socio-éducatif de l'État (CSEE) accueille des mineurs qui lui sont confiés sur base de décisions des autorités judiciaires, principalement des tribunaux de la jeunesse de Luxembourg et de Diekirch. Pour avoir une vue sur le volume des mineurs pris en charge, il faut distinguer entre tous les mineurs qui font l'objet d'un placement auprès du CSEE et les mineurs nouvellement accueillis en cours d'année.

En 2022, le CSEE détenait l'autorité parentale sur 185 mineurs, ce chiffre étant stable par rapport à l'année précédente. Les garçons sont régulièrement surreprésentés par rapport aux filles et l'année 2022 ne fait pas exception. Sur les 185 mineurs sous le coup d'une mesure de placement, plus de 80 % furent des garçons et moins de 20 % des filles.

En termes de nouveaux accueils en 2022, le CSEE totalise 155 nouveaux placements, une hausse de 26 % par rapport à l'année précédente. Par rapport en 2021 et en termes de répartition par sexe, la proportion de filles nouvellement accueillies est tombée de 19 % à 12 %. En

ce qui concerne l'unité de sécurité, la même tendance est à observer avec la proportion de filles admises tombant de 19 % à 11 % (six filles admises sur un total de 57 nouveaux accueils).

88 mineurs placés au CSEE ont bénéficié d'une mesure de congé judiciaire, c'est-à-dire que le projet individuel était jugé assez avancé par les tribunaux de la jeunesse pour permettre une sortie de l'institution.

Il est intéressant de comprendre d'où viennent les mineurs placés au CSEE, respectivement vers où ils se dirigent après leur sortie. Concernant les nouveaux accueils, on constate deux provenances récurrentes, et à parts plus ou moins égales, à savoir la famille d'origine ou des foyers de l'aide à l'enfance.

Il faut également prendre en compte un fort taux de transferts entre les milieux ouvert et fermé du CSEE. Pour ce qui est des destinations ou fins de mesures, la première cause est l'âge de la majorité atteint par les mineurs. On peut encore constater un certain nombre de transferts intra-centre socio-éducatif, entre le milieu ouvert et le milieu fermé. Il faut noter également un certain nombre de transferts entre l'unité de sécurité et le Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL). Six mineurs ont été transférés depuis le CSEE au CPL et 10 mineurs ont fait le chemin en sens inverse.

L'Institut d'enseignement socio-éducatif a accueilli, en 2022, 93 élèves (76 garçons et 17 filles).

Les groupes de vie

L'année 2022 fut, pour les groupes de vie ouverts du CSEE, celle de l'approfondissement de la mise en œuvre d'éléments de différenciation interne tels que prévus au concept de prise en charge modulaire. La différenciation interne mise en place en 2021 prévoit l'organisation suivante :

- Le site de Dreibern accueille deux groupes intensifs pour les garçons nécessitant l'encadrement le plus important.
- Sur le site de Schrassig se trouve le groupe d'accueil. Y sont encadrés tous les mineurs nouvellement accueillis au centre, durant une phase de diagnostic de six à huit semaines. Cette phase d'accueil permet ensuite une orientation du mineur selon ses besoins. Cette orientation peut être interne ou externe.
- Le site de Schrassig accueille encore un groupe semi-autonome. Son objectif est de proposer une offre d'autonomisation aux jeunes en transition vers l'âge adulte.
- Les filles sont accueillies sur le site de Bourglinster.

Les pratiques et les besoins en matière de placement rendent difficile la mise en œuvre du concept de différenciation tel que prévu. Ainsi, certains nouveaux accueils doivent se faire dans les groupes intensifs, faute de place disponibles dans le groupe accueil. Ensuite, la présence accrue de mineurs non accompagnés dont l'âge dépasse nettement celui des usagers habituels

du centre, rend plus difficile le travail pédagogique. En effet, ces jeunes ne sont pas demandeurs d'intervention pédagogique et cohabitent plus difficilement avec les adolescents. Enfin, le centre a également accueilli des mineurs connaissant des troubles psychiques graves sans disposer des outils permettant une prise en charge hautement thérapeutique.

L'Institut d'enseignement socio-éducatif

L'année scolaire 2021/2022 a permis de stabiliser l'organisation de l'Institut d'enseignement socio-éducatif en trois piliers :

- Un pilier scolaire qui accueille les élèves dont l'éloignement par rapport à l'école est moindre. L'Institut différencie ici entre les classes qui doivent permettre une transition vers un autre lycée (sur le site de Schrassig) et les classes à besoins spécifiques (sur le site de Dreibern).
- Un pilier d'initiation à la vie professionnelle qui comprend un ensemble d'ateliers ainsi que des classes correspondantes. Cette offre s'adresse en priorité aux élèves ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.
- Un pilier socio-éducatif qui accueille les élèves les plus difficilement scolarisables et qui formule des offres de prise en charge individuelle ayant pour objet de rapprocher le mineur de l'offre scolaire.

Unité de sécurité (Unisec)

L'unité de sécurité a connu des incidents majeurs durant le mois de janvier 2022. Suite à ces incidents, une partie de l'année 2022 fut consacrée à une redéfinition du cadre d'intervention pédagogique. L'introduction d'une nouvelle équipe d'intervenants, des gardiens appartenant à une société de gardiennage, a également demandé un travail intensif d'encadrement afin de tirer tous les avantages de cette mesure.

Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia)

L'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) comprend des structures d'hébergement et d'encadrement, des centres psychothérapeutiques et des services spécialisés d'accompagnement psychosocial pour enfants jeunes adultes et familles en difficultés. Avec les quatre départements mentionnés ci-dessous, l'institution peut mettre en place des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les enfants et jeunes accueillis et par leurs familles.

Département hébergement

Le département hébergement regroupe six foyers d'accueil (capacité d'accueil maximale 45 places et une place d'urgence), un service de logement en milieu ouvert (capacité 18 places) et un service psychosocial regroupant le service socio familial, le service d'accueil et le service de psychologie et d'interventions curatives.

| Effectifs selon le type de prise en charge ⁵ | 2022 | 2021 | 01.10.20 | 01.10.19 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| • Total hébergement en centre d'accueil | 62 | 63 | 65 | 65 |
| • Foyers d'accueil | 45 | 46 | 47 | 47 |
| • Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO) | 17 | 17 | 18 | 18 |
| • Total accompagnement en milieu ouvert | 13 | 17 | 14 | 16 |
| • Enfants/Adolescents et leurs familles | 10 | 12 | 9 | 12 |
| • Jeunes adultes | 3 | 5 | 5 | 4 |
| TOTAL | 75 | 80 | 79 | 81 |

Le pourcentage de placements judiciaires reste très élevé et constant avec 37 enfants (82,22 %) par rapport à huit enfants (17,78 %) dont trois mineurs réfugiés non accompagnés, deux mineurs réfugiés ukrainiens et trois jeunes adultes, comptés comme accueils volontaires.

En 2022, six enfants de moins de 18 ans ont pu réintégrer leur famille, deux enfants ont rejoint une institution à l'étranger, une jeune adulte est retournée vivre en famille et cinq jeunes adultes ont quitté l'institution pour vivre en autonomie. Cinq changements internes ont eu lieu ; trois entre les foyers d'accueil et deux des foyers d'accueil vers les structures SLEMO.

L'âge des pensionnaires majeurs et mineurs dans les foyers classiques et spécialisés ainsi que dans les logements encadrés se répartit comme suit :

| Classe d'âge | 2-5 ans | 6-11 ans | 12-17 ans | 18 ans + | Total |
|--------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Garçons | 3 | 10 | 8 | 8 | 29 |
| Filles | 1 | 5 | 15 | 12 | 33 |
| Total | 4 | 15 | 23 | 20 | 62 |

B.9.4.2. Département prévention

Le Service *Treff-Punkt* (STP) offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés. Le Service *Treff-Punkt* propose à côté de l'encadrement ordinaire des visites, un encadrement familial, intensif et social ainsi que l'organisation de visites en prison.

L'élaboration d'un concept de travail pour un espace de rencontres protégées dans de situations de violence domestique a été finalisé et le nouveau service pourra démarrer ses activités en 2023.

| Chiffres clés 2022 Service Treff-Punkt | STP | STP Prison | Total |
|---|-----|------------|-------|
| Dossiers traités | 151 | 21 | 172 |
| Enfants accompagnés | 227 | 24 | 251 |
| Visites programmées | 791 | 28 | 819 |
| Entretiens avec toutes les parties concernées | | | 1514 |

Département thérapeutique

Le département thérapeutique regroupe deux centres psychothérapeutiques à Dudelange et à Wahlhausen ainsi qu'un groupe de prise en charge intensive à Bigonville.

Les deux centres psychothérapeutiques accueillent des enfants âgés de 4 à 13 ans qui présentent une souffrance psychique majeure et des difficultés socio-émotionnelles. L'offre modulable des deux centres comprend des consultations psychothérapeutiques familiales et individuelles et des activités pédagogiques et scolaires en petits groupes.

La structure de prise en charge intensive Bandari qui a ouvert ses portes en été 2022 peut accueillir au maximum six enfants âgés entre 4 et 12 ans nécessitant une prise en charge intensive et individualisée. L'offre s'adresse prioritairement aux enfants accueillis dans les structures d'accueil de aitia. Les différentes offres pédagogiques en groupe et en individuel, visent à réaliser un nouage entre l'éducatif, le pédagogique et le thérapeutique.

| Effectifs selon le type de prise en charge | 2022 Bandari | 2022 Andalè | 2022 Arriva |
|---|--------------|-------------|-------------|
| 1. Nouvelles demandes | 2 | 19 | 21 |
| 2. Nouvelles demandes ayant abouti à une prise en charge | 2 | 12 | 19 |
| 3. Prise en charge poursuivie de 2021 | | 13 | 7 |
| 4. Prise en charge ambulatoire | | 20 | 18 |
| 5. Prise en charge ambulatoire et en activités de groupes | | 5 | 8 |
| Total | 2 | 25 | 26 |

⁵ Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis.

Département Centre de ressources

Le Département Centre de ressources regroupe différents services (services et activités socio-éducatifs, service d'inclusion scolaire, service formation) mettant leurs ressources au service des autres départements. En 2022, 20 enfants du département hébergement ont pu bénéficier des visites accompagnées, 12 enfants des visites entre fratries et 29 enfants d'un encadrement individuel.

Le service d'inclusion scolaire offre un soutien scolaire intensif et individuel à des enfants, accueillis dans les foyers d'aitia, qui présentent de grandes difficultés socio-émotionnelles et scolaires compromettent leur éducation scolaire. En 2022, quatre enfants ont bénéficié d'un enseignement à distance, deux enfants d'un soutien régulier au sein de l'école et 10 enfants ont reçu des cours de rattrapage individuel.

Service de l'adoption

Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le ministère est en charge d'exercer les fonctions d'Autorité centrale telles que prévues à la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Le ministère a délégué une partie de ses tâches à des organismes d'adoption agréés. Trois organismes étaient agréés et conventionnés par l'État en 2022 : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l. (AIAE) (pays partenaires : Vietnam et Inde), Naledi a.s.b.l. (pays partenaire : Afrique du Sud) et le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (CRL) (pays partenaires : Bulgarie, Burkina Faso, Portugal, Slovaquie). La CRL est également en charge de l'encadrement des adoptions nationales. Depuis 2022, l'AIAE n'a plus de collaboration avec la Corée du Sud.

La Maison de l'adoption, qui est un autre service spécialisé de la CRL conventionné par l'État est également étroitement associée à la procédure d'adoption. Elle n'intervient cependant pas directement dans les adoptions, mais propose un accompagnement avant et après l'adoption.

Le ministère a mis en place un certain nombre de mécanismes devant permettre le respect des principes mis en place par la Convention de La Haye.

Cycle de préparation à l'adoption

Tout candidat à l'adoption internationale doit passer par une phase de préparation à l'adoption qui comprend deux séances d'information générale sur l'adoption et trois séances de sensibilisation à l'adoption. La préparation à l'adoption est organisée par le ministère de concert avec les services d'adoption agréés et la Maison de l'adoption. Le secteur de l'adoption internationale est en continuelle évolution et le contenu des séances est régulièrement mis à jour.

En 2022, le ministère a organisé trois séances d'information en langue française et deux en langue luxembourgeoise. 56 couples et 13 célibataires ont participé à la première phase de la procédure d'adoption. La Maison de l'adoption a pu organiser sept séries de séances de sensibilisation de base à l'adoption. Au final, le ministère a émis 35 certificats de participation au cycle complet de préparation à l'adoption qui donnent la possibilité aux candidats de s'inscrire auprès d'un des trois organismes d'adoption agréés pour continuer la procédure par l'évaluation de leurs capacités parentales.

Par ailleurs, 22 couples ont participé à des séances de sensibilisation spécifiques proposées par la Maison de l'adoption (adoption d'un enfant plus âgé, de plusieurs enfants, d'un enfant à besoins spécifiques, etc.).

10 couples ont participé aux séances de préparation à la rencontre proposées par la Maison de l'adoption.

Évaluation des capacités parentales à l'adoption

En 2022, les organismes d'adoption ont pu émettre un avis d'évaluation positif pour 16 couples, permettant ainsi à ces couples de poursuivre leur projet d'adoption. (Naledi 11 couples, l'AIAE un couple [Vietnam], la CRL quatre couples [un couple pour la Bulgarie, un couple pour le Burkina Faso, deux couples pour le Luxembourg]). Deux couples évalués par la CRL ont reçu un avis négatif.

En tout, 11 dossiers d'adoption ont pu être déposés dans les différents pays partenaires. (Afrique du Sud six dossiers, Bulgarie deux dossiers, Burkina Faso un dossier, Vietnam deux dossiers).

14 enfants, sept garçons et sept filles, ont pu intégrer leur nouvelle famille en 2022 dont les quatre enfants nés au Luxembourg.

Tous les enfants adoptés en international et arrivés au Luxembourg en 2022 étaient âgés entre 1 et 4 ans à leur arrivée. Six enfants étaient dits à besoins spécifiques. Les quatre enfants nés au Luxembourg et adoptés en 2022 étaient tous des enfants nés par accouchement anonyme.

Prise en charge post-adoptive

Les organismes agréés sont également en charge du suivi post-adoptif des familles adoptantes. En 2022, l'AIAE a suivi en post-adoption 10 familles, Naledi 28 familles et la CRL 10 familles.

À noter que les familles qui en font la demande peuvent également s'adresser à la Maison de l'adoption pour un soutien post-adoptif et peuvent participer aux différents ateliers proposés.

| État d'origine | | Nombre de demandes d'adoption ¹ | | Nombre d'évaluations finalisées ² | | Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine | | Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ³ | | Nombre d'adoptions finalisées ⁴ | |
|---------------------------------|--------------|--|------|--|------|---|------|--|------|--|------|
| Pays CLH* | Pays ≠ CLH* | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 |
| Afrique du Sud | | 24 | 14 | 8 | 11 | 8 | 6 | 3 | 7 | 3 | 6 |
| Bulgarie | | 8 | 6 | 2 | 1 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Burkina Faso | | 7 | 2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Colombie | | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Corée du Sud | 9 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Inde | | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Luxembourg | | 16 | 9 | 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 4 | 6 | 3 |
| Pérou | | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Portugal | | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Philippines | | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Slovaquie | | 8 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Vietnam | | 15 | 8 | 0 | 1 | 4 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Total international CLH: | | 65 | 36 | 12 | 16 | 13 | 11 | 6 | 9 | 5 | 10 |
| Total international ≠ CLH : | | 9 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Total international CLH + ≠ CLH | | 74 | 36 | 14 | 16 | 15 | 11 | 9 | 10 | 7 | 13 |
| Total national : | | 16 | 9 | 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 4 | 6 | 3 |
| TOTAL : | | 90 | 45 | 16 | 18 | 15 | 11 | 12 | 14 | 13 | 16 |

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note² : le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note³ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁴ : le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

Service des droits de l'enfant

Le Service des droits de l'enfant assure la coordination transversale de la promotion des droits de l'enfant. Ses missions de coordination découlent de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Il s'agit notamment des missions d'information, de sensibilisation et d'évaluation, telles que définies dans les articles 42 et 44 de ladite Convention.

Coordination des plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'enfant

Stratégie nationale et le plan d'action national 2022-2026 pour les droits de l'enfant *Zesumme fir d'Rechter vum Kand*

Le 18 mai 2022 ont été lancés la stratégie nationale et le plan d'action national 2022-2026 pour les droits de l'enfant *Zesumme fir d'Rechter vum Kand*. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a chargé le Service des droits de l'enfant, dans ses observations finales publiées en date du 21 juin 2021, d'élaborer de concert avec les autres ministères et la société civile un plan d'action national en faveur de la mise en œuvre cohérente de la CIDE et de veiller à ce qu'il couvre tous les enfants âgés de moins de 18 ans et en particulier ceux de moins de 12 ans.

Le plan d'action national répond pour la première fois à la recommandation dudit Comité et donne suite au dialogue qui a eu lieu entre le Gouvernement et le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en mai 2021. Il est en adéquation avec les recommandations et priorités du Conseil de l'Europe. Il comprend 64 actions différentes, identifiées par l'ensemble des partenaires (départements ministériels, société civile). L'un de ces points forts constitue le renforcement de la consultation des enfants (en dessous de 18 ans), voire de la démarche participative. Il représente un engagement fort du Gouvernement, notamment du ministère de la Justice, du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de la Santé et du ministère des Sports.

La Garantie européenne pour l'enfance

La Garantie européenne pour l'enfance s'inscrit dans la nouvelle stratégie globale de l'Union européenne sur les droits de l'enfant avec laquelle elle constitue l'une des initiatives majeures de la Commission européenne. Adoptée par le Conseil EPSCO (emploi, politique sociale, santé et consommateurs) le 14 juin 2021 (recommandation 2021/1004), elle vise la lutte contre le risque de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants de moins de 18 ans en garantissant l'accès à un ensemble de services essentiels aux enfants dans le besoin. Les États membres ont été invités à présenter à la Commission un plan d'action pour la période allant jusqu'en 2030. Pour le Luxembourg, l'élaboration de ce plan, adopté par le Gouvernement en juillet 2022, a été coordonnée par le Service.

Les 23 actions relèvent de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du ministère de la Santé et du

ministère du Logement. Ses mesures ont été élaborées de concert avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et couvrent les six domaines suivants : l'accueil de la petite enfance, l'éducation et les activités périscolaires (éducation non formelle) ; l'accès aux soins de santé ; la prise en charge psychosociale ; l'accès à une alimentation saine ; l'aide en cas de difficulté de logement ; l'aide et le soutien aux parents.

Monitoring, évaluation et consultation

Le monitoring et l'évaluation des plans d'action nationaux ainsi que l'élaboration d'une stratégie de consultation des enfants se feront dans le cadre d'un programme de l'Union européenne, notamment l'instrument d'appui technique (*Technical Support Instrument – TSI*). UNICEF Regional Office for Europe and Central Asia (ECARO) a été mandaté par la Commission pour accompagner le service dans sa démarche. La consultation des enfants constitue l'un des piliers d'action du service. Le fondement en est l'article 12 de la CIDE, qui confère aux enfants le droit d'être entendus et de s'exprimer sur toutes les décisions qui les concernent. Dans un souci de promotion de ce droit, le service a participé à la *Children's Conference (CHICO)* qui s'est tenue en avril 2022 au *Forum Geesseknäppchen* pour les enfants de moins de 12 ans. Dans le même ordre d'idées, il a eu des échanges d'information avec le Jugendrot, l'AEF Social Lab et l'UP Fondation, ce qui a mené au lancement d'un projet de consultation d'enfants et de jeunes en partenariat avec l'UP Fondation, au *Kannerrechtsfest 2022*.

Information et sensibilisation

Principales actions coordonnées par le service :

- Organisation du traditionnel *Kannerrechtsfest*, journée de sensibilisation aux droits de l'enfant à destination des familles au Parc merveilleux de Bettembourg le 25 septembre 2022 en collaboration avec de nombreuses organisations partenaires.
- Publication d'une version adaptée aux enfants du plan d'action national 2022-2026 *Zesumme fir d'Rechter vum Kand* en allemand et en français.
- Publication en collaboration avec le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS) d'une version adaptée au contexte luxembourgeois et traduite en allemand du livret *Stop aux violences sexuelles faites aux enfants* des éditions Bayard Jeunesse. Le livret a été diffusé aux élèves du cycle 3. Cette action a été accompagnée d'une formation continue à l'adresse du personnel enseignant.
- Afin de favoriser l'information et le réseautage des professionnels qui travaillent auprès de mineurs en contact avec la justice (divorce des parents, délinquance), une conférence intitulée *La parole de l'enfant en justice – État des lieux et perspectives au Luxembourg* a été organisée le 8 juin 2022 ensemble avec le ministère de la Justice, l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher, le Barreau, le Parquet, le Service de police judiciaire et UNICEF Luxembourg.
- Deuxième édition du concours « *Deng Zukunft* ».

Deng Stëmm. » autour du thème : *L'école de demain*, en partenariat avec UNICEF Luxembourg à l'attention des enfants de 9 à 14 ans.

- Actions de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre :
 - portail d'information spécifique sur la journée mondiale de l'enfance, les droits de l'enfant tout

comme les activités organisées à cette occasion : www.rechtersvumkand.lu ;

- rencontre entre le ministre et un groupe d'enfants, membres du parlement d'enfants de l'école fondamentale à Fentange, pour discuter des droits de l'enfant et pour répondre à leurs questions.

Direction générale de l'enseignement musical

Nouvelle base légale et réglementaire mise en vigueur au 1^{er} septembre 2022

La loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022. Cette mise en vigueur est le fruit d'une réforme d'envergure de l'enseignement musical entamée dès début 2019. En effet, une grande partie des cours a été rendue gratuite pour les élèves jusqu'à l'âge de 18 ans, les cours et niveaux qui ne sont pas concernés par la gratuité, respectivement les cours des élèves de plus de 18 ans, ont été plafonnés au niveau du minerval (avec un maximum de 100 € par cours par année scolaire). Les critères pour l'attribution d'une aide au minerval ont également été élargis au bénéfice des parents des élèves concernés, l'âge de l'élève pour lequel l'aide au minerval peut être sollicitée a été augmenté de 14 à 18 ans. Les familles dont le revenu dépasse jusqu'à 20 % du seuil fixé (3,5 fois le salaire social minimum non qualifié) peuvent également bénéficier d'un remboursement partiel depuis le 1^{er} septembre 2022.

L'enseignement musical est organisé, sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par les communes et syndicats de commune. La coordination, le contrôle et la surveillance de l'enseignement musical sont effectués par le commissaire du Gouvernement à l'enseignement musical, secondé par le commissaire du Gouvernement adjoint. Les frais de fonctionnement de l'enseignement musical sont à charge des communes comme dans le passé, mais elles sont davantage soutenues dans leurs tâches par une réforme en profondeur du mode de calcul de la participation financière étatique et la mise à disposition d'un outil de gestion informatique performant. La dotation financière annuelle de l'État aux communes a été substantiellement augmentée de plus de 50 %. Celle-ci n'est plus plafonnée comme dans le passé, mais adaptée chaque année en fonction du nombre d'élèves et du temps d'enseignement dans les établissements d'enseignement musical.

Outre la nouvelle loi, quatre règlements d'exécution sont également entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2022, à savoir le *règlement grand-ducal du 16 juin 2022*

déterminant les différentes branches, les niveaux et la durée des cours dans l'enseignement musical ; le règlement grand-ducal du 22 juin 2022 fixant : 1^o les conditions et les modalités à remplir par les écoles de musique régionales pour assurer l'enseignement musical de la division moyenne spécialisée ; 2^o les modalités d'examen ainsi que les modalités d'obtention et de délivrance des diplômes de la division moyenne spécialisée pour les écoles de musique régionales ; le règlement grand-ducal du 29 juin 2022 fixant les jetons de présence des membres et des experts de la commission des programmes ; le règlement grand-ducal du 26 août 2022 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Campagne de sensibilisation et de promotion en faveur de l'enseignement musical

Le ministère avait lancé au niveau national une campagne de sensibilisation et de promotion en faveur de l'enseignement musical, en vue de la rentrée scolaire 2022/2023 et des inscriptions dans les différents établissements d'enseignement musical. À cet effet, le ministère avait fait produire deux vidéos (diffusées dans les salles de cinéma du pays et sur la chaîne de télévision luxembourgeoise) ainsi que des spots radios en langue luxembourgeoise et portugaise (diffusés par les stations de radio du pays). Les supports étaient également diffusés sur les réseaux sociaux du ministère et transmis à toutes les communes du pays et à tout établissement d'enseignement musical du pays pour les partager à leurs tours.

Des affiches de la campagne étaient diffusées dans toutes les écoles fondamentales, crèches et maisons relais ainsi qu'en grand nombre aux établissements d'enseignement musical. La campagne se poursuivait par des informations détaillées destinées aux parents qui portaient sur la gratuité des cours (quels cours et sous quelles conditions), le plafond du minerval et la nouvelle aide au minerval en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022. La campagne portait ses fruits, les inscriptions ont augmenté de plus de 13 % au niveau national, dans certaines communes, l'augmentation des inscriptions s'approchait même des 20 %.

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

15 réunions de la commission consultative ont eu lieu : discussion et propositions de textes en vue de l'élaboration du nouveau règlement *grand-ducal définissant les branches, niveaux et programmes d'études ; des branches supplémentaires avec leur structure, programme d'études et d'examen* a été élaboré et proposé au ministre, de même pour des mises à jour de programmes d'études et d'examens existants. À cet effet, des groupes d'experts ont été mis en place pour émettre des propositions à la commission, au total 10 réunions des différents groupes d'experts ont eu lieu.

Commission de classement

Cinq réunions ont eu lieu en vue d'émettre des avis de classements aux communes et syndicats de communes concernant la reconnaissance des diplômes du domaine musical. 58 dossiers de chargés de cours et d'enseignants ont été traités et avisés par la commission.

Subventions au minerval

En référence au règlement *grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical* (règlement abrogé au 1^{er} septembre 2022 suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi et des nouvelles modalités y afférentes), 909 demandes ont été introduites, dont 768 ont été approuvées, 120 ont été refusées sur le vu des critères en place, et 21 sont restées incomplètes malgré les demandes de renseignements supplémentaires. Un montant total de 145 979,12 € a été versé aux demandeurs de l'aide étatique.

Stages de formation orchestre

Au total 15 élèves issus des conservatoires luxembourgeois ont eu l'opportunité de bénéficier d'un stage de formation orchestre auprès de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg (OPL) ou de la Musique militaire grand-ducale.

Suite à une audition-concours pour des stages de formation orchestre au sein de l'OPL, quatre élèves ont tous été retenus pour bénéficier chacun d'un stage de trois mois à hauteur d'une semaine par mois.

Six stagiaires de l'année 2021 se sont vus prolonger leur stage de formation orchestre auprès de l'OPL en 2021.

Deux élèves se sont inscrits à l'audition-concours pour des stages de formation orchestre auprès de la Musique militaire grand-ducale et ont été retenus. Chaque stagiaire a participé aux activités de l'orchestre pen-

dant trois semaines. Trois stagiaires de l'année 2021 se sont vus prolonger leur stage de deux semaines supplémentaires en 2022.

Formation continue des enseignants

13 sessions de formations ont été organisées respectivement financées par le ministère. Au total, 206 enseignants y ont participé.

Collaborations entre écoles fondamentales, centres de compétences, classes spécialisées d'accueil de l'État et établissements d'enseignement musical

En 2022, de nombreux projets pédagogiques ont été autorisés et mis en place, au total dans 171 classes, dont 153 projets avec des classes de l'enseignement fondamental (dans les communes de Bertrange, Betten-dorf, Consdorf, Contern, Dalheim, Echternach, Habscht, Hesperange, Junglinster, Kopstal, Mamer, Manternach/Synecosport, Mondorf-les-Bains, Reckange-sur-Mess, Sandweiler, Schengen, Schuttrange et Steinsel), 15 projets avec des classes dans deux centres de compétences, (au Centre de logopédie à Strassen et à l'annexe du Centre pour le développement intellectuel à Echternach) et trois projets avec des classes spécialisées d'accueil de l'État à Weilerbach.

Partenariat et soutien financier

Outre les trois conventions existantes établies entre le ministère et la Philharmonie Luxembourg ; l'École de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), l'association des écoles de musique (AEM), une nouvelle convention a été établie en 2022 avec la *Luxembourg Philharmonic Orchestra Academy*.



Service national de la jeunesse

Offres pédagogiques

Les équipes spécialisées basées dans les cinq centres Marienthal, Hollenfels, Base nautique Lultzhausen, *Forum Geesseknäppchen* et le centre Cinqfontaines offrent des programmes pédagogiques pour les services d'éducation et d'accueil (SEA), les maisons de jeunes (MJ), les organisations de jeunesse (OJ), les groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et de l'enseignement secondaire (ES).

Elles organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures, pour les animateurs des camps et colonies et pour des animateurs spécialisés. Les équipes éducatives proposent des activités sous les slogans suivants : *Natur erliewen*, *Sport erliewen*, *Team erliewen*, *Medien erliewen*, *Kreativiteit erliewen*, *Menscherechter erliewen*.

Les centres Hollenfels, Marienthal et Cinqfontaines disposent d'une infrastructure permettant aux groupes d'y séjourner. En 2022, le nombre de nuitées s'est élevé comme suit : Hollenfels (3986), Marienthal (8044) et Cinqfontaines (1986).

Natur erliewen

Les thèmes principaux de l'équipe *Natur erliewen* sont les suivants : abeilles, forêt, eau et ferme pédagogique. La plupart des activités se déroulent dans le centre de jeunesse de Hollenfels ou ses alentours.

Au total, l'équipe a pu encadrer 323 groupes lors des différentes activités de l'année 2022 : 29 groupes (jusqu'à 10 participants), 176 groupes (11-20 participants), 74 groupes (21-30 participants), 43 groupes (31-50 participantes) et un groupe avec plus de 50 participants.

L'équipe *Natur erliewen* a proposé 50 formations avec un total de 765 personnes, dont neuf formations continues pour enseignants (71 participants), 27 formations pour personnel des crèches, maison relais et maisons de jeunes (423 participants) et six workshops/formations pour multiplicateurs (59 participants). De plus, 60 personnes ont participé aux formations pour animateurs spécialisés sous les thèmes abeilles, forêt, eau et ferme pédagogique. En plus trois *Journées outdoor* ont été organisées pour personnel des crèches, maisons relais et maisons des jeunes avec un total de 135 participants.

L'équipe éducative a contribué à l'offre du réseau de formation *Bauernhofpädagogik in der Großregion*. Elle est engagée dans le réseau de l'Éducation au développement durable de la Grande Région et du Benelux et elle coopère en outre avec le Centre de jeunesse écologique de *Sremski Karlovci* en Serbie.

Sport erliewen

À la base nautique de Lultzhausen, gérée par le SNJ en étroite collaboration avec le ministère des Sports, l'équipe pédagogique *Sport erliewen* propose des activités d'initiation au sport et à l'activité physique. Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, géocaching, kayak, *stand up paddling*, voile, vélo tout-terrain, course d'orientation, radeau, escalade et des activités dans le domaine du sport urbain. Au total, l'équipe a pu encadrer 660 groupes lors des différentes activités de l'année 2022 : 173 groupes (jusqu'à 10 participants), 353 groupes (11-20 participants), 133 groupes (21-30 participants) et un groupe (31-50 participantes).

La régata *Sailing schools* a été organisée en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisières et de régates (170 participants, dont 60 skippers et co-skippers).

En collaboration avec l'École nationale de l'éducation physique et des sports, des formations de spécialisation pour animateurs spécialisés dans les disciplines vélo-tout-terrain, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports urbains ont attiré 81 participants.

L'équipe *Sport erliewen* a aussi proposé trois formations continues pour le personnel de maisons relais (44 participants) et trois workshops/formations pour multiplicateurs (52 participants).

Le SNJ a organisé la troisième édition du *BeActive@Jugendhaus* au mois de septembre. 16 maisons des jeunes avec un total d'environ 600 participants ont participé à de cette initiative.

La 13^e édition de la *Nuit du sport* a connu un franc succès. Pas moins de 43 communes et organisateurs ont participé à l'initiative et la *Nuit du sport* a attiré plus de 15 000 participants qui ont pu découvrir quelque 150 ateliers et activités attractifs allant de disciplines sportives classiques jusqu'à des sports de tendance moins médiatisés.

Team erliewen

Le focus de l'équipe *Team erliewen* est mis sur des activités sur le thème de la dynamique de groupe, comme notamment le teambuilding-parc, le vélo tout-terrain tandem, le tir à l'arc, le parc à cordes, l'escape area et l'expédition Marienthal.

Au total, l'équipe a pu encadrer 636 groupes lors des différentes activités de l'année 2022 : 127 groupes (jusqu'à 10 participants), 285 groupes (11-20 participants), 213 groupes (21-30 participants), neuf groupes (31-50 participantes) et deux groupes avec plus de 50 participants.

Pour encadrer toutes ces activités, l'équipe *Team erliewen* a compté tout au long de l'année avec la collaboration de 43 animateurs spécialisés. 15 formations et 13 entraînements de rafraîchissement pour animateurs spécialisés ont été organisés au courant de l'année écoulée.

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

Le SNJ a co-organisé, en partenariat avec différentes associations et organisations, 49 activités avec 1 379 participants :

- avec le Groupe Animateur (GA) 25 camps, colonies ou weekends (969 participants) ;
- avec l'école de musique Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) sept activités artistiques (226 participants) ;
- avec le Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel (GEAE) 11 activités internationales et multiculturelles (406 participants) ;
- avec le Regulus Junior Club de natur & êmwelt, quatre activités dans le domaine de l'écologie et de l'environnement (74 participants) ;
- Ils s'ajoutent trois activités sportives et de plein air (108 participants) qui ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

En collaboration avec les équipes pédagogiques *Sport erliewen*, *Kréativiteit erliewen* et *Medien erliewen* trois nouvelles colonies ont été réalisées :

- un camp de cirque en partenariat avec l'a.s.b.l. *Maach keen Zirkus* (14 participants) ;
- le *Makercamp (Op de Spueren vum Daniel Düsen-trieb)* avec 18 participants ;
- le *Geflimmers mam Klickklack a Flickflack* avec 15 participants.

Formations pour animateurs

Pour l'année 2022, un total de 1 745 personnes ont participé aux formations pour aide-animateurs, animateurs, chefs de camp et formateurs, organisées par le SNJ en partenariat avec le Groupe animateur, les LGS, l'UGDA et GEAE. 19 personnes ont participé à deux formations spécifiques pour chefs de camp et 63 personnes ont participé à quatre formations spécifiques pour formateurs.

S-Team : Setz dech an!

Le projet est coordonné par le SNJ avec le soutien du SCRIPT et du CePAS. Il s'agit d'un projet de prévention de la violence, dans lequel des encadrants forment et accompagnent des groupes de jeunes *S-Team*, qui ont comme objectif de réaliser des actions et des projets de sensibilisation pour leurs camarades au sein de leurs établissements respectifs.

Depuis l'année scolaire 2021/22, le projet *S-Team: Setz dech an!* a été mis en place dans un certain nombre d'établissements fondamentaux, secondaires et maisons relais. Au cours de cette dernière année, le SNJ a formé 59 éducateurs et enseignants, dont 28 en collaboration avec l'IFEN.

En tout, 231 enfants et jeunes provenant de 18 établissements secondaires, trois écoles fondamentales, six maisons relais, un campus scolaire (fondamental et maison relais) et un foyer de réfugiés ont reçu leur certificat pour leur engagement dans le projet *S-Team*, dont 39 ont également reçu un certificat médiation par les pairs.

Medien erliewen

Mediafactory

L'équipe de la *Mediafactory* au Centre de jeunesse Marienthal propose des activités permettant aux participants de réaliser leurs créations audiovisuelles et de développer un esprit critique envers les médias.

Au total, l'équipe a pu encadrer 45 groupes lors des différentes activités de l'année 2022 : 24 groupes (jusqu'à 10 participants), 17 groupes (11-20 participants), quatre groupes (21-30 participants). À part des activités, 21 prêts de matériel audiovisuel ont été comptés en 2022.

En cours de l'année 2022, l'équipe a lancé deux nouvelles activités. La première activité *Pot de rêves* initie les jeunes participants à la technique d'animation 2D *stop motion* et les soutient dans la réalisation de leur propre film. Lors de la deuxième *Mir maachen de Punkt*, les jeunes définissent le contenu (de la rédaction à la réalisation) d'une émission *Late Night Show* traitant un sujet d'actualité, l'activité encourage ainsi la réflexion critique des jeunes participants.

Le concours *Crème fraîche 2022*, organisé dans le cadre du *Luxembourg City Film Festival*, comprend deux volets, les *clips de 60 secondes* (10 clips) et *scénario* (six projets). Les finalistes ont pu présenter leurs projets devant 120 spectateurs au cinéma Kinopolis, Kirchberg. Le nombre des spectateurs a été limité dû à la pandémie. Le tournage du scénario gagnant *Luxembourg Story* de l'année 2022 a été réalisé en partenariat avec le CNA.

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination de l'initiative gouvernementale *BEE SECURE*. Il organise les sessions d'information et de sensibilisation aux risques et aux opportunités liés aux TIC auprès des enfants, des jeunes et de leur entourage. Dans le cadre de *BEE SECURE*, le SNJ publie en outre des dossiers d'information et des guides pratiques et émet ces informations à travers ses sites internet, les réseaux sociaux et la presse nationale. À ces dossiers s'ajoutent des campagnes destinées au grand public.

Le SNJ a organisé 1 101 formations de sensibilisation : 972 formations dans le cadre scolaire (environ 20 000 jeunes sensibilisés), 23 sessions dans le cadre du secteur jeunesse (environ 250 jeunes), 31 soirées d'information pour les parents et le grand public et 35 formations pour les multiplicateurs (environ 550 enseignants et éducateurs).

La campagne de sensibilisation *À quel point es-tu connecté?* a pris fin avec l'année scolaire 2021/2022. Elle s'est penchée sur la consommation numérique quotidienne des gens. Un test interactif sur www.superuser.lu incite les utilisateurs à réfléchir sur leur propre consommation quotidienne des médias. Le site Internet a été consulté à 10 000 reprises et restera disponible dans le futur.

Pour l'année scolaire en cours, la campagne de sensibilisation *#NOHATEONLINE* promeut le respect mutuel en ligne et vise à combattre le discours de haine. La campagne a en outre pour objectif d'informer le public sur la liberté d'expression et les limites juridiques existantes. Le portail Web nohateonline.lu reprend des recommandations générales pour lutter contre le discours de haine en ligne et renvoie vers le portail de signalement *BEE SECURE Stoptline* (stoptline.bee-secure.lu).

De plus amples informations sur les activités du SNJ dans le cadre de *BEE SECURE* se trouvent dans le rapport annuel de *BEE SECURE*. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau international *Insafe* et *INHOPE*, qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* du monde entier.

Kreativität erliewen

Makerspace Base1

Le SNJ anime au *Forum Gëesseknäppchen* le *Makerspace Base1*, un espace équipé avec différents outils techniques et animé par une équipe de huit experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation, l'impression 3D ou le design. Le coding est promu à travers un accord de partenariat avec l'asbl *CODE CLUB* Luxembourg. Pendant le *Walk-in*, les jeunes peuvent réaliser leurs propres projets avec le soutien des experts sur place. En 2022, le *Walk-in* a comptabilisé 1 638 visiteurs.

Le *Base1* offre aussi des workshops dans différents domaines pour des groupes des établissements d'éducation formelle et non formelle (66 groupes pour 2022). Le site web et l'identité visuelle de *Base1* ont été revus en 2022. Le nouveau site web a été publié en septembre. En novembre, la septième édition du *Makerfest* a eu lieu. Pendant une journée, plus de 600 enfants des Maisons relais ont pu participer à 20 ateliers créatifs. Les ateliers ont abordé des thèmes comme le codage, la calligraphie, l'électricité et les sciences. *Base1* a également participé à des événements tels que la *YEP-Schoulfoire*, le *Festival de l'enfance*, la *Luxembourg Gaming Experience* et les *Researcher's Days*. Plus que 20 000 visiteurs ont ainsi pu entrer en contact avec les activités créatives.

Mënscherechter erliewen

Le nouveau centre Cinqfontaines a été inauguré le 16 mars 2022 avec la cérémonie officielle de remise des clés par la congrégation des prêtres du Sacré-Cœur. Deux workshops ont été organisés afin de s'échanger avec les organisations et personnes concernées de la communauté juive et de construire des réseaux ainsi

qu'identifier des partenaires potentiels au nord du pays (80 participants).

Durant la première année, l'équipe pédagogique a lancé deux activités autour du thème des droits de l'homme. Les activités *Tous égaux, tous différents* et *Découverte de droits humains* se sont déroulées six fois (chacune trois fois) et ont comptabilisé un total de 86 participants. Le chalet de Cinqfontaines a hébergé environ 250 enfants en colonie d'été. Pendant l'année, le centre a accueilli 10 groupes (environ 150 personnes) pour une visite guidée et a mis à disposition ses infrastructures pour deux événements de commémoration.

Le 1^{er} octobre 2022 la première porte ouverte du centre s'est déroulée, attirant environ 200 visiteurs. À part des visites guidées, des jeunes musiciens de l'école de la musique à Clervaux ont joué des œuvres de *Verfemte Musik* et le vernissage de l'exposition *L'identité est pour moi...*, un projet en collaboration avec le *Jugendtreff Norden* (Elisabeth jeunesse), faisait partie du programme. Afin de donner au public la possibilité de se familiariser avec l'histoire du site, des panneaux historiques ont été mis en place et le site web officiel du centre Cinqfontaines (www.cinqfontaines.lu) a été lancé.

Soutien à la transition vers la vie active

Le SNJ a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes pendant la phase de transition vers la vie active en offrant information et conseil sur les offres de formations, sur la vie professionnelle et sur les alternatives à l'inactivité. Durant tout leur parcours dans une des offres proposées, les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel en vue d'une réintégration à l'école ou à une formation, un accès à la vie professionnelle ou dans leur choix d'une alternative concrète à l'inactivité. Pour remplir ces missions, le SNJ s'appuie sur un réseau d'antennes locales réparties à travers le pays.

Offres pour jeunes en transition

Service volontaire

Pendant l'année scolaire 2021/2022, 478 nouveaux volontaires se sont engagés à plein temps pour une durée entre deux semaines et 12 mois dans une mission d'utilité publique au Luxembourg ou bien au-delà des frontières.

Le Service volontaire national (SVN) s'adresse à des jeunes résidents qui désirent s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Pendant l'année scolaire 2021/2022, 370 jeunes ont démarré leur mission et ont été accompagnés par un agent d'une antenne locale du SNJ. Cet accompagnement individuel est complété par des sessions d'introduction préparant les jeunes à leur engagement et des rencontres thématiques sur des sujets tels que la citoyenneté et l'identité au niveau régional.

Le Service volontaire européen (SVE) est co-financé par le Corps européen de solidarité (CES), une initiative

de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Pendant l'année scolaire 2021/2022, 31 volontaires étrangers ont été accueillis au Luxembourg et 63 jeunes résidents ont été envoyés à l'étranger.

Le Service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. 13 jeunes résidents ont pu entamer une mission de coopération et un jeune venant d'un pays tiers a été accueilli au Luxembourg pendant l'année scolaire 2021/2022. 35 sessions de formation ont été organisées à l'attention de 248 participants dans le cadre du cycle de préparation et de formation à un service volontaire à l'étranger (SVC et SVE).

290 organismes de droit public ou privé détiennent en 2022 un agrément pour accueillir ou envoyer des volontaires, dont 25 ont reçu un nouvel agrément au cours de l'année.

Ateliers

Les ateliers permettent aux jeunes de rompre avec une période d'inactivité et de s'impliquer avec leurs idées et talents dans des ateliers pratiques tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet d'insertion réaliste.

En tout, 94 participants de plus de 15 nationalités différentes ont été accueillis sur les trois sites du SNJ (Esch-sur-Alzette, Colmar-Berg, Luxembourg-Ville) pour une durée d'une semaine à 12 mois, avec en moyenne 102 jours de présence par jeune. Parmi ces participants âgés en moyenne de 21,7 ans, quatre jeunes avaient le statut de bénéficiaire de protection internationale et sept jeunes celui du statut de travailleur handicapé. 59 jeunes ont quitté les ateliers pendant l'année scolaire 2021/2022. Ils ont soit renoué avec l'école ou une formation qualifiante (16 jeunes), effectué un service volontaire (neuf), réalisé un stage (quatre) ou conclu un contrat de travail (18). Pour 12 jeunes, aucune information n'est disponible. Ainsi, pour plus de 79 % des jeunes, la participation à un atelier pratique constitue un tremplin efficace.

Maintien scolaire et remédiation au décrochage

Le SNJ a comme mission de proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, d'organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et d'assurer un suivi des décrocheurs scolaires. Dans ce contexte, les agents du SNJ adoptent une démarche proactive, en partenariat avec les acteurs du monde scolaire.

Accompagnement des élèves à risque de décrochage

L'expression « *élèves en risque de décrochage* » désigne des élèves en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire et ne disposant pas de solution stable pour leur apprentissage ou leur formation. Pendant l'année scolaire 2021/2022, les agents du SNJ

ont analysé la situation de 1 948 élèves à risque identifiés par leur personne de référence dans les lycées (enseignant bénéficiant d'une décharge spécifique pour ce travail). La prise de contact avec ces élèves est facilitée par les interventions en classe réalisées en amont dans les lycées partenaires (workshops, p. ex. l'activité *Op der Sich no enger Ausbildungsplaz* – OSNA, tours de classes, réunion parents). Pendant l'année scolaire 2021/2022, les agents du SNJ ont proposé 142 journées workshops et 202 tours de classes. 23 classes ont été reçues dans une antenne locale du SNJ.

Suivi des décrocheurs

Les agents du SNJ ont contacté individuellement 819 décrocheurs scolaires sur base de listes mensuelles afin de s'informer sur leur situation et leurs besoins. L'objectif de cette mesure est d'identifier les jeunes qui ont besoin d'aide pour pouvoir renouer avec une activité et de les inviter à un premier entretien.

Classes d'orientation

Le SNJ collabore depuis l'année scolaire 2015/2016 avec le Lycée Bel-Val (LBV) pour offrir des classes d'orientation dans un environnement extrascolaire et scolaire adapté aux besoins du jeune. Ainsi, les jeunes participent en dehors des leçons d'enseignement à un stage d'orientation ou un service volontaire qui ensuite est pris en compte lors de la décision de promotion à la fin de l'année scolaire.

En 2021/2022, 10 apprenants inscrits à ces classes au LBV ont aussi bénéficié d'un suivi du SNJ.

Ce modèle de collaboration entre éducation formelle et non formelle a suscité l'intérêt d'autres lycées. L'évolution dans un contexte de crise sanitaire compliqué a entravé les démarches des lycées intéressés à développer de nouveaux projets. Durant l'année scolaire 2021/2022, 11 élèves de l'École nationale des adultes (ENAD) ont bénéficié d'une collaboration avec le SNJ.

Stages de découverte

Les stages de découverte du SNJ permettent aux jeunes qui ne sont plus scolarisés et qui ne travaillent pas, de confirmer leur projet professionnel ou bien encore de décrocher un contrat d'apprentissage. Pendant l'année scolaire 2021/2022, 217 stages de découverte ont été organisés auprès de 166 entreprises ou organisations disposées à encadrer un jeune, lui permettant de prendre contact avec le monde du travail, d'avoir un aperçu des exigences d'un métier et de comparer ses attentes d'une activité professionnelle à la réalité.

Catalogue-formation

Le catalogue-formation du SNJ complète l'offre de soutien aux jeunes en transition vers la vie active en proposant des formations dans les domaines suivants : projet de vie, pratique professionnelle, *life skills* et développement personnel. En tout, 27 formations avec 174 participants ont eu lieu.

Maison Eisenborn

La Maison Eisenborn est une structure de logement temporaire qui accueille des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui font face à un problème de logement dans le cadre d'une mobilité internationale, comme un service volontaire (12 chambres sont réservées à cette fin), ou n'ayant pas ou plus d'attaches familiales au Luxembourg (quatre chambres).

Pendant l'année scolaire 2021/2022, 10 volontaires étaient logés à la Maison Eisenborn. 36 jeunes étudiants ont pris adresse à Eisenborn dont 16 y ont logé occasionnellement, p. ex. pendant leurs vacances de semestre, afin de passer un weekend avec leurs amis au Luxembourg ou encore pendant un stage dans le cadre de leurs études supérieures.

Innovation

Formation continue

Offres en formations continues

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue d'une durée de 30 heures se compose de cinq modules. En 2022, 120 personnes étaient inscrites à la formation, réparties en six groupes, dont un groupe en luxembourgeois et allemand et cinq groupes en français. Des réunions d'échange pour les référents pédagogiques formés les autres années ont été organisées à Esch-Belval, Luxembourg-Ville et Marienthal. En 2022, 100 personnes y ont participé.

Dans le cadre du dispositif d'aide aux devoirs, deux modules de formation, destinés au personnel éducatif des services d'éducation et d'accueil et aux assistants parentaux ont été conçus en français et en luxembourgeois. Ces formations sont disponibles sur le site de l'IFEN.

La formation *Modul A* a été organisée du 28 au 30 juin au centre de jeunesse du Marienthal pour transmettre le cadre légal du secteur de la jeunesse ainsi que véhiculer les idées et les valeurs du cadre de référence national sur l'éducation non formelle. Cette formation permet également d'aborder des thématiques actuelles du secteur jeunesse. 40 nouveaux travailleurs dans le secteur de la jeunesse ont participé aux trois jours de formation pour retourner dans leur structure avec de nouvelles idées, un réseau social plus élargi et des pistes de réflexion pour leur travail au quotidien.

En 2022, 1 745 personnes ont participé aux formations pour aide-animateurs, animateurs, chefs de camp et formateurs, organisées en partenariat avec le Groupe animateur, l'École de musique l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), les Lëtzebuerger Guiden a Scouten (LGS) et l'*Europäische Vereinigung für Eifel und Ardennen* (EVEA). 19 personnes ont participé à deux formations spécifiques pour devenir chefs de camp et 63 personnes ont participé à quatre formations spécifiques pour formateurs.

Six journées d'échange sur les formations pour animateurs avec 118 participants ont été organisées par la Commission consultative à la formation de l'animateur. En 2022, 939 nouveaux brevets (366 brevets d'animateur A, 240 brevets d'animateur B, 131 brevets d'animateur C, 18 brevets d'animateurs D, 122 brevets d'animateur E et 62 brevets d'animateur F) ont été émis.

Le nouveau dispositif de la formation continue et de l'accompagnement professionnel

Depuis janvier 2022, le nouveau dispositif de la formation continue et de l'accompagnement professionnel est applicable au secteur de l'éducation non formelle. Il est piloté par la Commission de la formation continue et coordonné par le SNJ. Les formations du programme annuel 2022 ont été élaborées et organisées par les six agences de formation continue conventionnées avec le ministère et ont été validées par le SNJ. Les agences ont fait valider 1 150 formations, ce qui correspond à un total de 9 374 heures.

Toutes les formations du programme ont été publiées sur le site www.formation.enfancejeunesse.lu. Ces formations étant entièrement financées par l'État, les structures du secteur de l'éducation non formelle ont pu y participer gratuitement, sous condition de respecter leur crédit d'heures « formation continue » alloué par le SNJ pour l'année 2022. En cours d'année, les structures ont également obtenu du SNJ un crédit d'heures accompagnement professionnel leur permettant de bénéficier gratuitement de supervisions d'équipe ou de coachings de dirigeant organisés par les six agences.

Le nouveau dispositif de la formation continue prévoit également que les structures du secteur puissent organiser elles-mêmes leurs formations et leurs accompagnements professionnels, sans devoir recourir aux agences de formation continue et d'accompagnement professionnel. Dans ces cas, les frais ne sont pas pris en charge par le SNJ, mais une demande de validation peut être introduite pour obtenir la reconnaissance des heures de formations. Le SNJ a reçu de la part du secteur 216 demandes de validation, dont 209 ont pu être validées, ce qui représente un total de 3 220,25 heures. En 2022, les travaux ont été lancés pour élargir le dispositif au secteur de l'aide à l'enfance et à la famille.



Conférences

Le 21 juin a eu lieu la conférence nationale annuelle sur l'éducation non formelle du secteur de la jeunesse ayant pour sujet *L'espace libre pour les jeunes*. Cette conférence a rassemblé 75 personnes du secteur de la jeunesse qui ont pu assister à plusieurs exposés d'exemples pratiques, à une table ronde et à des ateliers d'échange.

La 11^e conférence nationale sur l'éducation non formelle des enfants, organisée en collaboration avec le ministère a eu lieu le 17 novembre et a rassemblé plus de 300 personnes. Le thème de 2022 a été *Grandir ensemble rend plus fort – Les compétences socio-émotionnelles dans l'éducation non formelle*.

Le 29 octobre a eu lieu la première conférence nationale pour les assistants parentaux, elle a été organisée en collaboration avec l'Agence Dageselteren et a eu pour sujet *L'importance de l'attachement assistants parentaux-enfants*.

Chaque expert a été interviewé après la conférence afin de résumer les messages clés de leur exposé, les trois vidéos réalisées se trouvent sur le site www.enfancejeunesse.lu.

Publications

Afin de soutenir le développement de la qualité dans l'éducation non formelle, le SNJ édite des dossiers pédagogiques à l'attention du personnel éducatif. En 2022 ont été édités dans la série *Pratiques pédagogiques*, les publications *Pratiques pédagogiques dans les espaces de l'éducation non formelle* et *Les droits de l'enfant dans l'éducation non formelle* et dans la série *Instruments qualité* le dossier *L'auto-évaluation sur base du cadre de référence national sur l'éducation non formelle – Édition 2022* (en français et en allemand).

Dans la série *Guides pédagogiques* a été publié en allemand et en français le dossier *La familiarisation des enfants dans les structures d'éducation et d'accueil pour enfants*.

Les dossiers *Les enfants et leurs peurs* et *Les enfants et la phase de familiarisation* ont été publiés dans la série *Cahiers parents*. Une fiche thématique consacrée à l'aide aux devoirs a été rédigée en français et en allemand.

Outils pédagogiques et vidéos

Un livret *Une journée en crèche – communication illustrée avec les parents* a été conçu pour faciliter la communication avec les parents lorsque des difficultés linguistiques apparaissent. Une affiche *Soutenir l'enfant dans son développement* a été éditée en luxembourgeois et en français.

Une représentation du travail avec les jeunes intitulée *De Jonken op senge Weeër begleeden* a été dévelop-

pée au cours de cette année en concertation avec le personnel socio-éducatif. Le but de cette image est de représenter et de valoriser le secteur de la jeunesse. Leur travail est d'aider les jeunes à devenir des citoyens autonomes, responsables et dotés d'un esprit critique, créatifs et solidaires, afin qu'ils se sentent bien dans leur peau. Cette représentation *De Jonken op senge Weeër begleeden* est l'équivalent du *D'Kand a senger Entwécklung ënnerstëtzen* pour le secteur de la petite enfance et de l'enfance.

Neuf vidéos illustrant les pratiques professionnelles ont été réalisées : *Questionnaire pour enfants – interroger les enfants sur leur bien-être*, *Une journée dans la forêt avec les Steinseler Wullmais*, *La communication avec des photos*, *L'hiver dans la crèche en forêt*, *Le printemps dans une crèche en forêt*, *Petit à petit l'oiseau fait son nid*. Trois vidéos ont été présentées lors de la conférence nationale ayant pour thème *Grandir ensemble rend plus fort: Des offres pour s'exprimer, Apprendre à connaître ses propres émotions et Le projet de prévention de la violence : S-Team*.

Afin d'inciter les enfants et les jeunes à pratiquer une activité sportive au quotidien que cela soit dans leur temps libre ou au sein de clubs sportifs, deux posters ont été élaborés : *Chaque mouvement compte!* destiné aux enfants de 4 à 12 ans et *Let's get moving!* pour les jeunes de 12 à 24 ans.

Les affiches *Soutenir l'enfant dans son développement* et *D'Kand a senger Entwécklung ënnerstëtzen* ont été conçues durant cette année. Afin d'illustrer de manière plus détaillée le contenu de cette affiche, huit clips vidéo illustrant le cadre de référence national sur l'éducation non formelle de manière très condensée ont été réalisés : *Qu'est-ce que l'éducation non formelle?*, *Comment soutenir les enfants pour les rendre plus forts?*, *Comment voyons-nous l'enfant?*, *Comment les enfants apprennent-ils?*, *Les missions des éducatrices et éducateurs?*, *L'attitude des éducatrices et éducateurs?*, *Quels sont les différents aspects de la qualité dans l'éducation non formelle?*, *Comment se déroulent le développement et le suivi de la qualité?*

Conseil scientifique pour l'éducation plurilingue

Le conseil scientifique qui accompagne la mise en œuvre du programme de l'éducation plurilingue dans la petite enfance s'est réuni pour la seconde fois dans sa nouvelle composition, les 11 et 12 octobre 2022. Cette rencontre permet des échanges sur l'état actuel du plurilinguisme dans les crèches au Luxembourg, mais également de manière plus générale sur l'état d'avancement des travaux et des recherches dans le domaine du plurilinguisme en Europe.

Projets et campagnes

Campagne 50 Projekte géint Gewalt

Le *Projet INNOVATION* offre un soutien financier aux projets des services d'éducation et d'accueil (SEA), des maisons des jeunes (MJ) et aux structures de jeunesse qui ont un aspect novateur dans le domaine de

l'éducation non formelle et qui visent le développement de la qualité pédagogique. En 2022, cinq projets dans le secteur de la jeunesse ont bénéficié de ce soutien financier.

23 projets ont pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre du *Projet GO* soutenant des initiatives du secteur de la jeunesse ou des groupes de jeunes âgés de 12 à 29 ans.

Initiative Dobaussen aktiv

Une évaluation des cinq projets financés, dans le cadre de cette initiative, a été réalisée en 2022. Elle prenait en considération les objectifs, le déroulement, les moments clés ainsi que les chances et les défis. Le détail de ces évaluations peut être consulté sur le site www.enfancejeunesse.lu et servir d'inspiration au secteur de l'éducation non formelle.

Les deux posters *Chaque mouvement compte!*, destiné aux enfants de quatre à 12 ans, et *Let's get moving!* pour les jeunes de 12 à 24 ans clôturent l'*initiative Dobaussen aktiv*.

IN:CUBATOR

Cette offre pédagogique du SNJ permet d'une part de mettre à disposition d'un groupement de jeunes ou d'associations travaillant avec des jeunes ou dans l'intérêt des jeunes des locaux pour travailler et se réunir. D'autre part, cela permet de soutenir de nouvelles initiatives conçues par des jeunes ou ayant un lien étroit avec la jeunesse. 41 associations étaient inscrites à l'*IN:CUBATOR* en 2022. L'adhésion se fait par contrat renouvelable annuellement.

Évènements

Le *Symposium fir Spillpädagogik* autour du sujet *Spillen an der Fräizäit* a eu lieu le 24 mars. 90 personnes ont assisté aux exposés d'André Stern et de Christian Haag et ont eu la possibilité de participer à deux workshops parmi les 10 proposés.

Les 22 mars et 15 novembre, les professionnels de l'éducation non formelle du secteur de la jeunesse ont participé à une nouvelle plateforme de mise en réseau et d'échange : *E Kaffi am....* La première rencontre a eu lieu au *Luxembourg Science Center* de Differdange, la seconde à la *Konschthal* d'Esch-sur-Alzette. Ces deux rencontres ont rassemblé près de 100 personnes. Le but de ce type de format est autant d'inciter les participants à revenir avec un groupe de jeunes que de pouvoir échanger des idées et des offres entre professionnels.

800 personnes ont assisté le samedi 24 septembre 2022 à la 15^e édition du festival *On Stéitsch* ayant pour le thème *Däi Joer, deng Kolleegen, däi Festival*. Ce festival a pour objectif d'une part la promotion des cultures de jeunes ainsi que la contribution à la visibilité des acteurs du secteur jeunesse et d'autre part la mise en évidence de leurs projets et leurs talents. 44 groupes d'artistes ont participé à cet événement, ce qui représente 150 jeunes au total.

Un concours dans le cadre de l'*Année européenne de la jeunesse* permettait aux visiteurs de gagner un voyage en train à travers l'Europe.

Le 21 avril a été lancée, au centre de Cinqfontaines, la première édition de l'*Innovation Day* pour le personnel du SNJ, une journée consacrée au thème de l'innovation. 50 personnes ont assisté à des présentations et ont pu s'échanger lors de la visite du site et des stands.

Enquêtes et études

Le service enquêtes et études du SNJ a rédigé les rapports suivants, publiés annuellement, en collaboration avec différents partenaires :

- *BEE SECURE Radar – Utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes : tendances actuelles;*
- *Rapport sur le suivi de la qualité pédagogique auprès du secteur de l'éducation non formelle;*
- *Rapport sur les jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg.*

En outre, les enquêtes et rapports suivants ont été élaborés en 2022 :

- *Rapport sur la diversité linguistique des jeunes enfants et les pratiques langagières à domicile au Luxembourg;*
- *Rapport sur l'impact du dispositif de développement de la qualité sur le secteur de l'éducation non formelle (SEA & AP);*
- *Enquête sur le dispositif aide aux devoirs dans les structures d'éducation et d'accueil.*

Suivi de la qualité dans les structures de l'éducation non formelle

Les agents régionaux du SNJ ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des SEA et des MJ ainsi que les projets d'établissement des assistants parentaux (AP).

120 concepts d'action généraux de SEA et 158 projets d'établissement des AP ont été introduits et avisés en 2022. À noter que les concepts des MJ avaient tous été reçus et avisés en 2021.

Lors de visites sur place, l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux et les projets d'établissement est vérifiée.

1 292 visites dans les SEA, 112 dans les MJ et 654 auprès des AP ont été réalisées en 2022.

Les agents régionaux rédigent annuellement un rapport sur chaque prestataire.

393 rapports sur les assistants parentaux, 784 sur les SEA et 57 sur les MJ ont été rédigés en 2022.

Accueil au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair, assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il propose des médiations en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. En 2022, 106 familles ont obtenu un agrément en tant que famille d'accueil et 258 jeunes ont obtenu une approbation comme jeune au pair (2021 : 91 agréments, 245 approbations - 2020 : 94 agréments, 233 approbations).

Force est de constater que le programme au pair fait état d'une constante augmentation de demandes d'approbation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013. Sur les cinq dernières années, une croissance de 40 % a été constatée. Par voie de conséquence, le nombre de dossiers dans lesquels le SNJ doit intervenir en tant que médiateur augmente proportionnellement. En 2021, le SNJ a commencé à inviter systématiquement les familles d'accueil ensemble avec leurs jeunes au pair à un entretien de médiation en cas d'une manifestation d'une intention de résiliation de la convention d'accueil ou d'une mésentente entre les parties. Cette pratique a été maintenue en 2022. Grâce à la mise en place de procédures de contrôle et d'évaluation plus strictes, le nombre de médiations a fortement diminué en 2022 : seulement 13 médiations ont été nécessaires (en comparaison à 2021, où 48 entretiens ont dû être organisés avec les familles d'accueil et leurs au pair).

De même, une collaboration étroite avec la police judiciaire, l'Inspection du travail et des mines (ITM), le Comité traite humaine ainsi que la direction de l'immigration a été mise en œuvre et renforcée. En fonction des besoins du programme au pair, les agents du service participent tout au long de l'année à des formations leur permettant d'étendre leurs compétences dans les domaines clés. Finalement, le SNJ procède depuis 2022 à un contrôle régulier du paiement de l'argent de poche du jeune au pair ainsi qu'à un sondage en deux parties qui permet dorénavant aux jeunes au pair de faire part de leurs expériences, positives comme négatives, pendant leur accueil.

Afin de leur expliquer leurs droits et devoirs en tant qu'au pair, les jeunes sont obligés de participer à une session d'information à leur arrivée. Comme en 2021, le SNJ a organisé en 2022 13 sessions auxquelles 222 jeunes au pair ont participé.

Les jeunes, qui sont en moyenne âgés de 23 ans, viennent des quatre coins du monde. La grande majorité des jeunes au pairs reste pendant 10 à 12 mois au Luxembourg. Bien qu'en 2021 une grande partie des au pairs provienne des Philippines, en 2022 le Cameroun a pris la relève. Plus particulièrement, les pays d'origine les plus répandus ont été le Cameroun (62 jeunes au pair), les Philippines (44 jeunes au pair), le Madagascar (34 jeunes au pairs), la Thaïlande et le Mexique (10 jeunes au pairs).

Le site bilingue www.au-pair.lu informant les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg est constamment adapté et mis à jour. Les mêmes informations peuvent être consultées sur www.guichet.lu.

Soutien aux organisations bénévoles

Centres de jeunesse

Au centre Erpeldange, 576 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué 64 jours, avec un total de 2 489 nuitées au chalet et sous tentes. Au centre Weicherdange, 481 jeunes ont participé aux formations, weekends, camps et colonies organisés par des organisations de jeunesse. Le centre a été loué pendant 82 jours, avec un total de 1 918 nuitées au chalet et sous tentes.

Au centre Larochette, 18 formations et rencontres ont été organisées par le SNJ ou par des services pour jeunes. Le centre a été loué pendant 123 jours. Le service de prêt de matériel a traité 215 demandes de matériel pour activités de jeunesse et 270 projets de distribution de publications.

Congé jeunesse

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2022, 384 demandes ont été soumises au SNJ. Au total, 376 demandes, soit un total de 1 772 jours, ont été accordées.

Communication et événements

Sites internet et campagnes

En septembre 2022, le site www.cinqfontaines.lu a été lancé. On y trouve des informations sur l'histoire du site ainsi que sur l'offre pédagogique y proposée.

Le site de l'équipe *Kreativiteit erliewen - Basel* a fait peau neuve pour la rentrée 2022, ainsi qu'une toute nouvelle identité visuelle. Sur www.basel.lu, toutes les offres comme les ateliers, les activités au *Makerspace* ainsi qu'un calendrier des événements sont proposés en trois langues (français, allemand et anglais).

Événements

En octobre 2022, l'appel à candidatures pour la cinquième édition du Jugendpräis a été lancé. Les catégories ainsi que les projets soumis sont disponibles sur le site www.jugendpraes.lu.

Le 16 février 2022 a eu lieu la sixième édition de la foire *Deng Zukunft, Däi Wee #Infobourse fir Jonker an Elteren*. Cette bourse aux informations et contacts est le rendez-vous au niveau national pour les jeunes qui veulent saisir les opportunités s'offrant à eux, que ce soit en tant qu'étudiant, apprenti ou volontaire. Sur plus de 50 stands, jeunes et parents ont rencontré des représen-

tants d'entreprises, de services d'orientation et d'information ainsi que de la société civile. L'événement s'est tenu au Belval Plaza Shopping Center et a attiré plus de 1 700 visiteurs.

Le 13 juillet 2022, près de 150 personnes ont participé à la soirée de l'engagement 2022 qui valorise les efforts des jeunes participant à des projets de transition vers la vie active (service volontaire, ateliers).

La cinquième édition de la *Foire vun der Jugendarbecht* au *Forum Geesseknäppchen* a compté plus de 200 participants et une trentaine de stands d'information.

Lors de la 35^e remise des brevets d'animateurs du premier décembre 2022, plus de 300 jeunes animateurs ont reçu leur brevet d'animateur. En total, plus de 900 brevets ont été décernés en 2022.

Le SNJ a participé à la première édition de la *YEP-Schoulfoire* avec différents stands : *BEE SECURE*, ateliers de découverte et avec ses agents de la division Soutien à la transition vers la vie active.

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) est un des moteurs de développement du domaine de l'éducation au Luxembourg. Il a pour mission de promouvoir, de mettre en œuvre et de coordonner, dans l'ensemble du système éducatif luxembourgeois, les initiatives et la recherche visant l'innovation pédagogique et technologique ainsi que le développement de la qualité scolaire et des pratiques pédagogiques.

Divisions du SCRIPT

Afin de pouvoir répondre à toutes ses missions, le SCRIPT est organisé en six divisions ayant des champs d'action spécifiques.

Division de l'innovation pédagogique et technologique

La Division de l'innovation pédagogique et technologique est un « incubateur » de projets innovateurs, notamment dans les domaines de la pédagogie, de la technologie, de la culture, des médias et du développement durable.

Dans le domaine de la digitalisation, la mise en place de la stratégie *einfach digital* a progressé tout au long de l'année.

Le *Medienkompass* de l'année 2020 a été mis à jour sur la base du cadre de référence pour les compétences numériques *Digital Competence Framework (DigComp 2.2)*. Les compétences en ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA) et la *Data Literacy* ont été intégrées dans l'ouvrage afin de tenir compte des derniers développements dans les domaines de la technologie, de la gestion des données et de l'IA. Les passeports média

pour les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental ont également été révisés.

À l'enseignement fondamental, le codage et la pensée computationnelle (www.educoding.lu) ont été introduits dans les cycles 1 à 3 (après le cycle 4 en 2020). À ces fins, les écoles ont reçu un kit de démarrage (*starter kit*) qui contient un équipement numérique et du matériel didactique pour enseigner la pensée computationnelle de manière ludique.

À l'enseignement secondaire, la nouvelle discipline *Digital Sciences* a été introduite d'abord dans les classes de 7^e de 18 lycées pilotes (2020/2021), puis généralisée en classe de 7^e au cours de l'année scolaire 2021/2022. La phase pilote se poursuit progressivement jusqu'en classe de 5^e (2023/2024) et est actuellement testée en classe de 6^e (2022/2023) dans des écoles pilotes. La nouvelle discipline s'oriente autour de six grandes thématiques dans le cadre desquelles il s'agit de sensibiliser aux dimensions techniques, mais aussi proprement humaines de la digitalisation. Autant les productions réalisées que le processus d'apprentissage sont évaluées, et ce à l'aide d'un système de badges (www.edupass.lu) témoignant de l'acquisition de compétences de manière innovante.

Dans le cadre de l'*EU Codeweek* en octobre 2021, la Division a organisé, en collaboration avec des experts de la plateforme kodeieren.lu, des ateliers de codage dans des classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental.

Elle a aussi participé à l'organisation de la *First Lego League* dont la finale s'est déroulée le 23 avril 2022.

La Division a soutenu des projets innovants dans des écoles, comme le projet *Smart Schoul 2025* qui est mis en œuvre au Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC) en collaboration avec l'Université du Luxembourg et le Fonds national de la recherche (FNR). L'objectif de *Smart Schoul 2025* est de motiver les élèves à utiliser la technologie de manière créative, indépendante et responsable.

Dans le contexte de la numérisation dans la formation professionnelle, le Service de la formation professionnelle (SFP), le SCRIPT, le Lycée technique Agricole (LTA) et *Didactic Innovations* ont mis en place le projet *Didactory* (pour *Didactic Innovations Factory*).

La Division a été impliquée dans le projet *Erasmus+ AI4teachers – AI for and by teachers* qui met l'accent sur la sensibilisation des enseignants par rapport à l'intelligence artificielle dans le contexte scolaire.

Enfin, au cours de l'année scolaire 2021/2022, la Division a de nouveau envoyé chaque mois le bulletin d'information *edumedia* qui résume l'actualité pédagogique du monde de la digitalisation à plus de 2 500 enseignants.

La Division de l'innovation pédagogique et technologique a continué à développer ses projets dans le domaine de l'éducation au développement durable et de l'éducation en plein air : *Oeko-Check*, *Léieren am Gaart*, *Fuerschen dobaussen (FuDo)*, *Léieren um Bauerenhaff*, *Ëmwelt- & Bildungszenter Matgesfeld*, *Sustainable development schools*. En avril 2022, la Division a organisé avec la Plateforme de l'éducation à l'environnement et au développement durable et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable la troisième édition de la *Foire de l'éducation au développement durable*.

La Division a aussi mis en place la troisième édition de la *Journée de formation et d'échange de la voie de préparation* en coopération avec le Codir-ES et l'IFEN.

Le projet des *Concept maps* (cartes conceptuelles), né d'une coopération entre l'Université du Luxembourg et le SCRIPT, a été lancé le 21 septembre 2021. Il s'agit d'un outil d'apprentissage innovant pour promouvoir la pensée systémique et développer les compétences de résolution de problèmes complexes chez les enfants et les jeunes.

Le projet *Flüssig lesen* (lire avec aisance) est axé sur la réalisation d'un entraînement à la fluidité de lecture pour les élèves du cycle 3.1 de l'enseignement fondamental. Dans le cadre de ce projet, les élèves lisent des extraits de textes sélectionnés pour enfants en allemand trois fois par semaine. Après une première phase pilote en 2021/2022, une deuxième phase a débuté en 2022/2023 dans un certain nombre de classes de l'enseignement fondamental.

En étroite collaboration avec les titulaires du cycle I de l'école fondamentale de Steinsel, le Service de documentation et de production audiovisuelle du SCRIPT

(DPAV) a tourné et produit un film documentaire sur la mise en pratique du programme *Phonologesch Bewusstheet mam Sila* en contexte scolaire multilingue. Le film peut être visionné sous ce [lien](#).

Pendant l'année scolaire 2021/2022, la représentation nationale des parents d'élèves a poursuivi ses activités afin d'établir un dialogue constructif à la fois avec les représentants sectoriels et les différents services du ministère. Les rencontres régulières ont eu lieu avec le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et le bureau politique afin de se consulter sur les différents dossiers d'actualités. Des rencontres ont aussi été organisées avec les responsables du Eltereforum, du CePAS, de la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) et de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS).

Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

La Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques élabore et promeut des projets, des initiatives, des activités et des événements qui sont complémentaires à l'offre scolaire basée sur les programmes officiels.

Pour la Division, l'année scolaire 2021/2022 a d'une part été marquée par une reprise des projets dans les établissements scolaires, d'autre part, de nombreux nouveaux projets ont été lancés dans un certain nombre de domaines.

La Division a mis un accent particulier sur le domaine de l'éducation aux et par les médias. Dans ce contexte, le magazine pour enfants *De Piwitsch* a été créé. Le magazine est accompagné d'un site internet et du projet en classe *Mini-Redaktioun*. Il s'adresse aux élèves du cycle 3 et 4 de l'enseignement fondamental et a pour objectif d'expliquer des sujets d'actualité dans un langage adapté aux enfants. Les enseignants ont accès au matériel pédagogique qui accompagne chaque édition du *Piwitsch* pour approfondir diverses thématiques. Au cours de l'année scolaire 2021/2022, quatre éditions du *Piwitsch* ont été distribuées gratuitement à 24 078 élèves de 1 598 classes.

La Division a aussi organisé des webinaires en collaboration avec la station de radio 100,7 et l'IFEN. Ils ont traité de sujets s'articulant autour du domaine de l'éducation. Les cinq webinaires organisés pendant l'année scolaire 2021/2022 ont été suivis par plus de 4 172 intéressés. Dans le domaine de l'éducation culturelle et de la promotion de la lecture, la Division a mis en place et accompagné de nombreux projets. Dans le cadre d'*Esch2022 - capitale européenne de la culture*, la Division a réalisé le carnet culturel *Mäi Kulturjoer Esch2022* en collaboration avec l'équipe d'*Esch2022*. Au total, 11 617 exemplaires ont été distribués aux écoles fondamentales du sud du pays en mars 2022.

La campagne *#liesenassgesond* a été mise en place au cours de l'année scolaire 2020/2021. Il s'agissait de

faire découvrir le monde de la lecture aux élèves et de les motiver à lire. À partir de la rentrée 2021/2022, les lycées avaient la possibilité d'organiser des lectures pour leurs élèves dans le cadre de cette campagne. Ils pouvaient inviter un des 26 auteurs, membres de l'association *Lëtzebuurger Literatur (A:LL)*, qui ont participé à ce projet.

Dans le cadre de la promotion de l'activité physique dans les écoles, l'équipe en charge du projet *clever move* a organisé le 29 juin 2022 la journée d'action *clever move* au Sportlycée à Luxembourg. 19 accompagnateurs, 13 enseignants de l'enseignement fondamental, quatre enseignants de sport et huit élèves du Sportlycée ont fait passer une journée inoubliable à 220 élèves issus du cycle 3 d'écoles fondamentales de 12 communes.

À côté de la promotion du bien-être physique, le SCRIPT a lancé un certain nombre d'initiatives en ce qui concerne la promotion du bien-être, notamment dans le domaine de l'éducation sexuelle et affective. Ainsi, la première du film d'animation *Jill ist anders* a eu lieu le 26 octobre 2021 dans le cadre du cycle de manifestations *Intersex? Variationen der Geschlechtsmerkmale? Eine Woche zum Lernen und Lehren*. Le film, qui a été réalisé avec l'aide financière du SCRIPT, est basé sur le livre pour enfants du même titre d'Ursula Rosen. Le livre et le film ont pour objectif de lever les tabous sur l'intersexualité et de faire découvrir celle-ci de manière ludique.

La Division a activement participé à l'organisation de la première édition de la *YEP-Schoulfoire* qui s'est déroulée du 2 au 4 mai 2022 à la *Luxexpo The Box*. De plus, elle a assuré un certain nombre d'ateliers. Plus de 220 classes avec au total environ 3 800 élèves de l'enseignement fondamental ont participé aux ateliers organisés lors de la *YEP-Schoulfoire*.

Division du développement du curriculum

La Division du développement du curriculum accompagne et soutient les Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF) et de l'enseignement secondaire (CNES) dans leur travail de révision, développement et d'actualisation des programmes scolaires et assure leur mise en réseau. Elle veille à la continuité et à la cohérence des programmes et travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs qui contribuent à assurer l'accompagnement scientifique du développement curriculaire. Dans le cadre de ses missions, la Division coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire.

Refonte de la procédure du développement de programmes à l'enseignement secondaire

La Division a examiné la procédure de création et de révision des programmes scolaires. Sur la base de cette analyse, elle a mis en place une nouvelle procédure pour optimiser et démocratiser le processus de développement des curriculums. La nouvelle procédure implique la mise en place d'un système de gestion de la connaissance qui vise à suivre de manière plus effi-

cace le développement et l'évolution des curriculums au fil du temps. La démocratisation du processus favorise également la communication et l'échange entre les enseignants, ce qui se traduira par des documents curriculaires plus accessibles et transparents pour toutes les parties prenantes.

Révision des programmes disciplinaires à l'enseignement secondaire

De nombreux programmes disciplinaires de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique ont été révisés et adaptés aux exigences d'un enseignement moderne. La Division du développement du curriculum a accompagné ces travaux en mettant à la disposition des groupes de travail les ressources ainsi que l'appui nécessaires. Par ailleurs, en collaboration étroite avec la Direction générale de l'enseignement secondaire, la Division accompagne et soutient les groupes de travail chargés de la conception et/ou de l'adaptation des programmes dans le cadre de l'instauration de nouvelles sections ou de variantes de sections déjà existantes.

Formation professionnelle

La Cellule de compétence pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle, créée parallèlement à la réforme de la formation professionnelle, a poursuivi ses missions qui consistent à accroître la qualité de l'enseignement professionnel.

Commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF)

Le secrétariat des CNEF, composé de collaborateurs de la Division du développement du curriculum, a été mis en place en 2020 pour accompagner le travail des CNEF. Au cours de l'année scolaire 2021/2022, il a soutenu les CNEF dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes. Il a travaillé en étroite collaboration avec les commissions en ce qui concerne le projet de révision du Plan d'études pour l'enseignement fondamental.

Projet Plan d'études 2025

La Division a été mandaté par le ministère de lancer un processus complet de consultation et de révision du Plan d'études de l'enseignement fondamental. Dans le cadre de cette mission, la Division a organisé six grands ateliers (*CoLabs*) avec des représentants du secteur de l'éducation pour discuter du Plan d'études existant et pour rassembler des idées pour développer une version révisée ou réformée de celui-ci. Outre les discussions avec les professionnels de l'éducation (enseignants, administrateurs, directeurs, éducateurs, etc.), la Division a également recueilli les avis d'autres parties prenantes telles que les parents, les élèves et des représentants de la société civile. Sur la base du retour d'informations de ces sessions, la Division élaborera en 2023 des propositions stratégiques sur la voie à suivre pour un nouveau Plan d'études. Dans ce contexte, elle mettra en évidence les aspects jugés essentiels pour garantir un futur curriculum répondant aux attentes de la société.

Division du développement de matériels didactiques

La Division du développement de matériels didactiques est chargée de la conception, de l'édition et de la distribution de matériels didactiques. Elle veille à ce que ces derniers soient en cohérence avec les programmes et les plans d'études du système scolaire luxembourgeois, tant à l'enseignement fondamental qu'à l'enseignement secondaire.

L'année scolaire 2021/2022 a vu la digitalisation s'accélérer, aussi bien au niveau des manuels numériques que des applications ou des plateformes d'apprentissage mises à disposition des élèves et du corps enseignant. Depuis quelques années, la Division vise une approche hybride avec la mise à disposition de manuels papier et numériques, tout comme le développement de matériel complémentaire exclusivement digital, que ce soit sous forme de PDF, de sites et/ou de plateformes et d'applications.

À l'enseignement fondamental, la plupart des manuels édités par le SCRIPT sont disponibles en version PDF. Les projets récents comportent tous un important volet consacré au numérique. Le nouveau matériel élaboré pour le cours de français, par exemple, dispose d'une application spécifique au cycle 2 ainsi que d'un site dédié à tout le projet (www.efrancais.lu). Des manuels numériques, appelés bibliomanuels, sont développés pour compléter le matériel papier. Ceux des six premiers livres pour le cycle 3 sont déjà disponibles.

À l'enseignement secondaire, les manuels obligatoires sont mis à disposition des élèves au format numérique via un code d'accès fourni dans l'application [mybooks](#). Quant aux manuels obligatoires édités par le ministère, ils sont également disponibles en version numérique et peuvent être consultés en ligne, téléchargés et/ou imprimés.

Afin de faciliter l'usage de l'offre numérique à l'enseignement secondaire, le SCRIPT a promu le déploiement de la plateforme [Pearltrees](#). Cette plateforme donne la possibilité de créer, de partager et d'échanger des contenus didactiques et pédagogiques sous forme de « perles », c'est-à-dire d'éléments de contenu qui peuvent être agencés séparément ou linéairement selon les besoins des enseignants et/ou des élèves. Depuis la rentrée 2021/2022, [Pearltrees](#) héberge l'ensemble de la bibliothèque nationale des supports de cours édités par le SCRIPT. Chaque support y est proposé au format PDF et au format granulaire, dans la mesure du possible.

Par ailleurs, le nouveau site internet www.heydoo.lu offre un large éventail de supports didactiques et pédagogiques disponibles pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Il propose un aperçu de tous les articles actuels que le ministère diffuse : en plus des livres, des supports de cours et d'autres produits imprimés, des articles audios tels que des podcasts et des livres audios sont également disponibles. Certains produits imprimés peuvent même être commandés au format PDF. En outre, l'offre comprend des vidéos et des applications d'apprentissage *eLearning*.

La mise à disposition de licences pour des plateformes telles que [Educ'ARTE](#), [FWU Mediathek](#) ou [meinUnterricht.de](#) permet de diversifier encore davantage l'offre numérique. Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, le SCRIPT propose également la bibliothèque en ligne [Oxford Reading Club](#) ainsi que les revues *Revue de la presse* et *World and Press* ([sprachzeitung.de](#)), deux supports permettant d'apprendre les langues par le biais de textes d'actualité originaux.

Dans la même volonté de promouvoir le numérique, la Division du développement de matériels didactiques a accompagné la mise en place de la nouvelle discipline *Digital Sciences* et élaboré du matériel didactique pour ce cours.

Un corollaire du processus de professionnalisation de la Division est la sensibilisation des différents partenaires – dont les auteurs, les enseignants, les éditeurs – aux aspects plus techniques du travail d'édition : les droits d'auteur, les éléments graphiques, la mise en page, l'impression, le langage. Pour les enseignants-auteurs, le SCRIPT met à disposition des guides, comme celui pour l'élaboration de matériel didactique destiné aux élèves à besoins spécifiques (*Guide pour la conception et la réalisation de matériel didactique à l'attention des élèves à besoins spécifiques*) ou des lignes directrices (*Leitfaden für geschlechtersensible Darstellung in Sprache & Bild in Schulbüchern*). Des formations et des tutoriels sont également prévus.

Si la professionnalisation de la Division a mené à une plus grande production *in-house*, les collaborations avec des maisons d'édition étrangères ont également augmenté. Le fait de se positionner comme partenaire de qualité pour des maisons d'édition privées permet au SCRIPT d'acquérir une bonne réputation d'éditeur de matériel scolaire.

Le SCRIPT a présenté ses nouveaux produits papier et numériques lors de la *LuxDidac*, qui a eu lieu du 28 au 30 septembre 2021 ainsi que des *Walfer Bicherdeeg* les 19 et 20 novembre 2021 (année scolaire 2020/2021), respectivement les 19 et 20 novembre 2022 (année scolaire 2021/2022).

Des formations, organisées par les enseignants-auteurs des manuels, sont régulièrement proposées à l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) et permettent aux enseignants de se familiariser avec les nouveaux matériels et les nouvelles plateformes proposées.

Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative

La Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative produit des données et des statistiques détaillées. Elle en assure la qualité et la sécurité, mais elle réalise aussi des analyses sur des thèmes précis comme le décrochage scolaire, la transition des élèves après leur diplôme, le taux de réussite scolaire, etc. La Division réalise entre autres des études prospectives sur l'évolution de la

population scolaire et des besoins en personnel enseignant. Elle fournit au ministère, aux établissements scolaires et à différentes parties prenantes des informations et des données actualisées. Elle participe aussi à l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse d'enquêtes nationales et internationales. En même temps, elle développe et met au point des outils et des instruments relatifs à la *data literacy* et accompagne les établissements scolaires dans la lecture, l'interprétation et l'utilisation de données.

Réalisation de statistiques et d'analyses

- Participation à de nombreuses initiatives de collectes de données du groupe *UNESCO OECD Eurostat (UOE) Eurydice joint data collection*.
- Coopération avec les autres services ministériels dans le cadre de la mise en place de systèmes de récolte de données ainsi que de l'exploitation ces données.
- Collaboration étroite avec le STATEC dans le domaine des statistiques de recherche et de développement.
- Amélioration constante de la qualité du système de collecte de données et de la diffusion de l'information statistique, en particulier avec l'utilisation des *dashboard BI* construites selon les exigences du public.
- Étude sur les expériences des gestionnaires des écoles européennes internationales et des parents des élèves.
- Préparation de deux réunions des sous-groupes *INES OCDE LSO* et *NESLI* qui auront lieu en mars 2023 au Luxembourg.

Grandes enquêtes nationales et internationales

- Coordination des épreuves standardisées réalisées à l'enseignement fondamental (cycles 2.1, 3.1 et 4.1) et à l'enseignement secondaire (7^e et 5^e).
- Coordination des épreuves communes des cycles 4.2 de l'enseignement fondamental.
- Publication d'indicateurs permettant de suivre dans le temps des profils de compétences par caractéristiques démographiques (dashboard.epstan.lu).
- Participation à l'étude internationale *International Computer and Information Literacy study (ICILS) 2023*.
- Activités préliminaires pour la mise en place de l'étude internationale *PISA 2025*.
- Soutien de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS) dans son évaluation de la qualité du système scolaire par le partage de données et d'analyses.
- Organisation de la sixième étude internationale *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)*.

Accompagnement scientifique et méthodologique

- Suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'analyse d'enquêtes qui visent l'évaluation de projets innovants comme Jardins pédagogiques, de projets récurrents comme Coding au Fondamental, *Naturwissenschaftsolympiad*, *Eis Schoul* ou Jeunes diplômés et patrons de la formation professionnelle ainsi que des dossiers pédagogiques de la discipline *Digital Sciences* et du Carnet de liaison.

- Rédaction d'articles méthodologiques touchant au domaine des évaluations (edustat.script.lu).
- Rédaction d'une brochure imprimée intitulée Banque d'expressions pour la rédaction d'un rapport d'évaluation en versions française et allemande, destinée aux différentes divisions et partenaires du SCRIPT dans le cadre de l'accompagnement scientifique et méthodologique.
- Développement de la formation en ligne Analyser et interpréter les données, adaptée aux besoins du personnel des écoles engagé dans le développement scolaire.
- Accompagnement, avec la Division du développement du curriculum, de la mise en œuvre du projet pilote Passerelle GSO vers le diplôme d'éducateur.
- Participation, avec la Division de la coordination d'initiatives et de programmes éducatives, à la conception et à la mise en œuvre du projet pilote intitulé *Flüssig lesen! / Lire avec aisance*.

Projet *Bridge Builder*

L'objectif du projet *Bridge Builder* est de contribuer au développement et à la valorisation de l'innovation dans l'éducation au Luxembourg. Il s'agit de faciliter, d'encourager et de dynamiser la recherche académique au ministère, dans les établissements scolaires et dans les autres organismes dépendant du ministère.

Ainsi, une procédure standardisée obligatoire a été développée. Tous les chercheurs et étudiants qui réalisent un projet de recherche indépendant dans le contexte scolaire au Luxembourg sont tenus à respecter cette procédure. En 2022, l'équipe du projet *Bridge Builder* a traité 26 demandes dont 20 ont été autorisées.

Programme de recherche *Collaboration 21*

Le partenariat public-privé *Collaboration 21* est un programme de recherche interdisciplinaire du SCRIPT, de l'Université du Luxembourg et de l'entreprise Cisco. Il vise à répondre aux défis de la pénurie des compétences en ce qui concerne la collaboration, mais aussi de la distanciation sociale provoquée par la pandémie de COVID-19.

Il s'agit notamment de tirer profit des nouvelles technologies afin de développer le travail en équipe dans les domaines de l'apprentissage et du travail. Ainsi, sept défis de recherche à l'intersection de l'expérience utilisateur, des sciences de l'éducation et des technologies numériques sont lancés. Les projets de 10 doctorants et de deux postdoctorants sont soutenus et encadrés dans le cadre de ce programme de recherche.

Division du développement des établissements scolaires

La Division du développement des établissements scolaires a soutenu les écoles et les lycées dans leur développement avec plus de 8 000 interventions au cours de l'année 2022.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) sont intervenus dans les classes et auprès des équipes pédagogiques afin de favoriser l'enseignement par et aux médias. Les instituteurs spécialisés en développement scolaire ont soutenu, quant à eux, les écoles dans la poursuite des actions mises en place dans le cadre du Plan de développement scolaire 2021-2024.

Concernant l'accompagnement des lycées, les équipes des cellules de développement scolaire (CDS) ont pu bénéficier de l'offre de formation spécialement mise en place pour eux. Des rencontres thématiques nationales ont été organisées afin que les différents lycées puissent partager leurs expériences respectives et développer ainsi de nouvelles pistes de développement. À la demande des lycées, ces travaux ont été accompagnés au niveau local par les collaborateurs de la Division du développement des établissements scolaires. Ils ont conduit à la mise en place de structures et de formats variés permettant de faire évoluer les différentes démarches de développement des entreprises. En septembre 2022, la Division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires a été intégrée à l'IFEN. Elle est désormais nommée Division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires (AES).

Institut de formation de l'Éducation nationale

Mission et organisation

L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue du personnel enseignant, éducatif et psycho-social.

La loi modifiée du 8 juillet 2022 élargit ses missions, son offre, ses formats et par conséquent son public cible. L'Institut a dorénavant également pour mission d'accompagner, de soutenir et de pourvoir en ressources les écoles, les lycées et les Centres de compétences dans le développement de l'établissement scolaire. Pour mener à bien ses nouvelles missions, l'IFEN s'est doté de trois nouvelles divisions :

- La Division de la formation du personnel de direction et de coordination de l'Éducation nationale,
- La Division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires,
- La Division du soutien et de l'accompagnement professionnel et psycho-social.

En 2021/2022, l'équipe de l'IFEN est composée de 126 collaborateurs. Sa structure organisationnelle com-

prend une direction, renforcée à l'automne 2022, formée d'un directeur, de deux directeurs adjoints, et de trois attachés à la direction, d'une administration centrale, des sept divisions, et d'un ensemble d'entités et de champs de travail visant à assurer non seulement la coordination générale, la gestion quotidienne et le développement de l'IFEN, mais aussi à soutenir les activités assurées dans chacune des divisions. Ce dispositif permet ainsi de répondre aux enjeux actuels et futurs de la formation professionnelle du personnel de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, indispensable au développement des établissements scolaires.

L'IFEN en chiffres

Le volume d'activité de l'IFEN pendant l'année scolaire 2021/2022 est en nette augmentation :

| 15 230 personnes formées | |
|--------------------------|--|
| 123 871 inscriptions | 92 736 en formation continue |
| | 31 135 dans les stages |
| 4 021 formations | 3 399 formations continues dont 881 nouvelles formations |
| | 622 formations des stages |

Le nombre de personnes formées par l'IFEN pendant l'année scolaire 2021/2022 (tous publics confondus) a augmenté de + 18 % (15 230 personnes vs. 12 902 en 2020/2021).

Le nombre total d'inscriptions gérées par l'IFEN a progressé de + 32,8 % (123 871 inscriptions vs. 93 289 en 2020-2021).

Cette progression concerne les inscriptions aux formations continues (+ 35,2 %) comme les inscriptions aux formations des stages (+ 26 %).

Le nombre total de formations organisées par l'IFEN a également fortement progressé : +34,4 % (4 021 formations vs. 2 991 en 2020-2021).

Là encore, cette progression concerne aussi bien le nombre de formations continues (+36,9 %) que le nombre de formations des stages (+ 22,4 %).

Les divisions des stages

Publics concernés

L'IFEN propose plus d'une dizaine de dispositifs de stage distincts, avec pour fils conducteurs le lien entre théorie et pratique, la pratique réflexive et l'individualisation des parcours. En 2021-2022, les divisions des stages ont géré près de 31 135 inscriptions et organisé 622 formations distinctes.

Intervenants du stage

Les descriptifs de missions des intervenants qui accompagnent les stagiaires sont disponibles sur le site de l'IFEN www.ifen.lu. Au 31 décembre 2022, leurs effectifs étaient les suivants :

| | Enseignants de l'enseignement fondamental | Enseignants de l'enseignement secondaire | Sous-groupe éducatif et psycho-social | Total |
|--------------------------|---|--|---------------------------------------|-------|
| Conseillers pédagogiques | 256 | 394 | 45 | 695 |
| Personnes de référence | 204 | 426 | 235** | 865 |
| Formateurs | 92 | 184 | 51 | 327 |
| Conseillers didactiques | | 58 | | 58 |
| Coordinateurs de stage | | 59 | | 59 |

Effectifs des différents intervenants actifs au 31 décembre 2022
(*Hors personnes de référence en attente d'affectation au 31/12/2022)

La division de la formation continue

Formations continues destinées au personnel éducatif et psychosocial ou travaillant avec des enfants et jeunes à besoins spécifiques

La division de la formation continue a conçu en 2022, en collaboration avec les différents services du ministère, des formations spécialement destinées au personnel de l'Éducation nationale travaillant au quotidien avec des élèves à besoins spécifiques :

- 54 formations pour les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques de l'enseignement fondamental (ESEB-EF) ou secondaire (ESEB-ES) (838 inscriptions) ;
- 36 formations pour le personnel des services socio-éducatifs (SSE) et des services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaire (SePAS) des lycées (522 inscriptions) ;
- 10 formations à la demande du SNJ et des institutions de la DG-AEF (156 inscriptions) ;
- 26 formations pour les instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) (416 inscriptions) ;
- deux formations pour le personnel enseignant du milieu hospitalier ;
- six formations dédiées aux personnel psycho-social (psychologues, pédagogues, orthophonistes, etc.) ;
- 18 formations pour le personnel de l'aïtia (106 inscriptions) ;
- 11 formations pour le personnel du CSEE (99 inscriptions).

Autres initiatives et activités réalisées

Toujours en collaboration avec les services du ministère, une formation sur le nouveau dispositif concernant la *Hausaufgabenhelfer* a été mise en place. Par ailleurs, une formation à destination des fonctionnaires stagiaires des écoles de musique et des conservatoires a été créée en collaboration avec les services de l'enseignement musical et le ministère de l'Intérieur, leur permettant de désormais effectuer la partie pédagogique de leur stage à l'IFEN.

Un grand nombre d'événements, dont plusieurs ciné-débats, ont été organisés avec la cellule événements⁶ de l'IFEN.

En 2020/2021 un nouveau format de formation continue a été développé : *les espaces de résonances*, des échanges courts, structurés et guidés par un modérateur qui permettent aux participants, suite à une activité de formation ou suite à une expérience partagée au sein d'un établissement, d'approfondir un sujet ensemble. 16 ont déjà pu être organisés l'an dernier. Enfin, du 30 octobre au 6 novembre 2022, l'IFEN a organisé un séminaire sur l'enseignement de la Shoah en collaboration avec l'École internationale pour l'enseignement de la Shoah à Yad Vashem. 15 enseignants ont participé à cette visite, parmi eux des enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Pendant ces sept jours, les enseignants ont participé à plusieurs ateliers pédagogiques et à des visites éducatives dédiées à l'enseignement de la Shoah.

Les axes de développement et les projets transversaux de l'Institut

Des stages en évolution, à l'écoute de leurs partenaires et de leurs publics

La division du stage de l'enseignement fondamental

La division du stage de l'enseignement fondamental a travaillé sur le programme des employés de la carrière B1. Le parcours a été revu et adapté à ce public cible spécifique, afin de mieux répondre aux besoins de ces participants qui, très souvent, peuvent se prévaloir de nombreuses années d'expérience professionnelle sur le terrain. Ce nouveau programme a été mis en place à l'occasion de la rentrée 2022 suite aux échanges avec les employés concernés, les formateurs, les personnes de référence et les membres des directions de région. Une enquête concernant le contenu de la formation a également été réalisée auprès des participants afin de mieux identifier les besoins.

Par ailleurs, les formations de type asynchrone ont été revues, et ceci pour tous les publics cibles. Une enquête a été réalisée auprès des participants, et des échanges ont eu lieu avec les formateurs concernés. Suite à cela, le contenu et le format de certaines séances ont également été adaptés pour la rentrée 2022.

⁶ Plus d'informations sur la Cellule Événements page 95.

La division du stage de l'enseignement secondaire

La division du stage des enseignants de l'enseignement secondaire a renforcé ses échanges réguliers avec les intervenants du stage. Ces échanges ont permis d'adapter les formations proposées avant la rentrée 2021/2022 afin de mieux soutenir les enseignants débutants. Ils ont également mené à l'élaboration d'un carnet d'accompagnement pour les conseillers pédagogiques. Par ailleurs, l'accompagnement des stagiaires pour la création de leur *ePortfolio* a été renforcé avec 12 accompagnateurs de la pratique réflexive, recrutés parmi d'anciens enseignants stagiaires.

Un travail soutenu a également été effectué concernant la révision du référentiel de compétences pour les stages.

Suite à l'accord de collaboration entre l'IFEN et le master en enseignement secondaire de l'Université du Luxembourg, des adaptations ont été réalisées afin d'assurer une continuité entre les programmes de formation.

De plus, 68 employés souhaitant être admis au statut de fonctionnaire de l'État ont intégré la division du stage des enseignants de l'enseignement secondaire. La division organise leurs formations ainsi que l'examen de fin de stage.

Enfin, afin de fluidifier les échanges entre les différents services du ministère, des concertations régulières ont été instaurées entre les chefs de divisions (ressources humaines, collègue des directeurs du secondaire, service de l'enseignement secondaire).

La division du stage du personnel éducatif et psychosocial

La division du stage du personnel éducatif et psychosocial a retravaillé le concept du tronc commun du dispositif de formation et a introduit dans cette partie du programme des formations permettant de renforcer l'accompagnement autour de la préparation des stagiaires fonctionnaires aux évaluations tant certificatives que formatives.

Des formations au sujet de la posture réflexive contenant des méthodes et des modèles facilitant le transfert entre la théorie et la pratique ont été conçues pour les stagiaires fonctionnaires et les employés en période d'initiation, tout en respectant la spécificité de la pluridisciplinarité des stagiaires de ce sous-groupe.

Enfin, la division a également amélioré aussi bien au niveau de la qualité que de la quantité l'offre de formations sur la plateforme *Moodle* et a investi dans l'amélioration de l'instrument *ePortfolio* sur cette même plateforme.

De nouvelles divisions

En juillet 2022, un nouveau cadre législatif a permis à l'IFEN d'élargir son public cible, son offre et ses formats de formation grâce à la création de trois nouvelles divisions.

La division de la formation du personnel dirigeant et coordonnant de l'Éducation nationale

Cette division vise à offrir aux responsables des écoles, des lycées et des autres institutions de l'Éducation nationale, une formation de qualité qui les prépare aux multiples défis qui constituent leur quotidien. Il s'agit de soutenir le personnel dirigeant et coordonnant dans son rôle clé dans le système éducatif. La mise en place au sein de l'Institut d'une structure spécialisée dans ce domaine permettra l'élaboration d'une offre de formation tenant compte des besoins et attentes spécifiques des fonctions dirigeantes et du personnel coordonnant afin d'y répondre avec précision. Au total, 68 événements ont été proposés à ce public cible (environ 1 220 personnes) au cours de l'année scolaire 2021/2022, dont un événement sur le thème du leadership positif avec près de 100 participants. En outre, le domaine du coaching pour les membres de la direction a été ajouté à l'offre : 61 coachings ont été organisés. De nouvelles offres ont été développées en fonction des besoins, en concertation avec le public cible. Des coopérations nationales et internationales (France, Belgique, Allemagne) ont été initiées.

La division du soutien et de l'accompagnement professionnel et psychosocial

Cette division a été créée afin de soutenir le personnel de l'Éducation nationale dans le développement des compétences individuelles, professionnelles et psychosociales, nécessaires pour relever les défis professionnels et personnels qu'il rencontre. Sa création permet de consolider et d'élargir l'offre de soutien ainsi que d'accroître la visibilité de cette offre dans le but de mieux répondre à ces besoins spécifiques.

Les priorités de l'année 2021/2022 consistent à repenser les formats et procédures existants et d'élargir le réseau d'accompagnateurs et d'experts externes. La notion de gestion de qualité a pris une grande importance et un comité consultatif d'experts a été lancé pour apporter une perspective externe sur les projets actuels tout en restant au plus près de la réalité du terrain. Par ailleurs, des enquêtes qualitatives ont été effectuées auprès des participants et des statistiques sur les demandes ont été établies. Les formations continues autour du développement professionnel et du bien-être des adultes ont été intégrées au sein de la division et l'offre d'accompagnement individualisé est dorénavant proposée sous différents formats.

Plusieurs actions de communication ont été menées afin de rendre la division plus visible auprès de son public avec notamment l'organisation d'un événement *kick-off*, la création d'un flyer ainsi que le développement d'un espace dédié sur le site web de l'IFEN et sur son site ressources : *Vivre le développement scolaire et professionnel*.

La division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires

La division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires (division AES) a soutenu les écoles et les lycées dans leur développement avec plus de 8 000 interventions au cours de l'année civile 2022. Au niveau de l'enseignement fondamental, les instituteurs spécialisés en compétences numériques (I-CN) sont intervenus dans les classes et auprès des équipes pédagogiques afin de favoriser l'enseignement par et aux médias. Les instituteurs spécialisés en développement scolaire ont soutenu, quant à eux, les écoles dans la poursuite des actions mises en place dans le cadre du Plan de développement scolaire 2021/2024.

Concernant l'accompagnement des lycées, les équipes des cellules de développement scolaire ont pu bénéficier de l'offre de formation spécialement mise en place pour elles. Des rencontres thématiques nationales ont été organisées afin que les différents lycées puissent partager leurs expériences respectives et développer ainsi de nouvelles pistes de développement. À la demande des lycées, ces travaux ont été accompagnés au niveau local par les collaborateurs de la division AES. Ils ont conduit à la mise en place de structures et de formats variés permettant de faire évoluer les différentes démarches de développement entreprises.

Un site ressources pour le personnel de l'Éducation nationale

Depuis mars 2020, l'IFEN propose un site web de ressources (www.developpement-scolaire.lu) au personnel de l'Éducation nationale intéressé ou concerné par la thématique du développement scolaire. Sous des formats divers et variés, le site présente des témoignages recueillis sur le terrain, des contributions d'experts, ainsi qu'une sélection de textes scientifiques et des bibliographies autour de différents sujets. À intervalles réguliers, des dossiers thématiques invitent l'utilisateur à explorer de manière plus ciblée un thème en particulier.

Un dispositif de formation continue spécifique pour les formateurs partenaires

Les formateurs intervenant à l'IFEN constituent un élément clé dans la réalisation des objectifs de formation et de développement des compétences du personnel de l'Éducation nationale. C'est pourquoi l'IFEN souhaite les accompagner au mieux dans leur mission de formateur d'adultes par un dispositif de formation continue dédié appelé *Train the trainer*.

Lors de l'année scolaire 2021/2022, une première promotion de la formation socle *Train the Trainer* a eu lieu avec 12 participants ainsi que 20 formations spécifiques liées à un domaine de compétences pour un total de 109 formateurs. Un premier symposium annuel a permis de rassembler 285 formateurs.

Pour offrir des formations continues de qualité, les formateurs doivent non seulement disposer des compétences nécessaires, mais l'IFEN s'assure également que

les formations soient adaptées au système scolaire luxembourgeois. Afin de mieux présenter ce dernier aux formateurs étrangers, six capsules vidéo ont été réalisées en français et en allemand.

Des rencontres régulières *Meet & Greet* avec les formateurs de l'IFEN ainsi qu'une rencontre virtuelle avec la direction ont permis de rassembler près de 200 formateurs et de renforcer les liens avec ces derniers, l'objectif étant de partager une vision commune du développement des activités de formation proposées par l'IFEN.

Des espaces d'échange dédiés sur les sites de Walferdange et Belval ont été aménagés afin de promouvoir notamment la communication entre les formateurs. Enfin, une lettre d'information *Trainer Impulse* rassemblant des informations pratiques ainsi que des invitations à des événements conçus pour les formateurs a été envoyée bimensuellement.

Des événements sur les enjeux et les opportunités de l'éducation

La cellule *Événements*, créée à l'automne 2020, avec l'objectif de diversifier l'offre de formation et de favoriser davantage l'échange et le développement professionnel du personnel enseignant et éducatif, a poursuivi sa mission durant l'année scolaire 2021/2022 et a organisé les événements suivants :

- kick-off de l'*EU Code Week 2021* avec Sharma Madhumalti, ambassadrice de l'*EU Code Week* au Luxembourg ;
- ciné-débat *École en vie* en ligne avec Mathilde Syre, réalisatrice du film ;
- table ronde en ligne sur les pédagogies actives avec des intervenants luxembourgeois et des enseignants des deux documentaires *L'école du changement* et *École en vie* objets de deux ciné-débats à l'IFEN ;
- kick-off en mode hybride pour le symposium *Train the Trainer : Le formateur du 21^e siècle - c'est ce qui compte !* ;
- conférence en mode *blended learning* sur *L'hybridation - défis et atouts* avec Dr. Daniel Peraya, professeur honoraire de l'Université de Genève ;
- stand IFEN à la *YEP-Schoulfoire* ;
- colloque scientifique *Éducation aux langues : approches numériques et autres méthodes* en coopération avec Réseau Canopé avec de nombreux intervenants dont entre autres Prof. Dr. Geoffre et Prof. Dr. Alvarez de l'Haute École pédagogique de Fribourg, Prof. Leisen de l'Université de Mayence ou Dr. Nobel de l'Université de Cologne ;
- kick-off de la division *Leadership pédagogique* avec une présentation sur le leadership positif par Prof. Dr. Lichtinger ;
- ciné-débat *Eng Aërd* à la Cinémathèque de Luxembourg en présence du réalisateur Tom Alesch et de deux membres de CELL, Kathy Fox et Magali Paulus.

Le studio de production audiovisuelle de l'IFEN
Le studio de production audiovisuelle de l'IFEN a pour but de soutenir les formateurs en leur fournissant un service complet pour la création de vidéos de haute qualité destinées aux cours en ligne Moodle et aux événements en direct. En collaboration avec les concepteurs de formation et les experts de plateformes numériques d'apprentissages, l'équipe du studio participe à la réalisation de formations en ligne, hybrides ou en *blended learning* répondant aux besoins des participants et respectant les spécificités pédagogiques de cet environnement d'apprentissage. Afin de rester à la pointe de la technologie, l'IFEN continue d'investir dans les ressources matérielles et les compétences des collaborateurs dans ce domaine.

Une offre d'hospitalisations en formation continue en constante évolution

Pendant l'année scolaire 2021/2022, les hospitalisations au niveau de l'enseignement fondamental ont pu se dérouler selon la procédure ajustée en 2020/2021. Le personnel enseignant, éducatif et psychosocial qui souhaitait partager sa pratique, a pu également proposer son offre d'hospitalisation à l'aide d'un formulaire d'inscription qui a été automatisé. Les participants ont pu bénéficier eux aussi de cette nouvelle procédure d'inscription. Le déroulement avec les différentes étapes de l'hospitalisation (entretien de préparation, visite en classe, entretien de suivi) a été accompagné et structuré par l'utilisation de la plateforme Moodle. Les premières évaluations du format, recueillies à l'aide de questionnaires adaptés, ont apporté de nouvelles propositions d'amélioration qui seront mises en place en 2022/2023 ainsi que des retours positifs sur les adaptations déjà réalisées.

Au niveau de l'enseignement secondaire, une réunion de présentation du projet pilote a été organisée avec quelques représentants des lycées et membres de la direction parties prenantes au projet. Lors de cette séance d'échange, les participants ont pu poser des questions et formuler des suggestions.

Tiers-lieux éducatifs et Centre de documentation pédagogique

Dans sa volonté de proposer de nouveaux formats de formation et d'accompagnement pour la communauté éducative, l'IFEN a entrepris depuis deux années la création de tiers-lieux éducatifs.

Ces tiers-lieux sont des espaces de partage ouverts et conviviaux, orientés vers l'innovation et l'expérimentation. Ils sont destinés à contribuer au dynamisme et à la créativité des équipes, ainsi qu'à une réflexion-action sur leurs pratiques pédagogiques. Les valeurs associées à ces espaces sont la bienveillance, l'écoute, le droit à l'erreur, le principe d'horizontalité dans les relations interpersonnelles, l'engagement ou encore, la durabilité. Chacun peut y proposer des activités et faire connaître des projets novateurs.

Ces réflexions se sont concrétisées en octobre 2021 avec l'ouverture d'un premier tiers-lieu sur le site de

Belval, *F.use Iddieschmelz (Future Space for Education)*, spécifiquement axé sur le *Game-Based Learning*, le numérique en général ainsi que sur la fabrication de son propre matériel pédagogique.

De lieu de passage à lieu à vivre

Le Centre de documentation pédagogique (CDP) est une bibliothèque spécialisée en pédagogie qui s'adresse à tout le personnel de l'Éducation nationale. Bien que le nombre de ses lecteurs inscrits et des prêts n'ait cessé de croître au fil des années, le CDP s'est posé, comme toute autre bibliothèque actuellement, la question de son évolution à l'heure de la dématérialisation et dans un monde qui évolue de plus en plus vite. Il s'agit ainsi de sortir des cadres habituels, de se rapprocher des acteurs scolaires et d'encourager de nouvelles habitudes de fréquentation.

Aussi, suivant la voie du *F.use - Iddieschmelz* à Belval, le CDP s'est engagé en 2021-2022 dans un développement de tiers-lieu éducatif. Le nouveau tiers-lieu, *F.use Am Schlass*, a ouvert en octobre 2022.

F.use Am Schlass suit les mêmes perspectives que le *F.use - Iddieschmelz* : favoriser les compétences du 21^e siècle des élèves ainsi que le développement professionnel des acteurs de l'éducation, contribuer à l'émergence d'une communauté éducative dynamique, créative et réflexive. Il repose également sur des valeurs empreintes d'optimisme, sur des valeurs humaines essentielles (écoute, respect, partage, etc.), sur des valeurs sociétales orientées vers la durabilité. Ceci étant, le *F.use Am Schlass* s'orientera davantage autour de la question de la pratique enseignante avec un ancrage fort de la recherche.

Le tiers-lieu s'étendra sur quatre niveaux comprenant des espaces spécifiques aux activités du *F.use* : un café pédagogique, un *WorkLounge*, l'Atelier, le *ClassLab* et le CDP.

Ce dernier a pour mission :

- le prêt gratuit de livres, de revues pédagogiques, de matériel didactique et de médias audiovisuels ;
- l'analyse des besoins en médias et documents des professionnels de l'éducation ;
- la recherche, l'acquisition et le catalogage de nouveaux médias et documents ;
- la mise en avant des nouvelles acquisitions et la gestion administrative du fonds existant ;
- la contribution à un catalogue en ligne avec les bibliothèques du réseau bibnet.lu et a-z.lu ;
- l'initiation au travail de recherche documentaire sur a-z.lu pour les stagiaires accueillis ;
- l'appui et le conseil dans le cadre de recherches documentaires ;
- la proposition de références et la rédaction de bibliographies thématiques ;
- la mise à disposition de livres et de matériel pédagogique en lien avec des manifestations professionnelles et des thématiques d'actualité du monde de l'éducation ;
- l'information du public sur l'activité du centre : visites guidées, présentation sur le site www.ifen.lu.

Le nombre d'usagers inscrits au CDP en 2022 est resté similaire à celui de l'année précédente, pour atteindre un total de 4 012 personnes (22 % de nouvelles inscriptions). Le nombre total de prêts est resté constant, soutenu par l'envoi des ouvrages par voie postale (4 691 prêts en 2022).

Le fonds du CDP a presque doublé depuis 2015 et le catalogue comprend aujourd'hui près de 28 000 références. Le lancement d'une bibliothèque numérique, la *eLibrary*, en 2019, a permis de diversifier l'offre proposée. Plus de 1 300 consultations de livres en ligne ont été enregistrées en 2022, parmi les 8 641 eBooks disponibles.

Enfin, en 2022, le Centre de documentation pédagogique a mis en œuvre différentes actions ciblées à l'intention de ses publics :

- nouvel aménagement des espaces dans le cadre de son intégration au *F.use* ;
- conceptualisation et offre de cercles de lecture ;
- transition vers le nouveau logiciel de bibliothèque ALMA du réseau bibnet.lu de la BNL, participation aux groupes de travail et aux formations ;
- choix de coups de cœur pour la page Facebook de l'IFEN ;
- rédaction de bibliographies thématiques pour le site Internet www.developpement-scolaire.lu ainsi que pour les newsletters IFEN – *Inside*, Diginews de la Direction régionale 12 et *Trainer impulse* de la cellule *Train the trainer* de l'IFEN ;
- participation à la *YEP-Schoulfoire* du ministère, à la Journée de l'éducation à la citoyenneté du *Zentrum fir politesch Bildung* ainsi qu'aux Ciné-Débats de l'IFEN ;
- interventions dans les formations *Vie et société* ;
- acquisition de 17 *ePériodiques* pour la bibliothèque numérique *eLibrary*.



Des indicateurs qualité qui évoluent positivement

L'Institut réalise des enquêtes qualité auprès de ses publics de manière suivie, dont des enquêtes auprès des participants à ses formations continues (*SchilW* incluses).

Modalités de l'enquête : questionnaires en ligne, participation volontaire

Conditions de passation : les questionnaires ont été systématiquement signalés à la suite des formations, à l'aide de notifications par courriel

Nombre de répondants : en 2021/2022, 13 303 réponses ont été collectées

79,5 % des participants se déclarent très satisfaits ou tout à fait satisfaits des formations continues suivies.

| Thèmes | Items évalués | Réponses Très bien et Tout à fait |
|---------------------------|---|-----------------------------------|
| Contenus | Les contenus de formation sont adaptés aux besoins de chacun. | 81,7 % |
| | Les enseignements sont transposables dans la pratique. | 81,6 % |
| Méthodes pédagogiques | Les approches méthodologiques sont diversifiées. | 72,5 % |
| | Les interactions avec les autres participants sont suffisamment nombreuses. | 77,2 % |
| Influence sur la pratique | La formation incite à réfléchir sur sa pratique professionnelle. | 69,8 % |
| | La formation incite à faire évoluer sa pratique professionnelle. | 69,7 % |
| Bénéfices des formations | La formation permet de développer ses compétences professionnelles. | 71 % |
| | La formation fournit des outils utiles en matière de développement personnel. | 83 % |

Des résultats qui évoluent tous positivement :

- Le taux de répondants satisfaits et très satisfaits progresse de + 1,5 % (78 % en 2020-2021).
- À items constants, tous les taux sont en progression : entre + 0,5 % (adaptation des contenus de formation aux besoins de chacun) et + 7,2 % (nombre d'interactions entre participants). Ce dernier résultat a sans doute pour origine la sortie des restrictions COVID strictes et la reprise des formations en présentiel. Il faut noter également la progression de + 3 % du taux concernant la réflexion sur la pratique professionnelle engendrée par les formations.
- Meilleur taux de satisfaction : apport d'outils de développement personnel (83 %)
- Taux de satisfaction le plus faible : impact des formations sur l'évolution de la pratique professionnelle (69,7 %), mais ce taux progresse de + 2,4 %.

CGIE

Études et développements informatiques

Application Fichier élèves, Fichier élèves modulaire, *ePI*
Les applications qui traitent l'enseignement secondaire, le *FE² - FEM - ePI*, ont été complétées à divers niveaux. L'outil de gestion et de détermination des subventions pour ménage à faible revenu, a été généralisé à toutes les écoles, y compris les centres de compétences. Des améliorations par-rapport à la version initiale ont été réalisées, par exemple dans la saisie des revenus. Le relevé de notes intermédiaires et la matricule continue ont évolué en fonction des demandes des écoles : épreuves simples ou multiples, devoirs en classe et oraux, pondération des épreuves, ajustement des moyennes.

En vue de l'amélioration du suivi des décrochages une nouvelle procédure de désinscription / réinscription a été mise en place, ainsi qu'un outil de suivi pour les services concernés (SES, SFP, SNJ) : contrôle de la désinscription, obligation de remplir un questionnaire de désinscription ou d'avoir une préinscription dans un établissement, pool de préinscriptions partagées. Suite à la décision de pouvoir choisir le fonctionnement trimestriel ou semestriel pour les écoles, ce mode peut être configuré par chaque école pour chacune de ses années d'études.

Diverses extensions pour ces cas particuliers :

- Écoles internationales : possibilité d'utilisation de l'outil d'orientation ;
- LEM : bulletin du cycle supérieur, et saisie de la classe visée par l'élève ;
- ENAD : bulletin du DAES.

Divers points concernant les données :

- les accès pour les SePAS sont gérés de manière centralisée par le CePAS et ceux pour les chambres professionnelles par le SFP ;
- les disciplines de l'élève (en fonction de sa classe et de ses options) sont transmises à *myBooks* afin de guider / limiter les choix de manuels possibles ;
- un simulateur d'orientation a été créé et fourni à *mengSchoul*, afin de pouvoir calculer les orientations possibles en fonction des évaluations saisies, ou d'indiquer les critères pour accéder à une formation.

Formation professionnelle :

- mise en place de la gestion de projet intégré en mode projet, notamment pour les formations informatiques ;
- extensions des modes de saisie des inscriptions.

Bac - Gestion de l'examen de fins d'études secondaires
La migration de l'application *Bac* vers la nouvelle application *Bac2* a été poursuivie, et inclut à présent les volets suivants :

- définition et configuration des sections de l'examen et de leurs disciplines, avec possibilité de définir des variantes spécifiques à une ou plusieurs écoles ;
- saisie des horaires des épreuves, afin de les afficher à l'élève dans *eduBoard* ;
- configuration d'épreuves communes à plusieurs sections ;
- définition et configuration des commissions d'examen, avec saisie possible des membres des commissions par les écoles ;
- inscription des candidats ;
- saisie et contrôle des choix des options et des épreuves des candidats.

Des spécificités ont été mises en place pour la gestion des éducateurs, des éducateurs en alternance, du DAES. Le contrôle de la déclaration des indemnités a été amélioré. Une interface technique avec *M-Files* a été mise en place, afin de fournir les épreuves, les commissions d'examen et leurs membres.

Scolaria - Gestion des élèves de l'enseignement fondamental

Au niveau des bilans intermédiaires du cycle 2, le choix de la langue d'alphabétisation a été mis en place. Au niveau dans la gestion quotidienne quelques améliorations ou extensions : adaptation du plan de travail individuel généré, récupération des données des élèves apatrides, mise en place de la notion de mesure de différenciation pour les élèves, restriction au niveau de la déclaration des heures de remplacement.

Syclope - Gestion du personnel du ministère

La gestion des déclarations de remplacement de l'Enseignement Fondamental a nécessité des adaptations des données fournies au CGPO. Des adaptations de contrat ont été faites : contrat de travail pour les écoles internationales, contrat pour les intervenants concernés par les élèves ukrainiens.

eFormation - Gestion de la formation continue des enseignants

Les activités se sont limitées à la maintenance.

GICEA - Gestion informatisée des cours en éducation des adultes

Après avoir été intégré à *GICEA*, le contrôle du paiement des formateurs a été amélioré : effectuées auparavant par trimestre, les déclarations peuvent désormais être créées pour des périodes flexibles. Un lien fort a également été mis en place avec les contrats afin de mieux contrôler la cohérence des déclarations et ne plus avoir à effectuer de corrections a posteriori. Le Parcours d'Intégration Accompagné (PIA) mis en place en 2021, a connu un franc succès et a nécessité des adaptations comme la mise en place d'ateliers spécifiques qui ont été intégrés au parcours.

En ce qui concerne l'inscription en ligne, la connexion

LuxTrust a été mise en place pour les cours *Vivre Ensemble* et un mode sans authentification a été créé pour l'inscription à certains cours classiques.

Enfin, une coopération accrue a démarré avec le ministère de la Famille afin de mettre en place un meilleur partage d'informations entre les systèmes *FMCAI* et *GICEA*.

eduBoard - Dashboard pour élèves de la formation professionnelle et candidats du *Bac*

Pour les candidats au *Bac* a été mise en place la possibilité de choisir leurs épreuves écrites et orales. La liste de leurs épreuves leur a ainsi été affichée, y compris les horaires. Pour les élèves de la formation professionnelle : mise en place du mode projet, avec possibilité de télécharger les documents associés : notification de résultat et son annexe mentionnant les compétences.

e-Bichelchen - Gestion digitalisée des devoirs à domicile dans l'enseignement fondamental

L'e-Bichelchen, est un nouvel outil numérique qui permet d'échanger sur les devoirs de l'enfant. Les enseignants, les éducateurs, les parents et l'enfant lui-même peuvent y avoir accès et ainsi gérer ensemble les devoirs à domicile, à savoir ceux qui sont faits, ceux qui restent à faire à la sortie d'une SEA et ceux qui ont posé problème. *L'e-Bichelchen - journal de classe digital* - est accessible aux élèves des cycles 2 à 4 des écoles fondamentales publiques.

eRestauration - Système de gestion centralisé de la restauration scolaire et universitaire

Publication de nouvelles applications mobiles pour *iOS* et *Android* sur une base de code commune.

- Finalisation du *work-flow* de la gestion des factures ;
- Améliorations du système de gestion des audits et sondages ;
- Suppression automatique des données datant de plus de trois années scolaires ;
- Anonymisation automatique des opérations et données après quatre semaines ;
- Début du développement d'une nouvelle centrale d'achat « *Supply4Future* » ;
- Mise en production de la version 1.0 de *eRestauration Data Warehouse* avec une dizaine de rapports et visuels *Power BI*.

eCopy - Service d'impression de photocopies

- Petites améliorations, temps de chargement réduit ;
- Génération automatique d'une feuille de séparation pour les tâches d'impression.

myBooks - Gratuité des manuels scolaires

Remplacement de la sélection des disciplines par les élèves par une synchronisation des inscriptions réelles depuis le fichier élèves en vue de la réduction du nombre de problèmes résultant de choix erronés.

eSchoolBooks - Catalogue digital des manuels scolaires

- Adaptations en vue de permettre au SOIE de saisir et maintenir les manuels scolaires au programme des classes et écoles internationales et européennes publiques.
- Mise en place d'outils diagnostics de détection de divergences dans la structure de l'enseignement entre le fichier élèves et l'application *eSchoolBooks*.

eduConnect.lu - Ouverture vers le monde de l'enseignement non formel

Mise en production de la possibilité d'enregistrer des utilisateurs sans matricule luxembourgeois.

eduGuichet.lu - Le guichet unique de l'Éducation nationale

Le développement du guichet unique *eduGuichet* à l'intention des parents d'élèves a bien avancé en 2022 de sorte que son lancement officiel pourra être planifié pour l'année scolaire 2023. Le développement a été finalisé avec les fonctionnalités suivantes :

- Intégration RNPP
- Intégration du nouveau layout/design ;
- Mise en place de la procédure d'embarquement (« *on-boarding* ») ;
- Intégration des widgets des applications suivantes :
 - *Fichier élèves* (enseignement secondaire) ;
 - *Scolaria* (enseignement fondamental) ;
 - *Restopolis* (restauration scolaire) ;
 - *myBooks* (gratuité des manuels scolaires) ;
 - *eduMUS* (enseignement musical) ;
 - *one2one* (mise à disposition iPads/Laptops) ;
 - *Payment Center* (paiement de factures) ;
 - *WebUntis* (emploi du temps).

GEPS - Gestion des activités de l'équipe psycho-sociale

Début de développement d'une application de gestion de dossiers pour les besoins du CePAS/SePAS. Mise en production prévue en 2023.

eduAccueil - SEA

Continuation du développement de l'application pour la digitalisation du service SEA en première étape, Jeunesse et AEF par la suite.

eduStage - Gestion de l'offre de stages dans la formation professionnelle

Début du développement d'une application de gestion des stages dans la formation professionnelle. Mise en production prévue en 2023.

eduConcours - Gestion des sessions d'examen-concours et du recrutement des enseignants ES

Début du développement d'une application de gestion des sessions d'examen-concours et du recrutement des enseignants de l'enseignement secondaire. Mise en production prévue en 2023.

eduSMS – Système de notification par SMS

- Rechargement du solde de crédits SMS automatisé via le *CGIE Payment Center*.
- SMS envoyés uniquement aux parents pour lesquels la réception SMS a été activée via le fichier élèves.

eduMus – Le portail pour l’enseignement musical

Mise en production de l’application *eduMUS* pour les besoins de l’enseignement musical. L’application transpose le règlement grand-ducal relatif à l’organisation de l’enseignement musical et assiste les écoles de musique à recueillir toutes les données nécessaires à la budgétisation de l’enseignement musical et la subvention étatique des communes concernées.

edVance 2.0 – Extension de la plateforme de gouvernance du ministère

- Mise en œuvre des rubriques « Profils cellules », « Cellules d’orientation » pour les besoins de la MO.
- Implémentation d’un « Formulaire orientation » et exports Excel afférents.
- Adaptation du modèle de sécurité pour bien séparer les droits d’accès entre les différentes rubriques de l’application.

menschoul.lu – Carte interactive de l’offre scolaire

Développement d’un « simulateur de promotion » en étroite collaboration avec le fichier d’élèves. Le simulateur a pour finalité d’assister les élèves dans leurs choix et décisions en passant de la 5^e année d’études vers la 4^e.

SECAM / SIA

- Développement en urgence d’une application de gestion pour l’orientation et la scolarisation des enfants des réfugiés ukrainiens.
- Développement d’une application généralisée de gestion pour l’orientation et la scolarisation des enfants venant de l’étranger.

TERA – Teacher Requirements and Assignments

- Mise en œuvre de la procédure de recrutement des chargés internationaux et des experts externes.
- Gestion des CNES et de leurs membres.
- En cours de développement, gestion des Commissions nationales de l’enseignement générale (CNEG), Commissions nationales de formations (CNF), Équipes curriculaires (EC), Équipes d’évaluation (EE).

Programme One2one

- Intégration des écoles internationales.
- Implémentation des changements liés aux nouveaux contrats.

CGIE Payment Center

- Ajout de la possibilité de réactiver des factures annulées.
- Notifications automatiques en cas de doubles paiements et d’autres irrégularités.

IFEN – Gestion informatisée de la formation continue des enseignants et du stage

Le CGIE accompagne l’IFEN dans la digitalisation de la gestion de son offre de formation continue des enseignants. Les travaux de développement sont en cours pour une nouvelle plateforme IFEN 2.0.

- Refonte du site web public
- Analyse et définition d’IFEN v2 (Site Web & nouvelle application BackOffice)
- *Promet’App* : « Demande de réduction de stage (EF – ES – EPS) »

Lëtzebueger Informatiks-Olympiad

En 2022, la 31^e édition de la *Lëtzebueger Informatiks-Olympiad* a été organisée en collaboration avec le CGIE.

Informatique distribuée et support

Besoins en équipements informatiques

Comme chaque année, le CGIE a procédé au renouvellement partiel et à l’extension du parc informatique des lycées et des administrations. Le parc informatique de l’Éducation nationale a été enrichi, dans le cadre du plan pluriannuel de remplacement et d’acquisition du CGIE, par 640 projecteurs multimédia, 1 000 écrans type *Flexdesk*, 1 665 écrans pour salle informatique, 115 *Apple iMac*, 400 *Apple TV*, 11 000 *Apple iPad*, 11.000 *Apple Pencil*, 13 000 claviers pour *Apple iPad*, 1 450 *Lancom Access Points*, 200 *switches*, 600 ordinateurs desktop, 2 220 ordinateurs portables, 150 *AllinOne PC*, 150 imprimantes, 10 *Point of Sale*, 30 scanner A4, 25 UPS, 15 serveurs, 10 serveurs NAS et autres matériels informatiques.

Mise en service / migration de nouveaux bâtiments

Le CGIE a procédé à l’installation, la mise en service et/ou la migration de nombreux bâtiments.

Réseaux, sécurité et systèmes informatiques

En ce qui concerne les réseaux, la sécurité ainsi que les systèmes informatiques, le CGIE a procédé à de nombreuses migrations, restructurations, planifications et études dont les plus importants :

- Réalisation d’un POC (www.edume.lu) d’une application de type « messenger » destinée aux besoins de l’Éducation nationale.
- Analyse et développement d’un nouveau système d’envoi de courriels en masse *eduMassMailer* (mise en production prévue pour 2023).
- Extension du système Helpdesk « OTRS » à de nouvelles administrations.
- Étude sur la migration du système Interflex vers la version 4060.
- Augmentation de la bande passante du réseau de 28 sites à 10 Go.
- Réalisation d’un projet de monitoring des températures dans les chambres froides des complexes cuisine de la restauration scolaire.
- Extension de la gestion centralisée des réseaux à plus de 1.000 switches.
- Extension et modernisation des capacités de backup et de stockage.

- Adaptation du système de gestion des identités et des accès (IAM). Actuellement le système IAM compte 168.500 utilisateurs.
- Modernisation de l'infrastructure des *firewalls*.
- Planification d'un nouveau Data Center à Bissen.

Protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel nécessite la mise à jour régulière des procédures et outils en place.

Dans le contexte du projet de digitalisation *e-Bichelchen*, le respect des exigences du Règlement général sur la protection des données, notamment les principes de minimisation des données, sécurisation des données, transparence ont été vérifiés.

Par ailleurs, la digitalisation des accès conférés aux établissements d'enseignement du ministère à un système ou une application du CGIE a été mise en place dans le respect de la protection des données à caractère personnel.

Dans le cadre de projets d'informatisation d'administrations du ministère, le CGIE a formulé des recommandations relatives à la sécurité informatique de données

à caractère personnel en vue de la mise en place, eu égard aux principes de la protection des données par défaut et dès la conception, de mesures organisationnelles adaptées.

Dans la continuité des années précédentes, les démarches de formalisation des relations avec des acteurs externes impliqués dans des traitements de données à caractère personnel tombant sous la responsabilité du ministère ont été poursuivies.

Par ailleurs, la collaboration et les échanges avec le Commissariat à la protection des données auprès de l'État en vue de l'harmonisation des politiques en matière de protection a permis aux collaborateurs intéressés de participer à des formations proposées par le Commissariat. De surcroît, cette collaboration a abouti à l'échange sur un certain nombre de modèles et de procédures intéressant le domaine de la protection des données.

Finalement, le ministère a collaboré avec la Commission nationale pour la protection des données en mettant à disposition de cette dernière les informations nécessaires au traitement de demandes d'information ou de réclamation lui adressées.

Direction générale des ressources humaines

Service ressources humaines (SRH)

Les missions du Service ressources humaines sont multiples et actuellement prises en charge par une équipe de 49 agents (fonctionnaires et employés de l'État), qui s'occupent notamment, d'un point de vue général, d'assurer la transposition de la planification pluriannuelle des besoins en personnel, dans le cadre du *numerus clausus*, du ministère, d'effectuer le contrôle des procédures et des méthodes en matière de gestion des ressources humaines des ordres tels qu'exposés ci-dessous, ainsi que de gérer les demandes effectuées auprès de la Commission d'Économies et de Rationalisation au bénéfice de l'intégralité des services et des administrations rattachées au ministère.

D'un point de vue spécifique, des cellules spécialisées, sous la supervision de la direction du SRH, sont en charge de la gestion quotidienne du personnel des services du département ministériel, qui ne font l'objet d'aucune loi-cadre, du personnel des lycées et des écoles internationales publiques qui y sont rattachées, du personnel des huit Centres de compétences et de l'Agence pour la transition vers une vie autonome, ainsi que des directions de région et des écoles de l'enseignement fondamental.

Cadre du personnel de l'enseignement fondamental

Recrutement

285 candidats se sont inscrits à la session 2022 du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur.

Parmi eux, 44 candidats visaient le cycle 1 et 241 candidats les cycles 2 et 4, dont quatre ont opté pour un poste d'instituteur de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général.

Cadre du personnel de l'enseignement secondaire

Recrutement

794 candidats se sont inscrits au concours de recrutement de l'année scolaire 2021/2022. Parmi eux, 620 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement, dont 322 se sont retirés, 122 ont échoué aux épreuves et 13 qui ont réussi, sans pour autant être classés en rang utile.

Ainsi, ce ne sont que 163 candidats qui ont été recrutés, bien que le plan de recrutement prévoyait un recrutement possible de 408 candidats.

ETP selon groupes de traitement / d'indemnité et statut / régime

| Groupes de traitement / d'indemnité | Remplaçants permanents | Employés | Fonctionnaires | Total |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Autres | 295,44 | 22,75 | 0 | 318,19 |
| Groupe A1 | 0 | 90,55 | 142,95 | 233,50 |
| Groupe A2 | 0 | 554,31 | 4 766,43 | 5 320,74 |
| Groupe B1 | 0 | 729,43 | 111,55 | 840,98 |
| Groupe C1 | 0 | 12,42 | 1 | 13,42 |
| Groupe D1 | | 3 | | 3 |
| Groupe D3 | | | 0,5 | 0,5 |
| Total | 295,44 | 1 412,46 | 5 022,43 | 6 730,33 |

ETP selon groupes de traitement / d'indemnité / de salaire et statut / régime

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Assistants pédagogiques | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|-------------------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Autres | 170 | 8,19 | 0 | 0 | 178,19 |
| Groupe A1 | 0 | 1 226,80 | 2 948,87 | 0 | 4 175,67 |
| Groupe A2 | 0 | 664,24 | 547,30 | 0 | 1 211,54 |
| Groupe B1 | 0 | 361,35 | 241 | 0 | 602,35 |
| Groupe C1 | 0 | 44,70 | 10 | 0 | 54,70 |
| Groupe D1 | 0 | 62,65 | 161,25 | 0 | 223,90 |
| Groupe D2 | 0 | 3 | 3 | 0 | 6,00 |
| Groupe D3 | 0 | 14,30 | 62,40 | 0 | 76,70 |
| Salariés | 0 | 0 | 0 | 469,00 | 469,00 |
| Total | 170 | 2 385,23 | 3 973,82 | 469,00 | 6 998,05 |

| | Inscrits | Admissibles | Retraits | Échecs | Non-classés en rang utile | Recrutés |
|-----------|----------|-------------|----------|--------|---------------------------|----------|
| 2021/2022 | 794 | 620 | 322 | 122 | 13 | 163 |

| | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Plan de recrutement | 280 | 274 | 280 | 357 | 408 |
| Candidats inscrits | 514 | 531 | 817 | 727 | 794 |
| Candidats recrutés | 139 | 140 | 139 | 156 | 163 |

Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée

ETP selon groupes de traitement/d'indemnité/de salaire et statut/régime

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|---------------|----------------|--------------|---------------|
| Groupe A1 | 116,83 | 147,80 | 0 | 264,63 |
| Groupe A2 | 212,25 | 128,20 | 0 | 340,45 |
| Groupe B1 | 62,20 | 34,75 | 0 | 96,95 |
| Groupe C1 | 26,60 | 3,25 | 0 | 29,85 |
| Groupe D1 | 16,05 | 2,80 | 0 | 18,85 |
| Groupe D2 | 4 | 0 | 0 | 4 |
| Groupe D3 | 4,25 | 1 | 0 | 5,25 |
| Salariés | 0 | 0 | 38,34 | 38,34 |
| Total | 442,18 | 317,80 | 38,34 | 798,32 |

Répartition

Agence pour la transition vers une vie autonome

| Groupes de traitement / d'indemnité | Employés | Fonctionnaires | Total |
|-------------------------------------|-------------|----------------|-------------|
| Groupe A1 | 1,75 | 1,75 | 3,50 |
| Groupe A2 | 1 | 2 | 3 |
| Groupe B1 | 2 | 0 | 2 |
| Total | 4,75 | 3,75 | 8,50 |

Centre pour le développement des apprentissages Grande-Duchesse Maria Teresa

| Groupes de traitement / d'indemnité | Employés | Fonctionnaires | Total |
|-------------------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Groupe A1 | 15,05 | 6 | 21,05 |
| Groupe A2 | 6 | 6,90 | 12,90 |
| Groupe C1 | 2 | 0 | 2 |
| Groupe D1 | 1 | 0 | 1 |
| Groupe D2 | 2 | 0 | 2 |
| Total | 26,05 | 12,90 | 38,95 |

Centre pour le développement des compétences relatives à la vue

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|--------------|----------------|----------|--------------|
| Groupe A1 | 10,95 | 16,75 | 0 | 27,70 |
| Groupe A2 | 22,85 | 6,95 | 0 | 29,80 |
| Groupe B1 | 5,50 | 3 | 0 | 8,50 |
| Groupe C1 | 4 | 0 | 0 | 4 |
| Groupe D1 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Groupe D3 | 0,50 | 0 | 0 | 0,50 |
| Salariés | 0 | 0 | 5 | 5 |
| Total | 45,80 | 26,70 | 5 | 77,50 |

Centre pour le développement intellectuel

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|---------------|----------------|--------------|---------------|
| Groupe A1 | 34,10 | 31,50 | 0 | 65,60 |
| Groupe A2 | 74 | 31,25 | 0 | 105,25 |
| Groupe B1 | 20,25 | 15,75 | 0 | 36 |
| Groupe C1 | 9,25 | 2,25 | 0 | 11,50 |
| Groupe D1 | 10,30 | 1,80 | 0 | 12,10 |
| Groupe D2 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Groupe D3 | 1,75 | 0 | 0 | 1,75 |
| Salariés | 0 | 0 | 16,33 | 16,33 |
| Total | 150,65 | 82,55 | 16,33 | 249,53 |

Centre pour le développement moteur

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|--------------|----------------|-------------|--------------|
| Groupe A1 | 5,75 | 3,75 | 0 | 9,50 |
| Groupe A2 | 46,25 | 13,50 | 0 | 59,75 |
| Groupe B1 | 11,25 | 6 | 0 | 17,25 |
| Groupe C1 | 3 | 0 | 0 | 3 |
| Groupe D1 | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Groupe D2 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Groupe D3 | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Salariés | 0 | 0 | 4,90 | 4,90 |
| Total | 69,25 | 25,25 | 4,90 | 99,40 |

Centre pour le développement socio-émotionnel

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|--------------|----------------|-------------|--------------|
| Groupe A1 | 14,30 | 12,35 | 0 | 26,65 |
| Groupe A2 | 8,30 | 14,10 | 0 | 22,40 |
| Groupe B1 | 2,30 | 0,50 | 0 | 2,80 |
| Groupe C1 | 0,50 | 0 | 0 | 0,50 |
| Salariés | 0 | 0 | 0,55 | 0,55 |
| Total | 25,40 | 26,95 | 0,55 | 52,90 |

Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel

| Groupes de traitement / d'indemnité | Employés | Fonctionnaires | Total |
|-------------------------------------|-------------|----------------|--------------|
| Groupe A1 | 6,93 | 7,50 | 14,43 |
| Groupe A2 | 0 | 4 | 4 |
| Groupe B1 | 1,50 | 0 | 1,50 |
| Groupe C1 | 1 | 0 | 1 |
| Total | 9,43 | 11,50 | 20,93 |

Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|-----------|----------------|-------------|--------------|
| Groupe A1 | 16,25 | 4,85 | 0 | 21,10 |
| Groupe A2 | 35 | 14,25 | 0 | 49,25 |
| Groupe B1 | 11,75 | 5,50 | 0 | 17,25 |
| Groupe C1 | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Salariés | 0 | 0 | 2,38 | 2,38 |
| Total | 64 | 25,60 | 2,38 | 91,98 |

Centre de logopédie

| Groupes de traitement / d'indemnité / de salaire | Employés | Fonctionnaires | Salariés | Total |
|--|--------------|----------------|-------------|---------------|
| Groupe A1 | 11,75 | 63,35 | 0 | 75,10 |
| Groupe A2 | 18,85 | 35,25 | 0 | 54,10 |
| Groupe B1 | 7,65 | 4 | 0 | 11,65 |
| Groupe C1 | 5,85 | 0 | 0 | 5,85 |
| Groupe D1 | 1,75 | 0 | 0 | 1,75 |
| Groupe D3 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Salariés | 0 | 0 | 9,18 | 9,18 |
| Total | 46,85 | 102,60 | 9,18 | 158,63 |

Direction générale des affaires juridiques et de la coordination juridique

La Direction générale des affaires juridiques et de la coordination juridique (DAJ) fut créée fin 2021 pour répondre aux besoins croissants en matière de travaux juridiques au sein du ministère. Sa direction compte à l'heure actuelle cinq juristes, dont deux à temps partiel, ainsi qu'un agent administratif. Les recrutements ont eu lieu entre février 2022 et août 2022.

S'agissant d'une nouvelle direction, il a fallu d'abord créer une base de données et mettre en place les outils appropriés afin d'accomplir les nouvelles missions. Ce processus est d'ailleurs toujours en cours.

Les chiffres ci-dessous se rapportent aux affaires dont la DAJ a connaissance.

Affaires pendantes devant les juridictions administratives et juridictions judiciaires

Durant l'année 2022, 86 affaires étaient pendantes devant les juridictions administratives ou judiciaires, dont quatre affaires selon la procédure de référé.

Parmi les affaires pendantes devant les juridictions administratives, un nombre de 13 affaires était lié aux mesures mises en place au sein des écoles et lycées dans le cadre de la pandémie COVID-19 et 16 affaires concernaient des agents du ministère ayant contesté les mesures mises en place pour le personnel de l'État également dans le cadre de la pandémie COVID-19. Cinq affaires étaient liées à une résiliation de stage ou de l'engagement durant la période d'initiation et six affaires étaient liées à une résiliation de contrat d'engagement.

10 affaires étaient pendantes devant les juridictions judiciaires et le conseil arbitral de la sécurité sociale.

Recours gracieux

En 2022, 58 recours gracieux ont été introduits auprès du ministre, dont :

- neuf recours liés à une demande de classification de la qualification professionnelle (SEA) ;

- deux recours liés à la résiliation du stage ou de l'engagement durant la période d'initiation et six recours étaient liés à la résiliation du contrat d'engagement ;
- trois recours étaient liés au renvoi disciplinaire d'un élève et sept affaires étaient liées à la décision d'allongement de cycle ;
- cinq recours étaient liés au refus d'octroi de la subvention pour faible revenu (CePAS) ;
- quatre recours liés au refus de la reconnaissance d'un diplôme et trois recours en lien avec la formation des adultes.

Affaires disciplinaires

Bien que la DAJ ne soit pas impliquée dans l'engagement de la procédure disciplinaire, elle dresse l'inventaire des affaires en cours, ainsi que des affaires ayant abouti à une décision du conseil de discipline, dans l'optique d'un éventuel recours contentieux.

En 2022, neuf sanctions disciplinaires ont été prononcées dont deux mises à la retraite d'office.

Projets et avant-projets de loi

La DAJ a avisé 13 projets de loi ou avant-projets, élaborés durant l'année 2022 par le ministère.

Avis juridiques

La DAJ conseille bien entendu le bureau du ministre, les différentes directions, ainsi que les administrations dépendant du ministère lorsqu'ils souhaitent recevoir un support sur des questions et thématiques juridiques. Elle répond notamment aux questions rencontrées par ces dernières concernant des problématiques plus générales liées à la gestion quotidienne, ou à des problématiques plus ciblées, telles que les projets envisagés par les écoles privées, les éventuels ajustements à faire dans la législation applicable aux services d'éducation et d'accueil ou encore les demandes qui proviennent de prestataires externes.

De même, elle assiste les juristes du ministère lorsqu'ils en font la demande.

Direction générale des finances et des écoles privées

Service des écoles privées (SEP)

Au courant de l'année 2022 plusieurs projets de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes des écoles privées ont été lancés.

3 406 élèves sont inscrits à l'enseignement fondamental. Une seule école applique les programmes de l'enseignement public, à savoir l'École privée Notre-Dame Sainte Sophie. Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de 10.

6 466 élèves sont inscrits à l'enseignement secondaire. Six écoles appliquent les programmes de l'enseignement public alors que six autres écoles ne l'appliquent pas.

Certaines écoles privées proposent l'enseignement fondamental ainsi que l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, ISL, St. Georges, ELFL-Vauban).

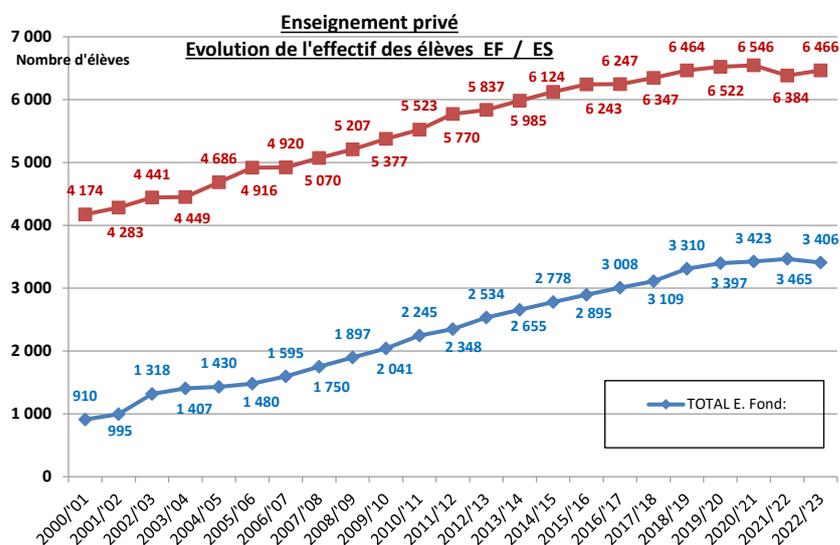
Au total 9 872 élèves sont inscrits dans une école privée, dont 3 406 élèves au niveau de l'enseignement fondamental et 6 466 élèves au niveau de l'enseignement secondaire.

L'évolution de l'effectif des élèves est légèrement décroissante au niveau de l'enseignement fondamental tandis qu'au niveau de l'enseignement secondaire on constate une augmentation de l'effectif de 82 élèves.

L'État participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en versant une participation financière à chaque école privée en fonction du nombre d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90 % pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois et 40 % pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public luxembourgeois.

Le SEP assure le suivi des projets d'infrastructure. L'État prend en charge 80 % du devis approuvé par le ministre et le SEP accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir des futurs projets d'investissement.

| École privée | Nombre d'élèves | |
|--|-----------------|--------------|
| | EF | ES |
| Lycée technique privé Émile Metz | | 477 |
| Écoles privées Fieldgen & Ste Anne (Agedoc) | | 2 591 |
| École privée Notre-Dame Sainte Sophie | 641 | 166 |
| École privée Marie-Consolatrice | | 443 |
| École Charlemagne | 112 | |
| École maternelle et primaire Maria Montessori | 96 | |
| École privée Over the Rainbow | 167 | 28 |
| Fräi-ëffentlech Waldorfschoul | 237 | 136 |
| Vauban - École et Lycée français du Luxembourg | 996 | 1 514 |
| International School of Luxembourg | 570 | 771 |
| St George's International School | 510 | 340 |
| Scuola Materna Cattolica Italiana | 27 | |
| International Montessori School | 50 | |
| Total | 3 406 | 6 466 |
| TOTAL EF + ES | 9 872 | |



Service finances et budget

Centralisation et suivi des propositions budgétaires du ministère

En 2022, la préparation du projet de budget pour l'exercice 2023 et du projet de budget pluriannuel 2024 à 2026 a porté sur 351 propositions budgétaires réparties sur 20 sections. Au budget voté pour 2023, les 340 articles du ministère totalisent 3 560 635 027 € et représentent 13,57 % des dépenses de l'État qui s'élèvent à 26 243 372 213 €.

Validation des pièces comptables produites par les services, avant leur transmission au contrôle financier aux fins de visa

La validation des pièces comptables par le service s'inscrit dans le contexte du contrôle interne des pièces présentées tel que prévu à l'article 24 (4) d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. En 2022, elle a porté sur 1 738 engagements et 29 530 ordonnances de paiement.

Gestion journalière d'articles budgétaires communs

Parmi les dépenses communes gérées par le service figurent :

- le fonctionnement de l'administration générale ;
- les locations d'immeubles dans l'intérêt des services du ministère tels les directions de région de l'enseignement fondamental, les centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire ou l'ONE. Le suivi et le paiement des loyers porte sur 64 contrats de bail ;
- les locations de terrains, notamment dans l'intérêt du Lycée Technique agricole. Le suivi et le paiement des loyers porte sur 23 contrats de bail ;
- les taxes communales, les frais pour eau, gaz, électricité, combustibles et nettoyage de bâtiments loués dans l'intérêt de différents services ;
- l'acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt des lycées. En 2022, 172 dossiers ont été introduits et 90 ont été éligibles pour une prise en charge des frais.

Encadrement et assistance des services du ministère et des services externes

Le service est régulièrement appelé à conseiller et assister les autres services en matière budgétaire et comptable et en matière de marchés publics.

Il assure également l'assistance technique des services de l'État à gestion séparée dépendant du ministère, dont le nombre est passé de 19 en 2005 à 48 en 2022.

Le service centralise les demandes de dépassement (65 dossiers en 2022) et de transferts de crédits (35 dossiers) et avise les fiches financières jointes aux avant-projets de loi ou de règlement grand-ducal.

Cellule d'harmonisation ASFT

Le financement de chaque organisme œuvrant dans le secteur ASFT est réglé par une convention signée entre l'État et l'organisme gestionnaire sur base de la loi dite ASFT⁷.

Dans ce contexte, le service poursuit les objectifs et missions suivantes :

- harmonisation des modes de financement (e.a. frais *overhead*) ;
- harmonisation des modes de gestion : Décomptes et procédures harmonisés et standardisés ;
- stratégie commune en matière des infrastructures ;
- pilotage du secteur ASFT en matière de gestion, de financement et d'infrastructures ;
- observation et suivi des négociations du CCT-SAS (commission paritaire) ;
- promotion de l'échange intra- et interministériel (commission d'harmonisation) ;
- optimisation des prévisions budgétaires.

À part l'assistance des directions générales du ministère dans les domaines précités, l'accent a été mis en particulier sur l'élaboration du mode de financement par centre de coûts en vue d'une harmonisation des modes de financement.

En outre, le service a coordonné la préparation et le déroulement du contrôle sur place de la Cour des comptes dans le contexte du rapport spécial portant entre autres sur le soutien financier accordé par l'État dans le cadre de la loi dite ASFT.

Le règlement grand-ducal du 24 janvier 2022 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'État à gestion séparée (SEGS) ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion, a nécessité l'implémentation obligatoire d'un contrôle interne de la gestion financière et comptable des SEGS au sein du ministère de tutelle. En conséquence, le service a été élargi aux domaines d'activité suivants :

- contrôle annuel de la gestion financière et comptable des SEGS relatifs au ministère ;
- élaboration d'un rapport relevant chaque irrégularité concernant la gestion financière constatée lors du contrôle précité ;
- compléter les règles à observer en matière d'exécution du budget des SEGS.

⁷ Loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Bureaux des chiffres

Deux Bureaux des chiffres ont été créés au sein du ministère : les activités de l'un sont relatives au secteur de l'Éducation nationale, celles de l'autre au secteur de l'Enfance et de la Jeunesse. La mission première de ces deux Bureaux est de mettre à disposition du cabinet du ministre, des directions générales et des administrations du ministère des chiffres permettant de prendre des décisions basées sur les faits en matière d'orientation politique.

Pour ce qui concerne le Bureau des chiffres enfance et jeunesse, les activités ont tourné en 2022 autour de quatre axes principaux, remplis dans le cadre de son rôle de prestataire de services auprès des services et administrations du ministère.

1. Estimer le coût des réformes envisagées

En 2022, c'est la réforme du financement de l'activité d'assistante parentale qui a donné lieu principalement à de tels calculs, en fonction des modalités qui ont été retenues. Une fois les modalités de la réforme adoptées, ont également été réalisés des calculs permettant de montrer l'impact de la réforme en fonction de diverses situations envisagées.

2. Mettre à disposition des indicateurs assurant un monitoring des mesures politiques en place

Ces indicateurs sont récurrents ou ponctuels, suivant l'actualité politique. Les analyses réalisées permettent d'obtenir une image de la situation observée sur le terrain, et d'orienter les choix politiques subséquents.

3. Participer au suivi de projets conceptuels / de recherche

Différents projets ont été menés à bien au cours de l'année 2022. Le Bureau des chiffres Enfance et Jeunesse a notamment participé au comité de suivi du *Kannerbericht*, projet de grande ampleur porté par la

Direction générale de l'Enfance et réalisé par le Luxembourg Institute of Socio-economic Research (LISER). Ce projet, présenté à la Chambre des Députés, a porté sur le bien-être des enfants.

4. Contribuer à la constitution d'une base de données du ministère

Les données des diverses directions générales du secteur de l'Enfance et de la Jeunesse ont la particularité de répondre à une même logique, puisqu'elles concernent un secteur qui relève de la même loi. C'est donc une base de données harmonisées qui est en cours de construction. Le CGIE, en charge du projet en étroite collaboration avec les directions générales concernées, en assure la mise en place technique ; les directions générales – et notamment celle de l'enfance, pionnière en la matière – définissent leurs besoins selon leurs missions.

Le rôle du Bureau des chiffres consiste à faciliter les échanges entre le métier et l'informatique afin que les besoins et contraintes de l'un et de l'autre soient pris en compte par les deux parties, tout en assurant la continuité de service en consolidant les données historiques. En attendant que la base de données soit construite, le Bureau des chiffres enfance et jeunesse est également actif dans la mise en place d'outils utilisés notamment dans le cadre de la mission de contrôle dont doit s'acquitter la Direction générale de l'enfance, permettant une automatisation de ces contrôles.

Le Bureau des chiffres de l'Éducation nationale s'engage à améliorer la disponibilité, la qualité et la cohérence des données produites dans ses domaines, en collaboration avec les directions générales, avec la Division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative (SCRIPT) et avec le CGIE. Ses activités comprennent également les analyses ponctuelles, la mise à disposition de chiffres dans le cadre de questions parlementaires, l'ajustement de données avec d'autres ministères concernés, etc.

Direction générale des infrastructures

Service de planification des infrastructures

Scolarisation d'élèves réfugiés

La guerre en Ukraine et d'autres crises humanitaires ont engendré l'arrivée d'un grand nombre d'élèves réfugiés au Luxembourg. Des solutions temporaires ont dû être recherchées à court terme afin de garantir la scolarisation de ces élèves.

Pour l'enseignement secondaire, un pavillon de 23 salles de classe a été provisoirement installé sur l'ancien site Eurocontrol au Kirchberg. Ces 23 salles de classe ont été mises en service en septembre 2022 et sont affectées aux classes du Lënster Lycée International School, du Lycée technique du Centre et du Service de la formation des adultes.

Des classes d'accueil de l'enseignement secondaire, sous la gérance du Lycée Michel Lucius, ont été installées dans le bâtiment de l'ancien Séminaire au Limpertsberg. En plus, l'Université du Luxembourg a mis à disposition du Lycée Michel Lucius quelques salles dans le Bâtiment des Sciences au Limpertsberg.

Concernant l'enseignement fondamental, l'État a pris en location l'ancienne école fondamentale à Buschdorf de la commune de Helperknapp pour y installer plusieurs classes à partir du 7 novembre 2022.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a mis à disposition un bâtiment destiné à l'accueil des enfants réfugiés. Cette structure a été inaugurée le 26 septembre 2022 en présence du Président de la BEI.

Des pavillons provisoires sont aménagés sur un terrain communal à Schifflange et pris en location pour la scolarisation d'enfants réfugiés ukrainiens, ceux-ci sont sous la gérance de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette.

Le 19 décembre 2022, une convention a été signée avec l'École privée Notre-Dame Sainte-Sophie concernant la mise à disposition de trois salles pour la scolarisation d'enfants réfugiés. Il en va de même pour l'ancienne école fondamentale de Clausen où la Ville de Luxembourg a mis à disposition du Service de la formation des adultes six salles de classe.

Centre pour le développement intellectuel Annexe Belval

Le 29 avril 2022, l'inauguration du *Kannercampus* Belval a eu lieu, regroupant sur quatre bâtiments la crèche, la structure d'éducation et d'accueil et l'école fondamentale de la Commune de Sanem ainsi que le Centre pour le développement intellectuel.

Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives

Le troisième étage du bâtiment sis 4, Place Thomas Edison à Strassen, abritant le Centre de Logopédie a été mis en service après les vacances de Pâques 2022.

Université populaire

Après les vacances de Pâques 2022, deux étages supplémentaires pour les besoins de l'Université populaire ont été mis en service dans le bâtiment Terres Rouges à Belval.

De plus, depuis la fin de l'année 2022, l'Université populaire à Belval dispose de 13 salles de formation supplémentaires, qu'elle partage avec les classes du brevet de technicien supérieur du Lycée Josy Barthel.

Digital Learning Hub

En mai 2022, le *Digital Learning Hub* a ouvert ses portes dans le bâtiment Terres Rouges à Belval.

Centre pour le développement intellectuel Annexe Luxembourg

En mai 2022, le Centre pour le développement intellectuel Annexe Luxembourg a déménagé dans le bâtiment sis 27, avenue du X Septembre à Luxembourg. Ce bâtiment a été pris en location auprès de la Ville de Luxembourg.

Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme et Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel

En mai 2022, le projet d'extension du Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme et du Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel a été réalisé au troisième étage du bâtiment Elise sis 21, rue Léon Laval à Leudelange.

École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

L'inauguration du bâtiment principal à Differdange de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette (EIDE) pour les classes secondaires a eu lieu le 27 juin 2022.

Le projet d'extension du bâtiment *Léierbud* à Differdange pour l'EIDE a été terminé pour la rentrée scolaire 2022/2023.

École internationale Gaston Thorn

La première école européenne agréée sur le territoire de la Ville de Luxembourg, l'École internationale Gaston Thorn, a accueilli ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2022/2023. Les classes de l'enseignement primaire sont installées à Cessange (rue Verte) dans un bâtiment modulaire intégrant à la fois l'école et la structure d'éducation et d'accueil. Les classes de l'enseignement secondaire partagent le bâtiment *Blumm* au *Campus scolaire Geesseknäppchen* avec l'École nationale pour adultes.

École internationale Mersch Anne Beffort

Dès la rentrée scolaire en septembre 2022, l'École internationale Mersch Anne Beffort a débuté avec ses premières classes primaires dans le bâtiment modulaire sis 46, rue de la Gare à Mersch.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'extension et le restaurant scolaire du bâtiment sis Square Marie-Astrid à Mersch ont été mis en service en septembre 2022.

École internationale de Mondorf-les-Bains

La troisième phase d'extension s'est achevée en septembre 2022 avec la mise en service des bâtiments C, D et E sur le site *Op Olbiërg* à Mondorf-les-Bains. Les travaux ont été réalisés par la commune de Mondorf-les-Bains et financés par l'État.

Lycée Michel-Rodange

Après l'achèvement des travaux de rénovation, l'inauguration du Lycée Michel-Rodange a eu lieu le 26 septembre 2022.

Lycée Edward Steichen

Une structure provisoire a été installée à côté du bâtiment principal à Clervaux pour combler le déficit en salles de classe jusqu'à ce que le projet d'extension soit réalisé. La mise en service a eu lieu en octobre 2022.

Direction de l'enseignement fondamental – Région 12

Depuis novembre 2022, des locaux supplémentaires pour l'installation de la direction de l'enseignement fondamental – Région 12 (Mersch) ont été mis en service dans le bâtiment sis 22, *ZAC Klengbousbiërg II* à Bissen.

Direction de l'enseignement fondamental – Région 8

En décembre 2022, la direction de l'enseignement fondamental – Région 8 (Bettembourg) a déménagé dans ses nouveaux locaux dans le bâtiment H2O à Hesperange. Elle partage ces locaux avec l'ONE et le Etereforum.

Cellule infrastructures ASFT

Les tableaux sont classés dans les annexes page 119 et suite.

La Cellule infrastructures ASFT⁸ de la Direction générale des infrastructures est en charge de la gestion des dossiers techniques et des demandes d'aide financière de l'État pour la Direction générale du secteur de l'enfance (SEA), la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF), la Direction générale du secteur de la jeunesse (SJ) et la Direction générale de l'enseignement musical (EM).

En 2022, la Cellule a réalisé 19 avis sur plans relatifs aux projets dans le secteur SEA et 31 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 1). En relation avec de nouveaux projets, 12 entrevues avec les communes respectives ont été organisées.

Dans le secteur AEF, 81 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 2). Dans le secteur SJ, la Cellule a élaboré neuf avis sur plans et 19 projets sont en cours de réalisation (tableau n° 3). Dans le secteur EM, six projets sont en cours de réalisation (tableau n° 4). En ce qui concerne les nouvelles conventions de bâtisses, elles étaient au nombre de 15 dans le SEA (tableau n° 5) et de six dans le SJ (tableau n° 6).

Dans le cadre de ses activités, la Cellule a par ailleurs effectué 147 visites d'agrément dans les structures du service de l'éducation et de l'accueil. Elle a effectué pour le secteur AEF 44 visites d'agrément ASFT et 61 visites de projets. 12 visites d'agrément et 10 visites de projets ont été effectuées pour le compte du SJ. Un rapport technique a été rédigé pour chaque visite d'agrément.

La Cellule a réalisé six décomptes de convention SEA, cinq décomptes pour SJ et six pour EM (tableaux n° 7, 8, 9). Au total, la Cellule a traité 408 dossiers SEA (tableau n° 10), 725 dossiers AEF (tableau n° 11) et 251 dossiers SJ (tableau n° 12).

40 demandes de prise en charge des frais de loyer ont été introduites auprès la Commission des Loyers par les gestionnaires suivants : Anne Elisabeth (2), ARCUS (4), Caritas Jeunes et Familles (2), Fondation Caritas (1), Crèche Mollie (1), Croix-Rouge (1), Ensemble Gmbh (1), FEDAS (1), Femmes en détresse (1), Fondation APEMH (2), Fondation Kannerschlass (8), Fondation Profamilia (2), Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel (1), Mérite Jeunesse (1), Nordstadjugend (1), Phoenix (1), SCAP (1), Solidarité Jeunes (6), Telos (3).

Les dossiers techniques de la Cellule infrastructures ASFT restent difficiles à gérer au niveau des retards de délais de construction liés aux effets persistants des crises économiques, humanitaires et sanitaires, de même qu'au niveau des prix des matériaux de construction en constante inflation et qui exigent le budget prévisionnel du projet.

⁸ Activités socio-familiales et thérapeutiques

Restopolis

Restopolis en chiffres

Restopolis, le service de restauration scolaire et universitaire, qui est opéré sous la tutelle du ministère, gère actuellement 112 restaurants et cafétérias dans les établissements scolaires (dont six services d'éducation et d'accueil *Daycare*) et universitaires auxquels s'ajoutent 24 points de vente et deux *food trucks*. Restopolis compte également les restaurants de l'École de la Police Grand-Ducale et du site eduPôle à Walferdange parmi ses structures. Restopolis se charge en outre de la restauration de quatre internats. L'administration de Restopolis est composée de 24 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine sur les sites est de 638. Le service a servi en 2022 en moyenne 15 645 plats par jour. Le nombre de clients du service de restauration scolaire et universitaire est de 72 000. En 2022, Restopolis a cuisiné 2 863 000 repas dans les restaurants et vendu 4 653 400 produits cafétéria.

Évolution du concept *Food4Future by Restopolis – Towards more sustainable food systems*

Restopolis a instauré en septembre 2021 un nouveau concept de restauration durable dénommé *Food4Future* dans l'ensemble de ses structures de restauration. Les piliers de ce concept innovatif pour la restauration scolaire et universitaire sont les six *RestoGoals*. L'année 2022 avait permis au service de restauration d'évoluer le concept et d'augmenter de manière considérable le pourcentage des produits bio-locaux et locaux travaillés et vendus dans les structures de restauration. Au mois de décembre 2022, 67,2 % des produits utilisés ont été de provenance locale et 16,1 % des produits ont été de provenance bio-locale.

Projet pilote *AntiGaspi 2 go by Restopolis*

Restopolis a lancé en juin 2022, en étroite collaboration avec le Maacher Lycée Grevenmacher (MLG), le projet pilote *AntiGaspi 2 go by Restopolis*. Ce projet pilote a été élaboré sur demande de cet établissement scolaire et en étroite collaboration avec la communauté scolaire de celui-ci. Restopolis, ensemble avec le groupe *ML Green Umweltgrupp*, distribue gratuitement les produits non vendus tels que les sandwiches et viennoiseries, mais aussi les plats chauffés qui ont été proposés en distribution lors de la pause de midi à la communauté scolaire en fin de journée scolaire. La distribution gratuite des plats se fait dans des barquettes biodégradables.

Mise en vente de la nouvelle serviette durable *myNapkin*

Restopolis encourage ses convives à utiliser des produits réutilisables et d'ainsi réduire des produits à usage unique comme les serviettes en papier. Au mois de mars 2022, Restopolis avait mis en vente dans tous ses restaurants et toutes ses cafétérias la nouvelle serviette réutilisable *myNapkin*. La serviette produite avec du coton *Fairtrade* est vendue au prix de deux euros.

Les serviettes en papier sont toutefois toujours disponibles dans les cantines et cafétérias.

Organisation de deux semaines thématiques *Food4Future by Restopolis*

Restopolis a poursuivi la sensibilisation de ses convives pour le projet *Food4Future by Restopolis* avec l'organisation de semaines thématiques. La première semaine thématique a eu lieu du 7 au 11 mars 2022 et avait abordé le sujet de la réduction des emballages, le sujet du *RestoGoal numéro 4, Prévention des déchets*. Du 13 au 17 juin 2022, les collaborateurs de Restopolis se sont rendus sur les sites avec des stands d'information pour informer les convives sur le *RestoGoal numéro 5, Lutte contre le gaspillage alimentaire*.

Organisation d'une semaine thématique ukrainienne

Afin de montrer sa solidarité avec les réfugiés et de leur souhaiter la bienvenue dans ce nouvel environnement scolaire, Restopolis a organisé du 25 au 29 avril 2022 une semaine thématique ukrainienne dans l'ensemble de ses structures de restauration. Les chefs de cuisine ont profité de cette occasion pour préparer chaque jour une spécialité qui fait partie de la longue tradition gastronomique ukrainienne, que ce soit une entrée, un plat principal ou un dessert.

Participation à la Foire BNE

Restopolis a été présent sur la Foire BNE – Foire fir Bildung fir Nohalteg Entwécklung qui s'est tenue en date du 23 avril 2022 au Centre Culturel An der Eech à Leudelange. Le service avait profité de l'évènement pour exposer une de ses serres hydroponiques de son projet pilote *myEduGarden*.

Participation à la YEP-Schoulfoire

Restopolis a participé du 2 au 4 mai 2022 au stand commun du ministère de la première édition de la YEP-Schoulfoire au Hall 8 de la Luxexpo The Box à Luxembourg-Kirchberg. Les visiteurs ont eu la possibilité de découvrir, voire de redécouvrir, le concept de restauration durable *Food4Future* ainsi que le projet pilote *myEduGarden*.

Participation à plusieurs journées portes ouvertes

Restopolis a participé à la journée portes ouvertes de l'Université du Luxembourg et aux journées portes ouvertes de plusieurs lycées pour informer les futurs étudiants et élèves sur la restauration scolaire et universitaire.

Ouverture du point de vente éphémère *Petite Maison*

Un point de vente éphémère de Restopolis se trouvait du 15 septembre au 28 octobre dans la *Petite Maison* sur le Campus Belval. Cette construction aux éléments durables était une contribution de l'Université du Luxembourg au projet *Esch2022 – European Capital of Culture*.

Projet pilote myEduGarden et publication de la nouvelle brochure

Le service de restauration scolaire et universitaire a mis en place la serre hydroponique *myEduGarden* sur le site eduPôle à Walferdange. La serre vise la culture de légumes, de salades et de pousses durant toute l'année afin d'augmenter l'autosuffisance des cantines et la diversité alimentaire locale tout en réduisant les chemins de transport des aliments. Deux autres serres sous forme d'un réfrigérateur sont mises en place dans la brasserie *Am Schlass* du site eduPôle à Walferdange et dans le restaurant scolaire du *Forum Geesseknäppchen* à Luxembourg-Merl. Une nouvelle brochure sur la technique hydroponique a été élaborée par Restopolis.

Organisation d'un concours *Veggie Monday* pour lycées

Restopolis a lancé en novembre 2021 le projet pilote *Veggie Monday* dans les trois lycées Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange et Lycée Aline Mayrisch. Le *Veggie Monday*, initié sur demande de ces trois établissements scolaires, est organisé dans le cadre du projet de restauration durable *Food4Future – Towards more sustainable food systems*.

Ces lundis sans viande prévoient que l'offre des structures de restauration de ces trois lycées se compose uniquement de menus et produits végétariens et végétariens. Le projet pilote, initialement organisé entre les vacances de la Toussaint 2021 et les vacances de Carnaval 2022, s'est avéré être un grand succès, Restopolis et les trois établissements scolaires ont donc décidé de le prolonger après la phase test. Le *Veggie Monday* fait aujourd'hui partie intégrante du calendrier gastronomique de ces trois lycées. Dans le cadre du *Veggie Monday*, les communautés scolaires des trois lycées ont participé en date du 5 juillet 2022 à un concours culinaire.

Encadrée par trois cuisiniers de Restopolis, une équipe par établissement scolaire composée de trois à quatre élèves avait préparé dans la cuisine scolaire de l'EN-AD au *Campus Geesseknäppchen* une entrée, un plat principal et un dessert avec des ingrédients végétariens et végétariens bio-locaux et locaux. En amont du concours, les trois équipes avaient soumis des propositions de recettes à Restopolis. Le service de restauration scolaire a retenu chaque fois une entrée, un plat principal et un dessert que les participants ont dû préparer sous les yeux d'un jury composé de représentants des trois établissements scolaires et de Restopolis.

Service technique accueil et réception Clausen (STAR-C)

Le Service technique accueil et réception Clausen (STAR-C) regroupe les volets : service technique, accueil, réception, stockage, gestion des bâtiments, logistique, parking et gestion des accès ainsi des déménagements internes et externes. Le service STAR-C est également en charge du volet événementiel du ministère.

En 2022, plusieurs services individuels du ministère ont déménagé dans d'autres bâtiments. Outre le fait de déplacer le mobilier proprement dit, un déménagement comprend également le déplacement et le branchement des téléphones et du matériel informatique, ceci en étroite collaboration avec les collègues du CGIE et du CTIE.

En outre, il y a eu diverses livraisons auprès des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, dont notamment la livraison des bulletins auprès des lycées, la livraison des questions d'examen de fin d'études ou même la livraison des épreuves communes pour le cycle 4.2 auprès des 125 écoles fondamentales du pays. En 2022, plusieurs événements ont eu lieu, comme la journée de sensibilisation sur les droits de l'enfant au Parc Merveilleux à Bettembourg et le festival de l'enfance dans l'Abbaye de Neumünster.

Ci-dessus quelques chiffres pour 2022 :

Stock/Logistique :

650 commandes, pour un total de 93 785 articles, ont été traitées par l'équipe stock et expédiées à leurs destinataires respectifs. De plus, un stock de mobilier a été mis en place afin de pouvoir soutenir différentes structures et afin de pouvoir approvisionner suffisamment les agents de Clausen.

Courrier :

Le service courrier a été équipé d'un système d'affranchissement automatique en 2019. Ce système répertorie tous les courriers sortants. En 2022, 59 263 courriers ont été affranchis.

Service Technique (pannes et demandes) : OTRS

De janvier 2022 à décembre 2022, 3 011 tickets du système OTRS ont été traités par l'équipe du service technique, dont 12 tickets sont encore en cours de traitement.

Parc automobile :

Le parc automobile compte désormais cinq véhicules.

Réception/accueil téléphonique :

La téléphoniste a reçu 15 065 appels en 194 jours ouvrables, soit une moyenne de 77,6 appels par jour. À la réception principale du ministère à Clausen, 963 visiteurs extérieurs ont été accueillis.

Autres services du ou liés au ministère

Anefore

Créée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Anefore est l'agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes *Erasmus+* (E+) et Corps européen de solidarité (CES) au Luxembourg. Anefore est également le centre national *Europass* et *Euroguidance*, l'organisation d'assistance nationale *eTwinning*, l'unité nationale du réseau *Eurydice* et le correspondant national du réseau *Youth Wiki*. *Eurodesk* est sous-traité à l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes.

Pour les appels à propositions 2022, le budget communautaire disponible pour cofinancer des projets du programme E+ s'est élevé à 11 097 281 € et celui pour les projets du CES à 843 774 €. Le budget total disponible qui s'élève à 11 941 055 € a augmenté de 7,91 % par rapport à 2021.

Dans le cadre des appels à propositions 2022 de programmes E+ et CES, Anefore a reçu 237 candidatures⁹. La majorité, notamment 121 candidatures, a été déposée pour des projets de mobilité (action clé 1) ou pour des projets en faveur de la coopération (action clé 2). Huit demandes d'accréditation ont également été reçues ainsi que 71 candidatures pour des mobilités individuelles relatives à des activités de formation et de coopération. Quant au CES, l'appel a généré 36 candidatures : une demande pour des activités de volontariat, 27 demandes pour des projets de solidarité, quatre demandes pour le label de qualité et cinq candidatures pour des mobilités individuelles pour des activités de réseautage.

Lors des différents tours des appels à propositions 2022, 74 projets E+ et CES ont été sélectionnés, ce qui correspond à un taux de réussite global de 49,66 %.

Le budget total engagé en 2022 s'est élevé à 4 924 919,01 €, dont 4 187 693,09 € pour 59 projets des actions clés 1 et 2, 33 mobilités individuelles¹⁰ pour des activités de formation et de coopération et l'organisation de telles activités au Luxembourg et pour 15 participants au *DiscoverEU Learning Cycle* du E+ et 737 225,92 € pour financer 15 projets, une mobilité individuelle¹¹ pour une activité de réseautage et l'organisation d'une activité de réseautage et 85 participants au cycle de formation et d'évaluation du CES.

Les projets de mobilité E+ et les projets de volontariat du CES permettent aux différents acteurs des secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse, de donner à 86 membres du personnel éducatif, à 63 élèves, à 84 apprenants, à 12 apprenants adultes et à 1 547 jeunes ainsi qu'à 140 volontaires la possibilité d'effectuer une activité de mobilité à des fins d'éducation et de formation.

13 établissements scolaires sont actuellement en possession d'une accréditation Erasmus dans les secteurs de l'enseignement scolaire et/ ou de l'enseignement et de la formation professionnels et parmi les bénéficiaires de projets de mobilité E+ 2022 figurent six lycées. Dans le domaine de l'enseignement scolaire, 12 candidatures pour des mobilités individuelles *eTwinning* ont été reçues, dont huit ont pu être réalisées.

Anefore engage des efforts considérables pour offrir conseil et suivi sur mesure aux bénéficiaires et pour promouvoir les programmes et autres initiatives européennes gérés par l'Agence. Les événements qui ont spécialement marqué l'année 2022 ont été les activités de formation et de coopération *Creative use of learning applications in school education* et *BITRIMULTI* ainsi que le *Summerfest* pour célébrer le 35^e anniversaire du programme Erasmus+ et la conférence annuelle pour clôturer l'Année européenne de la jeunesse et thématiser le bien-être des jeunes au Luxembourg et en Europe.

Anefore poursuit une collaboration étroite avec divers partenaires, tant au niveau national qu'europpéen. Située à eduPôle Walferdange, l'Agence met à profit sa proximité géographique avec les acteurs clés de l'éducation et de la formation au Luxembourg et continue à multiplier les opportunités d'échanges et de synergies.

Langue luxembourgeoise

Commissaire à la langue luxembourgeoise

De *Commissaire fir d'Lëtzebuenger Sprooch* huet am Joer 2022 den Aktiounsplang fir d'Lëtzebuenger Sprooch virbereet. Dësen ass de 14. Dezember 2022 vun der Regierung uegheoll ginn. Den Aktiounsplang baséiert op de Conclusiounen vun der Strategie vun 2017 a vun den Diskussiounen a Consultatiounen an de Beräicher: *Lëtzebuergesch léieren*, *Lëtzebuergesch am Alldag* a *Lëtzebuergesch am 21. Joerhonnert*. Fir den Aktiounsplang si 50 Mesurë festgehal ginn. Si bezéie sech op den Domän Lëtzebuergesch léiere fir jiddwereen, op d'Visibilitéit an de Gebrauch vum Lëtzebuergesch an a mat wéi enge Methode Lëtzebuergesch virgedriwwé gëtt.

⁹ Candidatures reçues jusqu'au 31 décembre 2022

¹⁰ Sélectionnées jusqu'au 31 décembre 2022

¹¹ Sélectionnée jusqu'au 31 décembre 2022

An dësem Kader hat de Commissaire fir d'Lëtzebuenger Sprooch zesumme mam Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS) eng Sproocheronn op véier Owender organiséiert, dëschdes de 7. Juni 2022 um Belval, donneschdes, den 9. Juni 2022 zu lechternach, dënschdes, de 14. Juni 2022 an der Stad an donneschdes, de 16. Juni zu Clierf. Op dëser Sproocheronn konnt de Bierger, zesumme mam Minister, iwwer d'Entwécklung vun der Lëtzebuenger Sprooch diskutéieren. All dës Kommentare goufen dokumentéiert a si gréisstendeels an den Aktiounsplang integréiert ginn.

De Commissaire fir d'Lëtzebuenger Sprooch huet säi Site www.lux.lu lancéiert, deen en Abléck an d'Geschicht vun der Lëtzebuenger Sprooch an hir Promotioun gëtt. Dernieft kritt een do nützlich Tipps, an et gëtt och en Online-Forum, wou een interaktiv iwwer aktuell Sujete matdiskutéiere kann.

De Commissaire huet mat de concernéierte Servicer de Projet vun engem Reglement finaliséiert, woumadder den *Nationale Präis fir d'Verdëngschter ëm d'Lëtzebuenger Sprooch* geschaf gouf. D'Jury huet de Präis vun 2022 dem Här Lex Roth zougesprach.

De Commissaire hat zwou Reunioune mat de Membere vum Comité interministériel, den 3. März an de 14. November 2022, an deenen op d'Constaten an d'Besoinen vun alle ministeriellen Departementer agaang ginn ass.

Den 18. November, am Kader vun de Walfer Bicherdeeg, dem 150. Anniversaire vum *Reenert* an no der Sortie vun der neier kommentéierter Schouleditioun vum Michel Rodange sengem Wierk, huet hie gehollef, de *Reenert-Colloque* zesumme mam SCRIPT, mam ZLS a mam Institut de formation de l'Éducation nationale ze organiséieren.

Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch

Videoclippen, Sproocheronnen, neien LOD, neie *Reenert* an de Sproocherkennungsstool *Schreifmaschinn.lu*: Aus Siicht vum ZLS hat d'Joer 2022 direkt e puer Highlighten, déi d'Ekipp vu 15 Leit ëmgesat huet.

Orthografie

Ufank des Joers huet den ZLS 30 Videotutorials fir d'Lëtzebuenger Orthografie presentéiert. An de kuerze Videoclippen, déi zesumme mam SCRIPT realiséiert goufen, gëtt allkéiers eng wichteg Reegel explizéiert – mat flotte Beispiller an duerch faarweg Animatiounen. D'Tutorials, déi esouguer op *RTL Télé Lëtzebuerg* gefäl sinn, kënnen och an de Lëtzebuergesch-Coursen agesat ginn. Se stellen e weidert Hëllefsmëttel duer, fir déi aktualiséiert a completéiert Orthografie aus dem Joer 2019 ze léieren an ze enseignéieren. Déi koum 2022 ewell an hirer 5. Oploung eraus.

Sproocheronnen

Am Juni goung et mam Minister a mam Commissaire fir d'Lëtzebuenger Sprooch uechter d'Land fir eng Neioplo vun der Sproocheronn aus dem Joer 2017. Den Zenter huet moderéiert an d'Leit hunn diskutéiert. Hir Virschléi, Wënsch a Kritikke si mat an deen neien

Aktiounsplang fir d'Lëtzebuenger Sprooch vum Commissaire agefloss.

LOD

An enger grousser Presentatioun kuerz virun Nationalfeierdag huet de Minister de fuschneie *Lëtzebuenger Online Dictionnaire (LOD)* lancéiert: mat intuitivem Design, erweiderte Sichméiglechkeeten, thematesche Wuertkategorien a praktescher API. Enn November gouf dunn och nach eng gratis App fir *Apple* an *Android* publizéiert. 2022 goufen 9,4 Milliounen Artikelen opgeruff, 955 Artikele sinn an den Dictionnaire bäikomm (dorënner CEO, Eeërtrüwwele, fragil, Hängebréck, Ketchup, speecheleg an zack). Virun enger Hellewull LOD-Beispillsätz fënnt een zanter Enn 2022 e Knäppchen, deen engem et erlaabt, d'Beispiller ze lauschteren. D'Stëmm ass déi vum fréieren *RTL-Wiederfräsch* Max Kuborn. Ausserdeem koume méi wéi dausend Gebäerdesprooch-Videoen derbäi.

Reenert

Am November war den ZLS zesumme mam SCRIPT op de Walfer Bicherdeeg, wou de *Reenert*, dee viru genee 150 Joer publizéiert gi war, am Mëttelpunkt stoung: Colloque, kommentéiert Nei-Editioun an de véierte Band aus der Serie *Lëtzebuenger Wuertschatz* huet och flott Wieder aus dem *Reenert* an Zeen gesat.

Schreifmaschinn

Am Dezember gouf déi nei Web-Applikatioun schreifmaschinn.lu virgestallt. Dëse Prototyp erméiglecht eng automatesch Text-Transkriptioun a soll an Zukunft nach ausgebaut ginn.

Verschiedenes

Bei der Wiel vum *Wuert vum Joer 2022* (zesumme mam 100,7 a mat *RTL*) koum *Ukrainkrich* op Plaz eent virun *Energiekris* a *Präisdeckel*. Reegelméisseg war den ZLS an de Medien (z. B. mat Rubrickele am *Tageblatt*, *Luxemburger Wort*, *Télécran* an an der Zeitung vu *Gaart & Heem*). Op de soziale Medie gouf d'Zuel vun de Follower op den dräi Plattformen *Facebook*, *Instagram* an *Twitter* ausgebaut an et goufen och nees e sëllege Coursë ginn a Virtrag gehalen. Staark sollicitéiert war op en Neits d'Hotline mat wäit iwwer 1.000 E-Maile mat Froen zu der Lëtzebuenger Sprooch. Fir eng ganz Partie staatlech Servicer goufen Opname fir d'Repondeure gemaach a fir anerer huet den Zenter Texter korrigéiert oder iwwersat.

Ausbléck

2023 läit de Schwéierpunkt vun der Aarbecht vum ZLS op enger mobiller Ausstellung iwwer *d'Lëtzebuenger Sprooch[en]* an um Ausbau vun der Sproocherkennung. Als Publikatioune si geplangt: e linguistesche Glossaire, zwee *Wuertschatz-Bänn* an zesumme mam Alain Atten a Claude Schmit e grouss Sproochatlas.

Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire

En 2022, l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire (OEJQS) a été créé par la loi du 16 mars 2022. Ce nouvel Observatoire est issu de la fusion de l'Observatoire national de la qualité scolaire (loi du 14 mars 2018) et de l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse (loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse).

Le nouvel Observatoire s'est vu confier les missions suivantes :

1. l'analyse de la situation des enfants et des jeunes au Luxembourg, fondée sur une approche globale, centrée sur l'enfant ou le jeune et basée sur les droits de l'enfant ;
2. l'évaluation des systèmes agissant sur eux, relevant prioritairement du domaine socio-éducatif ou d'autres domaines de l'enfance et de la jeunesse ;
3. l'évaluation systémique de la qualité de l'enseignement dispensé dans le système éducatif afin de promouvoir le développement de la qualité scolaire au Luxembourg.

Dans la foulée, un nouveau règlement d'ordre interne et un programme de travail pour les années 2022 à 2024 ont été élaborés. L'équipe a été élargie au cours de l'année par le recrutement de quatre observateurs et de trois collaborateurs scientifiques.

Deux rapports thématiques ont été publiés par l'Observatoire, le premier portant sur l'entrée à l'école avec une analyse de la situation scolaire actuelle et un état des lieux de la recherche. Le deuxième rapport thématique propose des orientations en vue d'une réduction de l'impact des inégalités sociales dans le système éducatif.

En 2022, l'OEJQS a maintenu les coopérations entamées les années précédentes avec des partenaires externes dans le cadre de plusieurs projets de recherche. En l'occurrence, il s'agit du LISER, de l'Université du Luxembourg, de l'Université de Liège et de l'Université Catholique de Louvain.

Les domaines prioritaires de l'OEJQS, développés et proposés au ministre en 2022, sont les suivants :

- l'organisation de l'enseignement dans les différents modèles d'école au Grand-Duché ;
- la professionnalisation des enseignants ;
- la gouvernance du système scolaire ;
- le monitoring Enfance et Jeunesse à Luxembourg ;
- les paysages éducatifs ;
- l'analyse de la situation des enfants et des jeunes et des systèmes impactant sur eux dans un contexte de droit ;
- l'état des lieux du secteur éducatif de l'enfance et de la jeunesse ;
- l'état des lieux du secteur d'aide à l'enfance, à la famille et à la jeunesse.

Deux domaines prioritaires de l'ancien Observatoire national de la qualité scolaire (ONQS), à savoir le climat scolaire et l'inclusion scolaire, se sont étendus au secteur de l'éducation non formelle.

Des projets de recherche, d'analyse ou de construction d'indicateurs ont été projetés autour de ces domaines prioritaires, soit en coopération avec des partenaires externes, soit en régie propre.

Service de médiation scolaire

Le Service de médiation scolaire (SMS) a été créé par la loi du 18 juin 2018 portant institution d'un service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires de l'Éducation nationale. Il travaille de manière indépendante et est placé sous la responsabilité du médiateur scolaire, nommé pour une période de sept ans.

Le SMS compte actuellement huit agents, dont quatre sont en charge d'assister le médiateur scolaire dans la résolution des conflits qui lui sont soumis par les parents d'élèves mineurs, par les élèves majeurs ou par les agents de l'Éducation nationale.

Pour la période scolaire du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2022, le SMS a enregistré 218 réclamations individuelles. Cela représente une hausse de 10 % par rapport aux réclamations individuelles de l'exercice précédent.

Les 218 réclamations individuelles se répartissent en 136 réclamations officielles, dont 92 ont pu être clôturées avant le 14 septembre 2022, et 82 réclamations informelles, c'est-à-dire que les réclamants n'ont pas autorisé le SMS à intervenir auprès des autorités de l'enseignement public. Dans la majorité de ces saisines informelles néanmoins, les échanges entre le SMS et lesdits réclamants ont permis d'apaiser les tensions initiales.

Sur les 136 réclamations individuelles, 63 concernaient des élèves de l'enseignement fondamental, 73 des élèves de l'enseignement secondaire. 30 saisines concernaient les élèves scolarisés dans des écoles internationales.

Par ailleurs, le SMS a conduit 333 séances de médiation individuelles ou collectives pour l'ensemble des 136 réclamations officielles qu'il a enregistrées. Ce chiffre ne prend pas en compte les médiations/échanges dans le cadre des réclamations informelles. Si certaines réclamations requièrent la mise en place de plusieurs médiations, d'autres se limitent à un redressement administratif lequel ne nécessite, *a priori*, pas de médiation.

Les domaines de compétences couverts par le SMS sont le maintien scolaire (84 réclamations officielles), l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (39 réclamations officielles), ainsi que l'intégration (13 réclamations officielles), écoles privées et publiques confondues.

Parmi les 136 réclamations, 31 concernaient de jeunes adolescents qui ne se trouvaient plus dans l'obligation scolaire. Au jour de la rédaction de ce rapport, certains de ces jeunes n'ont pas retrouvé le chemin de l'école, et le SMS les a orientés vers le SNJ.

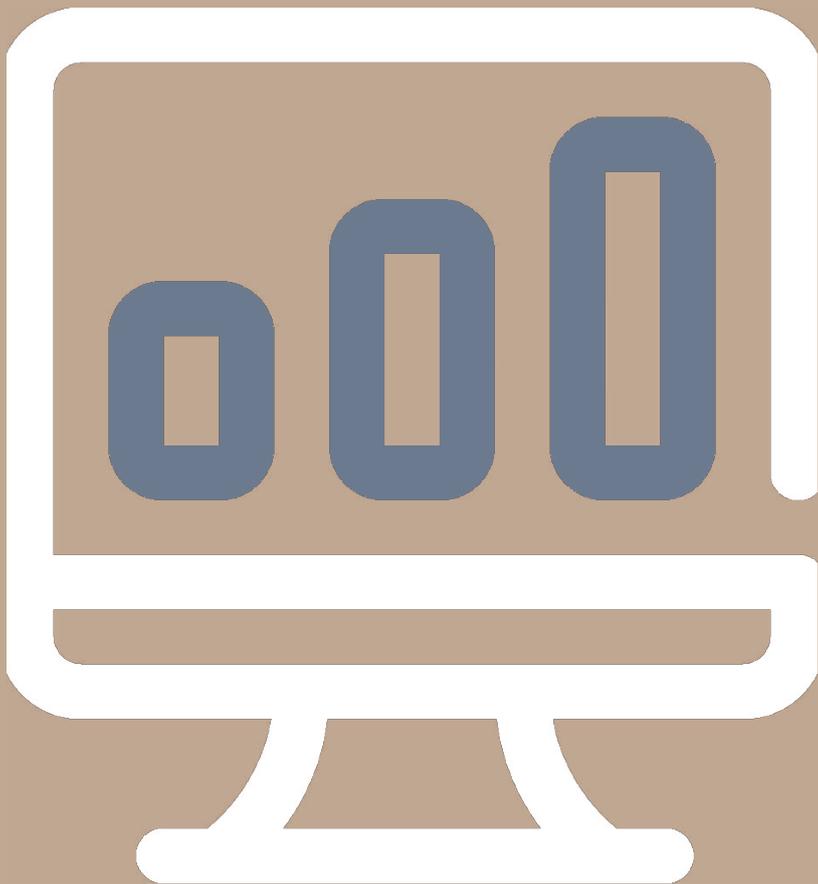
L'étroite collaboration entre le SMS et certaines institutions, tels l'Ombudsman et l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu) s'est encore renforcée. De plus en plus de réclamants sont directement encouragés par des agents de la communauté scolaire à saisir le médiateur scolaire, et de plus en plus d'agents de l'Éducation nationale entrent directement en contact avec le SMS afin de demander un accompagnement dans leurs démarches concernant des cas individuels.

L'accroissement du nombre des dossiers d'exercice en exercice, qui renforce le rôle du SMS dans le paysage des services de l'Éducation nationale, est le fruit du bouche-à-oreille volontairement véhiculé par des parents et élèves satisfaits et soulagés d'avoir enfin trouvé un interlocuteur neutre auprès du système éducatif pour y déposer leurs doléances.

À 15 reprises, le SMS a eu des échanges avec des acteurs de l'Éducation nationale, des institutions ou associations pour présenter son service, e.a. avec l'Ombudsfra du Kazakhstan, Youth and Work, le Zentrum fir politesch Bildung (ZPB) « Meet the people », la Fédération capverdienne du Luxembourg, la Maison de l'orientation, le Kanner a Jugendtelefon (KJT), l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu), lors des « Matinées café-croissant sur les droits de l'enfant », Dysphasie. lu, la Commission nationale d'inclusion (CNI), l'Office national de l'enfance (ONE), etc.

Les agents du SMS ont également participé à 18 formations en lien direct avec leur domaine d'activité. Le SMS a adressé au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse quatre recommandations générales. Il a également émis deux recommandations individuelles à l'attention de deux directions. Pour plus de détails, il est renvoyé au rapport d'activité annuel du Service de médiation scolaire à télécharger sur le site www.mediationscolaire.lu.

Annexes



Listes des travaux de la Cellule des infrastructures ASFT

Tableau n°1: Projets en cours SEA

| Commune/asbl | Projet | Description |
|----------------------------|---|------------------|
| AC Beckerich | Nouveau campus scolaire à Beckerich | En planification |
| AC Bettembourg | SEA Bildungshaus Krakelshaff | En planification |
| AC Colmar-Berg | SEA Colmar-Berg | En construction |
| AC Diekirch | SEA dans l'ancien bâtiment du pensionnat Notre Dame de Lourdes | En planification |
| AC Differdange | SEA Campus scolaire Um Bock | En construction |
| AC Esch-sur-Alzette | SEA Wobrécken Projet intégré | En construction |
| AC Esch-sur-Alzette | SEA Sprétzenhaus | En construction |
| AC Esch-sur-Sûre | Nouveau SEA | En construction |
| AC Goesdorf | SEA InterAct Dahl | En construction |
| AC Hesperange | Transformation, mise en conformité et extension de l'école Plateau Howald | En construction |
| AC Junglinster | SEA Loupescht | En construction |
| AC Käerjeng | SEA préscolaire cycle 1 Projet intégré | En construction |
| AC Kehlen | SEA ELMEN | En construction |
| AC Kopstal | SEA Bridel | En planification |
| AC Leudelange | SEA Leudelange Projet intégré | En construction |
| AC Lorentzweiler | SEA Lorentzweiler | En construction |
| AC Luxembourg | Ecole & SEA Kiem Luxembourg | En construction |
| AC Mamer | Extension SEA Campus Kinneksbond | En construction |
| AC Mertzig | Réaménagement du site scolaire à Mertzig | En planification |
| AC Mondercange | Nouveau SEA Mondercange | En construction |
| AC Reckange-sur-Mess | Reckange-sur-Mess cycles 1 - 4 | En construction |
| AC Rosport-Mompach | SEA Rosport | En cours |
| AC Rumelange | SEA Rumelange | En construction |
| AC Sanem | SEA Soleuvre école 2000 | En construction |
| AC Sanem | SEA Ehlerange | En cours |
| AC Schieren | Maison relais Rousennascht | En construction |
| AC Schifflange | SEA - Bildungshaus Albert Wingert | En planification |
| AC Useldange | SEA Useldange | En construction |
| AC Wincrange | Projet campus scolaire "Schoul um Kiemel" | En construction |
| EIDE Differdange a.s.b.l. | SEA École internationale de Differdange | En construction |
| Kannerhaus Wooltz a.s.b.l. | Kannermusée PLOMM | En cours |

Tableau n° 2 : Projets en cours AEF

| Commune/asbl | Projet | Description |
|----------------------|--|--|
| Solidarité Jeunes | Projet Pilote à Lorentzweiler | Nouv. construction ; planification en cours ; 2 groupes mixtes à 7 jeunes |
| Solidarité Jeunes | Projet Maison Reckinger Esch | Travaux de rénovation en cours |
| Solidarité Jeunes | CST Bergem | Ouverture mars 2022 |
| Solidarité Jeunes | Foyer Bettange-Mess | Planification en cours |
| Solidarité Jeunes | Maison 13 à Belvaux | En cours d'affectation |
| Solidarité Jeunes | Projet Re-pointment à Esch/Alzette (JFK88) | Planification en cours (APS/APD) |
| Croix-Rouge | SEA Sprätzenhaus | En construction |
| Luxembourgeoise | Projet Maison Schadeck | En construction |
| MNA-AEF | Travaux en cours | En construction |
| Croix-Rouge | Transformation, mise en conformité et extension de l'école Plateau Howald | En construction |
| Luxembourgeoise | Kautenbach | Projet de convention à valider |
| Croix-Rouge | SEA préscolaire cycle I Projet intégré | En construction |
| Luxembourgeoise | Oberglabach | Nouv. construction ; travaux en cours |
| Croix-Rouge | SEA Bridel | En planification |
| Luxembourgeoise | Kreintgeshaff | Mise en conformité en cours |
| Croix-Rouge | SEA Lorentzweiler | En construction |
| Luxembourgeoise | Bergem | Projet de convention à valider |
| Croix-Rouge | Extension SEA Campus Kinneksbond | En construction |
| Luxembourgeoise | Projet Colpach | Planification en cours |
| Maison Porte-Ouverte | Projet Chapelle | Planification, rénovation et mise en conformité en cours |
| Maison Porte-Ouverte | Projet Walfer | Planification en cours |
| AITIA | Projet extension administration | Planification APD en cours |
| AITIA | Centre Jean Wolter "Um Wendel" | Nouv. construction ; planification en cours (APS) |
| AITIA | Antenne du Nord, Wahlhausen | Mise en conformité en cours |
| AITIA | Projet Frisange | Nouv. construction ; planification en cours |
| AITIA | Projet Aessen | Nouv. construction ; planification en cours |
| AITIA | Projet Bigonville | Travaux de rénovation achevés |
| AITIA | Centre de rencontres protégées (structure temporaire) | Planification en cours |
| AITIA | Centre de rencontres protégées (nouvelle construction) | Planification en cours |
| ANNE | Projet Pétange | Nouv. construction ; planification en cours (soumission) |
| ANNE | Projet Kannerland | Planification en cours |
| ANNE | Projet Esch/Alzette | Nouv. construction ; planification en cours (APS) |
| ANNE | Projet PCA Limpertsberg | Planification en cours |
| ANNE | Projet PCA Esch | Planification en cours |

| Commune/asbl | Projet | Description |
|------------------------------------|---|--|
| ANNE | Projet DPI / MINA Troisvierges | Nouv. construction ; planification en cours |
| ANNE | Projet PCA Steinfort | Planification en cours (APS/APD) |
| ANNE | 4 PCA rue des Franciscains à Esch/Alzette (nouvelles constructions) | Planification en cours (APS) |
| ANNE | Foyer St. Elisabeth rue des Franciscains à Esch/Alzette | Planification en cours (APS) |
| ANNE | SLEMO urgences rue Jean Jaurès à Esch/Alzette | Mise en conformité |
| AFP | Nouveaux locaux à Gasperich | Planification en cours en collaboration avec le MiFa. |
| ARCUS | Projet Kannerhaus Gréiwemaacher | Nouv. construction ; planification en cours (APD) |
| ARCUS | Projet Kannerhaus lechternach | Planification en cours |
| ARCUS | Projet Kannerhaus Jonglënster | Travaux de rénovation en planification |
| ARCUS | Projet Fouhren | Travaux de construction achevés |
| ARCUS | Projet Maison Sœurs Franciscains | Rénovation et mise en conformité en cours |
| ARCUS | Projet Beidweiler | Nouv. construction en cours |
| ARCUS | Projet Internat Monderçange | Planification APS en cours |
| ARCUS | Projet Internat Centre Formida | Planification APD en cours |
| ARCUS | Projet Echternach rue des romains | Planification en cours |
| Fondation Caritas | Projet Marjaashaff | Planification rénovation et mise en conformité en cours |
| Caritas Jeunes et Familles | Projet Foyer jour et nuit Itzig | Planification en cours |
| Cercle Eric Haas | Projet CISP Berg (Betzdorf) | Planification en cours |
| Centre Socio-Éducatif de l'État | Projet Moutfort | Planification en cours |
| Centre Socio-Éducatif de l'État | Projet ferme pédagogique Frisange | Planification en cours |
| Eltereforum | Grande rue à Diekirch | Planification en cours |
| Eltereforum | Bertrange | Planification en cours |
| Eltereforum | Lorentzweiler | Planification en cours |
| Eltereforum | Bettembourg | Planification en cours |
| Fondation Kannerschlass | Projet Pétange | Nouv. construction ; planification en cours (soumission) |
| Fondation Kannerschlass | Foyer Jacoby | Rénovation et mise en conformité en planification |
| Fondation Kannerschlass | Projet Prima | Planification en cours |
| Fondation Kannerschlass | PCA, rue de la Pétrusse à Bertrange | Mise en conformité en cours |
| Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf | Projet Cents | Nouv. construction; planification en cours (APD) |
| Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf | Projet Maison HARY | Mise en conformité en cours |
| Fondation PRO FAMILIA | Nouv. Centres d'Accueil Dudeldange | Nouv. construction en cours |
| Fondation PRO FAMILIA | Projet PCA Dudeldange | Mise en conformité en cours |
| Femmes en détresse | Projet Meederchershaus à Greiveldange | Mise en conformité en cours |
| Les internats Jacques Brocquart | Projet Internat Pétange | Nouv. construction ; planification en cours (APD) |
| Les internats Jacques Brocquart | Projet nouv. Internat Kirchbiërg | Nouv. construction ; planification en cours (APD) |
| Paerd's Atelier asbl | Projet service de formation du projet Liewenshaff | Projet de convention à valider |

| Commune/asbl | Projet | Description |
|----------------------|---|--|
| Paerd's Atelier asbl | Projet Internat | Rénovation et mise en conformité ; planification en cours |
| PHOENIX asbl | Projet logement Differdange | Planification en cours |
| Profamilia | Nouveaux locaux à Ettelbruck | Planification en cours en collaboration avec le MiFa. |
| SCAP | Nouveaux locaux à Leudelange | Phase execution |
| TELOS | Projet Haus A Kassen | Planification en cours |
| TELOS | Projet PCA Kayl | Travaux en cours |
| TELOS | Projet Bestgensmillen à Schifflange | Planification en cours |
| à définir | Projet structure d'accueil d'urgence Capellen | Nouv. construction ; planification en cours |
| à définir | Projet Service & Logement Esch/Azette, rue du Nord (Projet UESCHT) | Planification en cours |
| à définir | Projet 4 maisons en bande à Belvaux | Étude de faisabilité |
| à définir | Projet Internat, Wäistrooss à Stadtbredimus | Étude de faisabilité |
| à définir | Projet Centre d'accueil à Schieren (nouvelle construction) | Étude de faisabilité |
| à définir | Projet Internat rue J-F Boch à Luxembourg | Planification en cours |
| à définir | Projet CST Itzegeestee | Étude de faisabilité en cours |
| à définir | Projet « Nei Schmelz » à Dudelange | Planification en cours |
| à définir | Projet « Wunne mat der Woolz » à Wiltz | Planification en cours |
| à définir | SLEMO 47, rue G-D Adolphe à Dudelange | Planification en cours/ affectation en cours |
| à définir | SLEMO 53, rue G-D Adolphe à Dudelange | Planification en cours |

Tableau n° 3 : Projets en cours SJ

| Commune/asbl | Projet | Description |
|---|---------------------------------|--|
| FNEL | Les diables rouges Esch/Alzette | Travaux de rénovation |
| FNEL | TELSTAR | Nouv. construction chalet |
| LGS | Neihaischen | Travaux de rénovation |
| LGS | St Laurent Dikrich | Travaux de rénovation |
| LGS | Greng Dudelange | Travaux de rénovation |
| LGS | Ettelbrück | Nouv. construction chalet |
| LGS | Home St Jean Dudelange | Travaux de rénovation |
| LGS | Al Géisserei, Luxembourg | Travaux de rénovation après inondation |
| AC Mondercange | Maison des Jeunes | Travaux d'extension |
| AC Pétange | Maison des Jeunes | Travaux d'extension |
| MJ-Cents | Maison des Jeunes | 1 ^{er} équipement |
| AC Sanem | Maison des Jeunes | Travaux de rénovation |
| Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises | Auberge Vianden | 1 ^{er} équipement |
| AC Sanem | Jugendwunnen Sanem | 1 ^{er} équipement |
| AC Leudelange | Jugendwunnen Leudelange | 1 ^{er} équipement |

| Commune/asbl | Projet | Description |
|-----------------------------|--|----------------------------|
| AC Rumelange | Jugendwunnen Rumelange | 1 ^{er} équipement |
| AC Schuttrange | Jugendwunnen Schuttrange | 1 ^{er} équipement |
| Croix-Rouge Luxembourgeoise | Hariko Esch | Mise en conformité |
| Luxembourg Science Center | Acquisition de stations expérimentales | 1 ^{er} équipement |

Tableau n° 4 : Projet en cours EM

| Commune | Projet | Localité | Description |
|------------------------|------------------|---------------------|--------------------|
| AC Helperknapp | École de musique | Brouch | Nouv. construction |
| AC Kehlen | École de musique | Kehlen | Nouv. construction |
| AC Mamer | École de musique | Mamer | Nouv. construction |
| AC Wiltz | École de musique | Wiltz | Nouv. construction |
| AC Pétange | École de musique | Pétange | Nouv. construction |
| AC Erpeldange-sur-Sûre | École de musique | Erpeldange-sur-Sûre | Transformation |
| AC Roeser | École de musique | Berchem | nouv. construction |

Tableau n° 5 : Conventions de bâtisses SEA

| Commune /asbl | Projet | Description | Capacité | |
|----------------------------|---|--|----------|---------|
| | | | 0-4 | (3)4-12 |
| AC Bettembourg | SEA Bildungshaus Krakelshaff | Construction d'une infrastructure (projet intégré) | | 520 |
| AC Colmar-Berg | SEA Colmar-Berg | Extension et transformation du SEA | | 390 |
| AC Differdange | SEA Campus scolaire Um Bock | Extension et transformation du SEA (projet intégré) | | 315 |
| AC Dudelange | SEA Ribeschpont | Construction d'une infrastructure (projet intégré) | | 102 |
| AC Ettelbrück | SEA Ettelbruck | Avenant – constr. d'une infrastructure | | 585 |
| AC Goesdorf | Centre scolaire Op der Heckt à Dahl | Construction d'une cuisine de production et d'un restaurant scolaire | | 66 |
| AC Hesperange | SEA Hesperange – Howald | Avenant – constr. d'une infrastructure (projet intégré) | | 150 |
| AC Kopstal | SEA Bridel | Projet d'extension et de rénovation du SEA | | 390 |
| AC Rosport-Mompach | SEA Rosport | Construction – bâtiment modulaire | | 132 |
| AC Sanem | SEA Ehlerange | Acquisition d'un immeuble pour l'aménagement d'une nouvelle structure d'éducation et d'accueil | | 60 |
| AC Schieren | Maison relais Rousennascht | Projet d'extension de la maison relais | | 184 |
| AC Schifflange | SEA – Bildungshaus Albert Wingert | Construction | | 319 |
| EIDE Differdange a.s.b.l. | SEA École internationale de Differdange | Construction d'un nouveau bâtiment (projet intégré) | | 435 |
| Kannerhaus Wooltz a.s.b.l. | Kannermusée PLOMM | Premier équipement | | |
| Ville d'Esch | SEA Grand-Rue | Acquisition d'un immeuble pour les besoins du service d'éducation et d'accueil | | 101 |

Tableau n° 6 : Conventions de bâtisses/ participation 1^{er} équipement SJ

| Commune/asbl | Projet | Description |
|--------------------------------|-----------------------------|---|
| AJL | Auberge de Vianden | 1 ^{er} équipement |
| AC Hosingen | MJ | Rénovation /transformation |
| AC Luxembourg | FNEL-Telstar | Nouv. construction |
| LGS-Dikricher Guiden a Scouten | LGS- Dikricher Prince Henri | Rénovation /transformation |
| LGS-Neihaischen | LGS-Neihaischen | Rénovation /transformation |
| Groussgasmaaschine 11 asbl | LSC | 16 nouvelles stations expérimentales et une salle thématique « Biologie » |

Tableau n° 7 : Décompte SEA

| Maître d'ouvrage | Projet | Localité | Description |
|---------------------|-----------------------------|----------------|-------------------------------------|
| AC Ettelbrück | SEA Kannerbuerg | Ettelbrück | Construction |
| AC Junglinster | MR Gonderange | Gonderange | Extension – aménagement |
| AC Kehlen | MR Kehlen | Kehlen | Nouv. construction |
| AC Roeser | MR Roeser | Roeser | Réaménagement et mise en conformité |
| Ville de Luxembourg | SEA Quartier Belair | Belair | Construction |
| Ville de Luxembourg | SEA Quartier Rollingergrund | Rollingergrund | Transformation |

Tableau n° 8 : Décompte SJ

| Maître d'ouvrage | Projet | Localité | Description |
|------------------|----------------------|-------------|---------------------------|
| AC Betzdorf | MJ | Roodt/Syre | Rénovation/transformation |
| AC Betzdorf | LGS | Roodt/Syre | Rénovation/transformation |
| AC Mamer | FNEL | Mamer | Rénovation |
| AC Luxembourg | Proufsall | Dommeldange | Rénovation/transformation |
| LGS-Ettelbruck | Groupe St. Sébastien | Ettelbruck | Nouvelle construction |

Tableau n° 9 : Décomptes EM

| Commune | Projet | Localité | Description |
|------------------|------------------|---------------|--------------------|
| AC Grevenmacher | École de musique | Grevenmacher | Nouv. construction |
| AC Grevenmacher | École de musique | Grevenmacher | Transformation |
| AC Hesperange | École de musique | Fentange | Transformation |
| AC Lorentzweiler | École de musique | Lorentzweiler | Transformation |
| AC Steinsel | École de musique | Steinsel | Nouv. construction |
| AC Wincrange | École de musique | Wincrange | Nouv. construction |

Tableau n° 10 Nombre de dossiers traités SEA

| Type de dossier | Nombre |
|--|--------|
| Accords de participation financière | 202 |
| Refus | 11 |
| Arrêtés concernant le remboursement de la participation financière | 160 |
| Arrêtés concernant le remboursement selon la procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement | 21 |
| Arrêtés portant sur la première tranche convention | 14 |
| TOTAL | 408 |

Tableau n° 11 : Nombre de dossiers traités AEF

| Type de dossier | Nombre |
|--|--------|
| Accords de participation financière | 205 |
| Refus | 0 |
| Arrêtés concernant le remboursement de la participation financière | 520 |
| Arrêtés concernant le remboursement selon la procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement | 0 |
| TOTAL | 725 |

Tableau n° 12 : Nombre de dossiers traités SJ

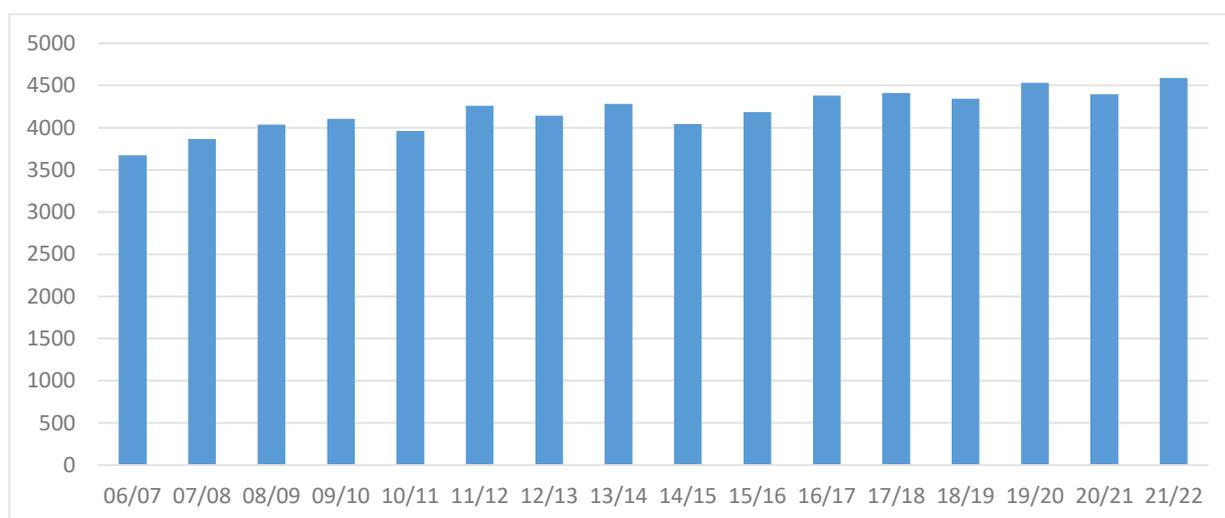
| Type de dossier | Nombre |
|--|--------|
| Accords de participation financière | 92 |
| Refus | 5 |
| Arrêtés concernant le remboursement de la participation financière | 118 |
| Arrêtés concernant le remboursement selon la procédure de remplacement de 1 ^{er} équipement | 32 |
| Arrêtés portant sur la première tranche convention | 4 |
| TOTAL | 251 |

Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

| ANNÉE | ÉLÈVES |
|-------|--------|
| 06/07 | 3 671 |
| 07/08 | 3 865 |
| 08/09 | 4 036 |
| 09/10 | 4 105 |
| 10/11 | 3 961 |
| 11/12 | 4 258 |
| 12/13 | 4 141 |
| 13/14 | 4 283 |

| ANNÉE | ÉLÈVES |
|-------|--------|
| 14/15 | 4 045 |
| 15/16 | 4 183 |
| 16/17 | 4 380 |
| 17/18 | 4 411 |
| 18/19 | 4 342 |
| 19/20 | 4 532 |
| 20/21 | 4 397 |
| 21/22 | 4 587 |



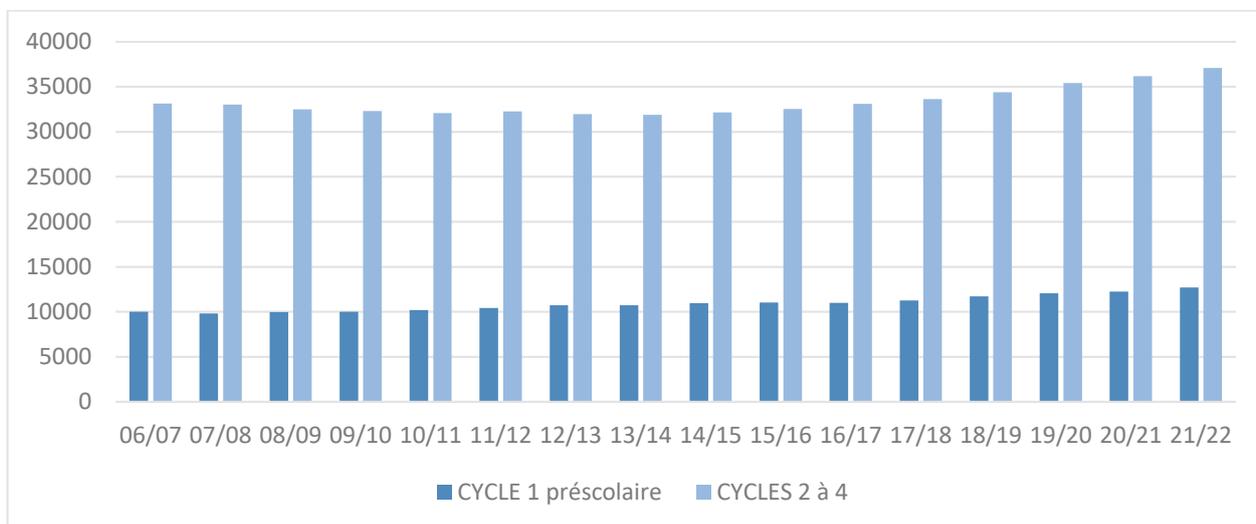
TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

| ANNÉE | ELEVES | POPULATION DE 3 ANS * | TAUX DE FRÉQUENTATION |
|-------|--------|-----------------------|-----------------------|
| 06/07 | 3 671 | 5 557 | 66,1 % |
| 07/08 | 3 865 | 5 775 | 66,9 % |
| 08/09 | 4 036 | 5 667 | 71,2 % |
| 09/10 | 4 105 | 5 845 | 70,2 % |
| 10/11 | 3 961 | 5 843 | 67,8 % |
| 11/12 | 4 258 | 5 904 | 72,1 % |
| 12/13 | 4 141 | 6 032 | 68,7 % |
| 13/14 | 4 283 | 6 359 | 67,4 % |
| 14/15 | 4 045 | 6 428 | 62,9 % |
| 15/16 | 4 183 | 6 490 | 64,5 % |
| 16/17 | 4 380 | 6 532 | 67,1 % |
| 17/18 | 4 411 | 6 649 | 66,3 % |
| 18/19 | 4 342 | 6 590 | 65,9 % |
| 19/20 | 4 532 | 6 653 | 68,1 % |
| 20/21 | 4 397 | 6 763 | 65,0 % |
| 21/22 | 4 587 | 6 803 | 67,4 % |

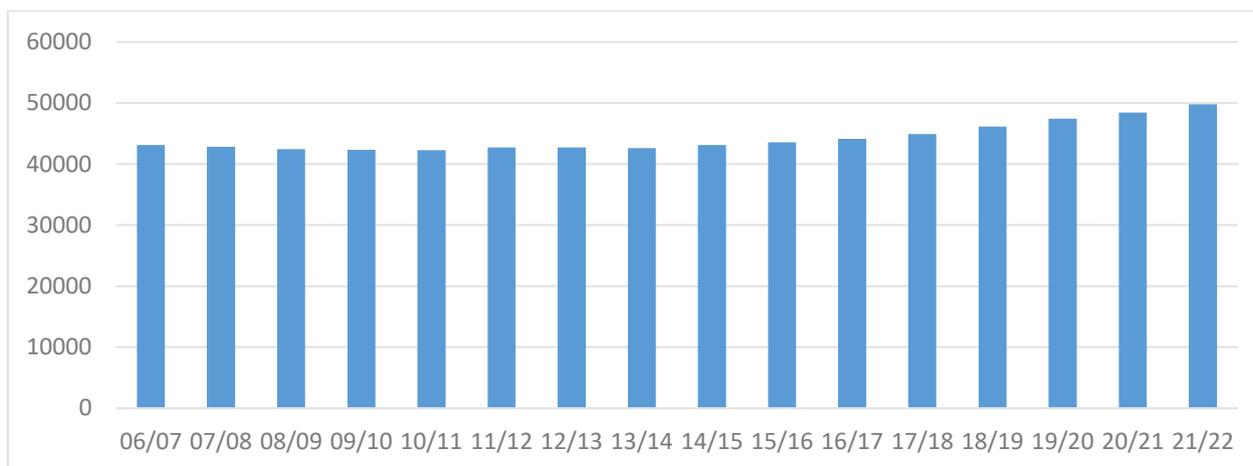
* Chiffres STATEC

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

| ANNÉE | CYCLE 1 préscolaire | CYCLES 2 à 4 | TOTAL |
|-------|---------------------|--------------|--------|
| 06/07 | 10 001 | 33 136 | 43 137 |
| 07/08 | 9 824 | 33 020 | 42 844 |
| 08/09 | 9 966 | 32 496 | 42 462 |
| 09/10 | 10 026 | 32 312 | 42 338 |
| 10/11 | 10 195 | 32 096 | 42 291 |
| 11/12 | 10 434 | 32 269 | 42 703 |
| 12/13 | 10 740 | 31 975 | 42 715 |
| 13/14 | 10 748 | 31 894 | 42 642 |
| 14/15 | 10 948 | 32 152 | 43 100 |
| 15/16 | 11 027 | 32 556 | 43 583 |
| 16/17 | 11 008 | 33 107 | 44 115 |
| 17/18 | 11 253 | 33 638 | 44 891 |
| 18/19 | 11 726 | 34 414 | 46 140 |
| 19/20 | 12 048 | 35 409 | 47 457 |
| 20/21 | 12 250 | 36 197 | 48 447 |
| 21/22 | 12 699 | 37 090 | 49 789 |



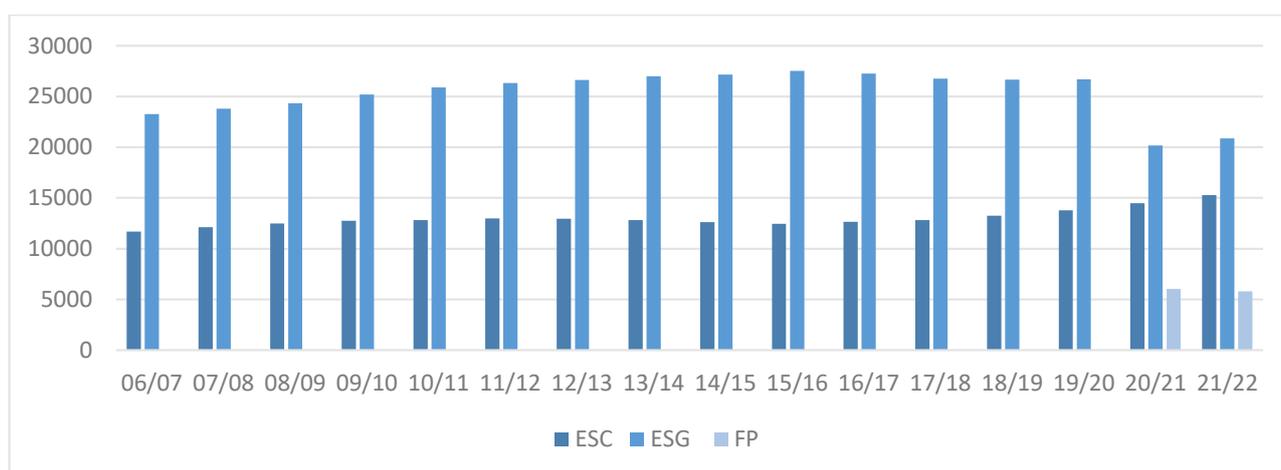
ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4



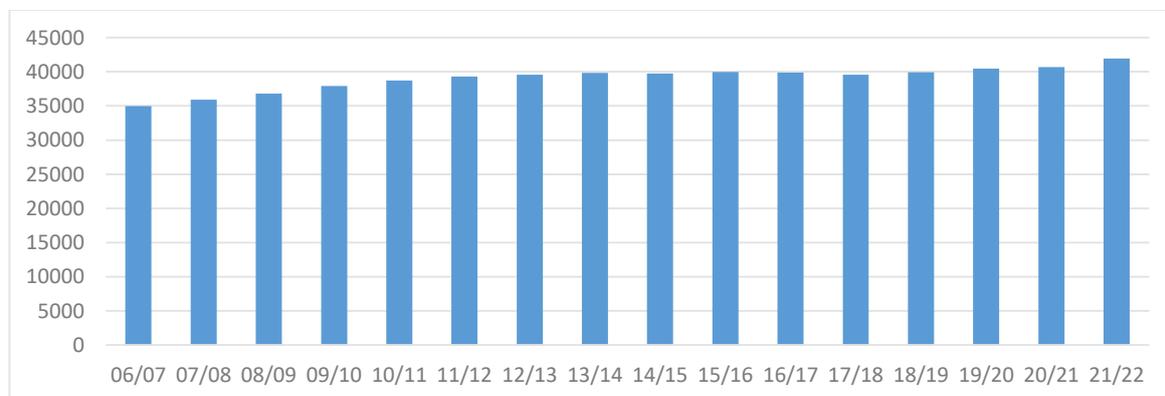
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

| ANNÉE | ESC | ESG | FP | TOTAL |
|-------|--------|--------|-------|--------|
| 06/07 | 11 693 | 23 277 | | 34 970 |
| 07/08 | 12 122 | 23 805 | | 35 927 |
| 08/09 | 12 469 | 24 323 | | 36 792 |
| 09/10 | 12 757 | 25 184 | | 37 941 |
| 10/11 | 12 825 | 25 879 | | 38 704 |
| 11/12 | 12 975 | 26 330 | | 39 305 |
| 12/13 | 12 958 | 26 627 | | 39 585 |
| 13/14 | 12 832 | 26 998 | | 39 830 |
| 14/15 | 12 607 | 27 152 | | 39 759 |
| 15/16 | 12 458 | 27 525 | | 39 983 |
| 16/17 | 12 636 | 27 260 | | 39 896 |
| 17/18 | 12 810 | 26 761 | | 39 571 |
| 18/19 | 13 255 | 26 676 | | 39 931 |
| 19/20 | 13 774 | 26 687 | | 40 461 |
| 20/21 | 14 479 | 20 177 | 6 039 | 40 695 |
| 21/22 | 15 294 | 20 861 | 5 784 | 41 939 |

* La formation professionnelle faisait partie de l'enseignement secondaire général dans le passé.

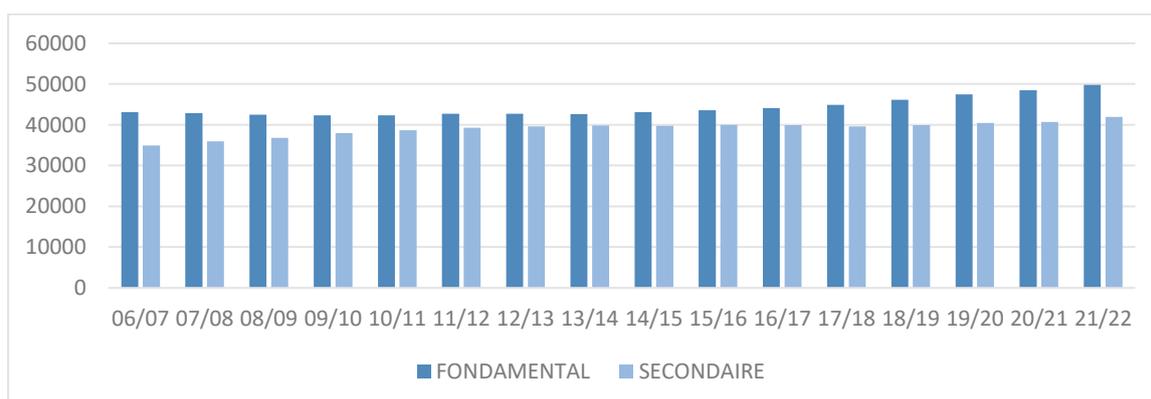


ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

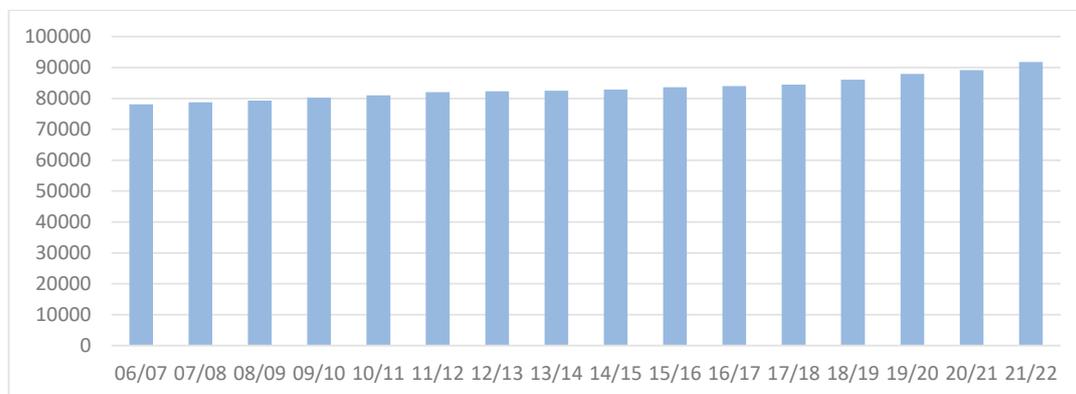


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

| ANNÉE | FONDAMENTAL | SECONDAIRE | TOTAL |
|-------|-------------|------------|--------|
| 06/07 | 43 137 | 34 970 | 78 107 |
| 07/08 | 42 844 | 35 927 | 78 771 |
| 08/09 | 42 462 | 36 792 | 79 254 |
| 09/10 | 42 338 | 37 941 | 80 279 |
| 10/11 | 42 291 | 38 704 | 80 995 |
| 11/12 | 42 703 | 39 305 | 82 008 |
| 12/13 | 42 715 | 39 585 | 82 300 |
| 13/14 | 42 642 | 39 830 | 82 472 |
| 14/15 | 43 100 | 39 759 | 82 859 |
| 15/16 | 43 583 | 39 983 | 83 566 |
| 16/17 | 44 115 | 39 896 | 84 011 |
| 17/18 | 44 891 | 39 571 | 84 460 |
| 18/19 | 46 140 | 39 931 | 86 071 |
| 19/20 | 47 457 | 40 461 | 87 918 |
| 20/21 | 48 447 | 40 695 | 89 142 |
| 21/22 | 49 789 | 41 939 | 91 728 |



ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

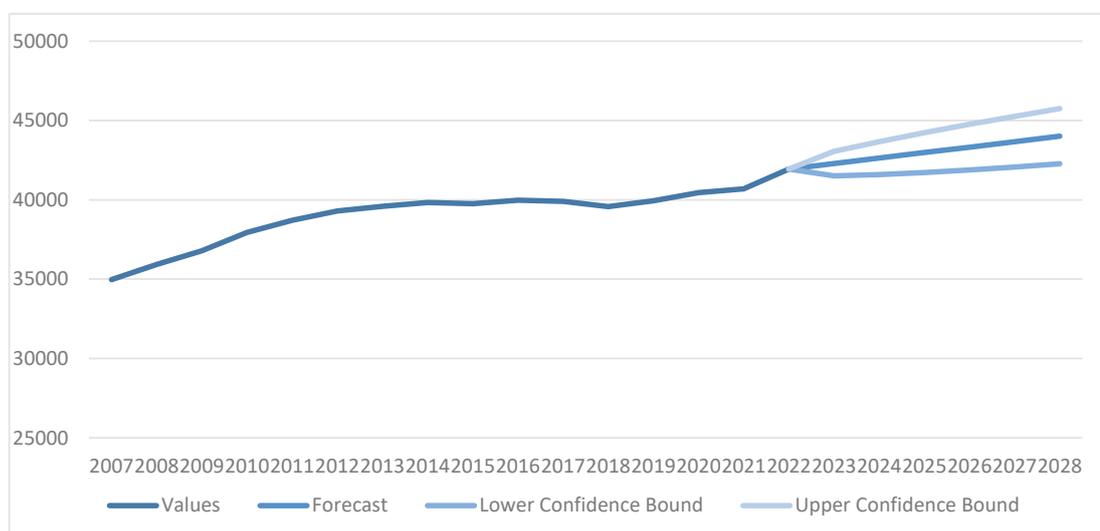


ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)

Chiffres de fin d'année ; Formation initiale ; Établissements secondaires au Luxembourg.
« Année 2021 » = année scolaire 2020/2021

| ANNÉE | ÉLÈVES |
|-------|--------|
| 2007 | 34 970 |
| 2008 | 35 927 |
| 2009 | 36 792 |
| 2010 | 37 941 |
| 2011 | 38 704 |
| 2012 | 39 305 |
| 2013 | 39 585 |
| 2014 | 39 830 |
| 2015 | 39 759 |
| 2016 | 39 983 |
| 2017 | 39 896 |

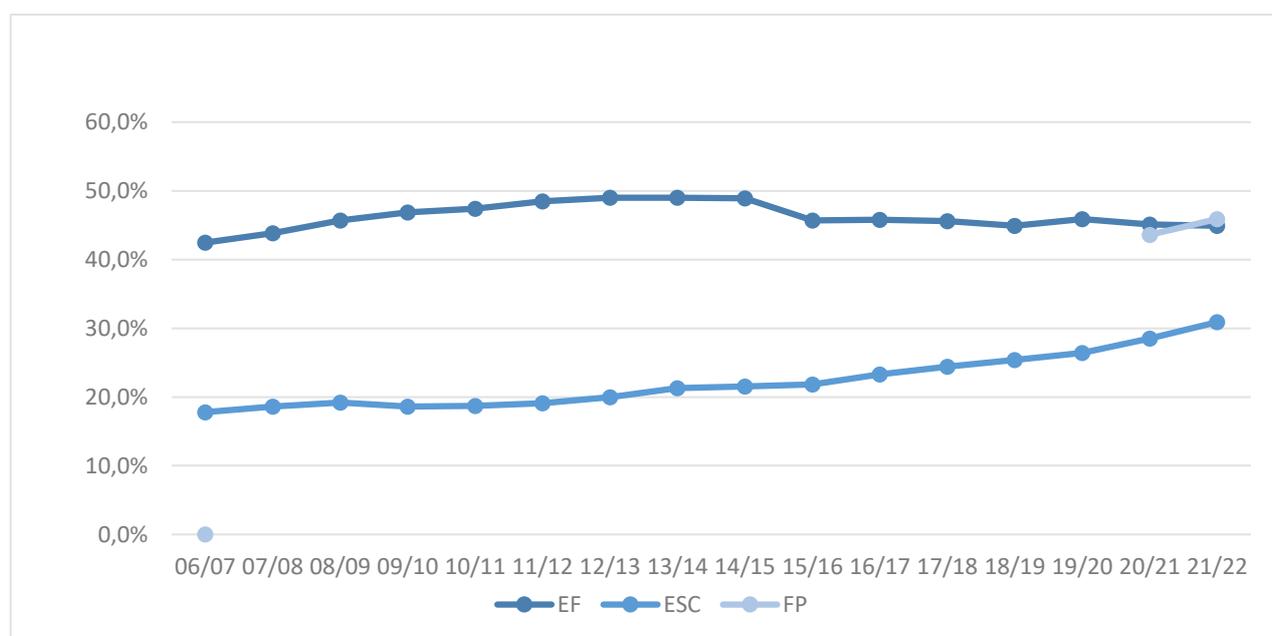
| ANNÉE | ÉLÈVES |
|-------|--------|
| 2018 | 39 571 |
| 2019 | 39 931 |
| 2020 | 40 461 |
| 2021 | 40 695 |
| 2022 | 41 939 |
| 2023 | 42 284 |
| 2024 | 42 630 |
| 2025 | 42 975 |
| 2026 | 43 321 |
| 2027 | 43 666 |
| 2028 | 44 012 |



ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

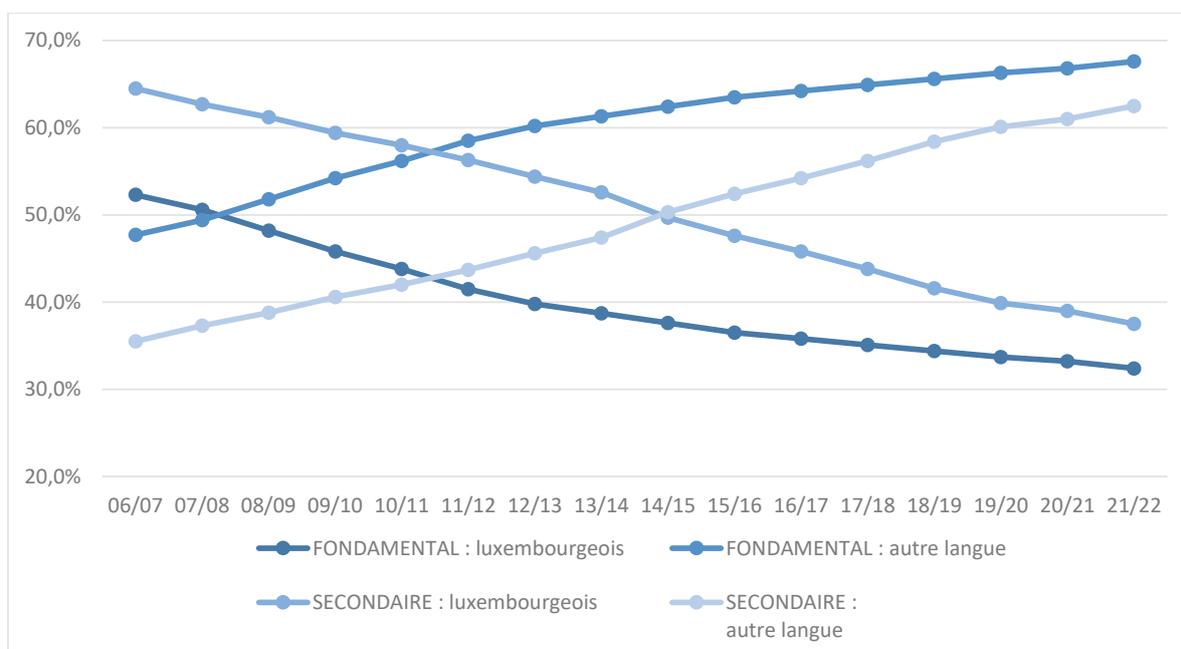
| ANNÉE | EF | ESC | ESG | FP | |
|-------|--------|--------|--------|---------------------------|--------|
| 06/07 | 42,5 % | 17,8 % | 41,0 % | Comptabilisée dans l'ESG* | |
| 07/08 | 43,8 % | 18,6 % | 42,5 % | | |
| 08/09 | 45,7 % | 19,2 % | 43,0 % | | |
| 09/10 | 46,9 % | 18,6 % | 42,5 % | | |
| 10/11 | 47,4 % | 18,7 % | 42,7 % | | |
| 11/12 | 48,5 % | 19,1 % | 43,2 % | | |
| 12/13 | 49,0 % | 20,0 % | 44,2 % | | |
| 13/14 | 49,0 % | 21,3 % | 45,3 % | | |
| 14/15 | 48,9 % | 21,5 % | 45,7 % | | |
| 15/16 | 45,7 % | 21,8 % | 46,1 % | | |
| 16/17 | 45,8 % | 23,3 % | 46,3 % | | |
| 17/18 | 45,6 % | 24,4 % | 46,2 % | | |
| 18/19 | 44,9 % | 25,4 % | 46,5 % | | |
| 19/20 | 45,9 % | 26,4 % | 45,2 % | | |
| 20/21 | 45,1 % | 28,5 % | 46,0 % | | 43,6 % |
| 21/22 | 44,9 % | 30,9 % | 47,0 % | | 45,9 % |

* La formation professionnelle faisait partie de l'enseignement secondaire général dans le passé.



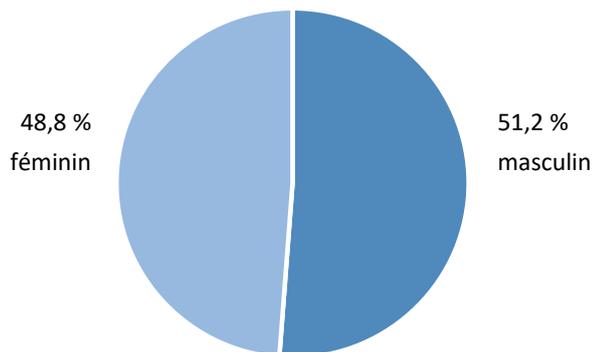
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

| ANNÉE | FONDAMENTAL : luxembourgeois | FONDAMENTAL : autre langue | SECONDAIRE : luxembourgeois | SECONDAIRE : autre langue |
|-------|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| 06/07 | 52,3 % | 47,7 % | 64,5 % | 35,5 % |
| 07/08 | 50,6 % | 49,4 % | 62,7 % | 37,3 % |
| 08/09 | 48,2 % | 51,8 % | 61,2 % | 38,8 % |
| 09/10 | 45,8 % | 54,2 % | 59,4 % | 40,6 % |
| 10/11 | 43,8 % | 56,2 % | 58,0 % | 42,0 % |
| 11/12 | 41,5 % | 58,5 % | 56,3 % | 43,7 % |
| 12/13 | 39,8 % | 60,2 % | 54,4 % | 45,6 % |
| 13/14 | 38,7 % | 61,3 % | 52,6 % | 47,4 % |
| 14/15 | 37,6 % | 62,4 % | 49,7 % | 50,3 % |
| 15/16 | 36,5 % | 63,5 % | 47,6 % | 52,4 % |
| 16/17 | 35,8 % | 64,2 % | 45,8 % | 54,2 % |
| 17/18 | 35,1 % | 64,9 % | 43,8 % | 56,2 % |
| 18/19 | 34,4 % | 65,6 % | 41,6 % | 58,4 % |
| 19/20 | 33,7 % | 66,3 % | 39,9 % | 60,1 % |
| 20/21 | 33,2 % | 66,8 % | 39,0 % | 61,0 % |
| 21/22 | 32,4 % | 67,6 % | 37,5 % | 62,5 % |

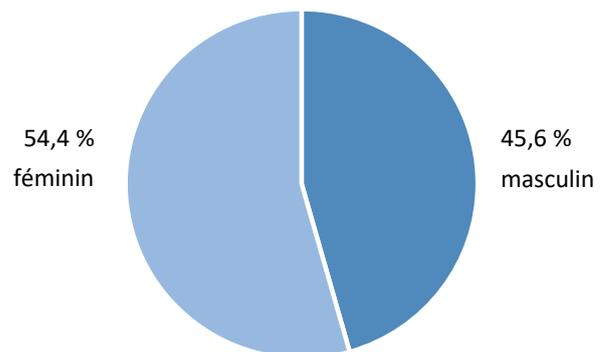


ÉLÈVES PAR SEXE 2021/2022

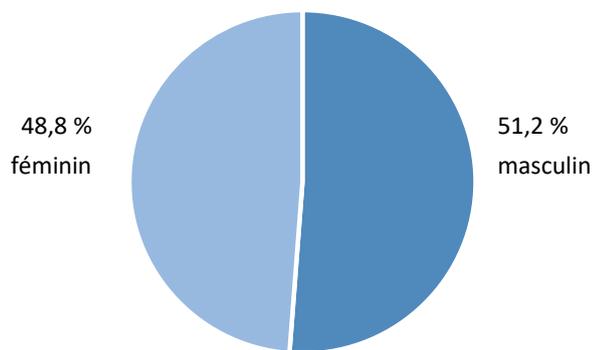
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



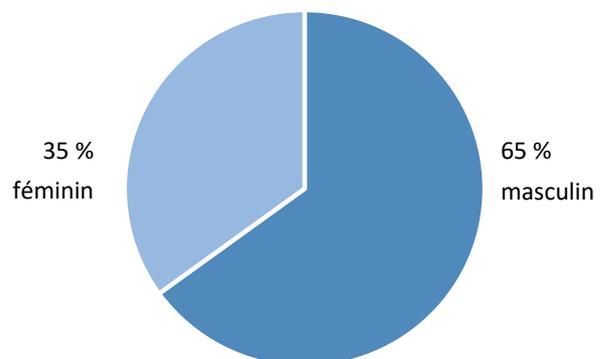
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL



FORMATION PROFESSIONNELLE



PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7^e de l'enseignement secondaire à la fin du cycle 4.2

| ANNÉE | 4.2 EF | 7 ^e C | 7 ^e G | 7 ^e P | RALLONGEMENT DE CYCLE |
|-------|--------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| 06/07 | 4 926 | 2 061 | 2 528 | 294 | 43 |
| 07/08 | 5 076 | 2 067 | 2 658 | 327 | 24 |
| 08/09 | 5 131 | 2 037 | 2 708 | 360 | 26 |
| 09/10 | 5 095 | 1 939 | 2 674 | 444 | 38 |
| 10/11 | 5 154 | 1 941 | 2 667 | 474 | 72 |
| 11/12 | 5 268 | 1 943 | 2 720 | 543 | 62 |
| 12/13 | 5 056 | 1 820 | 2 644 | 538 | 54 |
| 13/14 | 4 798 | 1 685 | 2 470 | 605 | 38 |
| 14/15 | 4 789 | 1 805 | 2 408 | 525 | 51 |
| 15/16 | 4 769 | 1 797 | 2 417 | 506 | 49 |
| 16/17 | 4 867 | 1 884 | 2 456 | 504 | 23 |
| 17/18 | 4 825 | 1 967 | 2 477 | 357 | 24 |
| 18/19 | 4 933 | 2 064 | 2 497 | 362 | 10 |
| 19/20 | 5 003 | 2 034 | 2 629 | 313 | 27 |
| 20/21 | 5 061 | 2 157 | 2 544 | 331 | 29 |
| 21/22 | 5 225 | 2 199 | 2 613 | 397 | 16 |

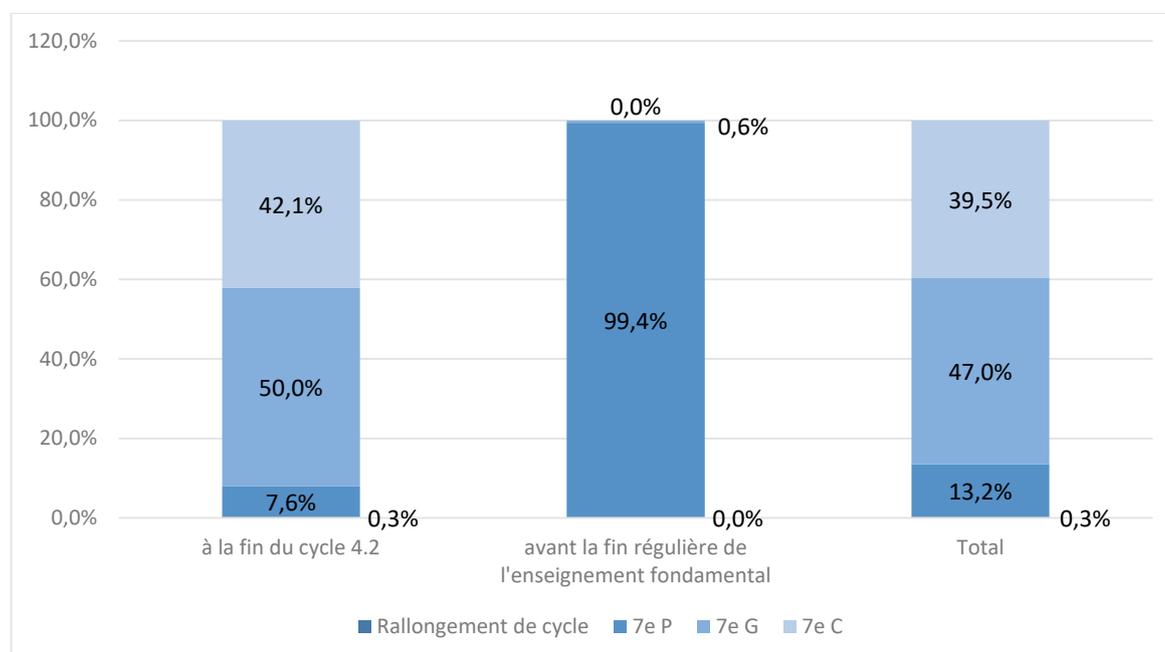
| ANNÉE | 4.2 EF | 7 ^e C | 7 ^e G | 7 ^e P | RALLONGEMENT DE CYCLE |
|-------|--------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| 06/07 | 4 926 | 41,8 % | 51,3 % | 6,0 % | 0,9 % |
| 07/08 | 5 076 | 40,7 % | 52,4 % | 6,4 % | 0,5 % |
| 08/09 | 5 131 | 39,7 % | 52,8 % | 7,0 % | 0,5 % |
| 09/10 | 5 095 | 38,1 % | 52,5 % | 8,7 % | 0,7 % |
| 10/11 | 5 154 | 37,7 % | 51,7 % | 9,2 % | 1,4 % |
| 11/12 | 5 268 | 36,9 % | 51,6 % | 10,3 % | 1,2 % |
| 12/13 | 5 056 | 36,0 % | 52,3 % | 10,6 % | 1,1 % |
| 13/14 | 4 798 | 35,1 % | 51,5 % | 12,6 % | 0,8 % |
| 14/15 | 4 789 | 37,7 % | 50,3 % | 11,0 % | 1,1 % |
| 15/16 | 4 769 | 37,7 % | 50,7 % | 10,6 % | 1,0 % |
| 16/17 | 4 867 | 38,7 % | 50,4 % | 10,4 % | 0,5 % |
| 17/18 | 4 825 | 40,8 % | 51,3 % | 7,4 % | 0,5 % |
| 18/19 | 4 933 | 41,8 % | 50,6 % | 7,4 % | 0,2 % |
| 19/20 | 5 003 | 40,7 % | 52,5 % | 6,3 % | 0,5 % |
| 20/21 | 5 061 | 42,6 % | 50,3 % | 6,5 % | 0,6 % |
| 21/22 | 5 225 | 42,1 % | 50,0 % | 7,6 % | 0,3 % |

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année scolaire 2021/2022

| Orientations vers l'enseignement secondaire | 7 ^e C | 7 ^e G | 7 ^e P | Rallongement de cycle | Total |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|--------------|
| à la fin du cycle 4.2 | 2 199 | 2 613 | 397 | 16 | 5 225 |
| avant la fin régulière de l'enseignement fondamental | 0 | 2 | 337 | 0 | 339 |
| Total | 2 199 | 2 615 | 734 | 16 | 5 564 |

| Orientations vers l'enseignement secondaire | 7 ^e C | 7 ^e G | 7 ^e P | Rallongement de cycle | Total |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------|
| à la fin du cycle 4.2 | 42,1 % | 50,0 % | 7,6 % | 0,3 % | 100,0 % |
| avant la fin régulière de l'enseignement fondamental | 0,0 % | 0,6 % | 99,4 % | 0,0 % | 100,0 % |
| Total | 39,5 % | 47,0 % | 13,2 % | 0,3 % | 100,0 % |



RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2021/2022

| Cycle 1 - précoce | | |
|-------------------|--------------|----------------|
| < âge normal | 155 | 3,4 % |
| âge normal | 4 378 | 95,4 % |
| > âge normal | 54 | 1,2 % |
| Total | 4 587 | 100,0 % |

| Cycle 1 - préscolaire | | |
|-----------------------|---------------|----------------|
| < âge normal | 46 | 0,4 % |
| âge normal | 12 122 | 95,5 % |
| > âge normal | 531 | 4,2 % |
| Total | 12 699 | 100,0 % |

| Cycles 2-4 | | |
|--------------|---------------|----------------|
| < âge normal | 890 | 2,4 % |
| âge normal | 28 499 | 76,8 % |
| > âge normal | 7 701 | 20,8 % |
| Total | 37 090 | 100,0 % |

ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

| ANNÉE | Cycle 1 précoce | | | Cycle 1 préscolaire | | | Cycles 2-4 | | |
|-------|-----------------|------------|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | < âge normal | âge normal | > âge normal | < âge normal | âge normal | > âge normal | < âge normal | âge normal | > âge normal |
| 06/07 | 1,9 % | 97,2 % | 0,9 % | 0,1 % | 97,9 % | 2,0 % | 1,3 % | 78,5 % | 20,1 % |
| 07/08 | 2,3 % | 96,8 % | 1,0 % | 0,1 % | 98,0 % | 1,9 % | 1,5 % | 78,6 % | 19,9 % |
| 08/09 | 4,9 % | 94,2 % | 0,9 % | 0,0 % | 98,2 % | 1,7 % | 1,4 % | 79,0 % | 19,6 % |
| 09/10 | 4,2 % | 94,9 % | 0,9 % | 0,0 % | 98,4 % | 1,6 % | 1,5 % | 79,5 % | 19,0 % |
| 10/11 | 2,8 % | 96,3 % | 0,9 % | 0,1 % | 97,6 % | 2,3 % | 1,7 % | 80,5 % | 17,9 % |
| 11/12 | 6,8 % | 92,5 % | 0,7 % | 0,1 % | 97,3 % | 2,6 % | 1,8 % | 80,1 % | 18,1 % |
| 12/13 | 6,2 % | 93,0 % | 0,8 % | 0,1 % | 97,0 % | 2,9 % | 1,9 % | 79,5 % | 18,6 % |
| 13/14 | 6,4 % | 92,7 % | 0,9 % | 0,4 % | 96,5 % | 3,1 % | 2,4 % | 78,3 % | 19,3 % |
| 14/15 | 5,3 % | 94,0 % | 0,7 % | 0,4 % | 96,1 % | 3,5 % | 2,5 % | 77,6 % | 19,9 % |
| 15/16 | 6,0 % | 93,1 % | 0,9 % | 0,5 % | 96,0 % | 3,5 % | 2,4 % | 77,2 % | 20,4 % |
| 16/17 | 5,1 % | 94,2 % | 0,7 % | 0,3 % | 95,6 % | 4,0 % | 2,1 % | 77,2 % | 20,7 % |
| 17/18 | 4,5 % | 94,9 % | 0,6 % | 0,2 % | 96,3 % | 3,5 % | 2,6 % | 76,9 % | 20,5 % |
| 18/19 | 5,0 % | 94,2 % | 0,8 % | 0,1 % | 96,7 % | 3,2 % | 2,3 % | 76,6 % | 21,1 % |
| 19/20 | 3,9 % | 95,1 % | 1,0 % | 0,2 % | 96,3 % | 3,5 % | 2,0 % | 76,9 % | 21,1 % |
| 20/21 | 3,4 % | 95,8 % | 0,8 % | 0,4 % | 95,8 % | 3,8 % | 2,0 % | 77,1 % | 20,9 % |
| 21/22 | 3,4 % | 95,4 % | 1,2 % | 0,4 % | 95,5 % | 4,2 % | 2,4 % | 76,8 % | 20,8 % |

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (formation initiale)

| ANNÉE | 7 ^e | 6 ^e | 5 ^e | 4 ^e | 3 ^e | 2 ^e | TOTAL |
|-------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------|
| 06/07 | 92,1 % | 87,2 % | 89,5 % | 90,1 % | 89,8 % | 91,1 % | 89,9 % |
| 07/08 | 93,7 % | 90,4 % | 89,5 % | 88,5 % | 90,5 % | 90,4 % | 90,6 % |
| 08/09 | 93,1 % | 89,3 % | 90,4 % | 89,1 % | 90,4 % | 90,0 % | 90,4 % |
| 09/10 | 92,6 % | 90,2 % | 89,4 % | 87,8 % | 90,8 % | 90,7 % | 90,3 % |
| 10/11 | 93,4 % | 91,4 % | 90,5 % | 89,5 % | 91,9 % | 91,4 % | 91,3 % |
| 11/12 | 92,5 % | 89,9 % | 90,0 % | 88,7 % | 93,1 % | 92,8 % | 91,1 % |
| 12/13 | 91,9 % | 92,3 % | 88,5 % | 88,1 % | 93,3 % | 92,9 % | 91,1 % |
| 13/14 | 92,7 % | 90,2 % | 90,6 % | 88,8 % | 94,5 % | 94,1 % | 91,8 % |
| 14/15 | 93,1 % | 90,8 % | 89,5 % | 86,1 % | 91,2 % | 91,8 % | 90,3 % |
| 15/16 | 93,2 % | 92,0 % | 90,5 % | 85,9 % | 91,5 % | 91,1 % | 90,7 % |
| 16/17 | 93,1 % | 90,5 % | 92,2 % | 89,0 % | 91,9 % | 90,6 % | 91,2 % |
| 17/18 | 93,5 % | 91,2 % | 91,6 % | 87,2 % | 91,0 % | 90,1 % | 90,8 % |
| 18/19 | 91,3 % | 91,3 % | 91,3 % | 90,6 % | 95,3 % | 94,2 % | 92,5 % |
| 19/20 | 94,4 % | 93,9 % | 95,1 % | 95,0 % | 96,7 % | 96,4 % | 95,1 % |
| 20/21 | 90,8 % | 90,6 % | 90,1 % | 89,8 % | 93,1 % | 94,7 % | 91,4 % |
| 21/22 | 92,5 % | 90,7 % | 90,5 % | 92,4 % | 94,3 % | 94,5 % | 92,3 % |

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (formation initiale)

À l'exclusion des classes sans promotion

CLASSES INFÉRIEURES

| ANNÉE | 7 ^e | 6 ^e | 5 ^e | TOTAL |
|-------|----------------|----------------|----------------|--------|
| 07/08 | 86,5 % | 80,1 % | 80,5 % | 82,1 % |
| 08/09 | 88,0 % | 81,0 % | 83,8 % | 84,1 % |
| 09/10 | 86,5 % | 83,2 % | 83,1 % | 84,1 % |
| 10/11 | 84,3 % | 83,0 % | 84,6 % | 84,0 % |
| 11/12 | 85,8 % | 84,0 % | 86,3 % | 85,5 % |
| 12/13 | 86,7 % | 84,2 % | 85,6 % | 85,5 % |
| 13/14 | 85,6 % | 85,5 % | 87,2 % | 86,3 % |
| 14/15 | 82,3 % | 83,8 % | 87,3 % | 85,0 % |
| 15/16 | 86,6 % | 83,5 % | 88,0 % | 86,3 % |
| 16/17 | 84,3 % | 84,7 % | 89,4 % | 86,6 % |
| 17/18 | 97,6 % | 83,4 % | 89,2 % | 90,1 % |
| 18/19 | 95,0 % | 95,0 % | 87,0 % | 91,5 % |
| 19/20 | 95,2 % | 95,4 % | 81,6 % | 89,1 % |
| 20/21 | 97,2 % | 96,3 % | 84,3 % | 91,1 % |
| 21/22 | 97,9 % | 96,0 % | 82,5 % | 90,6 % |

CLASSES SUPÉRIEURES

| ANNÉE | 4 ^e | 4 ^e | 2 ^e | TOTAL |
|-------|----------------|----------------|----------------|--------|
| 07/08 | 74,8 % | 84,1 % | 77,5 % | 78,6 % |
| 08/09 | 75,9 % | 81,4 % | 78,3 % | 78,4 % |
| 09/10 | 69,1 % | 80,1 % | 77,0 % | 74,9 % |
| 10/11 | 70,4 % | 83,3 % | 80,1 % | 77,4 % |
| 11/12 | 72,6 % | 80,7 % | 80,3 % | 77,3 % |
| 12/13 | 74,4 % | 83,9 % | 81,9 % | 79,5 % |
| 13/14 | 73,8 % | 83,3 % | 79,9 % | 78,7 % |
| 14/15 | 70,6 % | 82,6 % | 78,4 % | 76,8 % |
| 15/16 | 73,1 % | 83,7 % | 81,5 % | 79,0 % |
| 16/17 | 75,8 % | 86,5 % | 82,7 % | 81,2 % |
| 17/18 | 73,5 % | 82,0 % | 81,7 % | 79,0 % |
| 18/19 | 77,8 % | 83,9 % | 82,0 % | 80,9 % |
| 19/20 | 81,1 % | 90,1 % | 83,1 % | 84,6 % |
| 20/21 | 69,3 % | 84,3 % | 78,0 % | 76,8 % |
| 21/22 | 75,3 % | 83,8 % | 76,9 % | 78,3 % |

DIPLÔMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2021/22 (formation initiale*)

| DIPLÔME / CERTIFICAT | CANDIDATS | ADMIS | REFUSÉS | % ADMIS |
|--|-----------|-------|---------|---------|
| Diplôme de fin d'études secondaires classiques | 1 577 | 1 393 | 184 | 88,3 % |
| Diplôme de fin d'études secondaires générales | 1 848 | 1 408 | 440 | 76,2 % |
| Diplôme de technicien* | 685 | 661 | 24 | 96,5 % |
| Diplôme d'aptitude professionnelle** | 779 | 699 | 80 | 89,7 % |
| Certificat de capacité professionnelle | 163 | 135 | 28 | 82,8 % |
| Total | 5 052 | 4 296 | 756 | 85,0 % |

* La formation initiale ne comprend pas les adultes

** Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS (formation initiale*)

| DIPLÔME / CERTIFICAT | 06/07 | 07/08 | 08/09 | 09/10 | 10/11 | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 | 15/16 | 16/17 | 17/18 | 18/19 | 19/20 | 20/21 | 21/22 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Diplôme de fin d'études secondaires classiques | 1 175 | 1 221 | 1 263 | 1 309 | 1 303 | 1 441 | 1 486 | 1 550 | 1 651 | 1 599 | 1 526 | 1 533 | 1 484 | 1 580 | 1 411 | 1 393 |
| Diplôme de fin d'études secondaires générales | 801 | 752 | 723 | 764 | 846 | 1 027 | 934 | 955 | 1 003 | 1 460 | 1 346 | 1 247 | 1 366 | 1 588 | 1 290 | 1 408 |
| Diplôme de technicien (ancien régime) | 523 | 520 | 518 | 410 | 547 | 539 | 576 | 606 | 427 | 143 | 12 | | | | | |
| Diplôme de technicien | | | | | | | | 7 | 233 | 437 | 768 | 535 | 603 | 647 | 673 | 661 |
| Certificat d'aptitude technique et professionnelle | 873 | 853 | 936 | 945 | 929 | 957 | 861 | 130 | 3 | | | | | | | |
| Diplôme d'aptitude professionnelle | | | | | | | 103 | 731 | 794 | 1 042 | 832 | 831 | 745 | 759 | 763 | 699 |
| Certificat de capacité manuelle | 68 | 61 | 47 | 43 | 63 | 37 | 64 | 3 | | | | | | | | |
| Certificat d'initiation technique et professionnelle | 94 | 73 | 79 | 87 | 98 | 59 | 4 | | | | | | | | | |
| Certificat de capacité professionnelle | | | | | | | 29 | 136 | 170 | 144 | 150 | 110 | 107 | 134 | 120 | 135 |
| Total | 3 534 | 3 480 | 3 566 | 3 558 | 3 786 | 4 060 | 4 057 | 4 118 | 4 281 | 4 825 | 4 634 | 4 256 | 4 305 | 4 708 | 4 257 | 4 296 |

* La formation initiale ne comprend pas les adultes

Coût et financement du système scolaire

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FINANCEUR ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

| Financier | Enseignement fondamental | Enseignement secondaire | Enseignement secondaire technique | Total |
|--|--------------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse | 833 376 869 € | 322 135 630 € | 517 803 382 € | 1 673 315 881 € |
| Communes | 231 565 058 € | - € | - € | 231 565 058 € |
| Administration des Bâtiments publics | 983 436 € | 38 158 691 € | 61 302 277 € | 100 444 404 € |
| Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative | - € | 62 344 € | 100 156 € | 162 500 € |
| Ministère de la Famille | 4 090 665 € | 3 415 490 € | 5 487 015 € | 12 993 170 € |
| Ministère des Transports | - € | 10 559 554 € | 16 964 016 € | 27 523 570 € |
| Ministère de la Santé | 158 189 € | 44 067 € | 70 794 € | 273 050 € |
| Landkreis Merzig-Wadern | - € | 540 118 € | - € | 540 118 € |
| Total | 1 070 174 217 € | 374 915 894 € | 601 727 640 € | 2 046 817 751 € |

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

| Financier | Enseignement fondamental | Enseignement secondaire | Enseignement secondaire technique | Total |
|--|--------------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Rémunération du personnel enseignant | 676 004 025 € | 264 195 637 € | 424 182 110 € | 1 364 381 772 € |
| Rémunération du personnel non-enseignant | 99 238 475 € | 25 779 065 € | 41 414 297 € | 166 431 837 € |
| Autres dépenses courantes | 186 169 593 € | 43 224 967 € | 69 321 369 € | 298 715 929 € |
| Dépenses en capital | 108 762 124 € | 41 716 225 € | 66 809 864 € | 217 288 213 € |
| Total | 1 070 174 217 € | 374 915 894 € | 601 727 640 € | 2 046 817 751 € |

Liste des abréviations

| | |
|--------------|---|
| ABP | Administration des bâtiments publics |
| AC | Administration communale |
| ACCU | Classes d'accueil |
| ADEM-OP | Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi |
| APD | Avant-projet détaillé |
| APS | Avant-projet sommaire |
| 5ADF | 5e d'adaptation francophone |
| AEF | Aide à l'enfance et à la famille |
| AELE | Association européenne de libre-échange |
| Anefore | Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse |
| APD | Avant-projet détaillé |
| APS | Avant-projet sommaire |
| asbl | Association sans but lucratif |
| ASFT | Activités socio-familiales et thérapeutiques |
| BPI | Bénéficiaire de protection internationale |
| CAI | Contrat d'accueil et d'intégration |
| CAR | Commission des aménagements raisonnables |
| CASNA | Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants |
| CCP | Certificat de capacité professionnelle |
| CDA | Centre pour le développement des apprentissages |
| CDI | Contrat à durée indéterminé |
| CDI | Centre pour le développement intellectuel |
| CEJHP | Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel |
| CePAS | Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires |
| CG | Conseil de Gouvernement |
| CGIE | Centre de gestion informatique de l'Éducation |
| CI | Commission d'inclusion à l'enseignement fondamental |
| CIS | Commission d'inclusion scolaire à l'enseignement secondaire |
| CGPO | Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État |
| CLIJA/CLIJA+ | Classes d'accueil pour jeunes adultes pour les 16 ans et CLIJA+ pour les 17 – 24 ans |
| CNA | Centre national de l'audiovisuel |
| CNEL | Conférence nationale des élèves du Luxembourg |
| CNFPC | Centre national de formation professionnelle continue |
| CNI | Commission nationale d'inclusion |
| COE | Conseil de l'Europe |
| CST | Centre socio-thérapeutique |
| CSEE | Centre socio-éducatif de l'État |
| CTIE | Centre des technologies de l'information de l'État |
| CTSA | Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme |
| DAP | Diplôme d'aptitude professionnelle |
| DPI | Demandeur de protection internationale |
| DPI MNA | Demandeurs de protection internationale-mineurs non accompagnés |
| DT | Diplôme de technicien |
| DR | Direction de l'enseignement fondamental |
| EEE | Espace économique européen |

| | |
|----------------|---|
| EF | École fondamentale |
| EFP | Enseignement et formation professionnels |
| EIDE | École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette |
| ENAD | École nationale pour adultes |
| ENEPS | École nationale de l'éducation physique et des sports |
| ES | Enseignement secondaire |
| ESC/ESG | Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général |
| ESEB | Équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques |
| ETP | Équivalent temps plein |
| FNEL | Fédération nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg |
| GOVCERT | Governmental Computer Emergency Response Team Luxembourg |
| IAM | Identity and Access Management |
| I-EBS | Instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou spécifiques |
| IELTS | International English Language Testing System |
| IFEN | Institut de formation de l'Éducation nationale |
| INFPC | Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue |
| LGBTI | lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe |
| LGS | Lëtzebuurger Guiden a Scouten (guides et scouts du Luxembourg) |
| MENJE | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse |
| MIFA | Ministère de la Famille |
| MJ | Maison de jeunes |
| MR | Maison relais |
| NEET | Not in Education, Employment or Training |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OKaJu | Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher |
| OPL | Orchestre philharmonique du Luxembourg |
| OSNA | Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz |
| PDS | Plan de développement de l'établissement scolaire |
| RGD | Règlement grand-ducal |
| RNPP | Registre national des personnes physiques |
| SCRIPT | Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques |
| SEA | Service d'éducation et d'accueil |
| S-EBS | Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques |
| SFA | Service de la formation des adultes |
| SePAS | Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées |
| SECAM | Service de la scolarisation des enfants étrangers, surnommé SECAM (SE pour Service, C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants, A pour Aide aux enseignants, M pour Médiation interculturelle). |
| SMS | Service de la médiation scolaire |
| SNJ | Service national de la jeunesse |
| SSE | Service socio-éducatif |
| STAR | Service technique accueil et réception |
| Teams/MS Teams | Microsoft Teams : application de communication collaborative, mise à disposition des élèves et du personnel de l'Éducation nationale, permettant entre autres la visioconférence |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UFEP | Unité de formation et d'éducation permanente |
| UGDA | École de musique Union Grand-Duc Adolphe |
| UNEL | Union Nationale des Étudiant-e-s du Luxembourg |
| VP | Voie de préparation de l'enseignement secondaire général |



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse